Les Possibles - No. 19 Printemps 2019

Éditorial : Le fond de l'air est jaune, rouge et vert

samedi 9 février 2019, par Jean Tosti, Jean-Marie Harribey

Dans les années 1970, Joan Baez chantait « Deportee » pour rendre hommage et soutenir les migrants et réfugiés qui tentaient de passer la frontière mexico-états-unienne. Ses paroles et sa musique n'ont rien perdu de leur puissance évocative et de leur engagement solidaire :

The crops are all in and the peaches are rotting
The oranges are packed in the creosote dumps
They're flying you back to the Mexico border
To pay all their money to wade back again

Goodbye to my Juan, farewell Rosalita
Adios mes amigos, Jesus e Maria
You won't have a name when you ride the big airplane
All they will call you will be deportees [1]

[...]

Paroles et musiques de Woody Guthrie et de Martin Hoffman

L'hiver 2018-2019 a apporté son lot de surprises : un mouvement social est toujours possible en France. Mieux, il peut faire reculer un pouvoir qui paraissait le plus sûr de lui et le plus méprisant de la plèbe, qu'il plumait sans vergogne. Et par-dessus tout, il pose avec détermination l'impératif selon lequel la transition écologique ne se fera pas sans le social. Contre toute attente, ce nouvel impératif est énoncé par ce mouvement dont l'appellation « Gilets jaunes » marquera notre histoire. Un mouvement jailli par la force de propulsion des « réseaux sociaux » et sur la base du refus d'une hausse des taxes sur les carburants. Mais, en l'espace de quelques semaines, une maturation s'est produite pour formuler quatre ensembles de propositions cohérentes : refus des inégalités, une fiscalité juste, défense des services publics de proximité et renouveau de la démocratie.

À ce jour, on sait encore peu de choses précises et vérifiées sur la sociologie des Gilets jaunes : sans doute des salariés précarisés ou mal payés et des travailleurs indépendants paupérisés en constituent une large partie, avec des retraités et des femmes en grand nombre. Pourquoi la cible de leur mobilisation est-elle l'État et ses représentants, dont le premier d'entre eux, et pourquoi le patronat et les actionnaires sont-ils apparemment hors de cause ? Le refus de toute médiation (syndicats, partis, représentants même issus de leurs rangs) est-il une force (le gouvernement est privé d'interlocuteurs pour accompagner ses réformes) ou une faiblesse (aucune institution n'est en mesure de porter leur parole) ? Dès lors, le rejet de la démocratie représentative peut-il conduire à un renouvellement des pratiques démocratiques (référendum d'initiative citoyenne, démocratie participative) ou à un rejet de la démocratie elle-même ?

Ces questions aux Gilets jaunes ont leur miroir du côté des institutions établies. Qu'est-ce qui prendra le relais des partis politiques totalement démonétisés ? L'extrême droite en embuscade ? La gauche radicale évanescente ? Une variante française des « Cinq Étoiles » ?

Comment le syndicalisme de lutte pourra-t-il se relever de la preuve de son incapacité à faire bouger les lignes, après que quelques dizaines de milliers de Gilets jaunes ont réussi à modifier un peu le rapport de force ? Comment, dans ces conditions, donner corps au fait que « les antagonismes sociaux sont avant tout le produit des intérêts de classe, notion que la gauche serait bien inspirée de raviver afin d'éviter que la contagion complotiste et antisémite devienne le débouché naturel des mécontentements » [2] ?

Beaucoup d'incertitudes et de craintes demeurent. Elles sont d'autant plus vives que, aux problèmes soulevés par ce mouvement social, s'ajoutent ceux dont nous héritons après quarante années de capitalisme néolibéral. Parmi eux, il y a les multiples fractures de la société qui se traduisent par des

discriminations à l'encontre de tous ceux qui sont différents culturellement, socialement, sexuellement, ethniquement… Toutes ces discriminations croisent les rapports de classe, de genre, d'ethnie ou de race. Au premier rang des personnes discriminées, il y a celles qui viennent d'ailleurs, ou qui sont les enfants de celles-là.

Les deux thématiques des migrations et des discriminations ne se recoupent pas exactement, mais ne sont pas non plus sans rapports. Si nous les lions dans ce dossier, c'est parce qu'elles touchent à la question de l'universel et des droits fondamentaux. Comme l'écrit Claudia Moatti, « le peuple se définit non pas comme un ensemble de mêmes – c'est au contraire la pluralité qui le caractérise – mais comme un rassemblement d'égaux » [3]. Or, « on est en train de casser psychologiquement les gens », déclare à Calais une responsable de l'Auberge des migrants [4].

Catherine Wihtol de Wenden commence par donner des éléments chiffrés sur leur ampleur. Elle souligne plusieurs traits significatifs : la globalisation et la régionalisation des migrations, ainsi que leur diversification à cause de la multiplicité des causes. Surtout, il faut noter que les mouvements du Sud vers le Sud sont de plus en plus importants.

Étienne Balibar poursuit en reliant le phénomène des migrations à l'aboutissement du « capitalisme absolu ». « La violence et le drame des frontières » doivent être reliés à la « loi de la population » qui est l'envers de la « loi de l'accumulation » capitaliste et dont Marx avait formulé les termes. Mais, dit Balibar, il faut aller plus loin, car on voit maintenant l'instauration d'une concurrence entre les prolétaires précarisés. La conséquence est leur *désaffiliation* et leur *déracinement.*

Julien Brachet entreprend de déconstruire complètement la thèse de la « ruée vers l'Europe », à laquelle l'essayiste Stephen Smith a voulu donner un soubassement scientifique. D'une part, cette thèse ne résiste pas à l'examen des faits, et, d'autre part, elle ne répond pas aux exigences méthodologiques des sciences sociales. En particulier, l'idée que « 150 à 200 millions d'Africains » sont prêts à « embarquer pour l'Europe d'ici à 2050 » est fantaisiste. En réalité, cette thèse, de nature idéologique n'est qu'« une vaine tentative de légitimation de la théorie complotiste du 'grand remplacement' prêchée par les idéologues d'extrême droite ».

Le texte de Danièle Lochak montre quelles sont les raisons de la liberté de circulation. Ce droit de circuler se fonde sur le terrain du droit, bien qu'il puisse entrer en contradiction avec la souveraineté étatique. Il se fonde aussi sur le terrain d'une « éthique de conviction », car on ne peut « accepter le sort infligé aujourd'hui aux migrants dans le simple but de préserver notre confort ou l'idée que nous nous en faisons ». Enfin, il se fonde aussi sur le terrain du réalisme ou d'une « éthique de responsabilité ». L'auteure conclut en disant qu'on « ne peut pas s'accommoder du partage du monde en deux humanités ».

Et pourtant, en France – le « pays des Lumières » –, le délit de solidarité « est une figure de la répression des mouvements sociaux », explique Philippe Wannesson. Mais pas seulement, car « la création de l'espace Schengen a suscité toute une législation de l'Union européenne visant à reporter vers les frontières extérieures de l'espace Schengen et de l'UE les contrôles qui avaient lieu aux frontières des États membres ou parties prenantes […] et à créer une base juridique commune ». La solidarité n'est cependant pas absente, mais « la vision que nous avons de la solidarité avec les exilés est biaisée par une conception racialisée communément véhiculée : les aidants seraient européens, les bénéficiaires de leur aide des exilés extra-européens ». Or, « cette orientation du regard masque à la fois la solidarité existant entre exilés et la répression à laquelle elle peut être confrontée ».

Roger Martelli soutient la thèse que l'accueil des migrants représente des enjeux de civilisation. Un enjeu humanitaire, car, contrairement aux fantasmes qui courent en Europe, les plus pauvres migrent vers les pauvres. Un enjeu géopolitique, car « la polarité propre au capitalisme […] complexifie, plus qu'elle ne simplifie, la dynamique des territoires : il n'y a plus un centre et une périphérie, un Nord et un Sud, mais des centres, des périphéries, des Nord et des Sud. Il y a du Nord dans le Sud et du Sud dans le Nord ». Un

enjeu politique, car « le temps ne serait plus à l'égalité, cœur de l'idée républicaine et du combat ouvrier, mais à l'identité ». Il s'ensuit que « si l'on veut éviter le pire, il n'y a pas d'autre voie que l'acceptation pleine et entière du droit de circulation et la promotion d'une logique de l'accueil, avec ses corollaires, l'extension des droits, la maîtrise élargie des services publics et la gestion démocratique et solidaire des territoires ».

Claude Calame et Alain Fabart insistent sur les propositions altermondialistes, parce que la prétendue crise migratoire a quelque chose à voir avec le bouleversement du monde dû à la mondialisation « à marche forcée » : les migrations sont contraintes. Face à « l'exploitation néocoloniale de l'homme et de son environnement », apparaît « la nécessité du dépassement du système d'exploitation capitaliste, car « libérée des contraintes et des discriminations que leur impose ce système, la circulation migratoire pourra devenir un facteur de liberté pour tous et non pour quelques-uns ».

C'est également sous l'angle des politiques alternatives à mener que Pierre Cours-Salies se place. Après avoir rappelé quelques éléments d'ordre historique, il détaille les fondements juridiques qui entravent la liberté de circuler et, au contraire, ceux qui permettraient de garantir cette liberté : notamment, une loi établissant les droits politiques et civiques des résidents, et un cadre européen solidaire.

Pour clore cette partie, Peter Wahl, animateur du Conseil scientifique d'Attac Allemagne, analyse l'impact de la question migratoire sur tous les partis politiques allemands, et particulièrement sur la gauche allemande, parce qu'elle est révélatrice de la crise que celle-ci traverse après le ralliement de la social-démocratie au néolibéralisme.

Ensuite, notre dossier comporte trois textes sur les discriminations. Saïd Bouamama se penche sur les discriminations racistes qui « sont massives et systémiques, elles ont un impact particulièrement destructif pour les sujets qui les subissent, et elles ne se limitent plus aux 'étrangers' ou 'immigrés', mais s'étendent désormais à des citoyens de nationalité française, caractérisés par certains marqueurs 'identitaires' (nom, couleur, religion, etc.) ». Il revient sur la querelle autour de la construction de statistiques « ethniques », et il montre l'intérêt des enquêtes de l'INED « Trajectoires et origines ». De plus, la gestion capitaliste de la main-d'œuvre a conduit à construire des « frontières intérieures » assignant à certains emplois les travailleurs immigrés ou les descendants d'immigrés.

Samy Johsua complète cette analyse par la distinction entre discriminations directes et indirectes. Les premières sont « repérables aux atteintes immédiates aux personnes en raison de leur origine ». Les secondes « concernent les conséquences de pratiques qui ne sont pas censées discriminer et qui le font pourtant » parce que « les personnes [sont] vues comme membres de groupes moins légitimes ou de moindre qualité sociale et politique », écrit-il en citant un rapport ministériel.

Martine Boudet plaide pour une école et une société inclusives. Elle présente les résultats d'enquêtes de l'OCDE portant sur la situation des élèves issus de l'immigration : « Le système éducatif français est l'un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE ». Elle indique qu'un effort pédagogique permettrait de réduire les décalages culturels. Car il faut garder en tête le souci de « désamorcer les poussées nationalistes et djihadistes/radicales ».

Nous faisons suivre ces dossiers par trois regards sur le mouvement social des Gilets jaunes. Le Conseil scientifique d'Attac propose, dans un texte préparé par Jean-Marie Harribey, une synthèse de la discussion en son sein sur la situation sociale et politique créée par le mouvement des Gilets jaunes. Trois réflexions sont menées. D'abord sur la sociologie composite mais populaire des Gilets jaunes, qui n'est pas sans conséquence sur leurs revendications. Celles-ci se structurent autour de quatre thèmes : la critique des inégalités criantes qui sont devenues politiquement et moralement insoutenables ; l'exigence d'une fiscalité juste à la suite des cadeaux accordés aux plus riches ; le besoin de services publics de proximité, notamment autour des grandes villes et dans les zones semi-urbaines et rurales ; et une refondation de la

démocratie. Enfin, la critique d'une démocratie représentative gravement dégénérée a mis en discussion la proposition de référendum d'initiative citoyenne face à (ou à côté de) la démocratie participative.

Le sociologue François Dubet, spécialiste des problèmes d'éducation, analyse dans un entretien les nouvelles formes que prennent les mobilisations sociales. Il faut les relier aux transformations du capitalisme, du travail et de « la nature et l'expérience des inégalités ». Autrefois, « chaque individu pouvait être enchâssé dans sa classe » ; aujourd'hui, « les inégalités deviennent une expérience profondément individuelle et chacun se sent méprisé, par le Prince, mais aussi par tous les autres ». Et pourtant, « le travail reste essentiel à la construction d'une bonne vie ; il offre un espace de relations et de reconnaissance, un sentiment d'utilité et de participation à la vie sociale, et une forme de réalisation de soi ».

Dans un troisième texte, Jean-Marie Harribey revient sur l'emploi du concept de classe(s) moyenne(s) pour caractériser les sociétés capitalistes modernes. Il essaie de montrer qu'aussi bien dans la période faste de l'après-guerre que dans la période néolibérale, ce concept est trompeur car il ne rend pas compte de la structuration conflictuelle de la société. D'une part, il fait disparaître les classes sociales qui se définissent par leur rapport dans le processus de production ; d'autre part, en prenant le critère du revenu, il devient un fourre-tout, qui s'étend quasiment du premier décile jusqu'au neuvième décile des revenus.

La partie « Débats » de ce numéro des *Possibles* s'ouvre sur deux premiers textes analysent la nouvelle situation politique du Brésil après l'élection du président d'extrême droite Jair Bolsonaro. D'abord, Jacques Cossart propose un examen démographique, économique et politique du Brésil. La discrimination sociale et raciale est très présente et les inégalités sont très fortes. À l'origine de l'éviction du Parti des travailleurs et de la victoire de Bolsonaro, il y a « le péché originel [...] commis dès lors que le premier gouvernement Lula, en 2003, avait accepté la *médecine* du FMI ». Il en résulte la dégradation des services publics, notamment des hôpitaux et de l'école. Et l'« exigence de voir mettre fin à la violence omniprésente a incontestablement constitué un ressort du vote Bolsonaro ». Pauvreté et violence en sont sans doute largement responsables : « les pauvres [sont] acteurs et victimes de la violence ».

Comment le Brésil a-t-il pu en arriver là ? C'est aussi cette question que pose Janette Habel. L'offensive judiciaire qui a permis de démettre Dilma Rousseff et de condamner Lula « cachait une offensive politique ». À preuve, la nomination d'un « Chicago boy » comme ministre de l'économie. « La combinaison d'un régime politique autoritaire et d'une économie de marché 'sans entraves' n'est pas nouvelle en Amérique latine ». Quarante millions de Brésiliens étaient sortis de la pauvreté mais « ces acquis sociaux n'ont pas été accompagnés de transformations structurelles ». Et, « à la démoralisation des électeurs de gauche provoquée par les politiques d'austérité, il faut ajouter l'écœurement de l'électorat face à la corruption ».

Au moment où le ministère français de l'éducation nationale s'apprête à réformer le lycée et les programmes du baccalauréat, notamment le programme de l'enseignement des sciences économiques et sociales en accordant une place prépondérante à l'économie néoclassique, nous avons demandé à Renato Di Ruzza de présenter un état de la critique épistémologique des théories économiques. On lira cet article au titre humoristique, mais au contenu très sérieux : « la science économique, cette fourmi de dix-huit mètres... » qui « n'existe pas, n'existe pas... ». Pourtant, il serait possible « de définir un mode de production de connaissances spécifique aux activités humaines [...] mieux adapté au monde économique [...] en le fondant « sur le dialogue des savoirs ».

Notre numéro présente ensuite trois comptes rendus de lecture. Michel Cabannes rapporte le livre de Grégoire Chamayou, *La société ingouvernable*. « Les milieux conservateurs [...] ont lancé une contre-offensive théorique et pratique, préparée dans les années 1970 et déployée dans les années 1980, afin de discipliner les individus et les États et de les soumettre à la logique du marché. » La première cible

fut l'entreprise avec pour effet « l'insécurité économique et sociale ». Sous l'égide de l'État autoritaire, l'économie est libre mais la démocratie est contrainte. Et, dit Chamayou, « une fois la libéralisation actée, ce sont les individus eux-mêmes, par leurs micro-choix de consommateurs, qui deviennent les moteurs du changement ». En route, donc, vers « un « État fort pour discipliner l'ordre social ».

Jean-Marie Harribey rend compte du livre d'Alain Bihr, *Le premier âge du capitalisme (1415-1763),* tome 1, *L'expansion européenne*. La thèse principale de l'auteur est que la mondialisation n'est pas la conséquence du développement du capitalisme, mais qu'elle en est la condition historiquement première. Il s'agit donc pour lui d'approfondir les « indications lapidaires livrées par Marx ». Il s'ensuit une immense fresque historique depuis le début de l'ère coloniale : une véritable encyclopédie.

Gilles Rotillon présente le dernier livre de Daniel Cohen, *Il faut dire que les temps ont changé*. Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est assez sportif. Mais qui aime bien (la théorie économique) châtie bien…

Pour clore cette partie de débats, Patrick Braibant revient sur la conception de la démocratie au sein de l'association Attac, telle qu'elle est définie dans ses statuts. Selon lui, « il en ressort une indécision quant à ce que devrait être le rapport de l'association à la question démocratique, quant à la manière de la prendre en charge, voire quant à la pertinence ou non de la prendre en charge ».

Enfin, la revue des revues préparée par Jacques Cossart fait état, d'une part, des atermoiements pour prévenir le réchauffement climatique, pour ne pas dire de l'inaction générale ; d'autre part, l'envolée des profits financiers se poursuit, confirmée par toutes les études internationales.

De quelle couleur sera peint l'avenir ? Le jaune sans le rouge ni le vert se bornera à une révolte sans lendemain. Le rouge sans le vert retombera dans les ornières du productivisme. Le vert sans le rouge (et donc sans le jaune) croira en un capitalisme vert. Si c'était ceci ou cela, tout le monde en verrait de toutes les couleurs. Sauf si nous les mélangeons…

Notes

[1] La récolte a commencé et les pêches pourrissent / Les oranges ont été déversées sur les tas mélangés avec de l'huile de goudron / Ils vous ramènent à la frontière mexicaine / Pour dépenser tout votre argent pour rentrer / Au revoir mon Juan ! Au revoir Rosalita ! / Adios, mes amis, Jésus et Marie / Tu n'auras pas de nom si tu voles dans le grand avion / Ils ne vous appelleront que des déportés.

[2] Jean-Yves Camus, « Quelle place pour l'extrême droite chez les gilets jaunes ? », *Libération*, 8 janvier 2019.

[3] Claudia Moatti, « Des plébéiens aux 'gilets jaunes' » , *Le Monde*, 19 janvier 2019.

[4] Maya Konforti, citée par Julia Pascual, *le Monde*, 23 janvier, 2019.

Dossier : Des migrations et discriminations aux Gilets jaunes

Migrations dans le monde

samedi 9 février 2019, par Catherine Withol de Wenden

En ce début du XXIe siècle, les migrations internationales se sont mondialisées : presque tous les pays du monde sont concernés par les départs, les arrivées et le transit, certains étant les deux ou les trois à la fois. Ces migrations atteignent 260 millions de personnes, un nombre qui a été multiplié par trois depuis les années 1975 et qui a doublé depuis la fin du XXe siècle. L'aspect le plus significatif concernant les migrations est leur globalisation, comme tendance structurelle du monde, et leur régionalisation.

Globalisation

Tous les continents sont inclus dans la mobilité transfrontalière, l'Europe étant la plus grande destination au monde (77 millions si l'on inclut la Russie et l'Ukraine), suivie par les États-Unis, le Golfe et la Russie (13 millions). Le Sud est en passe de recevoir autant de migrants que le nord de la planète à cause de la diversification des migrations : femmes (48 %), déplacés environnementaux (42 millions, dont seulement 17 millions sont des migrants internationaux, les autres étant des migrants internes), mineurs isolés, réfugiés, toutes catégories qui préfèrent aller moins loin et se diriger vers les pays voisins des leurs. Les trois quarts des réfugiés dans le monde vont dans des pays du Sud, comme on l'a vu lors des crises afghane (à destination de l'Iran et du Pakistan), irakienne (vers la Syrie), syrienne (en Turquie, Liban et Jordanie, pour l'essentiel). [1] Les pays du Sud ont peu de politiques migratoires et une cinquantaine d'entre eux ne sont pas signataires de la Convention de Genève de 1951 sur l'asile, donc la protection est souvent relative, mais les migrants peuvent y entrer, le plus souvent. Cette globalisation a été favorisée par un droit de sortie généralisé, à cause de la possibilité presque mondialisée d'avoir un passeport, alors que le droit d'entrer s'est beaucoup rétréci, du fait des visas. L'essentiel des migrations internationales sont, à l'échelle mondiale, des migrations de travail, mais elles ne sont plus que 15 % des entrées en Europe, où le regroupement familial, les étudiants et l'asile occupent les premières places. Le droit d'entrée, qui n'est pas universel comme le droit de sortie, dépend de la souveraineté des États d'accueil, en fonction du risque migratoire représenté par chaque nationalité, selon donc son passeport : ce sont les Japonais qui peuvent entrer dans le plus grand nombre de pays dans le monde (180) pour trois mois, suivis par les Européens, États-Uniens et Canadiens. Puis viennent les Russes, les Chinois, et enfin la plupart des pays africains, dont les ressortissants de pays en crise (Erythrée, Somalie, Soudan) n'ont de possibilité de migrer que dans les pays les plus proches du leur. Cet élargissement du monde est lié à son interdépendance : certains pays ont des richesses mais peu de main-d'œuvre (comme le Golfe), d'autres une importante population et peu de ressources (comme le Mali, le Niger ou le Burkina). Certains pays sont directement menacés par les défis environnementaux comme le Bangladesh, premier au monde, les îles du pacifique (Tuvalu, Fidji), ou par la désertification. Le vieillissement de la population en Europe, en Russie, au Japon est aussi un facteur de dépendance à l'égard des migrations, pour la contribution de celles-ci à la croissance démographique et au manque de main-d'œuvre. L'absence des droits dans les pays de départ ou de transit peut aussi favoriser le désir d'aller plus loin, y compris en risquant la mort.

Régionalisation

Dans toutes les régions du monde, sans aucune exception, il y a davantage de migrants de la même région que de migrants qui viennent d'ailleurs, du fait que le migrant international est de moins en moins exclusivement un homme seul, mais aussi comporte

de nouveaux profils, dont les femmes, les réfugiés et les enfants qui ne vont pas aussi loin dans des parcours transcontinentaux. Ainsi, en Europe, le tiers des migrants internationaux viennent d'Europe, un chiffre qui a beaucoup augmenté avec l'ouverture à l'Est : Roumains, Bulgares, Polonais, sont partis nombreux travailler en Europe de l'Ouest dès 2004, de même que les Européens du Sud après la crise de 2008 sont venus chercher du travail au nord de l'Europe, en Allemagne et au Royaume-Uni (Italiens, Espagnols, Portugais, Grecs). Dans le continent africain, qui compte 26 millions de migrants internationaux, la plupart sont originaires d'un autre pays d'Afrique, selon les chiffres du département de la population des Nations unies (UNDESA 2017). Il en va de même en Amérique latine, où la plupart des migrants sont des latino-américains : Vénézuéliens en Colombie, Péruviens en Argentine et au Chili, Paraguayens au Brésil, Boliviens dans les pays voisins du leur, tandis que les Centre-Américains et Mexicains sont attirés par les États-Unis. Même schéma en Russie, où, du fait de l'ouverture des frontières pour le travail à l'Asie centrale et au sud Caucase, la plupart des migrants viennent de la CEI (Communauté des États indépendants, ex-URSS) et de la Chine dans les régions sibériennes. En Asie, les pays riches comme le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, Singapour attirent les populations des pays pauvres ou très peuplés : l'essentiel des migrants viennent d'Asie : Philippins, Pakistanais, Indiens, Chinois. L'Australie est de son côté de moins en moins une Australie blanche et s'asiatise de plus en plus. Le Golfe attire les populations du Maghreb, du Pakistan, du Soudan, d'Égypte, du Sri Lanka, des Philippines.

Les facteurs de ces migrations internationales sont structurels

Ils correspondent à un mouvement de fond qui épouse les tendances structurelles du monde : valorisation de la mobilité comme élément de modernité ; accès aux nouvelles technologies de la communication au Sud, qui font rêver à d'autres horizons plus prometteurs pour ceux qui considèrent qu'il n'y a aucun espoir chez eux, les jeunes notamment ; inégalités du développement humain ; crises et conflits, grandes lignes de fracture du monde sur un espace restreint comme la Méditerranée, la ligne Mexique/États-Unis, l'Australie et ses voisins ; l'offre de voyage du fait de l'impossibilité de circuler sans visa qui enrichit les passeurs ; la mode du tourisme international (un milliard par an), qui donne à d'autres l'idée d'aller s'installer ailleurs (comme les seniors au soleil) ; les risques environnementaux (les experts du climat prévoient entre 150 et 200 millions de migrants environnementaux d'ici la fin du siècle) ; les études à l'étranger à en juger par le succès d'Erasmus depuis 30 ans… Enfin, les transferts de fonds représentent 460 milliards de dollars annuels envoyés par les migrants dans leurs pays d'origine. Ces facteurs vont perdurer pour la plupart, car le développement au Sud est un facteur, à court et moyen terme, d'accélération de la mobilité, plutôt qu'il ne l'arrête ou la réduit : les plus mobiles sont les populations des pays riches, et les populations du Sud leur ressemblent de plus en plus, notamment chez les élites, qui peuvent souvent circuler légalement (les riches des pays pauvres) alors que les catégories intermédiaires ont du mal à obtenir des visas. Les plus pauvres du monde ne bougent pas, sauf en cas de migrations forcées (asile, crise environnementale), faute de réseaux de connaissance et de moyens. Sinon, les migrations internationales ne représenteraient pas 3,5 % de la population du monde, comme aujourd'hui, compte tenu des inégalités de la planète, mais beaucoup plus.

Dans ce monde où les rapports internationaux (notamment ceux du PNUD) rappellent que la mobilité est un facteur essentiel du développement humain (rapport 2009 : lever les barrières), le droit à la mobilité est à la fois une aspiration qui monte et très inégalement répartie. Ceux qui migrent ont infiniment moins de droits que ceux qui sont sédentaires, car beaucoup de conventions internationales n'ont pas été signées par tous les États : 50 non-signataires de la Convention de Genève, tous pays du Sud, 53 signataires seulement de la Convention de l'ONU de 1990 sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, tous pays du Sud, les pays du Nord ne voulant pas se sentir liés par des droits à reconnaître aux migrants

irréguliers, des millions de personnes sans protection internationale lors de crises politiques (sur les 66 millions de réfugiés, 26 millions seulement ont le statut de la Convention de Genève, les autres ayant une protection temporaire ou humanitaire), 13 millions d'apatrides, des millions de sans-papiers, aucun statut international pour les déplacés environnementaux, un accès très différencié à la nationalité des pays d'accueil à l'échelle mondiale.

Des tentatives de dialogue global se sont mises en place depuis le début du XXIe siècle. Citons notamment, à l'initiative de Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations unies, le Forum mondial « Migrations et développement », né du choix du multilatéralisme adopté par K. Annan pour dialoguer sur les migrations entre le Nord et le Sud, mais aussi avec des acteurs non étatiques (OIG, ONG, associations, employeurs, syndicats, églises, experts). Le FMMD se réunit chaque année depuis 2006, pointant, dans chaque région du monde, les inégalités les plus criantes ou les initiatives à encourager concernant les migrations, considérant que la migration est un bien public mondial si elle est bien gérée, gagnante pour les migrants, les pays de départ et les pays d'accueil. Plusieurs pays du Sud s'y sont beaucoup investis, comme le Mexique, le Maroc, le Bangladesh. Le pacte mondial (*Global compact* est issu de cette même approche, Nord/Sud et multilatérale), signé à Marrakech en décembre 2018, reprend les grandes lignes du FMMD. Né de la décision de l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2016, suite à la crise des réfugiés de 2015, le Pacte comprend deux volets, les migrants et les réfugiés, et lance l'idée d'une meilleure gestion à travers une meilleure coopération entre États. Le Mexique y a joué un rôle déterminant avec la Suisse. Le Pacte est non contraignant (ce n'est pas un traité). On compte une quinzaine d'États non signataires du Pacte, dont les États-Unis et cinq pays européens. Mais c'est un pas de plus pour inscrire les migrations sur la table des questions majeures des Nations unies et de sortir le sujet de l'illégitimité dans laquelle il a été longtemps été traité.

Notes

[1] Dans les données de l'ONU, aux chiffres de l'Europe s'ajoutent ceux de la Russie et de l'Ukraine ; or, la Russie compte 13 millions de migrants ; au total, plus de 70 millions de migrants. S'ajoutent encore, pour le Nord, les États-Unis (60 millions), le Canada, le Japon… Mais, au Sud, dans le Golfe (la 3e destination migratoire), l'Afrique (qui compte 26 millions de migrants essentiellement Africains), l'Amérique latine et l'Asie du Sud-est… sont accueillis l'essentiel des réfugiés (qui sont au total 66 millions), les déplacés environnementaux (une cinquantaine de millions dont 20 millions environ de migrants internationaux).

Sur la situation des migrants dans le capitalisme absolu

samedi 9 février 2019, par Etienne Balibar

Dans une conférence prononcée le 24 Décembre 2017 pour la radio nationale canadienne, le juriste François Crépeau, ancien rapporteur pour l'ONU des droits humains des migrants dans le monde, a exprimé l'opinion que « rien n'empêcherait jamais les gens d'émigrer », sinon l'extrême violence, et encore celle-ci n'est-elle pas capable d'arrêter totalement les mouvements migratoires, qui font depuis toujours partie de la condition de l'humanité. [1] À l'en croire, c'est l'institution frontalière qui transforme la migration en un problème insoluble et un site de violences.

1) La violence des frontières et le drame de l'errance

On peut accorder cette thèse générale, qui considère la situation actuelle, à l'aune de l'histoire de l'humanité. Mais force est de prendre aussi en compte le fait que des changements qualitatifs se produisent, qui font surgir une nouvelle morphologie et de nouveaux problèmes politiques. Ils affectent en particulier l'affrontement entre les deux termes : la *mobilité humaine* d'un côté, les moyens institutionnels de la *contrainte* de l'autre, dont font éminemment partie les *frontières*. Ces transformations sont l'objet de nombreux travaux, parmi lesquels ceux de Sandro Mezzadra et de ses collaborateurs, qui font de la frontière une « méthode » pour déchiffrer la mutation des rapports sociaux et les changements de fonction du « politique » à l'époque de la mondialisation. [2] L'un des grands enjeux dont dépend l'avenir des régimes et leur qualité démocratique dans la conjoncture actuelle n'est pas seulement de savoir comment vont évoluer les flux de migrations en provenance du « Sud global », mais quelle position va prendre finalement la population plus ou moins récemment sédentarisée des pays du « Nord », ou plutôt dans quelles proportions elle va se *diviser* à propos de la signification et du traitement des migrations. Il m'est arrivé d'écrire que l'avenir de notre « civilisation » dépendait de cette évolution. [3]

L'opinion dans nos pays est aujourd'hui partagée entre plusieurs tendances idéologiques : le sécuritaire, l'utilitaire, l'humanitaire, l'identitaire, diversement combinés, auxquels je crains de devoir ajouter une tendance génocidaire par cécité ou acquiescement devant des politiques d'élimination, comme on le voit en Méditerranée. Le privilège accordé à l'approche sécuritaire, dont l'accompagnement humanitaire est de plus en plus imperceptible, a conduit à une militarisation des opérations de refoulement et de « tri » des migrants, qu'illustrent parfaitement les choix politiques opérés par les gouvernements européens, en particulier la France sur ses frontières maritimes (Manche, Méditerranée) et montagneuses (Alpes franco-italiennes). On y voit jour après jour le coût en vies humaines de ce qui est appelé dans le projet de loi « Asile-immigration », adopté par le Parlement en avril 2018, une politique d'« immigration maîtrisée et de droit d'asile effectif »... De son côté, le président Trump désigne la colonne de réfugiés honduriens, tentant de venir demander l'asile à la frontière américano-mexicaine, comme une « invasion » qu'il faudrait repousser par la force. Après la « War on Terror », l'ordre du jour est à la « War on Migration ». Les fortifications s'étendent, les camps prolifèrent et se pérennisent. En Méditerranée ou dans le golfe du Bengale, il n'est pas abusif de parler de tendances génocidaires contre la *population errante* qui se trouve confinée entre des barrières hostiles, de plus en plus infranchissables : du rejet à l'entrée et de l'expulsion, on passe à l'élimination, et de là à l'extermination, non pas certes proclamée comme un objectif politique, mais organisée *de facto* à travers le renvoi des responsabilités, le refus des obligations internationales (y compris celles du droit de la mer),

et surtout le démantèlement systématique des entreprises de secours émanant des associations humanitaires, dont le résultat est parfaitement prévisible (comme vient de l'illustrer tragiquement l'immobilisation de l'*Aquarius*). Mais tout cela n'est que la partie la plus visible (même si elle reste en partie dissimulée) d'une chaîne de violences et de pratiques d'élimination qui s'exercent tout au long du *parcours migratoire*, livrant les errants à la brutalité des passeurs, des violeurs, des exploiteurs, des seigneurs de guerre ou des milices, des forces armées d'État aussi bien « souverains » que « faillis »...

Pour compléter ce tableau, je dois maintenant introduire un aspect institutionnel que Jérôme Valluy a justement caractérisé comme le *retournement du droit d'asile*. [4] N'oublions pas que celui-ci, même si c'est sous des conditions qu'on peut considérer comme restrictives, fait partie des obligations internationales des États en vertu des conventions de Genève de 1951 et des textes ultérieurs qui les ont complétées. Mais les pratiques actuelles ont réussi à transformer *de facto* le droit de l'asile en un instrument d'élimination et de refoulement des êtres humains dans *l'errance indéfinie,* en raison notamment de deux facteurs. Il y a d'abord le redoublement « en cascade » des barrières et des points de contrôle « souverains » qui ne constituent plus une seule frontière, mais une *succession d'obstacles* échelonnés tout au long d'un axe Nord-Sud, de part et d'autre de la Méditerranée. La violence se dissémine ainsi autour des « frontières » théoriques. Ce qu'on voit émerger, ce sont des *zones frontalières* devenues indiscernables des territoires eux-mêmes, des *régions d'insécurité* pour des centaines de milliers d'êtres humains en situation d'errance. La région méditerranéenne tout entière en est un exemple, mais aussi bien le Sahel africain, l'Amérique latine autour du foyer de « guerres civiles » colombien et vénézuélien, l'Asie du Sud-Est autour du golfe du Bengale, etc. Il y a d'autre part la transformation par les États de masses de migrants refoulés, puis pourchassés dans les périphéries des points de regroupement (comme en ce moment au nord de Paris), en *réfugiés sans refuge possible*, puisque leur condition a été « illégalisée » par avance. Cette situation conduit au brouillage sémantique total de la distinction officielle entre les migrants et réfugiés, qui est cependant maintenue comme instrument de discrimination et comme écran de fumée idéologique.

C'est ce qui nous conduit à rechercher un dépassement de l'opposition entre les deux catégories au moyen d'un *nom* applicable collectivement à tous ceux qui, aujourd'hui, au cœur de nos territoires nationaux, sur leurs bords fortifiés ou dans les zones d'insécurité qui les englobent, tentent de se déplacer et de survivre. Beaucoup d'associations de solidarité utilisent le nom d'*exilés*, qui connote le fait de se trouver désormais en terre étrangère, hostile ou accueillante. J'emplois de préférence celui d'*errants* (et d'*errantes*), pour mettre l'accent sur l'instabilité et l'insécurité maximale d'une condition qui n'est pas seulement en quête de secours et d'hospitalité, mais repoussée loin des rivages et des ports, et persécutée par les pouvoirs étatiques. Le fond de la question, cependant, c'est la transformation de certains *étrangers* en *ennemis communs* du système des États (et notamment des plus prospères, ceux du « Nord » de la planète, dont font partie naturellement beaucoup de nations de l'hémisphère Sud : Australie, etc.). À cette transformation qui vient battre en brèche des acquis considérés comme fondamentaux de la morale et du droit, contribuent quotidiennement la peur et la haine de l'étranger « errant », qui font glisser le nationalisme vers une nouvelle forme de racisme généralisé.

2) Un nouveau régime des migrations ? La « partie mobile de l'humanité »

Les analyses qui concernent l'évolution des migrations et la proportion des êtres humains qui se trouvent en situation de déplacement volontaire ou forcé par rapport à leurs lieux d'origine ne sont pas concordantes, peut-être parce qu'elles ne se réfèrent pas aux mêmes catégories de population. Selon François Crépeau, cette proportion est stable : « The numbers are high today, but they represent on average 3 percent of the world population. We're told

by anthropologists and sociologists that this was the proportion 50 years ago, and this was the proportion 100 years ago : Migration is the constant of who we are", mais il ajoute que ceci pourrait changer avec l'arrivée des "migrations climatiques" que va déclencher le réchauffement terrestre avec ses conséquences sur l'habitabilité de vastes régions du globe… De son côté, Mireille Delmas-Marty, après avoir évoqué « l'accélération vertigineuse » de la croissance démographique de l'humanité dans le dernier demi-siècle et sa localisation préférentielle dans « l'urbanisation galopante » des pays en développement, conclut que « la mobilité humaine a déjà augmenté plus vite que la population, qu'il s'agisse des déplacements voulus ou forcés. » [5] Ces contradictions ne sont peut-être qu'apparentes, si on prend soin de distinguer ce qui relève d'un changement quantitatif et d'une modification qualitative dans le régime des migrations. Sur la très longue durée, l'humanité est entrée dans un nouveau type de flux qui modifie sa répartition entre sédentaires et nomades, et le sens même de ces mots. Après la décolonisation, le *sens* des migrations principales s'inverse : il devient majoritairement Sud-Nord après avoir été Nord-Sud pendant des siècles. Mais il faut tout de suite apporter un énorme correctif à cette vision, puisqu'on sait que la plus grande partie des déplacements de population aujourd'hui se fait à l'intérieur du Sud… Il n'en existe pas moins une réalité postcoloniale nouvelle (idéologiquement perçue comme *choc en retour de l'impérialisme*), qui repose la question du « settlement » entre anciens et nouveaux pays d'émigration et d'immigration. Elle donne lieu aux exploitations tendancieuses que symbolise l'idée du « grand remplacement », ou qu'illustrent les prophéties d'universitaires-journalistes comme Stephen Smith dans son ouvrage *La ruée vers l'Europe : La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, 2018, {}dont le président Macron a fait l'éloge, avant que les démographes sérieux n'en réfutent complètement les bases.

Ce qui semble caractériser la nouvelle configuration des déplacements de population, c'est à la fois la multiplicité des causes et l'addition des effets. C'est pourquoi nous avons besoin d'une phénoménologie soignée des situations qui « déstabilisent » et « déracinent » des groupes humains, pour envoyer sur les routes de l'exil des individus représentatifs de toute une partie de l'humanité, qui sont en même temps, d'une façon ou d'une autre, des rescapés de la violence et de l'élimination. Doivent y figurer l'extension des *zones de mort* de la planète, que leur origine se situe principalement dans la guerre civile ou dans la persécution de minorités, mais aussi dans les catastrophes sanitaires (Syrie, Myanmar, Colombie et Venezuela, Afrique centrale…) ; leur recouvrement partiel avec des zones *d'effondrement de l'État*, qui résultent en particulier des interventions impérialistes (Irak, Libye) ; surtout les effets de la nouvelle *accumulation par dépossession* du capitalisme financier (suivant l'expression de David Harvey), que l'écrivaine et femme politique malienne Aminata Traoré a justement comparés à une « guerre économique » contre les populations africaines vivant de l'agriculture ou de la pêche. À quoi va s'ajouter la dévastation climatique. Le point important pour ce qui nous concerne est que les effets de ces processus de violence politique ou économique aient cessé d'être purement *locaux*. La mondialisation établit une chaîne continue entre l'économie de la violence et le régime des migrations. Elle engendre dans la souffrance ce que j'ai appelé une « partie mobile de l'humanité ».

Cette partie est invisibilisée par la clandestinité à laquelle elle se trouve condamnée, mais elle devient de plus en plus visible (non sans extraordinaires déformations de perspective) par la violence de la répression dont elle fait l'objet, qui multiplie sur les trottoirs des villes, dans les « jungles » périurbaines ou au voisinage des ports et des postes-frontières des rassemblements de fugitifs misérables. Le travail des associations d'aide ou de secours s'emploie à accroître cette visibilité tout en rectifiant la déformation dont elle s'accompagne. L'image n'est pas celle d'une *classe* (et pourtant les migrants contribuent pour une part importante à la reproduction d'une force de travail surexploitée), ce n'est pas non plus celle d'une *race* (mais il ne fait aucun doute que, de plus en plus, les stigmates postcoloniaux et xénophobes se concentrent sur les migrants, pour en faire des objets de crainte et de haine). On peut emprunter à Antonio Negri et Michael

Hardt leur catégorie de la *multitude*, à condition de ne pas « généraliser » abusivement : les errants sont entre 2 et 3 % de la population mondiale, mais cette « minorité » est concentrée sur certains points (ou plutôt sur certaines routes), et elle est hautement représentative de l'ère de périlleuse instabilité dans laquelle entre l'humanité. Elle nous confronte à un dilemme fondamental : comment traiter les conséquences du fait que l'humanité entre dans un nouveau rapport à ses *territoires* (ce qu'on pourrait appeler, avec Carl Schmitt, sans craindre la contamination de son programme politique, un nouveau *nomos de la terre*) qui n'a pas la figure d'une régulation, mais ressemblerait plutôt à un *état d'exception normalisé*, tout au long du trajet de la migration ? Et comment l'humanité « gouverne-t-elle » aujourd'hui, comment gouvernera-t-elle demain sa propre mobilité, sa propre distribution entre la sédentarité et le nomadisme, sa propre division entre condition de sécurité et condition d'errance ?

Cela nous renvoie aussitôt à une question de méthode : car, s'il n'y a pas, à l'évidence, de conciliation immédiatement possible, « objective », entre le point de vue *d'en haut*, celui des États et des agences internationales qui gèrent la répartition des errants au moyen de leurs « savoirs-pouvoirs », et le *point de vue d'en bas*, celui des être humains « sans État » (Arendt), ou privés de la protection des États et transformés en « non-personnes » (Alessandro Dal Lago), une question encore plus difficile est de savoir s'il peut y avoir, en dehors même des États, un point de vue commun aux êtres humains qui sont en position *d'accueillir* (ou de refuser d'accueillir) les migrants et les réfugiés, et ceux qui sont en position *d'arrivants*, accueillis plus ou moins durablement, ou au contraire refoulés, pourchassés, éliminés. Ces points de vue sont-ils inconciliables, sont-ils-antithétiques ? Quel est le « différend » (Lyotard) qui s'oppose à ce qu'ils trouvent un langage commun ? Pour essayer d'ancrer cette question dans une problématique historique globale, je crois utile de combiner la notion post-schmittienne du nouveau *nomos de la terre* avec un retour aux catégories qui avaient été élaborées par Marx sous le nom de « loi de population du capitalisme ».

3) La « loi de population » du capitalisme et la concurrence des précarités

De même que la mondialisation actuelle n'est qu'une phase d'un processus commencé il y a plusieurs siècles, elle représente elle-même une phase transitoire, nullement terminale, de ce processus. Mais aussi un point d'inflexion, qu'on peut rattacher à l'émergence d'un « capitalisme absolu », auquel la financiarisation permet de ne plus avoir affaire qu'à lui-même ou d'incorporer ses propres conditions de reproduction, bien que de façon profondément hétérogène et dysfonctionnelle. Elle nous confronte à une double impossibilité : traiter du problème *politique* (et anthropologique) qu'engendre l'errance migratoire du XXIe siècle de façon purement morale ou même « civique », c'est-à-dire universaliste, en faisant abstraction du mode de domination *capitaliste* qui met les masses en mouvement et, suivant les cas et les moments, les *utilise* ou les « jette » comme inutilisables ou excédentaires ; analyser les mécanismes démographiques du capitalisme dans une perspective purement « classique », non seulement sans impérialisme ou colonisation-décolonisation, mais sans « pays émergents », sans financiarisation, sans contraintes climatiques… Le retour à Marx, de ce point de vue, est donc un point de départ, mais ne peut constituer un point d'arrêt. Il doit lui-même être effectué dans la perspective d'une transition vers un nouveau type de théorie critique.

Le cœur de la théorisation de Marx à propos du « rapport social capitaliste », c'est la corrélation qu'il établit entre la « loi d'accumulation » (ou de reproduction élargie) du capital et la « loi de population » qui en forme *l'envers.* Elle est exposée dans la VIIe section du Livre Premier du *Capital* (chapitre 23 pour la traduction française), en polémique constante avec les thèses de Malthus. L'intérêt et aussi la difficulté de cette théorie résident dans l'ajustement de deux catégories logiquement et historiquement hétérogènes, mais que Marx réussit à présenter comme les deux côtés d'une seule structure : d'un côté l'*armée industrielle de réserve*, catégorie économique relative aux alternances d'emploi et de chômage, correspondant

aux cycles d'expansion et de contraction de la production et aux effets antithétiques des transformations technologiques ; de l'autre la *surpopulation relative*, catégorie démographique et anthropologique correspondant aux phases de la destruction des modes de vie « traditionnels » par l'extension du capitalisme (Marx distinguant à ce sujet une surpopulation « flottante », en excédent sur l'emploi réel mais potentiellement exploitable, d'une surpopulation « latente », constituée en particulier par les femmes et les enfants, et d'une surpopulation « stagnante », beaucoup plus considérable, dans laquelle il classe les paysans ou les artisans du « centre » et de la « périphérie » en voie de colonisation, promis à plus ou moins brève échéance à l'arrachement de leurs modes de production précapitalistes). La grande question est de savoir si l'articulation des deux notions et des processus qui leur correspondent (cycle de l'emploi, « libération » des vies humaines sans ressources) a un caractère *fonctionnel*, du point de vue du capitalisme lui-même. On ne peut pas dire tout à fait non : comme l'exprime François Crépeau, « they all work » ; plus exactement ceux qui survivent au « passage » trouvent toujours une place sur le marché (« the market needs them »). Mais comme l'expliquait déjà Marx, la surpopulation et la formation de l'armée industrielle de réserve sont aussi les moyens fondamentaux dont le capital dispose pour *opposer les uns aux autres* les porteurs de la force de travail. Il ne s'agit pas d'une régulation, mais d'un déséquilibre qui a une dimension *politique* autant qu'économique. C'est pourquoi, d'ailleurs, l'ajustement des deux catégories importe tellement à Marx : il recèle la clé d'une réflexion sur la façon dont le capitalisme *décompose* tendanciellement la « classe » des producteurs salariés en même temps qu'il la *reproduit*, et par conséquent sur les obstacles structurels qui empêchent les prolétaires de se constituer immédiatement en *classe « pour soi »* (unifiée, organisée dans la lutte contre le capital), en surmontant la concurrence entre les individus et les groupes qui la composent. L'unité de la classe exploitée est fondamentalement *aléatoire,* et le mot d'ordre « prolétaires de tous les pays unissez-vous ! » ne peut être suivi d'effets du seul fait de sa cohérence logique.

Il y a là certainement une base d'analyse qui conserve une grande valeur, mais à condition de tenir compte en même temps des effets d'*aveuglement* qu'elle comporte, ménageant la possibilité d'une revanche pour le nationalisme dans la « gauche » politique, comme on le voit lorsque des politiciens et des théoriciens se réclament du « marxisme » (ou de la tradition du mouvement ouvrier) pour déclarer qu'il est de l'intérêt des travailleurs de refuser ou limiter l'entrée des migrants et des réfugiés sur le territoire national, car elle alimente la formation de « l'armée industrielle de réserve » qui, à son tour, permet la compression des salaires et menace les droits sociaux. La faiblesse de Marx, c'est justement de donner à penser (pour contrer le malthusianisme) que les mouvements de population (qui englobent aussi des distributions inégales selon le genre ou la race) sont unilatéralement « au service » des fluctuations de l'armée industrielle de réserve, sans trop se poser la question de leur autonomie relative et des « contre-tendances » qu'ils impriment à la lutte des classes. Il voit l'effet de *retardement* plutôt que les effets d'*antagonisme* au sein de la « classe » elle-même, ou plutôt de son développement virtuel.

La question-clé, qu'on peut dire *biopolitique* au sens où certains marxistes ont détourné cette notion de Foucault, est celle des *formes* (ou modalités) sous lesquelles se présente aujourd'hui la « surpopulation relative » en tant que facteur de *précarité* de l'emploi et de la force de travail elle-même, avec des effets *locaux* de « surpopulation absolue », qui voit l'émergence de *masses de gens en trop* par rapport aux rapports d'offre-demande institutionnalisés : les « hommes inutiles » dont parle l'économiste Pierre-Noël Giraud, susceptibles de devenir les « hommes jetables » du philosophe Bertrand Ogilvie. [6] Je pense qu'il existe *deux formes* tendanciellement disjointes, entre lesquelles existent des voies de passage, qui s'inscrivent dans l'expérience de quelques individus, mais qui demeurent profondément hétérogènes, et ne s's'inscrivent pas, par conséquent, dans le *continuum* par élargissement progressif de la « réserve » du capital que décrivait Marx. Empruntant à la terminologie et aux analyses de Robert Castel (*Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard 1995),

j'appelle la première *désaffiliation*, parce qu'elle désigne la précarité du « centre », succédant au plein emploi relatif de l'économie keynésienne, qui se double d'une décomposition progressive des droits sociaux et des services publics assurant « l'intégration » (conflictuelle, mais réelle) des ouvriers et employés dans l'État dit « social », qui est toujours, notons-le, défini sur une base *nationale*. Cette désaffiliation touche bien entendu en particulier les banlieues ou les « quartiers » dans lesquels règne le chômage préférentiel excluant de la communauté les travailleurs (et notamment les jeunes) d'origine étrangère, mais pas uniquement. Elle devient une *condition sociale* générale. Empruntant cette fois à la terminologie de Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad, j'appelle *déracinement* le phénomène d'arrachement aux modes de production et de vie précapitalistes (généralement situés dans la « périphérie » de l'économie-monde) qui font partie de ce que Saskia Sassen a appelé *l'expulsion* caractéristique du capitalisme financier à l'époque de la mondialisation postcoloniale (portant à la fois sur les humains et sur l'environnement). [7]

Désaffiliation et déracinement créent deux types de précarité, dont l'une est tendanciellement sédentaire et l'autre tendanciellement nomade, donc ayant des rapports antithétiques au territoire et aux sentiments d'appartenance qui lui sont liés. Ces deux formes sont inégalement distribuées dans deux régions du monde (ce qu'on appelait récemment encore le « Nord » et le « Sud »), mais il s'agit plutôt d'une distribution structurelle que purement géographique, car la territorialisation elle-même est mouvante. Une telle antithèse affecte évidemment les nouvelles valeurs de notions telles que « nations », « races », « classes », « peuples ». Elle n'entre dans les logiques d'emploi du capital qu'au prix d'énormes dysfonctionnalités, d'un coût humain disproportionné, et peut-être même d'une *divergence* incontrôlable des effets politiques. Aussi longtemps qu'on n'en aura pas pris la mesure, et complètement analysé les formes, on ne pourra pas affronter collectivement les questions de solidarité humaine et de solidarité de classe dont dépend la possibilité de résister aux stratégies du marché et des États.
Ce texte reprend la première partie de la conférence qu'Étienne Balibar a donnée le 22 octobre 2018 à l'Écomusée du Fier monde, Montréal, sous le titre « Le droit à la circulation et de l'hospitalité comme droits fondamentaux ».

Notes

[1] François Crépeau : interview dans CBC Radio (Canada Broadcasting Corporation), december 24, 2017, « Why nothing will stop people from migrating ».

[2] Sandro Mezzadra et Brett Neilson, *Border as Method, or the Multiplication of Labor*, Duke University Press, 2013.

[3] É. Balibar : « Pour un droit international de l'hospitalité », *Le Monde,* 16 août 2018.

[4] Jérôme Valluy, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Éditions du Croquant, 2009.

[5] François Crépeau, *op. cit.* ; Mireille Delmas-Marty : « Faire de l'hospitalité un principe **»,** *Le Monde*, 12 avril 2018.

[6] Pierre-Noël Giraud, *L'homme inutile. Du bon usage de l'économie*, Odile Jacob 2015 ; Bertrand Ogilvie, L'Homme jetable. Essai sur l'exterminisme et la violence extrême, Éditions Amsterdam, 2012.

[7] Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad, *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1964 ; Saskia Sassen, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Gallimard, 2016.

Comment la théorie de la « ruée vers l'Europe » a pris son envol : Stephen Smith ou le Trump des études africaines

samedi 9 février 2019, par Julien Brachet

Les médias aiment les duels, et ils ne sont pas les seuls. C'est sans doute ce qui fait que le débat scientifique et idéologique autour de la théorie de la « ruée vers l'Europe » a récemment tourné – en France – à l'affrontement de deux personnalités. Mettant de côté les autres protagonistes de l'histoire, on nous présente un « bras de fer » entre « deux spécialistes des migrations africaines ». D'un côté, l'essayiste Stephen Smith, ancien journaliste, spécialiste de l'Afrique, mais pas des migrations. De l'autre, celui qui a été désigné « sommité de la démographie », François Héran, universitaire, spécialiste des migrations, pas spécialement africaines.

Il n'empêche que ce que l'on retient, ce sont les gros titres : « La bataille des scénarios sur l'immigration africaine » (*Libération* 2/10/2018). Deux hommes, deux points de vue qui s'affrontent. Que chacun choisisse son camp. Et tant pis si cette réduction des « camps » à leurs figures de proue médiatiques n'aide pas à comprendre ce qui est en train de se jouer.

Ce débat-duel soulève en effet des questions qui dépassent son objet premier, à savoir la validité *scientifique* de la thèse principale du livre de Stephen Smith, *La ruée vers l'Europe : La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent* (Grasset, 2018).

Le faux-nez de l'expert qui cachait la forêt idéologique

« I know more about ISIS than the generals do. Believe me » [1] (Donald J. Trump)

Rappelons brièvement cette thèse. Selon Stephen Smith, la croissance démographique du continent africain va entraîner des migrations massives de populations à destination de l'Europe, qui va « s'africaniser ». D'après lui, 25 % de la population européenne sera d'origine africaine en 2050. Pourtant, d'après les démographes de l'ONU et du FMI, et d'après François Héran, cette proportion sera d'environ 3 à 4 %. L'écart entre ces deux prédictions est grand, tout comme celui qui sépare la nature des « points de vue » qui s'opposent ici.

D'un côté, Smith, qui se présente comme démographe (ce qu'il n'est pas, ni de formation ni de par sa pratique professionnelle) et comme professeur d'université, alors qu'il est *professor of practice* (c'est-à-dire invité à enseigner dans une université américaine en tant que professionnel), et qu'il n'a pratiquement jamais publié d'articles scientifiques dans des revues universitaires, ce qui constitue pourtant le processus élémentaire et fondamental de validation de la production de connaissances scientifiques. Smith parle en outre de son essai comme d'un livre de « géographie humaine » (or, son ouvrage n'est pas un ouvrage de géographie au sens scientifique du terme), au sein duquel il cite de nombreux auteurs de sciences sociales (sans jamais en discuter les idées). En d'autres termes, un auteur qui tente de donner une patine scientifique à son ouvrage.

De l'autre côté, Héran, représentant de la science académique par excellence, qui a souligné les incohérences et les exagérations de Smith à propos du futur des migrations africaines. Je ne vais pas revenir ici sur les aspects techniques et méthodologiques de la critique qui invalident la thèse centrale de Smith en en démontrant le manque de rigueur. Pour cela, il suffit de lire par exemple « Commentse fabrique un oracle » sur le site web de *La vie des idées*. La projection d'Héran n'en est pas certaine pour autant, comme il le reconnaît lui-

même. Elle est sujette à caution et peut être critiquée, d'autant que toute projection en matière de migrations internationales à cette échelle temporelle et spatiale est inévitablement incertaine, tant les facteurs en jeu sont nombreux et divers, et le futur par essence inconnu.

Mais si l'on ne peut rien affirmer avec certitude, il n'en demeure pas moins que la projection de Stephen Smith est invraisemblable au regard de l'état actuel des connaissances scientifiques sur les migrations africaines, là où celle de François Héran est plausible, voire probable. Il s'agit là d'une différence fondamentale et décisive. Ce n'est pourtant pas tant cet aspect majeur du débat qui m'intéresse ici, que d'autres éléments qui me semble hautement révélateurs de ce qui se révèle à travers cette controverse.

Scientificité, croyances et persuasion

« The fact is I give people what they need and deserve to hear, and that is The Truth » [2] (Donald J. Trump)

Le problème que pose l'ouvrage de Smith, comme nous venons de l'évoquer, ne réside pas tant dans son contenu que dans le label qui est apposé dessus. Tout auteur est libre de partager ses souvenirs de voyages en Afrique quand il avait vingt ans, son appréhension d'un monde qui change quand il en a soixante, et sa crainte de voir l'Europe envahie par de jeunes Africains dans le futur. À chacun ses peurs et ses phobies, à tous la liberté d'en faire un livre. On peut appeler cela des mémoires, une réflexion libre, un carnet de voyage ou un essai politique. Au choix. Mais pas un ouvrage scientifique. Lorsque Smith tente de légitimer ses peurs et ses opinions personnelles avec des arguments supposément scientifiques, là commence le mensonge. Certes, les sciences sociales ne constituent qu'un champ de production de connaissance et de débat parmi d'autres, qui n'est pas réservé aux universitaires, qui eux-mêmes n'ont pas le monopole de la connaissance sur les sociétés humaines, ni le monopole de la légitimité à s'exprimer sur ces questions. Mais les sciences sociales ont leurs règles, leurs méthodes, leurs rigueurs, qui déterminent leur validité en tant que telle. S'en revendiquer, c'est accepter cela. Quand on dit haut et fort qu'on joue au foot, on ne prend pas le ballon avec les mains pour aller marquer un but. Ou alors on reconnaît qu'on joue à un autre jeu. Ici, c'est pareil. Quand Stephen Smith se présente en tant que « professeur d'université », auteur d'un livre de « géographie humaine » dont la conclusion serait « inévitable » car « inscrite dans les faits », sans pour autant soumettre sa démonstration aux règles du jeu, alors il y a faute. Triche.

La polémique autour du livre porte depuis ses débuts sur les chiffres : va-t-on voir « 150 à 200 millions » d'Africains « embarquer pour l'Europe d'ici à 2050 », comme l'écrit Smith ? Certainement pas. Les travaux des démographes montrent que le taux d'émigration des populations en Afrique est comparable à la moyenne mondiale (2,5 à 3 %), que leur taux d'émigration extracontinentale est stable (autour de 1%), et que les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne constituent une part minoritaire de l'ensemble des immigrés étrangers dans les pays européens (environ 5 %). [3] La croissance démographique importante du continent africain va très certainement entraîner une augmentation de ces chiffres dans les décennies à venir, sans pour autant provoquer une quelconque « ruée vers l'Europe ».

Smith, sous le feu de la critique, reconnaît lui-même qu'il ne s'agit là que d'un scénario possible parmi d'autres. Ce n'est pourtant pas un hasard si ce scénario est celui suggéré par le titre de l'ouvrage, et qui est développé de l'introduction à la quatrième de couverture. Ce n'est pas un hasard si ce scénario est celui que Smith a systématiquement mis en avant lors des innombrables interviews qu'il a données au cours des six mois qui ont séparé la sortie de l'ouvrage en février 2018 des premières critiques médiatisées. Six mois pendant lesquels son ouvrage a été (quasi) unanimement célébré, et pendant lesquels sa théorie de la ruée vers l'Europe a pris son envol. Non, ce n'est pas un hasard. Ce scénario quantifié est bien celui qui s'accorde le mieux avec l'idéologie qui sous-tend l'ensemble du livre. Car ces chiffres fallacieux qui induisent le lecteur en erreur sont interprétés, qualifiés, commentés par l'auteur. Et c'est là que l'ouvrage prend tout son sens : en

dehors de tout vernis scientifique, et au-delà même des données chiffrées elles-mêmes, Smith fait passer un message idéologique.

Une filiation idéologique marquée

« When Mexico sends its people, they're not sending their best. [...]. They're sending people that have lots of problems and they're bringing those problems with us. They're bringing drugs, they're bringing crime, they're rapists. » [4] (Donald J. Trump)

Comme je l'ai montré de façon plus détaillée dans un article intitulé « Où va la fausse science », le propos de Stephen Smith ne repose sur aucune démarche scientifique, mais sur la simple compilation d'anecdotes, de données chiffrées (dont l'auteur lui-même reconnaît le manque de fiabilité) et de prédictions hasardeuses, sur des comparaisons douteuses et des intuitions anxieuses. L'ensemble étant supposé valider la thèse selon laquelle la croissance démographique de l'Afrique va pousser des millions de jeunes Africains vers l'Europe. Ce serait « inéluctable » affirme Smith, avant d'ajouter que « l'arrivée d'étrangers » et leur simple « présence » ne manque pas d'« importuner » et de « gêner » les autochtones ; « prétendre le contraire [lui] semble une pétition de principe idéologique et dangereuse » (p. 182). Nous y voilà.

Selon Smith, les étrangers dérangent, un point c'est tout ; ou, tout au moins, les étrangers africains noirs et arabes, puisque c'est bien de ces étrangers-là qu'il s'agit, dérangent les Européens blancs. Stephen Smith se défend bien entendu de tout racisme : il affirme ne pas accorder d'importance à « la couleur de peau », « l'origine » ou les « ancêtres » et explique que, pour lui, la distinction qui importe est celle qui sépare « les détenteurs d'un passeport jouissant du droit de vote » de ceux qui n'en ont pas (p. 212). Force est pourtant de constater que, tout au long de son livre, il oppose « les immigrés et descendants d'immigrés » aux « natifs au carré » et aux « souchiens » (p. 220), c'est-à-dire aux Français nés de parents et grands-parents français et aux Européens supposés n'avoir aucune ascendance extra-européenne. On est loin de la seule question de la nationalité. On est proche, en revanche, du vocabulaire de l'extrême droite : pour ce qui concerne la seule France, « souchien » donne « Français de souche ». Une expression qu'affectionne particulièrement l'extrême droite contemporaine, mais dont l'origine remonte au XIXe siècle, notamment dans les écrits de l'écrivain antisémite et nationaliste Maurice Barrès ... que connaît Smith puisqu'il le cite.

L'auteur et les médias qui relaient sa pensée ne cessent pourtant de le répéter : le grand mérite du livre serait de « dépassionner » le débat sur l'immigration en Europe afin de proposer des choix visant simplement à « gouverner la cité dans l'intérêt de ses citoyens » (p. 180). Pour le bien commun, en somme. Et Smith d'affirmer encore, à la manière d'une fausse concession, que le problème ce n'est pas seulement que les « étrangers » dérangent les autochtones, mais aussi qu'« en vérité [...] l'immigration massive de jeunes Africains n'est ni nécessaire ni utile » (p. 207). Drôle de façon de dépassionner le débat.

Stephen Smith a donc peur de voir l'Europe envahie par des Africains, et il nous présente sa prédiction migratoire – pour ne pas dire son fantasme – comme une « vérité » scientifique. Certes, il n'est pas le premier, « l'idéologie de la menace du Sud » est ancienne, et il le sait, lui qui mentionne longuement toutes les théories les plus réactionnaires qui prédisent depuis des décennies l'invasion des pays les plus riches par les barbares du *Global South* et la fin de la « civilisation occidentale », de Kaplan à Huntington en passant par de nombreux autres moins illustres.

Quel est en effet l'objectif de Stephen Smith lorsqu'il cite *in extenso* un long passage de l'édition de 1803 de l'*Essai sur le principe de population* de Malthus, un passage « lugubre » comme il le dit lui-même, qui met le lecteur face à l'idée selon laquelle « les deux ou trois prochaines générations d'Africains » seront « de trop », à l'image des pauvres de Malthus « dont la société n'a nul besoin » (p. 76) ? Idem, lorsqu'après avoir longuement cité des auteurs « proches des services de sécurité américains » (p. 96), Smith en vient à une référence de l'extrême droite, Jean

Raspail, dont *Le Camp des saints* aurait selon lui un « intérêt » puisqu'il aurait réactualisé « l'imaginaire d'une 'invasion barbare' ». Un intérêt peut-être partagé par Steve Bannon, l'ancien conseiller de Donald Trump à la Maison Blanche pour les questions d'immigration, qui se plaît à citer Raspail. Mais un intérêt qui, pour le commun des lecteurs, reste bien énigmatique à défaut d'être explicité.

Stephen Smith s'inscrit précisément dans cette tradition idéologique de la peur des nouveaux Barbares autant que du futur. Mais Raspail a toujours qualifié son texte de fiction. Un minimum d'honnêteté intellectuelle aurait poussé Smith à faire de même, ou tout au moins à présenter son ouvrage comme un essai idéologico-politique dans la continuité de ses prédécesseurs. Pas comme un ouvrage scientifique.

Comparer l'incomparable ou la rhétorique de l'absurde

« The other candidates – they went in, they didn't know the air conditioning didn't work. They sweated like dogs... How are they gonna beat ISIS ? I don't think it's gonna happen » [5] (Donald J. Trump).

Il importe néanmoins de souligner que, prises séparément, les données historiques et actuelles qu'utilise Stephen Smith sont globalement justes ou vraisemblables. Ses projections chiffrées sont tantôt plausibles, tantôt invraisemblables. Mais vraisemblance, plausibilité et logique se perdent totalement dans la manière dont Smith les agrège, les présente et les interprète. Or, c'est justement cela, faire des sciences sociales.

Par exemple, lorsque Smith déclare que si les projections démographiques de l'ONU s'avèrent justes, et « si l'Afrique suit l'exemple du Mexique », alors « quelque 150 millions [d'Africains] vont embarquer pour l'Europe d'ici à 2050 » (p. 178). Certes, d'un point de vue formel, le calcul est plausible, l'argument central de l'ouvrage semble tenir, et le lecteur retient donc ce chiffre. Un chiffre pourtant invraisemblable, car non seulement il faut être très prudent en matière de projection démographique et de prévision des pratiques migratoires sur plusieurs décennies, mais surtout parce qu'il y a très peu de chance que l'Afrique du milieu du XXIe siècle suive la trajectoire migratoire du Mexique de la fin du XXe siècle. Ni celle de l'Europe de la fin du XIXe siècle, qui est l'autre comparaison favorite de Smith, alors même que l'Afrique de 2050 ne ressemblera en rien à l'Europe de 1880, et il n'y a aucune raison que les populations africaines adoptent en 2050 les comportements qui avaient été ceux des populations européennes 170 ans auparavant.

Soit Smith le sait, et l'on se demande alors pourquoi il compare ainsi ce qui n'est pas comparable, quitte à ne pas se préoccuper de la plausibilité du propos, quitte à ne pas tenir compte d'autres projections plus rigoureuses, mais nettement moins impressionnantes – y compris celle de l'OCDE. Pourquoi induire ainsi en erreur si ce n'est pour persuader de l'imminence d'une « grande invasion » ? À qui cherche-t-il à faire peur ?

Soit il ne le sait pas, et on peut alors affirmer qu'il ne connaît tout simplement rien aux dynamiques des migrations africaines dont il parle si aisément de manière globalisante, tout comme il parle de l'Afrique comme d'un ensemble monolithique, et, à peu de chose près, de l'Africain au singulier dont le comportement serait anhistorique et prévisible. Il considère par exemple que les migrations sur le continent africain fonctionnent comme une succession de déversements d'un trop-plein humain allant des zones rurales vers les petites villes, puis vers les capitales nationales et régionales, puis *in fine* vers l'Europe. C'est simple. C'est clair. Sauf que non, ce n'est pas comme cela que ça se passe. La toute petite partie des migrants africains qui tentent de venir en Europe n'ont pas suivi ce parcours. Tandis que la grande majorité des migrants africains restent sur le continent africain. Et des années de recherche sur les migrations internationales, en Afrique et ailleurs, ont montré la complexité et la diversité de ces phénomènes, intégrés dans des processus de changements sociaux plus généraux, et le fonctionnement est loin d'être mécanique. Mais tout cela n'intéresse apparemment pas Stephen Smith. Pour ce qui concerne l'avenir, je ne m'aventurerai pas

sur le terrain des prédictions, si ce n'est pour dire qu'il est fort peu probable que celles de Smith soient justes.

De même, tout en reconnaissant que des gens meurent en Méditerranée en essayant d'atteindre l'Europe, Stephen Smith met en garde celles et ceux qui s'en offusqueraient un peu trop hâtivement à son goût. Il incite ainsi le lecteur à « situer le drame » et précise que « le risque de périr en Méditerranée » est très faible : en 2015, l'année où l'UE a vu « ses défenses s'effondrer » (p. 190), il n'était que de 0,37 % (p. 174-175). « C'est un simple calcul », dit-il, qui permet de « relativiser », car, cette année-là, le risque pour une personne de plus de 45 ans en France d'avoir un AVC était légèrement supérieur à ce risque de mourir en mer. Ah, dans ce cas… Puis de poursuivre en rappelant que ce taux de décès en mer Méditerranée était passé à 1,92 % en 2017, mais qu'il n'y a toujours pas lieu de s'inquiéter puisque ce chiffre « est légèrement inférieur à la mortalité post-opératoire en chirurgie cardiaque en Europe de l'Ouest » (p.176).

À la lecture de ces comparaisons affligeantes et ridicules, on se demande si Smith prend ses lecteurs pour des imbéciles. Le message est néanmoins clair pour qui veut l'entendre : il n'y a pas de raison de s'alarmer de ces « morts étrangers aux frontières de l'Europe », puisqu'en Europe aussi des gens meurent, des nationaux dans leur propre pays, et personne ne les plaint. La preuve est là, avec deux chiffres après la virgule, et peu importe qu'il soit en fait impossible de mesurer le rapport entre le nombre de traversées irrégulières (que l'on sait très difficiles à chiffrer) et le nombre de décès en mer (que l'on sait impossibles à chiffrer). Peu importe surtout que les natures des décès comparés n'aient absolument rien à voir les unes avec les autres, que les unes relèvent de la politique et les autres de la médecine. Pour Stephen Smith, cela doit relever du détail. Ce qui compte, c'est de ne pas culpabiliser, voire de ne pas chercher à intervenir pour limiter le nombre de morts. D'autant que si ce nombre de morts augmente, c'est parce que « l'humanitaire est trop bon ! » (p. 176), n'hésite-t-il pas à affirmer. Pour lui, les quelques activistes qui portent assistance à des personnes en danger en Méditerranée sont responsables de tout cela. Tout simplement. Tout en ne disant pas un mot sur les polices maritimes et garde-côtes qui, régulièrement, ne respectent pas le droit maritime en ne portant pas secours aux migrants en danger, les laissant mourir en mer, parfois sous leurs yeux.

Sortir pleinement du bois

« I would build a great wall. And nobody builds walls better than me, believe me. And I'll build them very inexpensively. I will build a great great wall on our southern border and I'll have Mexico pay for that wall » [6] (Donald J. Trump)

À la fin de son livre supposément « guidé par la rationalité des faits », l'auteur sort complètement du bois. Ainsi, lorsqu'il rappelle une énième fois en conclusion que pour lui « la migration massive d'Africains vers l'Europe n'est dans l'intérêt ni de la jeune Afrique ni du Vieux Continent », et, après avoir assené pendant 200 pages que celle-ci était inéluctable, Stephen Smith change de prédiction de manière révélatrice. Tout d'un coup, tout ne serait finalement peut-être pas perdu à ses yeux : « l'union forcée entre la jeune Afrique et le Vieux Continent n'est pas encore une fatalité. Il y a de la marge pour des choix politiques » (p. 225). En grand prédicateur, il offre une fenêtre de sortie à son lecteur supposé être quelque peu angoissé à ce stade de la lecture. Il suffirait donc de faire les bons « choix politiques » pour éviter cette « africanisation de l'Europe » que Smith prédit et redoute tant. En d'autres termes : votez bien, braves gens, car le péril noir est à nos portes. Et de glisser que, selon lui, « seule l'entrée très sélective de quelques bras et, surtout, de cerveaux africains apporterait des avantages à l'Europe » (p. 223). Juste comme ça, un exemple en guise de conclusion, avant que l'on ne referme le livre. Un exemple qui n'est pas sans rappeler le programme de certains partis politiques européens. Mais Stephen Smith ne prend pas parti, grand Dieu non.

À la lecture de *La Ruée vers l'Europe*, on a définitivement l'impression que Stephen Smith ne connaît rien à ce dont il parle, qu'il est ouvertement xénophobe et raciste, et que son ouvrage n'est

finalement qu'une vaine tentative de légitimation de la théorie complotiste du « grand remplacement » prêchée par les idéologues d'extrême droite, qu'il rebaptise pour l'occasion en théorie du « grand repeuplement en cours » de l'Europe, histoire d'être plus présentable. Mais Smith se défend de tout racisme, bien évidemment, et quand on lui dit que ses écrits font le jeu de l'extrême droite, il rétorque qu'il ne cherche qu'à « éclairer un sujet ». Ses anciens collègues journalistes se contentent de cette réponse, et n'hésitent pas à lui accorder une attention et une promotion à faire pâlir d'envie non seulement tout ce que le pays recèle d'essayistes de tout bord, mais aussi tous les auteurs sérieux traitant avec la rigueur nécessaire de sujets complexes.

Médiatisation et opinions publiques

« Perception is more important than reality. If someone perceives something to be true, it is more important than if it is in fact true. » [7] (Ivanka Trump, fille de Donald J. Trump)

L'ouvrage de Smith, dès sa sortie en février 2018, a été encensé par la plupart des grands médias français et récompensé par des institutions prestigieuses, au point de devenir un succès de librairie et d'influencer le débat public. Pendant six mois, et Smith a fait le tour des rédactions, des studios de radio et des plateaux de télé sans rencontrer le moindre contradicteur. Cette impressionnante promotion du livre doit sans doute beaucoup au passé d'ancien journaliste de Stephen Smith, qui a travaillé pendant plus de 25 ans au *Monde*, à *Libération* et à *RFI* notamment. Car il en faut, des réseaux et des soutiens, pour qu'un tel livre reçoive en quelques mois un prix de l'Académie française, le Prix de *La Revue des deux mondes*, et le Prix Brienne du livre de géopolitique de l'année. Ces institutions, en récompensant ainsi l'ouvrage de Smith, ont indéniablement participé à la légitimation de son contenu, de sa médiatisation et de sa diffusion. Sans que jamais leurs membres, jurés discrets ayant décidé de cela, n'aient à expliquer leurs choix.

Voilà pourquoi Stephen Smith est si inquiétant, plus encore que s'il ne s'agissait que d'un auteur ouvertement raciste : disposant d'un soutien médiatique rare, il se présente sous les traits d'un intellectuel apolitique pour véhiculer et conforter les pires stéréotypes relatifs au continent africain et érige ses populations en risque, danger ou menace pour l'Europe. Les voix qui s'élèvent face à lui, avec retard, restent bien inaudibles.

Julien Brachet est chercheur à l'Institut de recherche pour le développement, IRD - Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne et rédacteur en chef de la revue *Politique africaine*.

Notes

[1] « J'en sais plus sur ISIS que les généraux. Crois-moi. »

[2] « Le fait est que je donne aux gens ce dont ils ont besoin et ce qu'ils méritent d'entendre, et c'est la vérité. »

[3] Sans même parler de la part des seuls immigrés irréguliers : absolument négligeable d'un point de vue statistique, et sans commune mesure avec l'ampleur des mesures légales et sécuritaires mises en œuvre – y compris à l'intérieur du continent africain par certains États et par des organisations internationales – pour les empêcher de venir en Europe.

[4] « Quand le Mexique envoie ses habitants, ils n'envoient pas le meilleur. [...] Ils envoient des gens qui ont beaucoup de problèmes et qui les apportent chez nous. Ils apportent des drogues, ils apportent des crimes, ce sont des violeurs. »

[5] « Les autres candidats - ils sont entrés, ils ne savaient pas que la climatisation ne fonctionnait pas. Ils ont transpiré comme des chiens... Comment vont-ils battre ISIS ? Je ne pense pas que ça va arriver. »

[6] « Je construirai un grand mur. Et personne ne construit des murs mieux que moi, croyez-moi. Et je vais les construire à très bon marché. Je construirai un grand mur sur notre frontière sud et je ferai payer le Mexique pour ce mur. »

[7] « La perception est plus importante que la réalité. Si quelqu'un perçoit que quelque chose est vrai, c'est plus important que si c'est en fait vrai. »

La souveraineté étatique contre la liberté de circulation

samedi 9 février 2019, par Danièle Lochak

En juillet 1997, à l'initiative du Gisti, six organisations [1] signaient une « Lettre ouverte à Lionel Jospin », alors Premier ministre, publiée dans la revue *Plein droit*, sous le titre : « Tout bien réfléchi, la liberté de circulation » [2]. Il s'agissait, déjà à l'époque, d'affirmer et de démontrer que la fermeture des frontières ne pouvait tenir lieu de politique. Si cette politique s'est poursuivie et intensifiée au cours des vingt années écoulées, l'idée dénoncée au départ comme utopique ou dangereuse n'en a pas moins fait parallèlement son chemin.

En témoignent, pour s'en tenir aux événements les plus récents, le Manifeste adopté en mai 2018 par les 400 organisations réunies pour des États généraux de l'immigration, qui réclame la « liberté d'entrée, de circulation et d'installation dans l'espace européen pour les personnes étrangères à l'Union européenne », ou encore le « Manifeste pour l'accueil des migrants », lancé en septembre 2018 par 150 personnalités et une vingtaine d'organisations, qui a recueilli en quelques jours la signature de 60 000 personnes et qui affirme lui aussi haut et fort la liberté de circulation comme un droit fondamental.

Il existe plusieurs raisons de plaider pour la liberté de circulation, plusieurs façons d'en fonder la revendication. Sur le terrain du droit, d'abord : il s'agit de rappeler que le principe de la souveraineté étatique ne saurait conduire à sacrifier les droits fondamentaux des migrants car il doit se concilier avec un autre principe, solennellement proclamé en 1948 : l'universalité des droits de l'homme. Sur le terrain éthique, ensuite, d'une éthique de conviction, pour reprendre la terminologie wébérienne : peut-on accepter le sort infligé aujourd'hui aux migrants dans le simple but de préserver notre confort ou l'idée que nous nous en faisons ? Enfin, même si l'on entend se placer sur le terrain du « réalisme », d'une « éthique de responsabilité », dirait Weber, il n'est pas difficile de démontrer que la politique présentée comme la seule praticable, quels que soient ses dégâts collatéraux, n'est justement pas aussi réaliste qu'elle le prétend et qu'elle est même vouée à l'échec.

La souveraineté étatique contre la liberté de circulation

Que la souveraineté de l'État entre directement en conflit avec la liberté de circulation, c'est indéniable. On relèvera d'ailleurs à cet égard un paradoxe historique : la liberté de circulation n'a été appréhendée comme un droit subjectif appartenant à chaque individu qu'à l'époque moderne, à partir des XVIe et XVIIe siècles, au moment même où la constitution d'États, jaloux de leur souveraineté, était inéluctablement amenée à en restreindre la portée. La doctrine du droit international, de fait, a été dès l'origine tiraillée entre deux conceptions opposées : l'une, héritière de Vitoria (*De Indis*, 1542) et Grotius (*Mare liberum*, 1609), faisant prévaloir la liberté de communication sur les prérogatives des États ; l'autre, représentée notamment par Vattel (*Le droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, 1758), proclamant au contraire le droit des États souverains de défendre l'entrée de leur territoire aux étrangers en fonction de leurs intérêts propres. On trouve ainsi, dans les écrits de ces auteurs considérés comme les fondateurs du droit international, des problématiques qui paraissent aujourd'hui encore d'une brûlante actualité.

Si l'on se tourne vers le droit positif, force est de constater la primauté qu'il accorde à la souveraineté des États, sachant que la première prérogative des États souverains, c'est la maîtrise de leur territoire. Au regard du droit international, aucun État n'est

tenu d'accepter l'entrée et la présence sur son territoire d'un individu qui n'est pas son national. Significatif à cet égard est l'article 13-2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui énonce que « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans *son* pays » (souligné par nous). La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) elle-même a rappelé à plusieurs reprises que les États « *ont le droit indéniable de contrôler souverainement l'entrée et le séjour des étrangers sur leur territoire* ».

Cette souveraineté ne cède même pas lorsqu'est en cause le droit d'asile. La Déclaration de 1948 proclame que « *devant la persécution toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* » (art. 14) mais elle n'impose pas aux États une obligation corrélative d'accorder l'asile. La Convention de Genève n'oblige pas non plus les États à accueillir les réfugiés sur leur territoire, se bornant à énoncer un principe de non-refoulement.

On ne saurait pour autant interpréter le silence des traités relatifs aux droits de l'homme sur la question de l'entrée et du séjour des étrangers comme signifiant que l'immigration appartient à la compétence exclusive des États : leurs prérogatives souveraines trouvent leur limite, ici comme ailleurs, dans les principes et les règles du droit international au rang desquels figure la jouissance des droits fondamentaux sur une base universelle. Par conséquent, les restrictions apportées à la liberté de circulation transfrontière ne doivent pas aboutir à priver d'effet ces droits fondamentaux, sauf à violer les principes du droit international.

Ne pas consentir au sacrifice des droits fondamentaux

Or c'est précisément ce qui se passe aujourd'hui. En empêchant les migrants d'utiliser les modes de déplacement normaux et légaux – en raison notamment d'une politique restrictive de délivrance des visas, accompagnée de sanctions contre les transporteurs qui amènent aux frontières de l'Europe des étrangers dépourvus des documents exigés –, on les livre aux passeurs et aux trafiquants. En les renvoyant, sur le fondement d'accords de réadmission négociés avec les États tiers, vers des pays de transit guère soucieux du respect des droits de l'homme et du droit d'asile, on leur fait courir le risque – au mieux – de demeurer dans des conditions de vie précaires dans un pays qui n'est pas prêt à les accueillir, mais plus vraisemblablement encore de croupir dans des camps pendant une durée indéfinie, et même d'être finalement refoulés vers des pays où leur vie et leur intégrité physique sont menacées. En érigeant sur leur chemin toujours plus de murs et de barbelés, on les contraint à trouver des voies de contournement dangereuses aux conséquences potentiellement mortelles.

En clair : la politique de fermeture des frontières entraîne inéluctablement la violation d'une série de droits qui sont bel et bien garantis par des règles internationales contraignantes : le droit de chercher asile pour échapper à la persécution, la liberté individuelle qui implique le droit de ne pas être arbitrairement détenu, et même ces droits considérés comme « indérogeables » que sont le droit à la vie et celui de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants. Est également oubliée au passage l'obligation de porter secours en mer, elle aussi consacrée par les textes internationaux : non seulement les États européens et leurs agents s'abstiennent de porter secours aux personnes en détresse, mais ils sont déterminés à empêcher par tous les moyens les navires humanitaires de remplir cette mission, préférant laisser place libre aux garde-côtes libyens. Les conséquences meurtrières de la politique européenne sont désormais documentées et reconnues, et nul ne conteste plus que des milliers de migrants trouvent la mort chaque année en tentant de franchir les obstacles dressés sur leur route. Ce bilan macabre ne cesse de s'alourdir [3], au point que François Crépeau, Rapporteur spécial pour les droits des migrants aux Nations unies, pouvait, en 2014, caractériser l'attitude des pays européens par ce mot d'ordre cynique : "*Let them die, this is a good deterrence*".

On ne saurait se résigner à ces violations graves et massives des droits de l'homme au motif qu'elles

seraient la contrepartie, certes regrettable mais inéluctable, du droit « légitime » des États de contrôler leurs frontières. Mais peut-on, plus généralement, s'accommoder du partage du monde en deux humanités, dont l'une peut circuler librement, tandis que l'autre se voit assignée à résidence et ne peut se déplacer qu'en risquant son intégrité physique et sa vie ? [4]

Ne pas s'accommoder du partage du monde en deux humanités

Revendiquer la liberté de circulation, c'est refuser cette forme extrême de discrimination qui fait que des droits aussi fondamentaux que la liberté de circulation, le droit de gagner sa vie, le droit de vivre auprès de ceux qu'on aime, soient réservés aux habitants des pays riches ; refuser que, dans le but illusoire de protéger le confort des mieux nantis, on se résigne à laisser des milliers de personnes mourir de froid, de soif ou de chaleur, asphyxiées ou noyées, ou encore sous les balles de l'armée ou de la police ; refuser que les gouvernants des États européens passent, dans le cadre de la fameuse « politique d'externalisation », des accords avec des pays aussi peu respectueux des droits de l'Homme que la Libye, le Soudan ou l'Éthiopie pour leur sous-traiter la gestion des frontières. C'est, positivement, une façon aussi de réaffirmer la liberté de chacun de vivre où il veut sur cette planète et de tirer toutes les conséquences du principe d'égalité.

Dans cette perspective, plusieurs voix se sont élevées pour réclamer la consécration d'un droit à l'hospitalité ou d'un devoir d'hospitalité. Par là s'exprime la résistance des citoyens à des politiques publiques inhospitalières, susceptible de déboucher sur des formes de désobéissance civile [5]. Mais, au-delà et en dépit de cette portée potentiellement contestataire, l'hospitalité reste un concept ambivalent, sinon ambigu. Si elle implique de laisser entrer les nouveaux venus, ceux qui arrivent conservent leur statut d'invités ; l'hospitalité a un début et une fin, c'est une condition provisoire. « Donner l'hospitalité », « recevoir l'étranger » : outre que celui qui est reçu met le pied dans l'engrenage de la dette, la relation reste asymétrique entre celui qui accueille et celui qui est accueilli [6]. Appliqué aux migrations, ce « paradigme métaphorique » laisse entendre qu'il y a bien « un territoire "à nous", sur lequel nous sommes "chez nous" », même si les frontières de ce territoire peuvent ou devraient s'ouvrir plus largement aux étrangers [7]. Le concept d'hospitalité semble finalement entériner la fracture irréductible entre ces derniers et les nationaux-citoyens.

L'hospitalité est également appréhendée comme l'expression d'un droit cosmopolitique : droit de la *cosmopolis*, de la cité universelle, de la société des citoyens du monde, à laquelle appartiennent l'ensemble des habitants de la planète. La référence à Kant, promoteur de l'idée d'un « droit cosmopolitique » définissant les conditions de « l'hospitalité universelle », est ici incontournable, mais elle est loin de lever l'ambivalence du concept. *Hospitalité*, dit Kant, signifie « le droit qu'a l'étranger arrivant sur le sol d'un autre de ne pas être traité en ennemi par ce dernier », aussi longtemps qu'il reste paisiblement à sa place. Il ajoute que l'étranger ne peut pas invoquer un *droit à l'hospitalité* – qui ferait de lui l'habitant de la même maison, mais seulement un *droit de visite*, « le droit qui revient à tout être humain de se proposer comme membre d'une société, en vertu du droit à la commune possession de la surface de la terre, [...] personne à l'origine n'ayant plus qu'un autre le droit de se trouver en un endroit quelconque de la terre » [8].

Par conséquent, comme le souligne Achille Mbembe [9], l'hospitalité selon Kant est loin d'être « universelle » : non seulement elle est conditionnelle, mais elle se fonde clairement sur une distinction entre « le droit de l'habitant » et « le droit du visiteur ». Consacrer un droit universel, c'est-à-dire inconditionnel, à l'hospitalité, présuppose, conclut-il, la « dés-absolutisation des frontières, c'est-à-dire la restitution, à tous les habitants de la Terre, humains et non-humains, du droit inaliénable de se déplacer librement sur cette planète ». « La liberté de circuler, dit Michel Agier, est la condition de la "citoyenneté du monde" parce qu'il faut pouvoir passer les frontières pour faire l'exercice du monde et des autres, sortir [...] du périmètre assigné » [10].

La même inspiration sous-tend la « Charte de Lampedusa » adoptée le 2 février 2014 [11], en réaction aux naufrages survenus au large de l'île en octobre 2013, dont la répétition transforme la Méditerranée en cimetière marin. Contestant une politique fondée sur la distinction entre ceux qui ont l'entière liberté de se déplacer et ceux qui, pour ce faire, doivent surmonter d'innombrables obstacles, souvent au risque de leur vie, elle proclame que « toutes et tous, en tant qu'êtres humains, nous partageons la terre » et que de cette appartenance commune doit découler « la liberté de circulation de toutes et tous » ; car il est « inacceptable de distinguer entre les êtres humains en conditionnant la liberté de se déplacer a leur lieu de naissance et/ou leur nationalité, leur situation financière, juridique et sociale, ainsi qu'aux besoins des territoires d'arrivée ».

Le cosmopolitisme signifie que chacun a des droits liés à son appartenance au monde, des droits dont l'exercice ne saurait donc être limité par la souveraineté des États. Il implique, dit Alain Policar [12], la transposition des principes de justice distributive de la sphère étatique ou nationale à la sphère globale, autrement dit la délégitimation des privilèges du citoyen. Or, précisément, la régulation de l'immigration fondée sur le principe de la fermeture des frontières fait obstacle à la réalisation de l'égalité des chances entre les citoyens des pays riches et ceux des pays pauvres, et contredit donc le principe de l'égalité morale entre tous les habitants de la planète.

Mettre à nu l'irréalisme d'une politique

Si l'on quitte le terrain du respect des droits de l'Homme et de l'éthique pour le point de vue du réalisme politique, pour ne pas dire de la Realpolitik, la politique suivie depuis plus de trente ans est tout autant sujette à critique.

Le discours dominant martèle comme une vérité d'évidence qu'il n'y a pas d'alternative à la fermeture des frontières – il serait plus exact de dire : à l'ouverture contrôlée des frontières à une immigration soigneusement triée en amont. Mais cette évidence fait bon marché des conséquences néfastes qu'engendrent les politiques répressives et des contradictions sur lesquelles elles reposent. Autrement dit, le réalisme n'est pas forcément du côté où il prétend être.

D'abord, quelle peut être la crédibilité d'une politique qui érige barrage après barrage pour empêcher les étrangers d'arriver jusqu'aux frontières de l'Europe, si ces barrages laissent passer des centaines de milliers de personnes ? Aucun dispositif de répression aux frontières, aucun mur, aussi haut et surveillé soit-il, n'empêche ni n'empêchera les migrations. L'expérience des barbelés à la frontière entre le Mexique et les États-Unis, des barrières de Ceuta et Melilla au nord du Maroc, des dispositifs mis en place dans le Calaisis et jusqu'au bilan de Frontex l'attestent : on peut freiner les migrations, les rendre périlleuses, on ne peut pas les arrêter.

Ensuite, la lutte contre l'immigration irrégulière coûte cher : pour évaluer son coût, il faut inclure non seulement les coûts directs – reconduites, escortes, construction et fonctionnement des centres de rétention… –, mais aussi les coûts indirects, résultant par exemple de la mobilisation d'un nombre toujours croissant d'agents administratifs, à commencer par les policiers, mais aussi de magistrats, qui doivent s'atteler à des tâches peu productives et peu motivantes, aux résultats aléatoires. Tout cet argent et toute cette énergie ne pourraient-ils pas être utilisés à meilleur escient, par exemple – pourquoi pas… – pour protéger les réfugiés et favoriser l'intégration de la population immigrée ? Les sommes que l'Union européenne affecte à la protection des frontières, venant s'ajouter à celles, de plus en plus démesurées, consacrées au même objectif par les États, connaissent une augmentation exponentielle. Ainsi, le budget de l'Agence Frontex, qui s'élevait en 2006 à 19 millions d'euros, atteignait 232 millions d'euros dix ans plus tard ; la Commission propose de le porter à 1,3 milliard d'euros (et à 10 000 le nombre de ses agents) pour la période 2019-2020.

Un véritable marché de la sécurité frontalière s'est de ce fait mis en place dont les principaux bénéficiaires sont les entreprises aéronautiques et de défense comme Airbus, Sagem, Finmeccanica, Thalès ou

Siemens, qui profitent de contrats particulièrement lucratifs [13].

Inefficace, coûteuse, la politique de fermeture des frontières entraîne aussi une série d'effets pervers. Elle contribue à entretenir des flux importants d'immigration irrégulière et à alimenter une économie souterraine, les patrons ayant intérêt à utiliser des sans-papiers qui leur coûtent moins cher et sont moins revendicatifs. La preuve en est qu'il n'est pas rare qu'un étranger régularisé perde son emploi une fois régularisé. Cette main-d'œuvre sous-payée et exploitée fait concurrence, à son corps défendant, aux travailleurs français et étrangers en situation régulière. L'expérience montre que ce système ne peut pas être éradiqué par la répression : il suffit, pour s'en convaincre, de mettre en regard l'arsenal impressionnant des sanctions théoriquement destinées à endiguer le phénomène et leur efficacité quasi nulle.

De la même façon, en interdisant aux migrants d'emprunter les moyens de transport réguliers et de franchir légalement les frontières, on favorise l'activité des passeurs et on fait les beaux jours des trafiquants. Là encore, l'aggravation des sanctions encourues, unique réponse imaginée par les États membres, est impuissante à faire disparaître ces pratiques : son seul effet est de renchérir le coût des passages clandestins et, bien sûr, d'accroître parallèlement les risques pris par les migrants pour traverser mers, montagnes ou déserts.

Et, finalement, la fermeture des frontières, en entravant la mobilité, va à l'encontre de ses propres objectifs : elle retient sur place les étrangers, en dissuadant ceux qui souhaiteraient retourner dans leur pays de le faire, par crainte de perdre leur droit au séjour.

Il est difficile, dans ces conditions, de considérer comme réaliste et rationnelle la politique dans laquelle l'Europe s'enferre chaque jour un peu plus. Elle n'est pas réaliste, tout simplement parce qu'elle ne prend pas en compte le caractère inéluctable des migrations. D'un côté, les déplacements sont facilités par le progrès des moyens de communication qui raccourcissent les distances et par l'abaissement du coût des voyages. De l'autre, la propension à migrer, au demeurant indissociable de la mondialisation des échanges, est entretenue par de multiples facteurs : le fossé qui se creuse au lieu de se combler entre les pays riches et les pays pauvres, les guerres et les persécutions qui chassent de chez elles des populations entières, et désormais le réchauffement climatique qui a d'ores et déjà commencé à engendrer des flux de « réfugiés climatiques » ou « environnementaux ».

Dans ce contexte, les stratégies d'endiguement ne sont pas viables, se barricader n'est ni une solution durable, ni une solution réaliste.

Quelle ouverture des frontières ?

Il faut donc inverser la problématique : se demander non pas comment endiguer les flux migratoires, mais comment se donner les moyens d'accueillir les migrants. Accueillir les migrants, donc ouvrir les frontières. Demander que les frontières s'ouvrent ne veut pas dire demander leur abolition : la frontière, avant d'être une barrière, est d'abord la ligne qui sert à délimiter le territoire des États et leur sphère de compétence territoriale. Une frontière « ouverte », qui laisse circuler les individus ou les biens, n'est pas pour autant niée [14]. Ce qu'il faut reconsidérer, ce sont les conditions de son franchissement, en posant comme principe initial, valable pour tous, la liberté de circulation transfrontière. Et si cette liberté, comme toutes les libertés, peut éventuellement subir des restrictions, c'est sur une base non discriminatoire et dans le respect des droits fondamentaux.

La liberté de circulation implique d'emblée, au minimum, la suppression des visas, le démantèlement des dispositifs physiques ou virtuels – murs, camps, surveillance à distance… – qui entravent les déplacements. Au-delà du droit d'entrer, la liberté de circulation doit inclure le droit de résider et la jouissance, dans le pays où l'on réside, de l'intégralité des droits, sur une base d'égalité : la « liberté de rester en tant que liberté d'habiter n'importe quel lieu, diffèrent du lieu de naissance et/ou de citoyenneté […] et de construire dans ce lieu son propre projet de vie », comme le

proclame la Charte de Lampedusa – une liberté qui ne peut en aucun cas, ajoute-t-elle, être subordonnée à une activité professionnelle autorisée sur la base des nécessités du marché du travail du pays d'accueil et qui implique un égal accès aux droits sociaux et aux droits politiques, y compris le droit de vote.

La mention de l'égal accès aux droits sociaux vient rappeler opportunément qu'ouvrir les frontières n'implique pas l'abdication par les États de leurs responsabilités. Ils doivent au contraire assurer pleinement leur mission d'État social, comptable du bien-être de tous, étrangers et nationaux. Ce dernier point est important, car il permet de se démarquer des thèses d'un courant ultra-libéral, influent notamment aux États-Unis, qui réclame l'ouverture des frontières et la suppression des contrôles dans le seul but de laisser jouer la concurrence, sans se soucier de la préservation des droits des travailleurs.

Déconstruire les idées toutes faites

Reste bien entendu une question centrale : comment faire pour qu'un jour ce qui paraît être encore une revendication utopique ait une chance de se réaliser ? Sans doute faut-il se fixer un objectif intermédiaire : vaincre les préjugés et les fantasmes qui empêchent d'appréhender l'immigration autrement que comme une menace, déconstruire les idées toutes faites sur l'immigration qui résultent de ce que, depuis quarante ans – le milieu des années 1970 – le discours officiel a systématiquement martelé que la fermeture des frontières et la répression étaient la seule politique possible.

Il faut faire admettre aux opinions publiques européennes que, dans un monde globalisé, les migrations sont une donnée incontournable. En rappelant parallèlement que les pays du Nord ne sont pas la destination exclusive ni même majoritaire des migrations, les flux migratoires Sud-Nord représentant moins de la moitié de ces flux. Ce constat devrait aider à se défaire d'une vision de l'Europe comme forteresse assiégée. Croisant plusieurs disciplines : la sociologie, l'histoire, la démographie, la biologie, l'ethnologie, l'anthropologie, le tout récent *Manifeste* de chercheurs du Musée national d'histoire naturelle, après avoir rappelé que la mobilité fait partie de l'histoire des sociétés humaines, bat en brèche, données chiffrées à l'appui, l'idée d'un potentiel raz-de-marée migratoire issu des pays pauvres [15].

En résumé, il faut à la fois faire prendre conscience des impasses d'une politique fondée sur le « tout répressif » et semer les germes d'une autre réflexion. Une réflexion qui prenne en compte la réalité et les conséquences de la mondialisation, qui ne dissocie pas la question des migrations de celle des rapports Nord-Sud, non plus que des menaces qui pèsent sur l'équilibre écologique de la planète. Une réflexion qui devrait aboutir au constat que, contrairement aux idées reçues, il n'y a pas d'alternative à l'ouverture des frontières.

Notes

[1] Act up, Droits devant !, le Cedetim, la Fasti, le Gisti et le Syndicat de la magistrature.

[2] *Plein droit*, n° 35, septembre 1997, consultable en ligne.

[3] Selon le HCR, 2262 personnes – un chiffre évidemment très sous-évalué – ont trouvé la mort en Méditerranée en 2018, et au moins le double dans le désert, avant d'atteindre les côtes.

[4] Un passeport émis au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Finlande, en France ou en Allemagne donne accès sans visa à plus de 170 pays dans le monde ; avec un passeport somalien, afghan, pakistanais ou encore soudanais, ce sont moins de 30 pays dans lesquels on peut se rendre sans visa

[5] Étienne Balibar, « Pour un droit international de l'hospitalité », *Le Monde*, 16 août 2018 ; Benjamin Boudou, « Au nom de l'hospitalité, les enjeux d'une rhétorique morale en politique », *Cités*, 2016/4, n° 68.

[6] Michel Agier, *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Seuil, 2018, p. 34. Michel Agier fait notamment référence aux travaux de Anne Gotman (voir par exemple *Le Sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, PUF, 2001).

[7] Magali Bessone, « Le vocabulaire de l'hospitalité est-il républicain ? », *Éthique publique*, vol. 17, n° 1 (2015).

[8] Emmanuel Kant, *Pour la paix perpétuelle* (1795), trad. fr. Le Livre de Poche, n° 4669, p. 62-64.

[9] Discours prononcé à l'occasion de la réception du Prix Ernst Bloch (2018), reproduit sur *AOC-Media*, sous le titre « Pour un droit universel à l'hospitalité », 16 novembre 2018.

[10] Michel Agier, *op. cit.*, p. 95

[11] Elle a été signée par des centaines de personnes, membres d'associations, militants, chercheurs, « citoyens » et « migrants ». Voir Alessandra Sciurba et Filippo Furri, « Au-delà de la frontière : la Charte de Lampedusa, un exemple de réécriture des droits contre la logique de l'enfermement », *Éthique publique*, vol. 17, n°1/2015.

[12] Alain Policar, *Comment peut-on être cosmopolite ?* Ed. Le Bord de l'Eau, 2018, p. 25-26

[13] Claire Rodier, *Xénophobie business*, La Découverte, 2012, réimpression 2015.

[14] En ce sens, voir Louis Lourme, « L'usage des frontières d'un point de vue cosmopolitique », *Éthique publique*, Vol. 17, n° 1/2015. Le cosmopolitisme politique, précise l'auteur, n'implique pas la négation des frontières, mais plutôt leur ouverture sous certaines conditions ; or qui dit ouverture dit aussi maintien et reconnaissance.

[15] *Manifeste du Museum : Migrations*, Coédition Reliefs / Muséum national d'Histoire naturelle, novembre 2018.

Le délit de solidarité : une figure de la répression des mouvements sociaux

samedi 9 février 2019, par Philippe Wannesson

En France, ce qu'on appelle le « délit de solidarité » est à l'origine lié à l'article L 622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), qui réprime le fait d'avoir « par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France », lorsque cette répression s'exerce sur des personnes agissant par solidarité avec des personnes étrangères sans contrepartie financière. Son « abolition » a été plusieurs fois annoncée, dernièrement en lien avec une décision du Conseil constitutionnel donnant une effectivité juridique au principe de fraternité énoncé par la devise de la République. Pourtant, le « délit de solidarité » n'a pas disparu, d'autant moins que la répression de la solidarité utilise d'autres moyens juridiques et d'autres techniques d'intimidation que les seuls outils qu'offre le CESEDA.

La répression de la solidarité avec les personnes étrangères n'est pas une spécificité française. On la retrouve dans d'autres pays européens, en lien avec la politique d'hostilité aux personnes étrangères qu'ils mettent en œuvre sur leur propre territoire, ou avec les frontières extérieures de l'Union européenne, où elle fait l'actualité avec la question déjà ancienne du sauvetage en mer.

La solidarité est souvent représentée comme venant de personnes européennes en direction de personnes étrangères, reléguant au second plan ou invisibilisant la solidarité entre personnes étrangères, ses dimensions d'entraide, d'auto-organisation, sa dimension revendicative, et la répression à laquelle elle est confrontée.

Le « délit de solidarité » en France

La répression de la solidarité sur la base du CESEDA

Le décret-loi du 2 mai 1938 prévoit, dans son article 4, que « tout individu qui par aide directe ou indirecte aura facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger sera puni des peines prévues à l'article précédent. » L'article précédent auquel il est fait référence sanctionne d'une amende de 100 à 1000 francs et d'un mois à un an d'emprisonnement le fait, pour une personne étrangère résident en France, de ne pas avoir demandé dans les délais une « carte d'identité » - terme qui désigne à l'époque le document délivré par les autorités françaises attestant de l'identité de la personne de nationalité étrangère, obligatoire depuis la Première Guerre mondiale. C'est pendant ce même conflit que s'est répandue, non seulement parmi les États belligérants mais également dans certains États neutres, l'obligation de présenter un passeport pour pénétrer sur le territoire, mettant fin au régime de large liberté de circulation et d'installation qui prévalait jusque-là.

La lecture de l'exposé des motifs qui précède le décret-loi est passionnante, tant elle est proche des discours qui justifient les politiques migratoires restrictives et de contrôle des personnes étrangères jusqu'à nos jours, de même que ses quinze articles portent les germes des futures politiques de contrôle et de répression.

C'est ainsi que, repris à la Libération, l'article 4 du décret-loi se retrouve aujourd'hui quasiment à l'identique dans l'article 622-1 du CESEDA. Mais, d'une part, le champ d'application en a été élargi à l'espace Schengen et au territoire de l'ensemble des États parties au protocole de Palerme sur le trafic d'êtres humains. D'autre part, l'article renvoie à des exceptions à la pénalisation prévues par l'article 622-4. Pour compléter le tableau, les autres articles

contenus dans ce chapitre « aide à l'entrée et au séjour irrégulier » qui vont jusqu'à 622-10 prévoient toute une série de peines complémentaires au tarif répressif de base et des peines aggravées si le délit est commis en bande organisée ou avec une série d'autres circonstances aggravantes.

Le « délit de solidarité » entre exceptions, « abolitions » annoncées et continuité

Le règle est donc la pénalisation, des exceptions sont prévues qui portent d'une part sur les liens familiaux, d'autre part sur des actes qu'on peut qualifier d'humanitaires – cette dernière disposition ayant été apportée par la loi du 18 mars 2003, et c'est autour de cette tension entre pénalisation et exemptions que va se nouer le débat autour du « délit de solidarité ».

Dans sa globalité, la loi du 18 mars 2003 participe du saut répressif lié à l'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur. Et, dans le même temps que la loi prévoit des exceptions humanitaires à la pénalisation, les poursuites se multiplient à l'encontre des personnes aidantes, et l'article 622-1 est utilisé dans le cadre d'une politique de peur visant à dissuader la solidarité et à couper les personnes étrangères en situation irrégulière du reste de la population.

En réaction à la criminalisation de la solidarité, se développe une campagne qui demande l'abolition du « délit de solidarité ». Au-delà des mobilisations associatives, le film « Welcome » contribue largement à diffuser cette idée auprès du grand public. Dans le cadre de la campagne pour l'élection présidentielle de 2012, le candidat Hollande promet « l'abolition » du « délit de solidarité ».

Et le « délit de solidarité » ne fut pas « aboli ». La loi du 12 décembre 2012 maintient le principe de la pénalisation comme règle, les exceptions sont simplement affirmées (chaque alinéa de l'article 622-1 qui énonce la pénalisation est introduit par la formule « Sous réserve des exemptions prévues à l'article L. 622-4 ») et élargies. Ainsi, « de toute personne physique ou morale, lorsque l'acte reproché était, face à un danger actuel ou imminent, nécessaire à la sauvegarde de la personne de l'étranger, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace ou s'il a donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte » devient « de toute personne physique ou morale, lorsque l'acte reproché n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte et consistait à fournir des conseils juridiques ou des prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux destinées à assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger, ou bien toute autre aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci ». L'exception n'est plus limitée à la situation de « danger actuel ou imminent », mais élargie à diverses formes d'aide humanitaire et au conseil juridique.

D'une part, les exceptions ne portent que sur l'aide au séjour, pas sur l'aide à la circulation (d'où des poursuites et des condamnations pour avoir transporté des personnes en voiture), ni sur l'aide à l'entrée (exemple : deux mineurs faisant l'objet d'une ordonnance provisoire de placement auprès de l'Aide sociale à l'enfance sont refoulés illégalement à la frontière franco-italienne ; la personne qui va les chercher dans le *no man's land* entre les postes frontières français et italiens pour les emmener au poste de police français et faire appliquer la loi est poursuivie pour aide à l'entrée). D'autre part, la liste des activités couvertes par l'exception est limitative, ce qui entretient une zone grise laissée à l'appréciation de la police, du parquet et des juges. Les poursuites continuent donc.

Nouvel épisode, ce 6 juillet 2018, le Conseil constitutionnel a rendu une décision dont ce qui a été généralement retenu par les médias est qu'il consacrait le principe de fraternité face au « délit de solidarité ». Là encore il faut prendre le temps d'analyser les faits pour mesurer la portée réelle de cette décision.

Le Conseil constitutionnel a été saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité par rapport à des poursuites engagées contre des bénévoles en vertu de l'article 622-1 du CESEDA, l'argument soulevé étant que la pénalisation d'actions de solidarité entre en contradiction avec le principe de fraternité énoncé par la devise de la République.

D'une part, la décision du Conseil constitutionnel donne une effectivité juridique au principe de fraternité, pas dans le sens d'une obligation à produire une législation qui s'en inspire, mais dans celui d'une interdiction pour la législation d'en empêcher l'exercice. Il faudra donc voir avec le temps la manière dont les juges s'en saisiront et feront évoluer la jurisprudence, et si d'autres éléments de la législation pourront être considérés comme faisant obstacle à l'exercice du principe de fraternité.

D'autre part, elle en déduit trois choses concernant les articles 622-1 et 622-4 du CESEDA à propos desquels il a été saisi.

En application du principe de fraternité, les exceptions énumérées à l'article 622-4 doivent être interprétées de manière extensive, et s'appliquer « à tout autre acte d'aide apportée dans un but humanitaire ».

En application du principe de fraternité, ces exceptions doivent être étendues à l'aide à la circulation, et la loi doit être modifiée dans ce sens – ce qui a été fait dans le cadre de la loi du 12 septembre 2018.

Mais le Conseil constitutionnel considère aussi que « l'objectif de lutte contre l'immigration irrégulière participe de la sauvegarde de l'ordre public, qui constitue un objectif de valeur constitutionnelle », et qu'il vient limiter l'application du principe de fraternité. Au nom de quoi l'aide à l'entrée sur le territoire doit rester pénalisée quelles qu'en soient les motivations.

C'est la face sombre de cette décision du Conseil constitutionnel. « L'objectif de lutte contre l'immigration irrégulière » ne figure nulle part dans la Constitution. Au contraire, le contexte dans lequel est adoptée la Constitution de 1958 est celui d'un recours massif à l'immigration, comprenant un large recours à la régularisation de la situation de personnes déjà arrivées sur le territoire, pour faire face aux besoins de main-d'œuvre. La Constitution de 1958 est donc compatible avec des politiques migratoires différentes, et ce que fait le Conseil constitutionnel est d'ériger en « objectif à valeur constitutionnelle » les orientations politiques du moment – il fait de même avec les politiques budgétaires. Sous les dehors affriolants du principe de fraternité, nous voyons donc le Conseil constitutionnel se transformer de garant de la Constitution en garant des politiques du moment, répressives en matière migratoire, austéritaires en matière budgétaire.

La décision du Conseil constitutionnel a permis un élargissement des exceptions, mais a confirmé la règle de la pénalisation, notamment en ce qui concerne l'aide à l'entrée sur le territoire. Les poursuites contre les personnes solidaires continuent donc.

Le collectif Délinquants solidaires proposait, à l'occasion de la réforme du CESEDA adoptée en 2018, cette formulation : « l'infraction n'est pas constituée lorsque l'acte de facilitation est commis à titre gratuit ou lorsque la contrepartie n'est pas manifestement disproportionnée ». La mention de « la contrepartie » non « manifestement disproportionnée » correspond à la situation de prestations professionnelles rémunérées, de participation des personnes accueillies par des particuliers, qu'il s'agisse de coup de main ou de participation aux frais qu'occasionne leur accueil (toutes les personnes accueillantes ne sont pas riches), de covoiturage avec participation aux frais – toute une série de situations de la vie quotidienne qui n'ont rien de répréhensible et qui ne doivent donc pas donner lieu à des poursuites pénales.

Les multiples visages de la répression

Un matin, la police fait irruption chez une bénévole du collectif Solidarité migrants-Bassin minier, dans le Nord, l'arrête et l'emmène menottée devant ses enfants. Elle reste en garde-à-vue trente-trois heures dans le cadre d'une procédure prévue pour le grand banditisme. Elle est allée rendre visite à des exilé-e-s du campement d'Angres, près de Lens, après leur passage au Royaume-Uni, elle a publié sur Facebook des photos de la fête dont ces retrouvailles ont été l'occasion. Elle est donc poursuivie pour être la logisticienne d'un réseau international de « passeurs ». Le dossier étant vide, les poursuites à son encontre

seront abandonnées. Reste l'arrestation au petit matin devant ses enfants, la garde-à-vue, l'angoisse des suites, la réputation pour une infirmière exerçant en libéral.

Cet exemple montre que peu importe la loi lorsqu'il y a volonté d'utiliser la peur pour dissuader l'engagement solidaire et réduire l'opposition à la politique du gouvernement. Dans le même ordre d'idées, il possible de mobiliser un large éventail de motifs de poursuites et de pratiques répressives, quitte à ce que les poursuites soient abandonnées ou aboutissent à une relaxe.

Un registre immédiatement à la portée de la police est celui des infractions au code de la route, parfois à l'occasion d'activités humanitaires (du mauvais stationnement à l'examen complet du véhicule jusqu'à trouver quelque chose qui ne soit pas en règle), parfois en dehors de toute activité pour les véhicules « repérés ». Ce qui vaut à leurs propriétaires des contrôles répétés, plus ou moins prolongés, et une verbalisation du moindre manquement.

Le fait d'être « repéré » peut entraîner d'autres comportements d'intimidation de la part de policiers ou gendarmes, hors de toute notion d'infraction ou de légalité. Une voiture de police ralentit à votre approche, tous les visages de ses occupants sont tournés vers vous. Vous roulez à bicyclette en tenant votre droite, une voiture de police qui vient en sens inverse se décale face à vous et ne redresse qu'au dernier moment pour vous éviter. Ce genre de situation se répète et ponctue votre présence dans l'espace public. Cette forme de pression se rencontre aussi bien à Calais à l'encontre de personnes solidaires des exilé-e-s qu'à Bure vis-à-vis des opposant-e-s au projet de centre d'enfouissement des déchets nucléaires.

Faisant le pont entre ce registre policier et les poursuites pénales, se trouvent les infractions liées au contact avec les policiers ou gendarmes, outrage, rébellion, violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique. Les poursuites sont déclenchées par la plainte du ou des agents concernés, et visent souvent des personnes marquant une opposition, ou témoins ou victimes d'actions violentes de la police, ou qui ont été identifiées comme meneur-ses, ou que les agents veulent identifier.

Au-delà, les placements en garde-à-vue et les poursuites judiciaires peuvent faire appel à une large imagination quant à leurs motifs. Hébergement dans une salle ne satisfaisant pas aux normes d'accueil du public (Saint-Étienne, pour la mise à l'abri de personnes étrangères à la rue). Infraction au code de l'urbanisme (Norrent-Fontes, dans le Pas-de-Calais, pour la reconstruction d'une cabane détruite dans un incendie). Occupation de la propriété d'autrui (Calais, pour avoir filmé la police délogeant au petit matin des exilés mineurs qui avaient dormi à la belle étoile sur un tas de gravier).

L'état d'urgence fournit des instruments à la répression de la solidarité. Il a été utilisé pour interdire toute manifestation liée à la question des exilé-e-s à Calais, la simple participation à une manifestation interdite dans le cadre de l'État d'urgence étant punissable de six mois d'emprisonnement et 7500 € d'amende. Il a également permis, lors de la destruction du bidonville de Calais, d'arrêter un périmètre de sécurité comprenant le bidonvilles, l'espace aménagé pour le tri et l'embarquement dans des bus de ses habitants, et leur accès, la présence non autorisée dans ce périmètre étant sanctionnée de la même peine.

Enfin, le « trouble à l'ordre public » a été invoqué pour placer en rétention des personnes solidaires de nationalité étrangère, notamment d'autres pays de l'Union européenne – ainsi qu'une équipe de journalistes britannique juste avant la destruction du bidonville de Calais.

Pour clore ce tour d'horizon concernant la répression de la solidarité en France, deux exemples qui illustrent la politisation des poursuites pénales.

Un bénévole britannique, après une longue hésitation, décide de cacher dans sa camionnette une fillette de six ans qui est depuis des mois dans le bidonville de Calais pour l'emmener rejoindre des membres de sa famille au Royaume-Uni. Il est pris au passage de la frontière, et poursuivi sur la basse de

l'article 622-1 du CESEDA. L'affaire est fortement médiatisée, tout comme le sont à cette période les conditions indignes de vie dans le bidonville. Une condamnation pour avoir voulu aider cette petite fille à rejoindre sa famille risquait de délégitimer l'article au nom duquel il serait condamné. Les juges le relaxent de ce chef d'inculpation, mais le condamnent pour une infraction au code de la route : il a transporté une enfant sans respecter les conditions de sécurité – siège enfant et ceinture de sécurité. Il a donc mis l'enfant en danger.

À Calais toujours, un rassemblement en hommage à un exilé mort la veille est interdit dans le cadre de l'état d'urgence. Des personnes se rassemblent quand même, la police leur ordonne de se disperser, l'une d'elles est arrêtée parce qu'elle ne se disperse pas assez vite – ou parce qu'elle est ciblée. Au moment de son arrestation, elle signale spontanément qu'elle a un opinel dans son sac. Elle est placée en garde-à-vue pour participation à un rassemblement interdit selon l'état d'urgence. Puis, le motif de la garde-à-vue change, et devient rébellion. Son ADN est prélevé. Le lendemain, la presse locale titre sur « l'institutrice au couteau » – puisque c'est son métier – arrêtée pour avoir agressé des policiers. La source des journalistes n'a pu être que policière. Elle découvre plus tard que figure dans son dossier une copie de sa fiche S – ce qui peut remettre en cause son exercice professionnel comme fonctionnaire, qui plus est enseignante ; ce qui indique aux autres personnes solidaires qu'un certain nombre d'entre elles sont sans doute aussi fichées S. Des témoins ayant filmé son arrestation, elle a pu prouver qu'elle n'a pas résisté et qu'il n'y a donc pas eu rébellion. Mais la condamnation finale n'est qu'un plus dans la démarche d'intimidation.

La répression à l'échelle européenne

La création de l'espace Schengen a suscité toute une législation de l'Union européenne visant à reporter vers les frontières extérieures de l'espace Schengen et de l'Union européenne les contrôles qui avaient lieu aux frontières des États membres ou parties prenantes (rappelons cette complexité que tous les États membres de l'Union européenne ne font pas partie de l'espace Schengen et que des États non membres en font partie) et à créer une base juridique commune. C'est ainsi que la législation européenne prévoit la répression de l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des personnes étrangères en situation irrégulière, laissant aux États la possibilité de créer ou non une exception lorsque cette aide ne donne pas lieu à une contrepartie matérielle (directive « facilitation » de 2002).

À ce titre, la criminalisation du sauvetage en mer est très antérieure aux attaques verbales à l'encontre des ONG et aux poursuites engagées par le parquet italien visant SOS Méditerranée et Médecins Sans Frontières, qui affrétaient l'Aquarius (poursuites d'ailleurs menées sous un autre chef, lié à la dangerosité supposée des déchets déposés par l'Aquarius dans les ports italiens lors de ses escales), mais visant aussi le Juventa, l'Open Arms, le Golfo Azzuro (les procédures sont en cours) et le Vos Hestia (qui a été relâché après avoir été retenu à quai).

En Italie, ces exemples récents ont été précédés en 2004 par l'inculpation du capitaine et du premier officier du Cap Anamur et du directeur de l'association qui l'affrétait. Les poursuites se sont soldées par une relaxe cinq ans plus tard. Des pêcheurs tunisiens qui avaient sauvé des exilés et les avaient amenés dans des ports italiens ont également été emprisonnés dans l'attente de leur procès et leur navire est mis sous séquestre. Qu'importe que le procès se solde par une relaxe ou que les pêcheurs soient finalement libérés dans l'attente de leur procès, leur bateau restant sous séquestre, l'emprisonnement et l'immobilisation de l'outil de travail qui est leur seul source de revenu a déjà valeur dissuasive. Malte a également engagé des poursuites à l'encontre du capitaine du Lifeline, et retenu au port le See-Eye et le Sea-Watch-3. En Grèce, des poursuites ont visé en 2016 des pompiers espagnols qui faisaient du sauvetage en mer autour de l'île de Lesbos dans le cadre de ONG Proemaid, ils ont été relaxés en 2018. Et des poursuites sont en cours à l'encontre de trois membres de l'ONG Emergency Respons Center International. Ces trois États ne sont pas isolés dans leur démarche, puisque Theresa May et Bernard Cazeneuve, alors ministres

de l'intérieur de leurs pays respectifs, avaient en 2016 déclaré que le sauvetage en mer encourageait les exilés à tenter la traversée.

En Belgique, la vague récente d'arrestations de personnes hébergeant des exilés semble liée à la surenchère xénophobe menée par les ministres nationalistes flamands, Jan Jambon à l'Intérieur et Theo Francken à l'Immigration. Il faudra suivre l'évolution de la situation pour voir si le gouvernement d'affaires courantes assurant la gestion du pays jusqu'aux élections législatives de mai 2019 suspendra ou continuera cette politique.

L'Italie joue vis-à-vis de la France le même rôle de gardienne de sa frontière que la France vis-à-vis du Royaume-Uni. Une politique de répression de la solidarité a donc été mise en place autour de Vintimille, faite d'interdiction des distributions alimentaires et d'interdiction de séjour dans la province prononcées à l'encontre de militants.

En Hongrie et en Croatie, la répression vise à entraver et intimider les associations dans leur rôle de témoins des exactions et violations des droits commises à l'encontre des exilés. En Hongrie, les associations de soutien aux exilés se sont vu interdire l'accès aux centres d'hébergement et aux zones frontalières avec la Serbie, et soumises à une procédure d'enregistrement spécial et à une taxe sur les dons qu'elles reçoivent de l'étranger. Elles font l'objet d'un discours violemment hostile de la part du parti au pouvoir. En Croatie, parce qu'ils ont témoigné des violences commises par la police croate à la frontière, le Centre des études de la paix et l'ONG Are You Syrious font l'objet d'attaques de la part du parti au pouvoir et de pressions du ministère de l'Intérieur. Le Centre des études de la paix s'est vu interdire l'accès aux centres d'hébergement des demandeur-se-s d'asile. Les deux associations sont aussi l'objet de menaces et de dégradations de leurs locaux par des groupes d'extrême droite.

Les expulsions sont aussi un aspect de la politique migratoire qui peuvent donner lieu à des frictions et à des poursuites. S'agissant d'affaires récentes et médiatisées, six passagers poursuivis en Belgique pour avoir empêché le décollage de leur avion et une expulsion vers le Cameroun, en 2016. Dans ce genre de situation, l'Office des étrangers se porte systématiquement partie civile contre les personnes ayant empêché l'expulsion. Au Royaume-Uni, quinze militants viennent d'être reconnus coupables d'avoir empêché en 2017 le décollage d'un charter affrété par le Home Office pour des expulsions vers le Ghana, la Sierra Leone et le Nigeria, leur condamnation reposant sur une législation antiterroriste.

Ces quelques exemples montrent une convergence dans la répression de la solidarité avec les exilés et des particularité en fonction des situations nationales, utilisant les outils du droit, législation d'exception comprise, pour réprimer les personnes et les groupes qui font obstacle à la politique gouvernementale, outils du droit qui peuvent être complétés par des pressions administratives, un discours accusateur plus ou moins violent de la part des autorités, éventuellement relayé par les médias proches du pouvoir, voire dans certains cas menaces et intimidations venant des groupes d'extrême droite.

Auto-organisation des exilé-e-s et répression

La vision que nous avons de la solidarité avec les exilés est biaisée par une conception racialisée communément véhiculée : les aidants seraient européens, les bénéficiaires de leur aide des exilés extra-européens. Cette orientation du regard masque à la fois la solidarité existant entre exilés et la répression à laquelle elle peut être confrontée. À défaut d'une vision d'ensemble rendue difficile en raison de ce manque de visibilité, trois exemples peuvent illustrer que le « délit de solidarité » ne concerne pas que les aidants européens.

Les personnes qui organisent la traversée de la Méditerranée sur des embarcations précaires et surchargées ne participent pas à la traversée, à cause de sa dangerosité et parce qu'elles risqueraient d'être arrêtées et condamnées pour avoir organisé le franchissement irrégulier de la frontière extérieure de l'Union européenne. Ce sont des exilés, soit qui n'ont pas assez d'argent pour

payer leur traversée, soit désignés d'office sous la menace des « passeurs », qui tiennent la barre et reçoivent le GPS pour s'orienter et le téléphone portable pour appeler les secours. À l'arrivée, la police italienne recherche systématiquement qui étaient ces personnes. À peine arrivées en Europe et ne connaissant pas leurs droits, elles sont emprisonnées dans l'attente de leur procès, jugées sans bénéficier d'une défense adéquate, et le plus souvent condamnées à des peines de prison ferme pour aide au franchissement irrégulier de la frontière.

Pour passer une frontière en se cachant dans un camion, comme c'est le cas à la frontière britannique, quand il ne s'agit pas d'un camion bâché, il faut qu'une personne reste à l'extérieur du véhicule pour refermer la porte arrière une fois que les autres personnes sont montées. Il s'agit souvent d'une prestation rémunérée quelques dizaines d'euros, les « fermeurs de portes » étant les petites mains du passage, celles qui se font le plus facilement arrêter par la police sur les parkings. Mais il arrive aussi que les exilés s'auto-organisent sans « passeurs », et qu'une personne du groupe soit désignée pour fermer la porte du camion. Ça été le cas pendant plusieurs années à Norrent-Fontes, un campement près d'un parking autoroutier en amont de Calais, où les exilés s'étaient organisés sans « passeurs », ou à Calais où il existe des zones de passage gratuit et auto-organisé. Les forces de police et de gendarmerie ni le parquet et les juges ne font de différence entre prestation de service rémunérée et auto-organisation solidaire. Les personnes arrêtées pour avoir fermé la porte du camion sont généralement déférées en comparution immédiate et condamnées. À noter toutefois que l'association Terre d'errance de Norrent-Fontes avait fait un travail de sensibilisation des gendarmes, des avocat-e-s et des juges qui a pu conduire à des verdicts plus cléments.

Dans le même esprit, retirer un virement par Western Union (ce qui suppose d'avoir une pièce d'identité), acheter un billet de transport, ou, de la part de personnes plus installées, héberger ou véhiculer quelqu'un, peut faire l'objet de prestations rémunérées ou relever d'actes de solidarité, sur la base de liens existant dans le pays d'origine, de relations nouées sur la route, ou de réaction spontanée à une situation rencontrée. Les personnes solidaires se trouvant en dehors des circuits associatifs, la répression éventuelle est méconnue.

Le troisième exemple est celui des tentatives de passage jouant sur le nombre, qu'il s'agisse par exemple à Calais de franchir les grilles entourant le port ou l'accès au tunnel sous la Manche ou de bloquer les camions pour y monter sur la rocade portuaire. La répression repose sur l'arrestation d'un petit nombre de personnes accusées selon les circonstances de violences, rébellion, dégradations, jugées en comparution immédiate sur la base d'un dossier à charge alimenté exclusivement par la police, avec souvent peu d'éléments prouvant que les personnes déférées sont bien, prises dans une foule, les auteurs des actes dont elles sont accusées.

Cette solidarité de groupe avec soi-même, faite d'entraide et d'auto-organisation, peut aussi prendre le visage de la protestation ou de la revendication, qui peut s'exprimer par la révolte, voire l'émeute, ou les moyens de la lutte revendicative comme la manifestation, la grève de la faim, qui est une forme fréquente se retrouvant d'un bout à l'autre de l'Europe, ou des actions spectaculaires et médiatiques. Leur répression rejoint celle du mouvement social en général.

L'efficacité du « délit de solidarité » se mesure moins en nombre de condamnations, mais plutôt dans l'installation d'une peur diffuse, d'une inquiétude d'avoir affaire à « ces gens-là », et plus encore de leur manifester de la solidarité, de manière organisée ou non. Il s'agit moins de désorganiser la capacité de facilitation qu'aurait l'action solidaire que d'éloigner les témoins de la violence exercée sur les exilés et d'empêcher la mobilisation de l'opinion publique. Dans la même logique, des centres d'hébergement dans des lieux peu accessibles, la fermeture de ceux-ci aux associations extérieures, l'accélération des procédures, les obstacles à la scolarisation des enfants, le déguerpissement des squats et campements, pour empêcher autant que possible que des liens se tissent avec la population.

Le paradoxe de cette politique de mise à distance et d'invisibilisation est qu'en même temps elle se donne

à voir, l'État se mettant en scène comme défendant les frontières contre le danger venant de l'extérieur, pour détourner le regard des dommages réels que causent les politiques néolibérales à la population.

Accueil des migrants : enjeux de civilisation

samedi 9 février 2019, par Roger Martelli

Le 25 octobre 2018, à l'appel de plusieurs médias [1], près d'un millier de personnes réunies au Cent-Quatre de la rue d'Aubervilliers, à Paris, ont validé un serment faisant de l'accueil des migrants et des réfugiés un principe fondamental, opposé aux logiques dominantes de la clôture. Cette initiative était justifiée par l'urgence d'une situation structurée par trois grands enjeux, humanitaire, géostratégique et politique.

L'enjeu humanitaire

Dans les décennies récentes, la hausse des migrations a été plus forte que la croissance démographique, sans aller toutefois au-delà des 3,5 % de la population mondiale. En revanche, la dernière période a vu monter le nombre des déracinés, contraints de quitter leur lieu de résidence, notamment à cause des guerres et des persécutions. En 2017, 16,2 millions ont été officiellement dénombrés, soit 2,9 millions de plus que l'année précédente. Cette même année, le nombre total de réfugiés dans le monde a été de 68,5 millions, dont 25,4 millions qui ont dû se déplacer en dehors des frontières de leur pays. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'asile a lui aussi augmenté pour atteindre 3,1 millions. Il s'agit là de la part de migrants la plus pauvre, la plus fragile, la plus délicate à réguler.

Contrairement aux fantasmes complaisamment véhiculés, les pays les plus riches ne sont pas les principaux territoires d'accueil. En 2018, 150 000 déplacés sont parvenus jusqu'aux rives de l'Europe, bien loin du pic exceptionnel du million de 2015. L'écrasante majorité des réfugiés (85 %) va vers le Sud et non vers le Nord, et cela depuis longtemps. Près des deux tiers des réfugiés relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) vivent dans dix pays seulement, tous appartenant à la catégorie des pays en développement, à l'exception de l'Allemagne.

Les plus pauvres vont vers les déjà pauvres : telle est la loi cruelle d'une mondialisation de l'argent qui tourne le dos aux exigences de la mondialité du développement humain. Et pendant ce temps, les plus riches s'effraient de « l'invasion » qui va les submerger. Les routes sont de plus en plus circonscrites et contrôlées, les frontières deviennent des murs et la Méditerranée, lien historique entre les peuples, est aujourd'hui un cimetière de migrants. En 2018, le HCR a recensé 2 260 personnes mortes en mer, à peine un peu moins que l'année précédente et après les 5 000 de 2016.

L'Europe, que l'Histoire a longtemps vouée au rôle de terre d'accueil, n'est pas en reste pour ce qui est des fantasmes du déferlement migratoire. En 2016, elle a accueilli 4,3 millions d'immigrants et enregistré les départs de 3 millions d'émigrants. Sur les 4,3 millions, 2 millions viennent de pays extérieurs à l'Union, ce qui représente 0,4 % de la population totale. Au 1er janvier 2017, on dénombrait dans l'UE 22 millions de nationaux d'un pays tiers, soit 4,2 % de la population. Au total, en 2017, on compte davantage d'immigrants originaires d'Europe (61 millions) que d'immigrants originaires d'Afrique (36 millions). Mais le fantasme veut que l'Europe soit menacée par le déferlement de l'Afrique, ce qui légitime l'incrustation de notre continent dans la politique restrictive qu'elle a amorcée en 2004. Sans vergogne, elle ferme ses ports aux réfugiés et refuse un pavillon aux bateaux de secours en mer, les contraignant souvent à l'abandon. Le « record de la honte » est en passe d'être battu, affirment à juste titre de nombreuses associations humanitaires et de défense des droits de l'homme.

La stratégie du refus et de la fermeture ne prend certes pas partout la même forme. Tous n'adoptent pas la position de refus intransigeant des migrants

exprimé par le « groupe de Visegrad » (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie). Mais ce groupe est d'ores et déjà rejoint par l'Autriche et l'Italie, tandis que les pays nordiques eux-mêmes, à l'instar du Danemark, infléchissent leur politique migratoire dans le sens de la plus grande rigueur.

Si toute l'Union n'affiche pas son projet d'une fermeture radicale, elle cherche partout à contenir au maximum les flux, en sous-traitant leur gestion aux pays voisins de l'Europe, à la Turquie, à l'Afrique du Nord et, plus généralement, au continent africain dans son ensemble. L'idée est de créer des points de concentration de réfugiés (*hotspots*) dans des zones de transit où s'opère le tri entre les réfugiés jugés acceptables et ceux qui ne le sont pas. Le dispositif est assorti d'une aide conditionnelle au développement, alimentée depuis novembre 2015 par un Fonds fiduciaire associant l'Union européenne et l'Afrique. À la fin de 2017, il a été complété par une procédure prévoyant le renvoi automatique de demandeurs d'asile vers ces *hotspots*, si l'on peut prouver qu'ils ont transité dans ces « pays sûrs ».

Au mépris de ses valeurs fondamentales, l'Europe accumule elle-même, à proximité de ses frontières, la poudre qui peut exploser d'un moment à l'autre et menacer son environnement le plus proche. « Nous ne pouvons accueillir tout le monde », a déclaré Emmanuel Macron dans ses vœux du 31 décembre 2017. La formule, déjà employée avant lui, a l'apparence de l'évidence. Mais si les pays les mieux nantis ne peuvent accueillir les populations chassées par la guerre, la famine ou les dérèglements climatiques, comment les plus fragiles peuvent-ils y parvenir, sans que se créent de nouveaux désordres, de nouveaux déséquilibres et de nouvelles situations d'urgence ? Jusqu'où ira-t-on dans la recherche d'illusoires solutions ? Qu'importe que l'on recense 4 000 cas de malnutrition dans les camps de rétention libyens, que la maltraitance et le travail forcé y prospèrent impunément et qu'une partie de l'appareil d'État libyen traite discrètement avec des réseaux de passeurs : l'essentiel est que l'Europe se décharge de ses responsabilités, quitte à considérer sans doute que la Libye est un « pays sûr ». Contrôle accru des frontières externes de l'Europe, état d'urgence en Hongrie, détentions illégales en Italie, maltraitance en Grèce, déplacements autoritaires dans des centres de rétention en France : tristes vertus de la realpolitik…

La « crise migratoire » annoncée en 2015 a été effectivement contenue. Le nombre de migrants venus de Méditerranée est passé d'un million en 2015 à 360 000 en 2016 et 250 000 en 2017. Mais à quel prix réel ?

Un enjeu géopolitique

Le second enjeu du débat migratoire touche à la « géopolitique ». Nous n'en sommes plus, ni au temps de la régulation de « guerre froide », ni aux espoirs d'un « nouvel ordre international » ambitionné par les États-Unis de George Bush, au lendemain de la chute de l'URSS.

D'un côté, la conflictualité ne s'est pas évanouie, loin de là. Elle a seulement changé de forme, s'installant au cœur même des États les plus fragiles, brouillant les limites traditionnelles de la guerre tout court et de la guerre civile, tout comme celle du public et du privé. Après le 11 septembre 2001, l'instabilité a été accentuée par la proclamation de « l'état de guerre », faisant entrer dans la pratique concrète de l'Occident les proclamations antérieures de Samuel Huntington sur le « conflit des civilisations ».

Par ailleurs, la « mondialisation » capitaliste est devenue la forme dominante de gestion de ce tissu d'interdépendances qu'exprime si bien la formule de « mondialité », heureusement suggérée par le poète Édouard Glissant. Or, l'ordre présumé de la mondialisation se dilue en pratique dans le désordre des inégalités. La polarité propre au capitalisme – accumulation de la richesse à un pôle, de la pauvreté à l'autre pôle – est plus agissante que jamais. Mais elle complexifie, plus qu'elle ne simplifie, la dynamique des territoires : il n'y a plus un centre et une périphérie, un Nord et un Sud, mais des centres, des périphéries, des Nord et des Sud. Il y a du Nord dans le Sud et du Sud dans le Nord…

La distribution des richesses et de la puissance se déplace. L'Union européenne, dont la richesse

accumulée est la plus importante à l'échelle mondiale, ne parvient pas à fédérer celle de ses États. La vieille hégémonie états-unienne est perturbée par la montée des « émergents », et notamment celle de la Chine. Dans ce nouveau désordre du monde, l'idée s'impose à nouveau selon laquelle l'essentiel est l'affirmation de la puissance et non la construction de l'influence. Or, la puissance n'est rien, sans l'État qui la concentre et qui l'exprime dans l'espace des relations internationales. On assiste donc, tout à la fois, au grand retour des États forts et à leur tendance à s'adosser à la légitimité historique des nations, dont ils sont juridiquement l'incarnation souveraine. Le monde de ce début du XXIe siècle tend à être un monde « néo-national » [2].

De ce fait, toutes les instances de régulation supranationale pâtissent de ce déplacement. L'ONU est depuis longtemps affaiblie par le dédain des grandes puissances, à commencer par celui des États-Unis. Elle a perdu la main sur la régulation économique, théoriquement assurée par des institutions au départ liées à l'ONU (FMI et Banque mondiale) et devenues indépendantes de fait. Les organismes plus portés vers le développement humain, sobre et durable (PNUD, UNESCO, FAO…), sont réduits à la portion congrue, privés tout à la fois de légitimité et de ressources, voués à émettre des vœux sans effet concret sur la politique des États.

La realpolitik est à l'ordre du jour, le partage et la solidarité sont aux abonnés absents. Or, la question migratoire est une de celles qui relèvent par excellence d'une logique de la mise en commun supranationale. La méthode de la fermeture, qui fait de la frontière un mur – matériel ou technologique – est à la fois violente – le passage de la frontière tue –, coûteuse et globalement inefficace. En fait, aucune politique nationale de fermeture n'a vraiment empêché les flux migratoires. Tout au plus contribue-t-elle à accroître la part des clandestins.

Quand l'ONU, en 2016, veut mettre à l'ordre du jour la recherche d'un « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », elle se heurte aussitôt au refus des États-Unis, puis à l'opposition d'une soixantaine de pays qui se sont peu à peu écartés du processus de négociation. Quand le texte est enfin finalisé, à Marrakech à la fin de l'année dernière, il provoque une levée de boucliers, alors même que ses formulations, non contraignantes, témoignent d'une modération par ailleurs critiquée par de nombreuses associations d'aide aux migrants. Le document, qui apparaît pourtant comme relevant d'un « droit mou », est considéré comme une atteinte insupportable à la souveraineté de chaque État.

Un enjeu politique

C'est là que s'impose le troisième enjeu, plus directement politique. Le retour de la realpolitik s'accompagne en effet d'une inflexion idéologique bien particulière. L'effondrement du soviétisme et l'érosion de l'État-providence ont marqué l'épuisement de la longue séquence du « mouvement ouvrier ». De leur côté, les désastres de la mondialisation ont affecté la légitimité de toute référence à l'universel. Quant à la « gouvernance » technocratique, nourrie dès la fin des années 1970 par la crise aujourd'hui déployée de la démocratie représentative, elle a tout à la fois imposé l'inéluctabilité du modèle financier ultralibéral – le « TINA » cher à Margaret Thatcher – et fait exploser le clivage droite-gauche, au feu de gestions gouvernementales de plus en plus voisines et interchangeables

Dans cette décomposition s'est installée peu à peu une idée, proposée au départ par l'extrême droite et étendue à d'autres secteurs de l'opinion, gauche comprise. Le temps ne serait plus à l'égalité, cœur de l'idée républicaine et du combat ouvrier, mais à l'identité. Dans les désordres d'une mondialisation qui dilue tous les repères, la question centrale deviendrait : « qui sommes-nous ? ». Or la question se double très vite d'une réponse : « nous ne sommes plus chez nous ». « L'invasion » des migrants, produite par la mondialisation, fait peser le spectre du « grand remplacement ». En 2004, Samuel Huntington, le père du « choc des civilisations », publie un livre expliquant que, pour les États-Unis, la menace principale n'est pas tant

l'islam que le risque d'une perte d'hégémonie de la majorité « Wasp », au profit des minorités en expansion démographique, et notamment des hispanophones [3].

L'identité se substitue à l'égalité sur le terrain des représentations sociales et, sur celui des représentations politiques, l'affirmation de la puissance prend le pas sur la recherche du consensus, tandis que l'exigence d'autorité se substitue au désir de juste représentativité. Ce n'est pas un hasard si cette période se prête, un peu partout, à l'émergence d'options autoritaires, à l'expansion de la peur et du sentiment d'être menacés et de « ne plus être chez soi ». Or, dans la poussée de ces pouvoirs autoritaires, nourrie d'une pression active des extrêmes droites et des droites radicalisées, la question migratoire occupe une place particulièrement dynamique. Le « Grand Remplacement » d'Alain Soral est sans doute trop sulfureux pour être retenu tel quel ; mais l'Académie française vient de décerner un prix au livre de Stephen Smith expliquant, au mépris des statistiques éprouvées, que la population subsaharienne représenterait 25 % de la population européenne dès le milieu de ce siècle [4].

Une bataille d'idées, pas de chiffres

Face à cette situation, la tentation existe de biaiser, de légitimer les craintes populaires, d'intérioriser la nécessité de contrôles draconiens pour éviter de dépasser le « seuil de tolérance » (Mitterrand, 10 décembre 1989). « Nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde », affirmait au même moment Michel Rocard devant la journaliste Anne Sinclair. Le parti pris du « Serment du 104 » est de dire qu'il n'est pas possible de biaiser et que le principe de l'accueil et des droits égaux est le seul qui soit proprement raisonnable.

Il n'y a en effet aucune raison de penser que les migrations internationales vont cesser de croître. La mondialisation a accru le désir de se déplacer et élargi les possibilités de le faire. Toutefois, la dominante financière et marchande de ses procédures a reproduit, dans les mécanismes mêmes du déplacement, la polarité croissante que le capitalisme imprime de façon universelle au mouvement des sociétés. D'un côté, s'observe la possibilité de se déplacer librement pour les nantis et les moins démunis et, d'un autre côté, l'obligation de l'exil pour les plus fragiles.

On dit parfois que le développement généralisé devrait tarir peu à peu les propensions au départ. L'aide au développement serait ainsi la meilleure façon de résoudre la question de l'afflux des clandestins, en limitant les situations qui contraignent des populations entières à quitter leur lieu de vie. En réalité, cela n'a rien d'évident. Sans doute, le développement concerté finira-t-il par réduire la part des cas d'urgence et des migrations forcées. Il n'arrêtera pas de sitôt le mouvement de déplacement des zones les moins développées vers les zones les plus prospères.

Ainsi, on pouvait penser que l'essor des pays émergents attirerait vers eux une part croissante des migrations internationales et fixerait sur place les populations locales jusqu'alors vouées au départ. Pour une part, le constat s'est révélé juste et les pays émergents sont devenus des territoires d'accueil. Mais, outre le fait que la croissance accélérée de ces pays toussote, elle stimule dans l'immédiat le désir de trouver mieux encore, dans des pays qui, par comparaison, disposent de standards de vie toujours nettement supérieurs à ceux des « émergents ». L'aide au développement est nécessaire, parce qu'elle est juste et parce qu'elle est la seule qui puisse aider à l'équilibre à long terme de la planète. Mais elle n'est pas l'opératrice principale d'une politique raisonnable de gestion des flux migratoires.

Le plus raisonnable est de partir de l'idée que la croissance démographique forte de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie méridionale et les effets du changement climatique vont maintenir à terme une pression migratoire importante, accompagnée de poussées plus ou moins fortes selon la conjoncture climatique ou sociale. Cette croissance prévisible conjuguera donc, plus que jamais, la migration volontaire et les départs forcés, le déplacement planifié et légal et le transfert illégal de populations en nombre variable. Et il est tout aussi raisonnable de

penser que les pays les plus riches vont attirer vers eux davantage de migrants et de réfugiés, même s'il est vraisemblable que, plus que jamais, il faudra cesser d'y voir la « ruée » vers l'Occident de « toute la misère du monde ».

Si la croissance des migrations va se poursuivre, indépendamment des volontés des États, mieux vaut se dire que leur maîtrise équilibrée et donc le sens du partage seront les seules manières d'éviter les rancœurs, les situations humaines insupportables et les violences de plus en plus incontrôlées, quel qu'en soit l'habillage, ethnique, religieux ou politique. Jusqu'à ce jour, qu'on le veuille ou non, a primé la logique de la distribution inégale des richesses et des rapports des forces.

Le poids du « chacun pour soi », fût-ce sous les auspices de la souveraineté, a globalement accru les difficultés des plus fragiles. C'est dans la direction inverse qu'il faut s'engager, par principe et par intérêt bien compris. Mieux vaut cesser de se réfugier dans des justifications laborieuses sur le respect de la souveraineté nationale. À quoi bon agiter sans cesse le spectre du « *no border* » ? Comme si le débat du moment présent se réduisait à l'alternative de la sanctification et la vitupération de la frontière…

Que la frontière, construction politique par excellence, garde cette vertu politique en circonscrivant le cadre territorial des souverainetés étatiques-nationales est une chose. Qu'elle devienne une barrière discriminante, le symbole du repli et de l'exclusion de ceux qui sont « *out* » est le contraire de la valorisation citoyenne. Aucune frontière ne peut empêcher le passage de ceux qui font de son franchissement le passage obligé du mieux-vivre. Quand la frontière se fait mur, matériel ou technologique, elle n'interrompt pas le passage, mais accroît la violence et le désastre humain. Dans un monde interpénétré, le mur dit avant tout le refus du partage ; en cela, il est à la fois un désastre éthique et une protection illusoire et dangereuse, pour ceux-là mêmes qui se croient à l'abri. Il est absurde, en effet, de penser que peut perdurer une méthode globale qui, au lieu de faire des migrations un outil du développement durable et sobre, en fait le support d'une croissance des inégalités, aiguillant les migrations qualifiées vers les plus riches et les situations personnelles et familiales difficiles vers les plus pauvres.

Aucune concession à l'extrême droite

Rien ne sert de contourner le problème. Si l'on veut éviter le pire, il n'y a pas d'autre voie que l'acceptation pleine et entière du droit de circulation et la promotion d'une logique de l'accueil, avec ses corollaires, l'extension des droits, la maîtrise élargie des services publics et la gestion démocratique et solidaire des territoires.

Cette promotion est bien sûr affaire d'argumentaires, rationnels et sensibles. Les faits et les chiffres ne manquent pas pour cela, au moins aussi forts que les fantasmes et les peurs. Mais la démonstration ne suffit pas. L'extrême droite, d'ailleurs, ne s'embarrasse pas de démonstrations savantes : elle travaille sur des récits. Elle a compris, sans doute avant les autres, que parler de l'immigration revient à parler de la société elle-même, moins dans le détail de ses manifestations que dans la dynamique générale qui l'anime.

On peut considérer, comme le pensent les droites depuis plus de deux siècles, que l'inégalité est un fait de nature et que, tout compte fait, elle est le ferment de la compétition et de la créativité. On peut en déduire que, pour éviter la seule la loi de la jungle, il n'est que le recours à l'autorité et à la puissance, que ce soit à l'intérieur des États ou dans l'arène internationale. On peut donc penser que la préservation des modèles sociaux existants et que la protection des territoires est la clé d'un monde harmonieux. Sur ces bases, la fascination des pouvoirs forts, le choix de la clôture, l'éloge de la frontière, l'érection des murs et la crainte des migrations relèvent d'un choix cohérent. Mais dans un monde inégal et interdépendant, il faut savoir que la course à la puissance a des coûts sociaux redoutables et peut conduire à des emballements et à des cataclysmes dont on peut à peine imaginer l'ampleur. La fermeture a sa logique : une fois de plus, c'est celle du « court-termisme », dont on sait qu'il est le ferment des courtes vues et le

prodrome de toutes les crises, de plus en plus irrémédiables et systémiques.

On peut aussi considérer que, dans le monde des révolutions informationnelles, des bouleversements technologiques et des interdépendances croissantes, la concurrence est moins « moderne » que le partage et la mise en commun. On peut juger que la délibération et la négociation patientes valent mieux que la loi du plus fort. On peut vouloir limiter de façon concertée le gaspillage des ressources, l'accumulation infinie des marchandises, des produits et des signes de richesse et, au contraire, développer les échanges des richesses immatérielles, des savoirs. On peut se souvenir que le métissage a été le vecteur de l'hominisation et reste un ferment de créativité. Auquel cas, les migrations deviennent des richesses partagées, dès l'instant où elles sont débarrassées des tutelles de l'argent et des pouvoirs confisqués. Opacifier les flux de marchandises et de capitaux, fluidifier le déplacement des êtres humains…

Dis-moi quelle société tu souhaites, et nous verrons ensemble quelles migrations elle mérite… Si c'est sur cela que le débat public doit se construire, il devient évident qu'il ne peut y avoir aucune concession aux idées de l'extrême droite. Toute critique de l'ultralibéralisme n'est pas bonne à prendre. On sait par expérience historique qu'il y a des critiques propulsives de l'univers « bourgeois », mais qu'il en est aussi d'épouvantablement régressives. Entre la critique émancipatrice et la critique rétrograde, aucune passerelle n'est envisageable, quand bien même elle serait circonstancielle et provisoire : ni le peuple, ni la nation, ni le drapeau, ni la souveraineté, ni « l'illibéralisme » ne peuvent servir de base de rapprochement. La convergence, sur ces terrains, n'est rien d'autre que le prélude à une prévisible capitulation.

Sources utilisées :

- Données de l'ONU : *International Migration Report 2017*
- Données de l'OCDE : *Perspectives du développement mondial 2017. Les migrations dans un monde en mutation*.

Perspectives des migrations internationales 2018.

- Les données d'Eurostat : *Statistiques sur la migration et la population migrante*.
- Les synthèses commodes de l'INED sur *Les migrations dans le monde* (https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/migrations-monde/)
- La réponse de l'INED aux affirmations de Stephen Smith : François Héran, « L'Europe et le spectre des migrations subsahariennes », *Populations et Sociétés*, septembre 2018.

Notes

[1] L'initiative a été lancée par *Regards*, *Médiapart* et *Politis.*

[2] Bertrand Badie et Michel Foucher, *Vers un monde néo-national ?* (Entretien avec Gaïdz Minassian), Éditions du CNRS, 2017.

[3] Samuel P. Huntington, *Qui sommes-nous ? Identité nationale et choc des cultures*, Éditions Odile Jacob, 2004.

[4] Stephen Smith, *La ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, Grasset, 2018.

« Pacte mondial sur les migrations » : réalités et fantasmes

samedi 9 février 2019, par Marie-Christine Vergiat

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières [1], dit « Pacte de Marrakech », a déchaîné un flot d'amalgames et de mensonges d'une rare violence. Il a finalement été adopté à New York, par l'Assemblée générale des Nations unies, le 19 décembre dernier [2].
Alors que, selon ses propres termes, la mission de l'ONU est de « prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes auxquels est confrontée l'humanité », on pourrait s'étonner que cela n'ait pas été fait plus tôt et que l'organisation n'ait jusqu'alors adopté aucun document global sur la migration.

C'est Kofi Annan, secrétaire général de 1997 à 2006, aujourd'hui décédé, qui a engagé l'ONU dans ce travail, en mettant en place une « Commission mondiale sur les migrations internationales ». Comme l'immense majorité des textes de l'ONU, ce Pacte est le fruit d'un long processus.

Les migrations ne sont pas nouvelles, mais elles ont fait l'objet de profondes évolutions ces dernières décennies. Aujourd'hui, quasiment tous les pays du monde sont concernés par les mouvements migratoires et peuvent être à la fois pays d'origine, de transit et de destination.

La mondialisation a fait évoluer les mouvements de capitaux et de marchandises, elle a considérablement développé les connaissances des populations, les moyens de communication, et notamment de transport. Il n'est pas étonnant que cela influence les mouvements de personnes.

La vague de populisme et de nationalisme qui déferle sur notre continent a conduit les gouvernements européens à durcir de plus en plus leurs politiques migratoires, au mépris des faits et du réalisme démographique, voire économique, pour un continent malade du vieillissement de sa population.

Les pays européens se voient de plus en plus opposer des textes internationaux qu'ils ont longtemps promus dans les autres pays du monde, voire refusent aujourd'hui de les signer, comme c'est le cas de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

La réalité sur ces mouvements migratoires

Tout d'abord, il faut se demander ce qu'on appelle un migrant. Le terme mérite d'être utilisé avec précaution. Il est manipulé tant pour rejeter l'autre, l'étranger, celui qui est différent, que pour faire le tri en fonction des causes de déplacement.

Même s'il n'existe aucune définition juridique stabilisée, la plus souvent retenue est celle utilisée par l'ONU, qui considère comme migrant international « toute personne s'installant dans un pays autre que son pays de résidence habituelle pour une période d'au moins douze mois ».

Fin 2017, on comptait 258 millions de migrants internationaux, soit 3,4 % de la population mondiale contre 111 millions, soit 2,9 % de la population mondiale en 1990. C'est un chiffre en augmentation, mais toute relative par rapport à celle de la population mondiale, et plus encore lorsque l'on rappelle qu'il était de 5 % en 1900 et concernait pour l'essentiel des Européens. En outre, contrairement aux idées reçues, les mouvements Sud/Sud dépassent désormais les mouvements Sud/Nord, et 60 % des migrants ne quittent pas l'hémisphère sud.

De même, si le continent européen est attractif, il convient de rappeler que, pendant très longtemps, il a été une terre d'émigration. Et l'on ne dit jamais que, aujourd'hui, les Européens représentent à eux seuls plus d'un quart des migrants internationaux : ils sont 60 millions, dont 30 millions vivent sur un autre

continent. Donc, au prorata de la population du continent, les Européens sont toujours ceux qui migrent le plus. Mais de ces migrants-là, on ne parle jamais. On les appelle des « expatriés » et jamais des « migrants économiques » quand ils vont travailler ailleurs. Ce qu'ils sont pourtant bel et bien.

Et on ose parler de « submersion migratoire » [3] en ne tenant compte que des « migrants » venant d'Afrique, notamment subsaharienne, avec un vieux relent néocolonial, alors que les migrants africains ne représentent que 36 millions de personnes et que 70 % d'entre eux restent en Afrique. Certes, sous la pression démographique et l'insuffisance des politiques d'aide au développement, ces chiffres vont évoluer, mais sans que nous ayons la moindre certitude sur leur ampleur.

Et si ceux qui nous gouvernent veulent vraiment lutter contre ce qu'ils appellent « les causes profondes de migration », et notamment celles des migrations contraintes, qu'ils se décident à vraiment agir sur les facteurs du changement climatique et de la misère en Afrique. Or, ils font exactement l'inverse en conditionnant l'aide au développement à des accords de réadmission ou en continuant à piller les richesses de ces pays via des accords dits de « partenariat économique », qui ne sont rien d'autre que des accords de libre-échange purs et durs, établis au plus grand bénéfice des multinationales européennes. Et on pourrait aussi parler de leur rôle dans les conflits et de leur soutien aux dictateurs.

Il est important d'avoir une vision globale des migrations internationales et de ne pas se cantonner aux seuls chiffres des migrations dites « irrégulières ». Chaque année, plus de 2,5 millions de personnes arrivent régulièrement dans l'Union européenne, dont 200 à 250 000 en France. Nul n'en parle. Tous les regards sont rivés sur les arrivées dites « irrégulières », et notamment celles des traversées de la Méditerranée. À juste titre, compte tenu de leur caractère mortifère, mais en oubliant de rappeler que si ces hommes, ces femmes et ces enfants en sont là, c'est faute de voies régulières pour venir sur le continent européen.

Si « crise » [4] il y a, c'est une crise mondiale des réfugiés et, en Europe, c'est surtout une crise de l'accueil. Le HCR [5] dénombre 68,5 millions de personnes déracinées dans le monde, c'est-à-dire de personnes ayant dû fuir leur domicile (16,2 millions de personnes supplémentaires pour la seule année 2017, soit, par jour, 44 500 personnes ou une toutes les deux secondes). 85 % d'entre elles vivent dans un pays en voie de développement et seulement 6 % en Europe. Mieux encore, 90 % des personnes qui se sont vu accorder une protection internationale par un État de l'Union européenne sont arrivées sur le continent en traversant la Méditerranée au risque de leur vie, faute de voies régulières.
Non seulement l'Europe est loin « d'accueillir toute la misère du monde » mais ses États n'en prennent même pas « leur part ». Il y a donc lieu de s'interroger sur le pourquoi de cette « crise », sa réalité et les raisons pour lesquelles ces sujets tiennent une place irrationnelle dans les débats dont le Pacte a été une sorte de révélateur.

Pour cela, il faut sans doute remettre en perspective la Convention de Genève sur les réfugiés adoptée en 1951 [6]. Celle-ci a été marquée par le contexte de l'après-guerre, le souvenir de la Shoah, des millions de personnes qui ont alors été déplacées et ont cherché refuge ailleurs, avec une ampleur jamais connue auparavant. Au départ, elle ne devait s'appliquer qu'aux victimes d'événements antérieurs à son adoption.

Elle a ensuite été mise en œuvre dans un contexte de « guerre froide » durant lequel il était de bon ton pour « les pays du monde libre » d'accueillir les « réfugiés » de l'autre bloc. Ce n'est qu'en 1967, sous la « pression » des pays africains, que la clause d'antériorité a été abolie [7] et que la Convention a pu s'appliquer à l'ensemble des pays du monde. Dans les années 1970, la Convention a ainsi pu permettre d'accueillir des réfugiés d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est.

À partir des années 1980, le profil des réfugiés a changé et s'est étendu aux ressortissants d'un nombre croissant de pays et ce, au moment même où les pays européens fermaient leurs frontières à la migration de travail. C'est alors qu'ont commencé à fleurir les accusations de « faux réfugiés » et de

détournement des procédures d'asile à des fins économiques, ce qui a enclenché une spirale infernale autour du durcissement desdites procédures.

Ces schémas de pensée se sont aggravés avec la « crise » de 2015/2016, alors même que les causes des migrations se diversifient et se complexifient. [8] On parle de plus en plus de « flux mixtes » dont les motivations principales sont diverses et s'entrecroisent. La séparation entre « bons réfugiés » et « mauvais migrants économiques » n'a aucun sens. Son seul résultat est la destruction croissante des droits les plus fondamentaux qui doivent toujours s'appliquer à tous les êtres humains quels que soient leur statut, leur nationalité, leur origine, leur religion ou… leur couleur de peau.

La construction du « Pacte de Marrakech »

Après la mise en place de la Commission mondiale sur les migrations internationales en 2003, ont été organisés des dialogues de haut niveau en 2006 et 2013 et, depuis 2006, un forum annuel sur la migration et le développement où se croisent acteurs étatiques, organisations internationales et ONG.

La prétendue « crise des migrants » de 2015/2016 a accéléré le processus et, le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité une Déclaration dite « de New York pour les réfugiés et les migrants afin de répondre aux enjeux des migrations internationales ».

C'est cette déclaration qui a engagé le processus de négociation, non pas d'un, mais de deux nouveaux pactes mondiaux.

Le premier, qui porte sur les réfugiés, n'a pas donné lieu à polémique alors même que c'est la question de la crise des réfugiés qui est au cœur des nouveaux enjeux internationaux, tant par son ampleur que par le spectre étroit du champ de la Convention [9]. Il a été piloté par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 18 décembre par 181 pays [10].

L'autre est le fameux « Pacte de Marrakech » portant sur les migrations dites « sûres, ordonnées et régulières ». Dix-huit mois de négociations ont été nécessaires pour établir un projet de texte adopté lors d'une conférence intergouvernementale par 192 pays en juillet 2018, c'est-à dire l'ensemble des pays membres de l'ONU, à l'exception des États-Unis, qui s'étaient retirés du processus en décembre 2017. Le Pacte a ensuite été soumis aux représentants des gouvernements à Marrakech le 10 décembre dernier, avant d'être adopté définitivement par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre dernier.

Un tollé bien tardif !

C'est donc un débat totalement surréaliste qui s'est enclenché dans les semaines précédant la tenue du Sommet de Marrakech, à un moment où le document ne pouvait quasiment plus être modifié (le projet de Pacte ayant été validé en juillet 2018). Ses détracteurs ne s'étaient sans doute jamais préoccupés de la façon dont un texte de l'ONU est adopté, alors que l'institution, par nature, veille scrupuleusement au respect de la souveraineté de ses États membres, en laissant le temps aux négociateurs de revenir vers les gouvernements dont ils sont mandataires.

Pourtant, mi-novembre, en quelques jours, une dizaine de pays dont Israël, la Hongrie, la Pologne, l'Italie, la République tchèque, la Bulgarie, l'Estonie et l'Australie ont annoncé qu'ils ne signeraient pas le Pacte. L'Autriche, alors qu'elle présidait le Conseil européen dans le cadre de la présidence tournante de l'Union européenne, a fait de même. La Suisse, qui avait pourtant activement participé au processus d'écriture a, sous la pression de son Parlement, renoncé à aller à Marrakech. Le texte a engendré une crise politique en Belgique et fait tomber le gouvernement de Charles Michel.

La France n'a pas été épargnée par le débat, et Emmanuel Macron a courageusement décommandé son déplacement au Maroc, certains Gilets jaunes ayant menacé de bloquer son avion ! La France a néanmoins été représentée par un secrétaire d'État inconnu du public, Jean-Baptiste Lemoine.

Bien que l'on soit habitué à lire les choses les plus invraisemblables sur les questions migratoires, des sommets de mauvaise foi ont ici été atteints.

Donald Trump, fidèle à son exécration du multilatéralisme, avait donné le « la » en décembre 2017, en dénonçant un pacte qui « veut faire avancer la gouvernance mondiale aux dépens du droit souverain des États ». En novembre 2018, Viktor Orban déclarait que le Pacte « inciterait des millions de personnes à partir sur les routes ». Steve Bannon, l'ex-conseiller de Donald Trump qui rêve désormais de fédérer l'extrême droite européenne, a parlé d'« un pacte avec le diable ne visant qu'à transformer le monde en un grand squat ». En quelques jours, le texte est devenu le « symbole de la submersion migratoire », du Sud vers le Nord bien évidemment.

En France, Emmanuel Macron a été accusé de vouloir « vendre la France aux étrangers » et « de remettre ses clés à l'ONU » qui « voudrait imposer sa vision d'un monde sans frontières ». « Huit pays seraient obligés d'accueillir 480 millions de migrants » [11] a-t-on pu lire sur les réseaux sociaux. Selon Marine Le Pen, le texte aurait comme conséquence, parmi d'autres, « le pillage imposé des pays d'accueil, l'institutionnalisation des diasporas, la propagande pro-migrants et la persécution des opposants à l'immigration ». Rien que cela !

Le Pacte irait même jusqu'à instaurer un délit d'opinion contre ceux qui refusent l'immigration et mettre en danger la liberté de la presse. Il précise en effet que « les États seraient incités à promouvoir des reportages indépendants et objectifs » et « pourraient cesser d'allouer des fonds publics à des médias propageant systématiquement l'intolérance, la xénophobie, le racisme et les autres formes de discrimination envers les migrants ». Diable !

Au-delà de ces fantasmes en tous genres, le Pacte est accusé de ne promouvoir qu'une « vision positive des migrants » et de « vouloir mettre en place un droit de migrer ».

Le contenu réel du pacte

La réalité du Pacte est bien différente. Il réaffirme un certain nombre de principes et de réalités. Il rappelle que « les migrations ont toujours fait partie de l'expérience humaine », « qu'à l'heure de la mondialisation, elles sont facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable » et qu'aujourd'hui « la majorité des migrants voyagent, vivent et travaillent dans des conditions sûres, régulières et ordonnées ». Il est vrai que cela a besoin d'être dit et réaffirmé si l'on veut convaincre que l'immigration dite « irrégulière » n'est qu'une partie de la question migratoire.

Le Pacte s'organise autour de dix principes et vingt-trois objectifs. Il ose rappeler que les migrants, quel que soit leur statut, ont des droits, ce qui n'est finalement qu'un rappel de l'article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a même l'outrecuidance d'ajouter que ce sont des êtres humains à qui il faut « assurer l'accès aux services de base ».

Au-delà de ces affirmations, le Pacte propose essentiellement de mettre en place « un cadre de coopération juridiquement non contraignant » qui « respecte la souveraineté des États » et leurs obligations internationales. C'est en quelque sorte un guide de bonnes pratiques. Chacun des États signataires restera libre de le mettre en œuvre. Tout au plus, un mécanisme de suivi permettra de voir les « progrès » réalisés, et un cadre régulier de discussion internationale sera mis en place un peu comme pour le climat, c'est dire…

On peut se féliciter de certains thèmes, comme l'objectif premier qui préconise de « collecter et d'utiliser des données précises afin d'élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits », le septième qui propose de « s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité des migrants et de les réduire », et le neuvième qui demande de « renforcer l'action transnationale face au trafic des migrants ».

D'autres objectifs demandent d'« éliminer toutes les formes de discrimination et d'encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits, afin de faire

évoluer la manière dont les migrations sont perçues », de « sauver des vies et mettre en place une action internationale pour retrouver les migrants disparus », et de « prévenir, combattre et éliminer la traite ». On sait malheureusement ce qu'il en est des pratiques.

Il y a de quoi être plus inquiet quand on lit qu'il faut « gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée », « munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale » ou encore « coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité ».

On sait que, derrière ces petites phrases, figurent les axes majeurs des politiques de l'Europe forteresse : l'obsession du contrôle aux frontières, la volonté de tout mettre en œuvre pour favoriser les expulsions, la conditionnalité des accords, y compris de développement, à des accords de réadmission.

De surcroît, la détention des migrants en situation « irrégulière » n'est pas remise en cause. Et même les pratiques les plus contestées, notamment celle de l'enfermement des demandeurs d'asile et des enfants, ne sont pas clairement interdites. On doit se contenter d'un treizième objectif qui rappelle qu'il ne faut « recourir au placement en détention administrative qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange ». Et ce, alors que la détention devient de plus en plus systématique et que l'UNICEF ne cesse de répéter que « l'enfermement des enfants ne peut jamais se faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant », même au prétexte de ne pas être séparé de ses parents, comme on le justifie y compris pour des enfants en très bas âge.

Même constat d'insuffisance en matière d'expulsion, alors que les politiques de retour constituent une priorité de plus en plus centrale pour les pays européens, y compris vers des pays où l'on sait que la sécurité des personnes n'est pas assurée, comme en Afghanistan ou au Soudan, pour ne citer que deux des pires exemples. Non seulement ces expulsions n'ont pas été limitées aux seuls retours dits « volontaires », mais elles n'ont même pas été encadrées. On sait au contraire que le principe de non-refoulement des personnes souhaitant demander l'asile, c'est-à-dire l'interdiction de les renvoyer vers des pays où elles seraient menacées, a été retiré de la dernière mouture.

Et comment ne pas regretter, alors que l'on parle de coopération internationale à longueur de lignes, que le Pacte ne la limite pas aux pays qui respectent scrupuleusement les droits de l'homme et notamment ceux des migrants, et qu'il n'exclut pas a minima les pays qui participent directement ou indirectement à la traite ?

Enfin, un important chapitre est consacré, via l'objectif 5 intitulé « faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples », aux questions de mobilité de main-d'œuvre et aux accords afférents, en tenant compte des normes, directives et principes de l'Organisation internationale du travail. Dont acte. Mais alors, pourquoi n'y a-t-il pas la moindre référence à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990, qui s'appuie sur les conventions n° 97 et n° 143 de l'Organisation internationale du travail rappelées dans le préambule du Pacte ? Ce n'est malheureusement pas un oubli, puisque seuls 54 États, tous du Sud, sont parties prenantes de cette Convention, qui rappelle que tous les travailleurs ont des droits, quel que soit leur statut.

Quant au droit de migrer, nous en sommes très loin. Il restera le privilège d'un tiers de la population mondiale… surtout celle du Nord. Comment pourrait-il en être autrement, puisque la Déclaration universelle des droits de l'Homme se contente d'énoncer que « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays » ? C'est un droit de sortie désormais acquis dans la plupart des pays du monde, mais rien n'est dit sur ce qui se passe quand on arrive dans un autre pays. Il n'y a pas de droit d'entrée. Aucun texte international n'encadre la liberté de circulation et encore moins la liberté d'installation. Et le Pacte ne change strictement rien à cette situation.

En guise de conclusion

Finalement, le Pacte est plutôt fade et ne répond que bien peu aux attentes de ceux qui défendent les droits des migrants. Il ne constitue même pas un instrument pour lutter contre les dérives des politiques actuelles.

Les pays du Nord l'ont marqué de leur empreinte négative au regard d'enjeux électoralistes à court terme. C'est le reflet de la triste évolution des perceptions négatives dans les pays du Nord. Le climat délétère de ces dernières années et les discussions portant sur les migrations devenant de plus en plus irrationnelles ont mené à un résultat minimal. On se trouve dans une situation paradoxale où l'hystérie de certains amène à défendre un texte qui, par ses limites, mériterait d'être dénoncé. Cela vaut alerte sur l'état actuel du rapport de forces sur ces questions.

Depuis des années, les gouvernements européens de droite comme de gauche justifient leurs politiques de lutte contre l'immigration par la nécessité de lutter contre l'extrême droite. On voit le résultat : s'il s'agit d'afficher une volonté d'« éradiquer » les migrations, xénophobes et nationalistes feront toujours « mieux ».

Résultat : les politiques mises en œuvre ne font que rendre plus difficiles les migrations pour certains (ceux du Sud) et les plus vulnérables en sont les premières victimes.

Il est plus que temps de reprendre l'offensive sur ces questions pour déminer le discours xénophobe ambiant, en s'appuyant sur les réalités migratoires, de se battre pour une réelle liberté de circulation, un droit à la mobilité pour toutes et tous, quel que soit le pays de naissance, et donc pour une égalité réelle des droits.

Notes

[1] Pour ceux qui veulent lire le texte en intégralité https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/244/48/PDF/N1824448.pdf?OpenElement

[2] 152 voix pour, 5 contre (États-Unis, Hongrie, République tchèque, Pologne et Israël), et 15 abstentions dont l'Autriche, l'Australie, la Bulgarie, l'Italie, la Roumanie, la Suisse, l'Algérie, le Chili et… le Liechtenstein.

[3] Cf. Gérard Collomb quand il était encore ministre de l'Intérieur.

[4] L'augmentation très importante des traversées de la Méditerranée, essentiellement en direction de la Grèce (850 000 en 2015), a été exceptionnelle et concernait principalement des demandeurs d'asile. Aujourd'hui, les chiffres sont revenus à leurs niveaux antérieurs.

[5] Haut-Commissariat aux réfugiés.

[6] Voir à ce sujet le chapitre 1 du livre de Claire Rodier : *Migrants et réfugiés : réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents* – La Découverte – 2016.

[7] Le protocole de 1967 abolit la clause d'antériorité après que les États africains en 1964 ont tenté de mettre

en place leur propre convention.

[8] Voir à ce sujet Catherine Wihtol de Wenden *: La question migratoire au XXIe siècle : migrants, réfugiés et relations internationales* – Presses de Sciences Po - 3e édition – 2017.

[9] Notamment la question des réfugiés climatiques ou plus justement des déplacés environnementaux (le climat ayant quels fois bon dos par rapport dégâts dus à la main de l'Homme) qui touchent des populations très pauvres qui fuient au plus près.

[10] Seuls les USA et la Hongrie ont voté contre et trois se sont abstenus : la République dominicaine, l'Érythrée et la Libye.

[11] Alors que le nombre total de migrants internationaux dans le monde n'est que de 258 millions.

Causes et effets des migrations contemporaines : propositions altermondialistes

samedi 9 février 2019, par Alain Fabart, Claude Calame

Assurément, l'histoire de l'humanité est marquée par les mouvements migratoires. Les motivations des migrations ont été et sont encore aussi variées que différenciées.
S'interroger sur les causes et les effets des flux migratoires auxquels nous sommes confrontés actuellement implique de prendre en compte le sens de l'évolution globale dans lequel le présent se situe. Dans le contexte d'une mondialisation organisée sur les bases politiques que l'on va analyser, il s'agit de définir l'originalité et la particularité des mouvements migratoires d'aujourd'hui, d'en identifier les nombreuses causes et d'en tirer les conséquences pour notre action politique, dans une perspective altermondialiste. Nous nous concentrerons sur les mouvements migratoires qui touchent l'Europe et qui sont le prétexte de différentes discriminations.

Nous identifions ainsi quatre spécificités majeures :

1. Le monde est en proie à des mutations accélérées, sources de transformations radicales durant ces cinquante dernières années.
2. Dans des déplacements en constante augmentation, la part des migrations contraintes ne cesse de s'accroître.
3. Cause humanitaire mondialisée, l'exil forcé, quelle qu'en soit la forme, a des implications politiques déterminantes.
4. Le problème contemporain des migrations contraintes ne peut recevoir de solution sans le dépassement altermondialiste du système d'exploitation capitaliste de l'homme et de son environnement qui régit le monde.

1. Un monde contemporain en mutations accélérées, sources de transformations radicales

1.1. Paramètre souvent passé sous silence, il faut d'abord compter avec une véritable explosion démographique planétaire.

Entre 1950 et 2015, la population a été multipliée par trois, passant de 2,5 milliards de terriens à 7,35. L'espérance de vie moyenne a crû de 14 ans, et, bien que le nombre d'enfants par femme soit passé en moyenne de 5 à 2,5 sur cette période, la population mondiale pourrait être encore multipliée d'ici 2050, atteignant 9,8 milliards de terriens (voire 11,2 milliards en 2100) si le taux de fécondité se maintient au niveau moyen actuel ; cela, on le sait, avec une forte disparité selon les continents et les pays : croissance forte en Afrique avec 1,3 milliard d'habitants supplémentaires d'ici à 2050, suivie de près par l'Asie, population déclinante en Europe avec un taux de fécondité inférieur à celui nécessaire pour assurer le renouvellement des générations, Chine et Inde parmi les pays les plus peuplés avec chacun plus d'un milliard d'habitantes et d'habitants [1].

1.2. Parallèlement, on a assisté à une modification en profondeur des modes de production et de consommation, notamment dans l'alimentation.

Par exemple, durant la période de 1961 à 2015, la production de céréales a été multipliée par 3,8, celle de l'élevage par 3,5, celle de la pêche par 4,9. Mais on

remarquera aussi que la production de ciments a été multipliée pendant la même période par 12,8, en lien avec l'extension des réseaux routiers, la multiplication des aéroports et surtout une urbanisation galopante dans des grands mouvements de population de la campagne vers les villes, avec comme corollaire l'abandon de l'agriculture vivrière : 8 millions d'habitants à Londres, 9 millions à Mexico et Tokyo, 12 millions à Dacca et Moscou, 14 millions à Istamboul, 21 millions à Lagos et Pékin, 32 millions à Chongqing. Aucun continent n'est épargné.

1.3. On assiste à une transformation du mode vie qui se fonde sur une croissance essentiellement quantitative, sans limites, comme un but en soi ; elle est mesurée en termes uniquement économiques et financiers.

La conséquence en est double :

- d'une part, une surexploitation de l'environnement dont les êtres humains tirent leurs ressources de vie ;
- d'autre part, une exploitation toujours plus forte de la force de travail dans un système de domination économique qui prolonge la période coloniale.

Ce double développement creuse les disparités et les inégalités entre les personnes d'une part et entre les pays d'autre part, en provoquant de très nombreuses discriminations contraires au respect non seulement des droits élémentaires et fondamentaux de tout être humain, femmes et hommes, mais aussi de leurs droits sociaux.

1.4. Ce processus de mondialisation à marche forcée, de course à l'innovation technologique sans fin, de consommations diverses devenues fins en elles-mêmes, de production animée par la quête principale, quand elle n'est pas unique, du seul profit, s'est accompagné d'une mobilité sans précédent des personnes dans le monde.

Ce processus a atteint un niveau inégalé avec 258 millions de migrants internationaux en 2017 ; en pourcentage de la population mondiale, cela représente 3,4 % de personnes installées dans un pays différent de celui où elles sont nées. Et c'est sans compter avec les centaines de millions de déplacements et de séjours temporaires, qui ont tendance à se multiplier pour des raisons et sous des formes les plus diverses : séjours professionnels, tourisme en croissance exponentielle, séjours pour formation étudiante, déplacements des frontaliers, saisonniers. En croissance continue, ces mobilités dessinent « les grandes lignes de partage du monde, là où les écarts de richesses, de niveaux de vie, de profils démographiques, de régimes politiques sont les plus criants » [2].

2. Une part croissante de migrations contraintes dans les déplacements

Mais à qui ces évolutions massives profitent-elles ? Que recouvre dans ce cadre le terme « migration », employé de façon générique alors qu'il convient de distinguer fortement les déplacements dits « circulants » (déplacements délibérés) et les « migrations contraintes » (correspondant à des situations d'exil forcé) ?

Les contraintes poussant à quitter son pays de naissance ou de résidence, et par conséquent les causes des migrations, se sont multipliées. La personne exilée n'est plus uniquement un réfugié au sens de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, c'est-à-dire une personne contrainte de s'exiler du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle parce qu'elle a été persécutée ou qu'elle craint de l'être « du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (art. 1.2). Sont aujourd'hui forcées à l'exil toutes les personnes dont la survie est mise en danger par des faits de guerre, extérieure ou civile, par la répression politique, par les effets du changement climatique, par une misère n'assurant plus les conditions matérielles de la survie, par des conditions de vie indignes. Or, les migrations contraintes de telle nature croissent très vite et deviennent de loin les

plus importantes aujourd'hui. Pour que cela cesse, il suffirait en théorie d'exiger l'application dans tous les pays de l'article 25.1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ». Et l'article 21.6 d'y ajouter le droit imprescriptible à l'éducation (gratuite).

Or, il n'en est rien, car ce sont nos propres politiques économiques et financières de pays riches dominés par un capitalisme dérégulé qui provoquent les drames climatiques, attisent les guerres locales, pillent les ressources naturelles des pays dits « en voie de développement », déchirent les tissus sociaux en accroissant les discriminations, dressent les populations les unes contre les autres...

En ce qui concerne l'Union européenne et le respect du droit d'asile, la guerre civile en Syrie a par exemple provoqué durant l'été 2015 une forte augmentation des demandes d'asile ; on n'a pas tardé à qualifier ce mouvement « d'afflux » de réfugiés et de déclarer une « crise migratoire », comme si c'était un phénomène naturel simplement excessif, une « maladie à soigner ». Si, en 2015, l'Allemagne a bien accueilli 800 000 d'entre eux, les autres pays de l'UE n'en ont accepté que quelques dizaines de milliers. Ce chiffre reste dérisoire quand on sait que, fin 2015, la Turquie abritait 1,94 million de réfugiés provenant de Syrie et que le petit Liban (4 millions d'habitants) accueillait tant bien que mal 1,11 million d'entre eux. Pire encore : tout en signant un accord avec la Turquie pour qu'elle retienne sur son territoire des personnes exilées au nombre de trois millions et en s'efforçant de maintenir celles qui étaient parvenues à quitter la Turquie dans une Grèce en proie à des plans d'austérité draconienne imposés par Bruxelles, l'Union européenne s'est lancée dans le renforcement du contrôle policier et militaire à ses frontières et hors de ses frontières, en Afrique notamment, engendrant localement des discriminations de toutes sortes. Elle collabore désormais avec les garde-côtes de Libye pour renvoyer migrantes et migrants tentant de traverser la Méditerranée centrale vers un pays où on n'hésite pas à les réduire en esclavage, quand on ne les laisse pas mourir sous les coups et dans l'absence totale de soins.

Cette politique de rejet des exilées et des exilés contraints de fuir leur pays de résidence et de migrer se base en particulier sur le rétablissement de la distinction entre « réfugié » et « migrant », comme si la fuite en quête de refuge était l'objet d'un libre choix et non une contrainte. Elle sert de critère de sélection dans les « hotspots » et autres plateformes de débarquement installées aux frontières de l'UE, qui ne sont en fait que des centres de tri fondés sur une discrimination fondamentale entre, d'une part, les personnes pouvant déposer une demande d'asile individuelle au sens de la Convention de Genève, et, d'autre part, les autres exilés, placés sous l'étiquette du « migrant économique » et passibles d'une expulsion immédiate.

Les politiciens évoquent une prétendue « invasion » et la « création d'un appel d'air » si on accueille ces migrants. Or, pour en revenir aux chiffres, les 85 % de migrations contraintes, auxquelles il faudrait ajouter les déplacements internes aux pays concernés telle la Syrie, s'opèrent dans les pays voisins du pays que l'on doit quitter. L'Union européenne, quant à elle, n'a accueilli jusqu'ici que 6 % des réfugiés dans le monde. En 2017, 973 000 demandes d'asile ont été formulées auprès des pays de l'UE (contre 1,26 million en 2015). Seules 538 000 personnes ont vu leur demande aboutir (en baisse de 25 % par rapport à 2016), soit 0,01 % de la population de l'UE.

Quant au fantasme de la « ruée africaine » vers l'Europe entretenu par des « études » telle celle du médiatique Stephen Smith, il est démenti par les travaux des démographes aussi bien de l'INED que de l'ONU : le taux d'émigration des populations africaines se situe dans la moyenne mondiale des mouvements migratoires, soit 3 %. Pour l'instant, les immigrés originaires d'Afrique représentent moins de 2 % de la population européenne, et les experts du FMI prédisent que, en 2050, 34 millions de migrants provenant d'Afrique subsaharienne seront établis dans les différents pays de l'OCDE, soit 2,4 % de la population totale [3].

Pour contrer ces peurs largement entretenues par les pouvoirs politiques et les médias dans la pleine conscience des discriminations profondes qui en résultent, il s'agit maintenant de s'interroger sur les causes socio-économiques et politiques réelles des « migrations contraintes » et de se focaliser sur leurs conséquences : les discriminations profondes qu'elles entraînent. Ce sont là des discriminations largement intersectionnelles (le même/l'autre ; européen/extra-communautaire ; homme/femme ; riche/pauvre ; intégré/étranger, etc.). Seul un changement de paradigme non seulement socio-politique, mais aussi économique et financier, dans une perspective altermondialiste, permettra de les lever.

3. Cause humanitaire mondialisée, l'exil forcé et ses implications politiques déterminantes

L'entrée de l'humanité dans l'anthropocène, âge géologique et écologique qui remonte en gros à l'industrialisation et au contrôle de ses modes de production par le capitalisme, a eu un impact décisif sur la forme et sur la nature des mouvements migratoires. Le développement économique et financier de production des biens et des services centré sur la seule accumulation du capital a pour corollaire de multiples formes de domination. Dans le contexte de l'économie néolibérale du capitalisme mondialisé, ces formes de domination engendrent des inégalités et des discriminations de plus en plus sévères, qui s'accumulent au bénéfice d'un groupe restreint de pays riches et d'une fraction de plus en plus réduite de la population, le « 1 % » d'aujourd'hui.

À partir des accords de Bretton Woods en 1944 qui, sous l'égide des États-Unis, incluent la création de la BIRD, devenue la Banque mondiale, et le Fonds monétaire international, cette domination économique et financière polymorphe débouche sur le tournant historique de la « mondialisation » dans lequel nous sommes désormais lourdement impliqués. Du point de vue de la production industrielle puis technologique, l'économie financiarisée et mondialisée entraîne une exploitation de l'environnement réduit à l'état d'une nature conçue comme ensemble de ressources à exploiter ; elle implique une production marquée par l'extractivisme, le productivisme et des incitations à la consommation matérielle, dans une course effrénée à une croissance strictement économique et à des profits purement financiers. L'exploitation purement économique du milieu dont l'homme tire les moyens de sa survie va de pair avec l'exploitation des femmes et des hommes eux-mêmes, réduits à l'état de « ressources humaines », aussi bien dans la production reléguée dans les pays les plus pauvres, par des formes nouvelles d'esclavage, que dans la gestion des services soumis aux impératifs d'un management implacable. Endettements publics et endettements privés entraînent les plans d'austérité et les politiques d'ajustement structurel imposés aux PED et aux pays de l'UE tels que la Grèce, dans un mouvement qui exige une militarisation à outrance en vue de la domination du monde par les multinationales et les grandes banques, pratiquant l'évasion fiscale à grande échelle [4].

De manière sans doute paradoxale, la complicité des élites politiques dans le maintien de l'ordre capitaliste et la domination de l'idéologie néolibérale sur le processus de la mondialisation contrôlé par les pays les plus riches ont pour conséquence le repli des pays du Nord sur leurs frontières nationales. Ce repli que l'on veut identitaire a pour effets pratiques, à l'égard des exilés contraints à la migration, la fermeture policière des frontières et leur externalisation dans les pays du Sud. Il est accompagné du conditionnement xénophobe des populations résidentes dans les pays les plus riches : précarisées par les mesures d'austérité qui leur sont imposées par l'orthodoxie néolibérale, ces couches sociales affaiblies sont dressées contre celles et ceux qui sont contraints de fuir des situations de guerre ou les conditions d'une précarité devenue insupportable. Il s'agit là d'une forme de néocolonialisme et de racisme qui ne dit pas son nom.

En raison de la politique de contrôle militarisé et de répression des migrantes et migrants, les flux migratoires contraints débouchent de plus en plus sur d'authentiques crimes contre l'humanité, dont les

États sont complices, quand ils n'en sont pas les instigateurs par délégation. La question migratoire constitue donc une cause humanitaire mondialisée touchant simultanément l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie. Mais ce qui cause les mouvements migratoires contemporains en fait aussi une question politique centrale dont les enjeux et les implications sont encore mal identifiés et mal perçus au sein de la population.

4. Rompre avec l'exploitation néocoloniale de l'homme et de son environnement

Tout donne à penser que les migrations contraintes de la phase historique actuelle vont se poursuivre et s'accentuer. À la faveur de l'instauration de régimes de droite nationale dans l'UE, du gouvernement Trump aux États-Unis ou du régime fascisant de Bolsonaro au Brésil, on assiste à la poursuite du pillage des ressources environnementales dans l'échange inégal et néocolonial entre pays du Nord et pays du Sud, à de véritables guerres commerciales et financières, à des affrontements militaro-sécuritaires souvent par délégation, à la complicité et à la collaboration avec des régimes politiques aussi autoritaires qu'ils sont corrompus, à des conflits écologiques pour l'accès aux ressources de base (l'eau, la terre arable, et les terres rares), à des pollutions et des dégradations climatiques sans précédent. De là, l'accroissement des conflits locaux, politiques ou militaires, des situations de répression politique, des conditions de vie urbaine de plus en plus dégradées et des catastrophes climatiques toujours plus fréquentes, frappant les populations les plus pauvres : le phénomène de la migration contrainte en est à la fois l'enjeu, le révélateur et la conséquence.

Comprises actuellement comme un simple méfait collatéral de la mondialisation néolibérale, les migrations contraintes font apparaître la nécessité du dépassement du système d'exploitation capitaliste. Libérée des contraintes et des discriminations que leur impose ce système, la circulation migratoire pourra devenir un facteur de liberté pour tous et non pour quelques-uns : liberté de circuler, d'aller et revenir, de s'installer ailleurs et de chercher à s'y intégrer. Étant au centre du fonctionnement social et économique de la société altermondialiste à définir et à construire, cette liberté doit être adossée à des valeurs de solidarité, à des pratiques d'accueil et d'insertion, à des modalités d'intégration socio-économique, bref à une politique d'inclusion opposée à celles d'exclusion discriminatoire menées par l'UE et ses États. N'est-ce pas Kofi Annan lui-même qui disait déjà en 2004 à la tribune du parlement européen « les migrants sont une partie de la solution pour l'Europe, pas le problème » ?

Entre autres règles de vie sociale et collective, les principes en seront :

- l'hospitalité plutôt que l'expulsion,
- l'insertion de préférence au rejet,
- la coopération plutôt que la concurrence,
- le dialogue et la négociation à la place de la décision autoritaire,
- la mutualisation des biens en lieu et place de l'appropriation privée,
- le partage au lieu de l'accumulation oligarchique.

Pensée en ces termes, la « solution » immédiate, à la fois humanitaire et politique, apportée à la prétendue « crise migratoire » offrira les prémices pour une société alternative. Elle implique :

- la proposition d'autres institutions politiques que celles des États régaliens adossées à l'État-nation ;
- les modalités d'une démocratie internationale d'ordre participatif, et pas seulement une « gouvernance mondiale » technocratique qui impose les intérêts et règles du Nord aux besoins et traditions du Sud ;

- la mise en œuvre réelle de conventions internationales sur les droits fondamentaux, individuels et sociaux, de la personne ;
- la promotion de formes de démocratie locale, citoyenne, populaire et directe ;
- et surtout un système économique et financier fondé non pas sur la grande propriété privée et l'accumulation du capital mondialisé, mais axé sur la satisfaction des besoins matériels, sociaux et culturels des femmes et des hommes vivant en communauté, dans le respect écologique d'un environnement indispensable à la survie de l'humanité.

Une telle perspective implique dans l'immédiat :

- la signature d'accords de développement basés sur le refus des inégalités et du contrôle par la dette souveraine, avec l'assurance concertée d'avantages réciproques avérés pour les parties négociantes ;
- le renoncement aux pratiques productivistes et extractivistes animées par le capitalisme néolibéral en vue du profit des multinationales et de leurs actionnaires ;
- la promotion d'une agriculture vivrière et d'une production technique et technologique de proximité à partir d'énergies renouvelables ;
- le retour aux services publics dans les domaines communs de l'agriculture, de la santé, de la formation, de la production d'énergie, des transports, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, à l'écart de toute marchandisation et de toute financiarisation de l'économie ;
- la mise en place de « communs » partout où c'est possible, ici et maintenant, en tant qu'outils d'émancipation de la sujétion aux marchés et de la domination néocoloniale ;
- la relance d'un mouvement pour la paix, contre la militarisation des économies nationales et le commerce des armes ;
- enfin la reconnaissance effective de la diversité culturelle sous toutes ses formes, contre les velléités de replis identitaires.

Chaque franchissement d'une frontière de l'UE par une personne migrante, homme, femme ou enfant, peut être l'occasion de désigner et tenter de réaliser l'un ou l'autre de ces principes ; ils concernent autant les pays de départ et de transit que ceux d'arrivée et d'accueil. Il faut en faire des leviers d'action pour amorcer une contre-société altermondialiste, dans une perspective éco-socialiste. Au-delà de la dénonciation de l'inacceptable, autant du point de vue humanitaire que du point de vue politique (au sens grec et large du terme), il s'agit maintenant de se doter des outils conceptuels et pratiques pour une stratégie de substitution politique, sociale et économique progressive à l'ordre existant.

En définitive, ladite « crise des migrations forcées » n'est en réalité que la crise d'un système économique, social et politique insoutenable qui connaît désormais une extension mondiale.

C'est dire qu'aujourd'hui, prendre à bras le corps la question migratoire, autant du point de vue humanitaire que du point de vue politique, c'est travailler à l'instauration de sociétés altermondialistes. C'est choisir de ne pas laisser la destruction écologique menacer l'humanité en commençant dès aujourd'hui à soutenir les populations les plus fragiles. C'est décider de ne pas assister passivement aux guerres civiles et aux guerres impérialistes, d'en être les complices, voire les promoteurs, mais à l'inverse de revivifier les mouvements pour la paix.

C'est dire haut et fort que les discriminations dont les individus d'ici et d'ailleurs sont l'objet, qu'ils soient réfugiés statutaires, demandeurs d'asile, sans papiers, « dublinés » en voie d'exclusion, précaires nationaux, chômeurs, sans domicile fixe, mineurs laissés à la rue, ont une racine commune, tenant au système économico-financier : le capitalisme libéral.

C'est réfuter l'idéologie néolibérale qui sous-tend ce système, destructeur des hommes, des communautés humaines et de leurs milieux, en lui opposant une vision de la société fondée sur la solidarité, la coopération, le partage et les communs, la démocratie sociale réelle.

C'est s'engager pratiquement pour l'accueil, l'inclusion et l'insertion des personnes exilées, en luttant autant contre les discriminations dont elles sont les victimes que contre les causes et contraintes migratoires qui les conduisent envers et contre tout à franchir des frontières que nos politiques ne cherchent qu'à verrouiller.

Notes

[1] Source : ONU

[2] Catherine Wihtol de Wenden, *Migrations une nouvelle donne*, Paris, Éditions de la MSH, 2016. Pour les migrations, voir les chiffres publiés par l'INED, ainsi que l'*Atlas des migrations. Un équilibre mondial à inventer*, Paris, Autrement, 2018 (5e éd.), édité également par Catherine Wihtol de Wenden.

[3] Références bibliographiques et chiffres dans l'article de Julien Brachet (IRD) et Judith Scheele (EHESS).

[4] voir en dernier lieu Attac, Cette Europe malade du néolibéralisme. L'urgence de désobéir, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2019

Une fabrique pour deux questions nationales…

samedi 9 février 2019, par Pierre Cours-Salies

Au sujet des « étrangers d'origine », aujourd'hui en France, bien des colères et déchirements amènent à poser une question : la politique des gouvernements successifs a-t-elle produit un socle commun suffisant pour une démocratie, où subsisteraient de simples inégalités « résiduelles », à combattre avec énergie ? Ou bien, prenons un peu de recul, nous trouvons-nous devant des questions nationales, construites pour durer, et exigeant de réagir, face aux politiques gouvernementales, au travers de véritables ruptures politiques ? Comprenons comment elles existent, si nous voulons pouvoir faire tomber de telles stigmatisations.

Avant de reprendre ces cinquante dernières années, toute l'histoire des politiques bourgeoises en France, depuis sans doute bien longtemps, a constitué des ségrégations : pour les logements, les lieux de vie des personnes de « couleur » employées dans des fonctions subalternes. Qu'on pense aux foyers pour travailleurs immigrés de la 4e République et de la 5e. C'en est au point que se redoublait, dans les zones d'habitat populaire, une ségrégation des couches subalternes, originaires de régions françaises, comme des ex-colonies et d'autres pays européens, et notamment les Portugais, très nombreux dans les bidonvilles autour de Paris.

Il est tout de même extraordinaire d'en trouver, assez semblables, les descriptions et les analyses dans les livres d'Henri Lebebvre (Le Droit à la ville, mars 1968) ! Et de constater que ces mêmes quartiers, ont été développés et complétés quand la sortie des bidonvilles était en partie faite : ils ont hébergé, et isolé, les immigré.e.s arrivé.e.s entre temps, ainsi que leurs familles.

Nous savons bien la continuité de l'Empire français, depuis sa première colonie déjà sous Louis XIV, la Guyane, avec des expéditions de 1665 à 1685 (organisation du système esclavagiste et du 'Code noir')… Et, pour notre actualité immédiate, nous ne pouvons pas oublier que, de 1928 à 1962, l'Empire a été pour 35% le premier partenaire commercial de la France, après en avoir été le second depuis 1896. Les préjugés racistes tout au long du XXe siècle, les guerres imposées à des peuples pour leur refuser leur droit à l'indépendance même quand celui-ci, après 1946, faisait partie du Préambule de la Constitution [1]… Ainsi, une évidence : tout cela impose une grande place pour les combats antiracistes.

Ce rappel rapide vise à dégager les traits déterminants des phénomènes qu'il faut souligner : leur continuité aboutit à une spécificité. Les politiques d'État ont constitué des groupes humains auxquels le refus d'être traités au nom des « droits universels » a imposé qu'ils et elles construisent et consolident des solidarités et des comportements collectifs. Ce sont ainsi façonnées, à côté des habitant.e.s du pays, des minorités à prendre en compte en grande partie comme des « questions nationales » [2].

Nous devons donc, tout en leur reconnaissant tous les droits civiques et politiques comme « résident.e.s », prévoir des mesures de réparation, sur le plan social, culturel et économique pour affirmer que nous formons le même ensemble démocratique : reconnaître leur(s) langue(s), des moyens d'accès aux médias, leurs traditions culturelles et familiales.

Une première question est de comprendre ce qui a été produit et pour quelles raisons.

Nous sommes, en ce moment-même, devant un double phénomène : le rejet majoritaire des préjugés racistes, notamment chez les jeunes, parce que, fondamentalement, les études faites ensemble dans les collèges et lycées ont un effet politique [3] ; mais l'augmentation des actes racistes agressifs vient aussi nous solliciter si souvent ! Au demeurant, les nécessaires réactions devant les lois de Macron et

son monde amènent à débattre sur le fond des questions, même si la politique des gouvernements successifs, depuis les années 1960, a été et est un objet de lutte [4]. Récemment, la loi *Asile et migrations*, si on n'y prend garde, nous enferme dans une naturalisation de fait raciste, injuste et profondément à l'opposé des principes de base de l'ONU. Ne laissons pas passer cette incitation à un effort de lucidité.

Une ligne sombre de Sarkozy-Hortefeux, puis de Hollande-Valls s'est poursuivie avec Macron-Collomb. Quand on songe à la campagne de 2017 et à ses torrents de bons sentiments…

Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à ménager la droite, alors que les mouvements réels de solidarité sont importants ? Pourquoi est-elle écoutée, dans toutes ses composantes, classique, chauvine ou nationaliste et plus ou moins raciste ?

Les « étrangers », nos semblables

Refuser de consolider le principe du droit du sol, depuis 1962 et surtout, pour ce qui concerne la gauche, depuis 1981, a créé un panorama auquel nous sommes trop habitués : pourquoi faisons-nous comme si les étrangers d'origine ne partagent pas une communauté réelle, vivre ensemble, décider ensemble ? Il ne s'agit pas d'une « question sociale » parmi d'autres, même si les situations sociales, souvent dans l'urgence, requièrent notre attention. Politique, cette discussion est décisive en France comme en Europe et pour toutes les prochaines « échéances électorales » : elle a des racines et ne vient pas nous confronter à une surprise totale. Notre hypothèse situe deux ou trois repères.

Le premier repère est un texte de droit positif, vieux maintenant de soixante-dix ans :
la *Déclaration universelle des droits de l'Homme qui a été signée le 10 décembre 1948*.

On lit en quelques lignes de l'article 13 (la DUDH) « *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays* ». **L'ouverture des frontières reconnaît la légitimité de toute migration, et le droit à la mobilité de chacun.e.**

Mais l'obligation d'accepter les arrivées n'y est pas inscrite. D'où les combats idéologiques et politiques depuis des dizaines d'années. Entre les passeports permettant de circuler partout (États-Unis mais aussi nombre de pays d'Europe) et les autres pays avec des visas plus ou moins difficiles à obtenir, un tiers sans doute de la population mondiale a le droit à la mobilité. Qui sera étonné de lire que les visas des ressortissant.e.s des pays africains qui veulent venir en Europe sont de plus en plus difficiles à obtenir ? En forme d'engagement, le commentaire de la LDH est bien frappé *: « Le droit de mobilité est un bien public mondial ».* Nous le voyons : il s'agissait, en 1948, de définitions en réaction aux barbaries nazies et aux persécutions antisémites aussi en URSS, plus largement à tous les actes des xénophobies qui ont marqué l'histoire des États et des peuples depuis le début du XXe siècle. Le droit de circuler et donc le droit de trouver un accueil. Pourquoi des forces qui se veulent de gauche, d'autres se disent 'humanistes', pourraient-elles s'en abstenir ? Voient-elles que les refus font déjà le jeu des guerres d'extermination, à tout le moins de massacres [5], et de répressions ? Faut-il le souligner aux « belles âmes » élyséennes, la majorité des êtres humains peut comprendre les problèmes de leurs semblables et il y a même des dirigeants qui se disent et sont de droite mais veulent mettre en œuvre ces principes, chèrement acquis.

S'accrocher au droit objectif, né des expériences cruelles de notre histoire, a une importance vitale pour faire comprendre notre commune humanité.

Toutefois, deuxième repère, nous sommes confrontés à la définition que nous donnons de la citoyenneté commune pour notre propre pays, qui se réclame du « droit du sol » et non pas du « droit du sang ».

Un individu né en France de parents non français est français dès lors qu'il vit ici. Il en a le droit, et est inscrit sur les listes électorales, comme toutes et tous.

Résumons cette question, tout d'abord de principe, de philosophie et de culture politique commune. Nous avons une tradition nationale acquise par la Révolution de 1789, et défendue… ; il faudrait, pour une réflexion politique plus développée, en reprendre

les diverses controverses durant tout le XIXe et une partie du XXe siècle.

Elle concerne directement les exilés, les migrants et les réfugiés… puisque, au-delà de l'asile, ils et elles peuvent parfaitement choisir de demander à rester sur cette terre qui leur sert d'accueil. Le droit à la mobilité est un élément de la DUDH de 1948, déjà rappelée.

Nous voilà donc, avec cette expression sibylline « *droit du sol* », sommés de dire avec précision la racine de la définition de la démocratie : des règles de vie commune qui permettent, sur le même territoire, de faire vivre pour le bien commun des familles et des histoires différentes [6]. Plus précisément, à la place de toutes les vaticinations plus ou moins à la mode autour du « populisme », trois aspects peuvent s'organiser différemment et installer la place d'une république démocratique, à l'opposé des formes d'État plus ou moins « nationalitaires », voire racistes, à base de « liens du sang » ou de foi religieuse donnant des encadrements « identitaires ».

Pour reprendre une solide tradition philosophique, distinguons les rapports entre le *genos* (unité de naissance, de liens de familles plus ou moins élargies et associées), l'*ethos* (éthiques, cultures communes, habitudes historiquement stabilisées) et le *démos* (celles et ceux qui vivent sur le même territoire). En ce sens, depuis les premières théorisations grecques, il y a l'idée de règles permettant sur un territoire habité en commun de vivre et décider en commun. Dans l'histoire des « Cités », tout en distinguant les sociétés et les époques, une « constitution » commune était nécessaire, instaurant une possibilité de vivre au-delà des différences des généalogies. Il faut ici, par réalisme, parler d'isonomie : l'égalité devant la loi laisse subsister toutes les autres questions de l'égalité… Ne les néglige pas, mais ne s'y confond pas.

Une nation, un peuple uni dans la démocratie

Pourquoi cette réalité d'une vie en commun n'a-t-elle pas été précisée d'une façon limpide, en 1981 [7], alors que les exils et les bouleversements des guerres coloniales menées par la France étaient terminés depuis 1962 ? La loi à promulguer était limpide : *tout individu résidant en France a tous les droits civiques et politiques* (au bout d'une ou deux ou trois années de résidence, par exemple !). Il ne doit pour cela faire aucune démarche en vue d'une demande de 'naturalisation' ; le plus souvent celle-ci pose en effet des problèmes compliqués, d'ordre psychologique et aussi juridique avec les pays d'origine, qui, dans le cas de *naturalisation* française, peuvent juger que leurs nationaux abjurent ainsi leur nationalité. On mesure ce qu'il en est pour des pays comme l'Algérie, car, même quand la double nationalité existe, il n'est pas si simple de devoir la demander individuellement au lieu d'en être doté de droit.

L'arrivée au pouvoir en 1981, après 23 ans de gouvernements de droite, aurait été un bon moment pour réaffirmer et préciser un principe, et ainsi montrer comment la gauche de gouvernement prenait acte de la fin des guerres coloniales et de la présence d'immigré.e.s en France. La gauche de 1981 ne devait pas se mouler dans l'héritage colonial de la 4e République. Le traitement infligé à ceux qui venaient travailler en France et repartaient dans leurs pays devait être corrigé, pour les Maghrébins comme pour les citoyens d'origine subsaharienne [8].

Les années 1970 sont des années d'effervescence pendant lesquelles la question des « travailleurs immigrés » prend une place importante. Les gouvernements, avec la montée du chômage, ont tenté de bloquer toutes les formes d'immigration et ils ont même tenté de renvoyer des milliers d'Algériens. En 1972, en liant titre de séjour et permis de travail, des milliers de travailleurs étrangers se sont retrouvés en situation irrégulière…

Ces luttes ont été portées par les travailleurs eux-mêmes, avec la participation de syndicats, mais aussi par l'engagement dans l'action de « …*jeunes*

issus de familles ayant eu à connaître les effets de la xénophobie et de l'antisémitisme de la période 1930-45... » [9].

Différentes luttes protéiformes mettent au premier plan les problèmes auxquels les immigrés sont confrontés. Elles lient la condition ouvrière (cadences infernales, bas salaires, arbitraire des classifications, syndicats patronaux), aux conditions de vie (logement) et de société (xénophobie d'État, crimes racistes et vagues de ratonnades). Des usines Pennaroya, Renault, aux foyers Sonacotra, en passant par les grèves de la faim des demandeurs d'asile déboutés, ces luttes vont marquer les années 1970 par leur forme (grève des loyers, grève de la faim...), leur organisation (création de mouvements autonomes, indépendance vis-à-vis des partis et syndicats...), leur capacité à mobiliser (en nombre et dans le temps) [10].

En 1978, l'« *arrêt Gisti* » avait annulé des dispositions limitant les droits des immigrés à se regrouper en famille [11] : celles du décret du 10 novembre 1977. Un an plus tard – donc très rapidement par rapport aux délais habituels – le Conseil d'État annule ce texte, estimant qu'il contredit un principe général du droit selon lequel « *les étrangers résidant régulièrement en France ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie familiale normale* », le droit de travailler étant une condition nécessaire à l'exercice de ce droit.

Mais, du fait du reste de la politique du gouvernement, « *cet arrêt du Conseil d'État a été l'acte fondateur de la transformation de l'immigration de travail en immigration de colonisation* », selon la formule d'Abdelmalek Sayad [12].

Dès lors, en plus des foyers d'immigrés, des quartiers pour familles d'ouvriers immigrés se développent. Avec des phénomènes de cohabitation, de racisme, de relégation. On les traite en « main-d'œuvre » résidente et non en citoyens. Des quartiers coloniaux en « métropole » ! La Marche pour l'égalité et contre le racisme, dès 1983, portait ces protestations et ces exigences. Cependant, ce message porté par la Marche a été dévitalisé, détourné et instrumentalisé. Le mouvement ne parvient pas à « faire exister » socialement et politiquement les « *jeunes issus de l'immigration* » [13]. C'est ainsi que la revendication politique pour l'égalité et contre le racisme, dans une situation de division du mouvement, risque de se transformer en posture morale antiraciste [14].

Dans les années qui ont suivi, le clientélisme dans les quartiers populaires s'est généralisé en même temps que les inégalités et la stigmatisation de ses populations.

Peut-on oublier des actes politiques vieux de trente ans ? Sans aucun doute non. Puisque la gauche au pouvoir ne leur reconnaissait pas les droits politiques et civiques, leur sort fut fixé, ils étaient « d'ailleurs ». Une chose étrange est de voir qu'il leur est maintenant reproché de développer des comportements « communautaires ». Un tel jugement est une honte, au vu des « *principes républicains* » : la solidarité des migrants regroupés dans des quartiers de villes où leurs traditions culturelles servent de sécurité appelle en fait des efforts politiques de la société pour s'enrichir humainement de ses différences... Ce scandale, d'autant plus insupportable, dure sans corrections réelles. Il leur a été reconnu par la gauche le droit d'association, même pour des non-nationaux ; encore heureux qu'ils/elles aient le droit de l'utiliser !

Pourquoi la gauche mitterrandienne, avec ses héritiers, Hollande, Rocard, Jospin, Valls, Collomb... a-t-elle refusé une égalité de droits politiques ? Cette question est rendue plus vive par les réponses de Wauquiez lancé dans la compétition avec Marine Le Pen : « ils ne sont pas comme nous ! »

Qui a creusé le sillon des politiques racistes ? Qui a renoncé à dire simplement *« ils vivent ici, ils sont d'ici et doivent avoir les mêmes lois que celles et ceux d'ici »* ? Pour ne pas subir la dérive de Collomb, saisissons avec toutes les organisations de solidarité aux migrant.e.s l'occasion d'une option commune ; regroupons-nous sur une clarification indispensable : les pleins droits politiques pour les résident.e.s, en France et en Europe.

Les politiciens cruels et racistes qui maltraitent les migrant.e.s sont, malheureusement, dans la

continuité d'un vieux pays colonial qui n'a pas opéré une rupture à l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. Ainsi ont été fabriqués sous nos yeux, en trente ans, des phénomènes sociaux dont il faut prendre la mesure : une question arabo-musulmane et une question noire…

Ne séparons pas le refus des xénophobies gouvernementales et la remise en cause de l'inégalité des droits civiques et politiques.

Le droit du sol n'a jamais été simple : les principes de la République de 1792-93 se poursuivent, objet de luttes et marquées par l'épanouissement colonialiste de la IIIe République. Ainsi, avant la loi Pasqua, les parents étrangers avaient le droit, s'ils étaient présents sur le territoire français depuis cinq ans, de demander la nationalité pour leur enfant à la naissance [15]. Auparavant, il fallait qu'ils demandent la nationalité à leur majorité à condition d'avoir vécu au moins 5 ans de façon continue en France depuis l'âge de 11 ans.

Faut-il s'étonner que ce déni des droits fondamentaux, maintenu en 1981, se paie cher ? Dans les années 1980, malgré des vagues limitées de « régularisations », les politiques migratoires sont conduites à l'enseigne de la « maîtrise des flux », la fermeture des frontières et la lutte contre l'immigration « clandestine ».

Or, c'est dans une logique d'hypocrisie que ces politiques sont affichées. Comme l'a constaté Emmanuel Terray [16], les sans-papiers ont un rôle fonctionnel dans l'économie française. Les secteurs dans lesquels ont trouve le plus de sans-papiers sont le BTP, le nettoyage, les services à la personne, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture, la confection. Ces métiers à visibilité raciale [17], pour lesquels les employeurs trouvent difficilement de « la main-d'œuvre française », permettent une forme particulière d'exploitation : la *délocalisation sur place*. Pour des raisons évidentes, un chantier du BTP ne peut pas se faire ailleurs : il est programmé et il en va de même pour la plonge dans un restaurant qui ne pourra pas se faire que là où il y a les clients. Toutefois, les employeurs ont les mêmes avantages d'une délocalisation dans les pays du Sud : bas salaires, absence de droits syndicaux, durée du travail illimitée, absence de protection sociale, conditions de travail d'hygiène et de sécurité déplorables.

Malgré un répit en 1984 avec le vote de la loi sur la « *carte de résident* », les lois sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers et sur la nationalité sont constamment durcies.

Ainsi, la loi de 1986 (première loi « Pasqua ») permet aux préfets d'ordonner la reconduite à la frontière sans jugement préalable, la « *loi Méhaignerie* » du 22 juillet 1993 réformant la nationalité introduit la « manifestation de volonté ». La deuxième « loi Pasqua », quant à elle, durcit les conditions d'entrée des étrangers, mais aussi elle resserre les possibilités du regroupement familial.

Le retour des socialistes au pouvoir, en 1997, ne remet pas en cause, de manière substantielle, ces orientations. C'est ainsi que la « loi Guigou » du 16 mars 1998 retouche le texte de 1993 mais sans en modifier le fond. Très en retrait par rapport aux déclarations pré-électorales de Jospin, qui s'était engagé à supprimer les lois Pasqua-Debré et à rétablir le code de la nationalité dans sa version républicaine, les changements introduits ne parviennent pas à masquer une continuité voulue sur beaucoup de points [18].

Voilà donc quel est notre héritage ! Le fond sur lequel se justifient, hors de toute légitimité, les « *contrôles aux facies* », les « *brigades de sécurisation du territoire* », l'absence d'égalité de fait dans l'accession aux études, au logement, aux emplois…

Cette bataille politique comportera un choix de méthode pour prendre les moyens de répondre à des « questions nationales ». Les résident.e.s doivent avoir les mêmes droits politiques et civiques ; et c'est avec elles/eux que doivent être prises en compte leurs demandes : apprentissage de leur langue et culture autant qu'il sera demandé, car c'est la meilleure voie pour aussi apprendre la culture française… Toute la culture arabo-berbère est concernée, comme des langues africaines, asiatiques, etc., tant pour leurs usages populaires

que pour les langues écrites. Ces questions se posaient pour les Italiens, les Espagnols, les Polonais, les Portugais et devraient être prises en compte par les pouvoirs publics en ce qui concerne les Asiatiques…

Des exigences si actuelles !

Pensons que les inégalités à l'encontre des jeunes font aussi des inégalités quant aux possibilités des « reprises d'études » pour des « non-nationaux » ayant peu de droits sociaux… et n'ayant pas pu profiter de la scolarité obligatoire.

De nombreuses initiatives nationales ou locales participent à des engagements contre les discriminations, de même nombre d'associations ont une pratique locale en lien plus ou moins positif avec des municipalités, de nombreuses associations issues de l'immigration sont organisées [19]. Aujourd'hui se sont ajoutés les Collectifs sans papiers, la Fédération des Tunisiens des deux rives, FTCR, FASTI, AMF, ATMF, ACDA, Femmes Plurielles, Collectif j'y suis j'y vote, et les associations adhérentes du FALDI [20]). Avec les initiatives suivies de certains syndicats, cela fait des ressources sociales et politiques qui seraient très fortes grâce à une mobilisation culturelle et politique commune.

Pour changer cette « question nationale », il faut certainement au moins des décisions de trois ordres.

1. Après tant de fausses promesses et de réformes promises pour rien, il faut une véritable rupture légale, une loi établissant que les résident.e.s ont les droits politiques et civiques [21]. Souvenons-nous que le droit de vote aux élections locales seulement…, comme première étape pour faire « mûrir » un pas en avant suivant, est un marronnier de toutes les élections depuis trente ans ! Nous proposons donc cette bataille pour les droits politiques : mettre fin à cette discrimination, comme Étienne Balibar l'a bien souligné, est « *comparable aux discriminations qui ont frappé les femmes, 'les serviteurs' (c'est-à-dire les ouvriers), les 'indigènes des départements, d'outre-mer et des colonies* ». Il s'agit de faire cesser un refus du principe d'égalité [22]. Si une réforme de la Constitution a eu lieu pour « *donner aux résidents des autres pays de l'UE le droit de vote aux élections locales et régionales* », c'est parce qu'il fallait leur reconnaître « des droits de citoyens » sans leur reconnaître la plénitude des droits politiques et civiques. Le problème qu'il nous faut résoudre n'est pas d'établir des droits qui discriminent des électeurs possibles en fonction du type de scrutin et de leurs origines…
Pour reconnaître pleinement les droits civiques et politiques aux résident.e.s, il faut une volonté et une majorité à l'Assemblée nationale ; seulement cela ! Que de faux-semblants ne nous a-t-on pas répétés depuis 1981 !
L'Assemblée nationale est souveraine pour la définition des droits politiques définissant les citoyen-nes ; l'article 3 de la Constitution dit « tous les nationaux français sont électeurs ». Comme le fait remarquer Dominique Rousseau, constitutionnaliste, ce texte « *n'exclut en rien que des non-nationaux aient, sous certaines questions fixées par la loi, le droit de vote. Une loi ordinaire pourrait donc suffire pour accorder le droit de vote aux étrangers* » [23].
Nous proposons donc cette bataille pour les droits politiques. Une Assemblée voulant éradiquer un des éléments politiques xénophobes et aussi racistes peut décider que les résident.e.s (deux ans de séjour durable en France par exemple !) sont des citoyen-nes. N'allons pas nous perdre dans des exceptions « *pour les*

élections locales » dont on voit les dangers au-delà des sentiments généreux d'une partie de leurs défenseurs : un droit avec des exceptions, en plus de ses défauts politiques, impose une réforme de la Constitution, alors que la précision sur la définition des citoyens relève d'une loi et des députés. Nous disons aussi non à cette fameuse procédure qui refuse de reconnaître un droit pour faire miroiter « *plus de procédures de naturalisations facilitées* » : celles-ci, quelles que soient les argumentations de ses auteurs, poursuit la position souverainiste franchouillarde pour nier un « droit politique et civique » et faire dépendre cela d'un examen « sur dossier individuel » des conditions de l'assimilation des étrangers…
D'où l'importance de l'Appel proposé en vue des élections européennes du 26 mai 2019 : *c'est pour ces millions d'étrangers résidant dans l'Union que nous, organisations membres du collectif « j'y suis, j'y vote », citoyennes et citoyens venant de cinq pays réunis à Paris le 10 novembre 2018, vous demandons d'agir durant votre mandat européen et d'influer sur les instances décisionnelles pour que soit mise en place en Europe une véritable citoyenneté de résidence* [24].

2. Il faut aussi un débat politique associant toutes les associations des personnes d'origine diverses, pour qu'elles fassent connaître leurs expériences, leurs attentes, leurs apports. Les opérations d'excuses et de « repentance » sont bien inutiles : ce qui est décisif est que les intéressée.e.s eux/elles-mêmes définissent et animent les changements [25].
3. En fonction des demandes et des réformes apparaissant nécessaires, il y aura, certes, besoin de batailles politiques complémentaires pour faire décider des réformes particulières.

Corriger la situation, dépasser les discriminations qui entretiennent les questions nationales créeront un contexte nouveau : une démocratie où l'égalité devant la loi permettra de mieux développer les échanges et les pluralités d'expériences culturelles.

Ne pas gommer les différences et lutter pour une véritable égalité démocratique devant la loi implique des politiques faites avec *les gens de la moyenne…* Le changement démocratique permettant un exercice commun du droit du sol, cela signifie que les décisions sont réfléchies et mises en œuvre par les personnes directement intéressées.

Parallèlement, sans que cela se confonde, mais sans attendre, nous devons reconstruire une Europe solidaire, accueillant dignement ceux qui fuient les guerres et la misère, ainsi que toutes les formes de violences. Elle suppose un accueil inconditionnel, la liberté de circulation et la reconnaissance de l'égalité des droits indépendamment du statut [26] et notamment du droit à la mobilité [27]. Dans cette perspective, nous devons sans doute interpeller les candidats aux prochaines élections européennes pour leur demander de se mobiliser pour un vrai droit d'asile européen harmonisé, une ouverture à la citoyenneté pour toute personne résidant sur le territoire de l'UE [28]
Cela doit se compléter d'une reconnaissance des droits des migrants et des réfugiés conformément aux conventions internationales, avec la signature de la convention sur les droits des travailleurs migrants. Comme le résume clairement Marie-Christine Vergiat, *le droit de migrer est donc un droit à conquérir et non un droit existant*.

Avec un grand merci à Fernanda Marrucchelli de la FASTI et à Marie-Christine Vergiat, député européenne, pour l'aide à la préparation de cet article, dont j'assume bien évidemment les limites.

7 janv2019

Notes

[1] - Préambule de la Constitution de la 5e République (1958) : *Le Peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils sont définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946. En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.* Et, donc rappel des articles 14 à 18 du Préambule de 1946 : 14. *La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.* 15. *Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix.* 16. *La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.* 17. *L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.* 18. *Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.*

[2] - Si on prend une définition stricte on appelle « question nationale » l'ensemble des problèmes, dans un pays donné, qui émanent de la cohabitation, de populations se réclamant de nations différentes au sein de ce même pays.

[3] - Dans la dernière étude faite par Harris Alternative, en septembre 2018 il ressort que 58% de l'ensemble de la population y est favorable au droit de vote pour les résidents non communautaires. Cela vaut pour toutes les élections. Si les jeunes de 18 à 24 ans sont 70% à se déclarer favorables, les personnes âgées de 65 ans et plus restent nettement en retrait (45%, au lieu de 49% en 2017). Comme depuis 2 ans, on constate également une progression de l'adhésion parmi les catégories populaires, qui expriment désormais un jugement plus favorable encore que les catégories supérieures (respectivement 62% et 58%). Enquête Harris Interactive pour La Lettre de la Citoyenneté 25.10.18 : *Le regard des Franc□ais sur le droit de vote des re□sidents e□trangers aux e□lections locales.*

[4] - Cela fut le thème de combien de tracts, de mobilisations, et de surdité des socialistes de gouvernement ?

[5] - Les massacres sont en cours notamment avec les quelques 40 000 personnes mortes en Méditerranée depuis le début des années 2 000 et sans doute autant dans le désert, comme commencent à le dire les ONG, et on peut parler d'extermination puisque l'immense majorité de ceux qui meurent ainsi viennent d'Afrique subsaharienne. Soulignons, ici, la situation à Mayotte, avec ses situations inhumaines, qui relève de la responsabilité du gouvernement français, qui devrait lier la prise en charge des drames immédiats et une forte mise en cause de l'UE, pour exiger une politique de réparation de tous les retards et écrasements subis par l'archipel des Comores du fait des diverses colonisations.

[6] - Gérard Bras, *Les voies du peuple*, éd. Amsterdam, 2018. La réflexion sur les rapports entre le *genos*, l'*ethos* (cultures communes) et le *démos* (qui vivent sur le même territoire) date de Clisthène, six siècles avant J-C.

[7] - Cette question appelle une relecture de l'histoire nationale. Des travaux jalonnent ce chantier : Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (xixe – xxe siècle)*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers Historique », 1988 ; réédité en coll. « Points-histoire », Paris, Seuil, 1992. Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution,* Folio, 2005. *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, 1991 ; nouvelle édition refondue, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2005, 579 p.]

[8] - Pap Ndiaye, La Condition noire. Essai sur une minorité française, Paris, Calmann-Lévy, 2008

[9] - Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe -XXe siècle),* Fayard 2007

[10] - matthieulepine.wordpress.com/2015/02/22/ils-ont-eu-le-courage-de-dire-non-les-travailleurs-immigres-en-lutte-pour-la-dignite-humaine-au-cours-des-annees-1970/

[11] - Bref rappel : Un an et demi après avoir reconnu officiellement le droit au regroupement familial, - désormais réglementé par un décret du 29 avril 1976 -, le gouvernement décide, par un décret du 10 novembre 1977, de suspendre pour une période de trois ans, l'admission des membres de familles, à moins qu'ils ne renoncent à occuper un emploi. https://www.gisti.org/doc/plein-droit/53-54/j2.html.

[12] - Abdelmalek Sayad, sociologue né en Algérie en 1933 et décédé en 1998, a travaillé longtemps avec Pierre Bourdieu. De nombreux articles ont été rassemblés dans son livre *La Double Absence*, qui a été publié à titre posthume et dont la préface a été écrite par Pierre Bourdieu. L'ouvrage montre que l'émigration-immigration est une véritable déchirure spirituelle, une souffrance individuelle qui peut avoir des incidences sur la conception collective de l'émigration qui, à son tour, a une influence considérable sur les rapports « pouvoir - État - émigration ». C'est pourquoi Abdelmalek Sayad dira qu'« *exister, c'est exister politiquement* ».

[13] - Abdellali Hajjat, *La marche pour l'égalité et contre le racisme*, Editions Amsterdam.

[14] - Karim Taharount, *On est chez nous*, *Histoire des tentatives d'organisation politique de l'immigration et des quartiers populaires (1981-1988)* Solnitsata, 2017

[15] - http://www.info-droits-etrangers.org/vivre-en-france/la-nationalite/les-conditions-dacces-a-la-nationalite-francaise

[16] - Emmanuel Terray, *Sans papiers : l'archaïsme fatal*, Ed. La Découverte, 1999

[17] -* Nicolas Jounin, L'ethnicisation en chantiers. Reconstructions des statuts par l'ethnique en milieu de

travail-https://journals.openedition.org/remi/2025#tocto2n5

[18] - http://www.gisti.org/doc/publications/1998/nationalite.html

[19] - Dès le début des années 60, de nombreuses associations prennent en compte la question des travailleurs immigrés, à l'usine comme dans les bidonvilles. Mais c'est à la fin des années 1960 que la question de l'immigration est placée au cœur du débat politique. On voit ainsi la naissance du Cedetim, de la Fasti, du Gisti mais aussi du Mouvement des travailleurs arabes qui a eu un rôle déterminant dans les luttes des travailleurs immigrés, notamment dans les foyers, dans les années 70. La FASTI a participé de ces luttes avec le souci que les premier.e.s concerné.e.s ne soient pas dépossédé.e.s de leurs luttes. C'est ainsi qu'elle décide de mettre en œuvre la parité français-étrangers dans ses organes de direction, en s'opposant activement à la loi qui interdisait aux étrangers de créer des associations. Féministe, anticapitaliste et anticolonialiste, la FASTI, forte de 60 associations, agit aujourd'hui contre les politiques de racialisation d'État, pour l'égalité réelle, pour la liberté de circulation et d'installation.

[20] - Le Forum des Associations des Luttes Démocratiques de l'Immigration (FALDI) a été créé le samedi 8 septembre 2012, à Paris. Les associations fondatrices du FALDI : AMF/ ATF/ ATMF/ FTCR/ ACORT/ ASDHOM / ACDA/ FCMA/ CSP92/ IDD/ UTIT/ CRLDHT/ N'AOURA Belgique / EMCEMO-Amsterdam/ MIGRATION SANTE/ FASTI/ "Coordination Régionale Rhône-Alpes de Solidarité avec les Sans Papiers /MANIFESTE DES LIBERTES/ ELGHORBA/ AFAPREDESA/ CORELSO/FEMMES PLURIELLES/ COLLECTIF DES COMMUNAUTES SUBSAHARIENNES AU MAROC/ ICI ET LA/ REMEC/ COLLECTIF 3C/ AIDDA/ MCTF/ APCV/ATTS Suisse/ jugend werkstatt frohe zukunft (Allemagne)/ UNIT/ FSQP/ CSP75/ Attac/ ASTU – ACTIONS CITOYENNES INTERCULTURELLES- Strasbourg....

[21] - L'article 3 de la Constitution dispose que « *sont électeurs tous les nationaux français majeurs des deux sexes* ». Une révision de cet article, votée par l'Assemblée, peut établir que des non-nationaux de cette définition aient le droit de vote, sous certaines conditions fixées par la loi (une résidence durant deux ans par exemple...). Le droit du sol élargi peut ainsi trouver une réponse positive à la réalité de grandes mobilités.

[22] - Etienne Balibar, *La proposition de l'égaliberté*, PUF, 2010 ; *Nous, citoyens d'Europe ?,* La découverte, 2001.

[23] - Dominique Rousseau, *Radicaliser la démocratie*, éd. Seuil, 2015

[24] - Collectif « J'y suis, j'y vote » C/O UTAC – BL 47 – Maison de la Vie Associative et Citoyenne – 22 rue Deparcieux Paris 75014 – Contact Mohamed Ben Saïd - mail : ben-said2@wanadoo.fr -*La Lettre de la Citoyenneté* www.lettredelacitoyennete.org/

[25] - Isabelle Rigoni, (dir., avec C. Cossée et E. Lada), *L'individu mosaïque. Appartenances imputées, appartenances revendiquées*, Paris, Armand Colin, 2004. I. Rigoni (dir., avec R. Blion), *D'un voyage à l'autre. Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris, Karthala, Institut Panos, 2001.

[26] Il est assez révélateur qu'aucun ETAT membre de l'UE n'ait signé la convention internationale sur la

protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (qui date de 1990) justement parce que cette convention reconnait que tous les migrants ont des droits

[27] - Bertrand Badie et Catherine Wihtol de Wenden, *Le défit migratoire. Question de relations internationales*, Presses de la FNSP, 1993.

[28] Sachant que le Conseil de l'Europe a pris position en ce sens dès 1992 en adoptant une convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local, dont l'article 6 précise que « chaque Partie s'engage à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales à tout résident étranger, pourvu que celui-ci remplisse les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux citoyens et, en outre, ait résidé légalement et habituellement dans l'État en question pendant les cinq ans précédant les élections ».

La gauche allemande et les défis des migrations

samedi 9 février 2019, par Peter Wahl

Depuis que la chancelière allemande a suspendu l'accord de Dublin en septembre 2015, permettant ainsi l'entrée d'un million et demi de réfugiés au cours des dix-huit mois suivants, le thème de la migration a joué un rôle spectaculaire dans la politique allemande.

Il y avait beaucoup de spéculations sur les motivations de Merkel. Était-ce une stratégie à long terme contre le déclin démographique et le vieillissement de la population ? Un plan pour la garantie financière des pensions ? Ou s'agissait-il plutôt de remédier aux pénuries de main-d'œuvre ? Ou encore une attaque néolibérale contre les salariés, utilisant les migrants pour le dumping salarial et social ? Ou bien la chancelière est-elle peut-être véritablement guidée par des motifs humanistes, quasiment la *Mère Teresa* des migrants ?

Comme l'ont montré des recherches sur la nuit dramatique du 4 au 5 septembre 2015 [1], Merkel n'avait aucun plan, aucune stratégie. C'était aussi simple que pragmatique pour elle d'éviter les images télévisées dramatiques, avec des dizaines de milliers de réfugiés sur l'autoroute à la frontière entre l'Autriche et la Bavière. C'était à court terme, afin d'éviter le stress et la querelle. Des considérations à long terme n'ont pas joué de rôle. Cela s'inscrit parfaitement dans son style politique général, qu'elle décrit elle-même comme « *conduire à vue* ».

Dans les premiers mois qui ont suivi, il y a eu une incroyable vague de solidarité dans la population. Dans toutes les villes et même à la campagne, des groupes de soutien aux refugiés se sont développés spontanément. Ils ont pris une grande partie du fardeau sur leurs épaules, que les administrations surchargées et parfois résistantes étaient incapables d'endosser. Un nouveau mot a été créé : « Willkommenskultur » (culture d'accueil).

En même temps, la décision unilatérale de Berlin a eu d'énormes effets secondaires. D'abord sur l'Union européenne. Aux fortes tendances centrifuges déjà existantes, a été rajoutée une autre crise profonde entre les États membres. Elle n'est toujours pas résolue.

Après quelques mois, cependant, d'autres conséquences problématiques sont également apparues lorsque, la nuit du réveillon 2015 à 2016, plusieurs centaines de femmes ont été victimes de harcèlement sexuel, qui a été attribué à des migrants maghrébins devant la cathédrale de Cologne. À partir de ce moment-là, un *roll-back* massif s'est amorcé. Le gouvernement fédéral a mis en œuvre tout un paquet de mesures qui ont ramené la politique migratoire allemande au niveau du reste en Europe de l'Ouest. Le nombre de demandeurs d'asile est passé de 890 000 en 2015 à 722 370 en 2016 et à 198.317 en 2017. [2] Le geste humaniste de septembre 2015 est désormais perçu comme une perte de contrôle – à juste titre.

Crise du système politique et glissement vers la droite

Entre-temps, le climat politique dans le pays avait radicalement changé. La *culture d'accueil* a été mise sur la défensive et est aujourd'hui marginalisée. Les problèmes liés à l'immigration de masse sont au premier plan du discours public. Les développements autour de la migration ont servi de catalyseur accélérant un glissement général de la société vers la droite. L'hégémonie social-libérale que connaît le pays depuis quelques décennies s'érode de plus en plus, ce qui a maintenant un effet dramatique sur le système politique :

- Avec l'*AfD* (« *Alternative pour l'Allemagne* ») est entré, pour la première fois depuis la fin de la guerre, un parti d'extrême droite au Bundestag. Il y représente le plus grand groupe d'opposition. Il est représenté dans tous les parlements des *Länder*. En Saxe, c'est même le parti le plus fort. Son thème central est la migration.

- La *CDU* de Merkel est passée de 40 % des voix dans le passé à une moyenne de 30 %. Son aile bavaroise, la *CSU*, a perdu après un demi-siècle sa majorité absolue dans le parlement de Munich. La plupart de leurs pertes sont au profit de l'AfD et, accessoirement, des libéraux (FDP). Mme Merkel a entre-temps dû démissionner de son poste de chef du parti et il n'est pas certain qu'elle restera chancelière jusqu'à la fin de la période législative. Au sein de la CDU, il y a un conflit aigu entre le conservatisme éclairé représenté par Merkel et l'aile droite du parti. Le résultat du combat est incertain.

- Le SPD, le plus ancien parti social-démocrate du monde, suit la tendance de tous les sociaux-démocrates devenus néolibéraux : il est dans une crise existentielle. Après avoir atteint 40 % avec Schröder en 1998, il se situe actuellement entre 14 % et 18 % dans les enquêtes. Il s'agit du niveau le plus bas depuis 1887 [3], avec ses plus grosses pertes d'électeurs contre l'AfD et les Verts.

- Après l'AfD, les plus grands gagnants des bouleversements sont les *Verts*. Alors qu'ils étaient derrière le *Parti de gauche* (9,2 %) aux élections fédérales de 2017 avec 8,9 %, ils représentent actuellement 18 % à 20 % dans les sondages.

- La part des électeurs du Parti de gauche stagne entre 8 % et 10 %. Cependant, derrière la façade des statistiques il y a un changement profond dans la base électorale. Dans les nouveaux Länder à l'Est, où le parti avait traditionnellement ses fiefs, il perd massivement face à l'AfD, tandis qu'il gagne du terrain dans les centres métropolitains à l'Ouest.

- Seul le FDP néolibéral est relativement stable à l'heure actuelle, avec une part de vote de 8 % à 10 %. Dans les élections pour le parlement de l'UE, il compte gagner de l'influence grâce au parti d'Emmanuel Macron, qui s'est rallié au groupe des libéraux ALDE.

L'instabilité du système politique s'accompagne d'une intensification et d'une polarisation du climat général d'opinion dans le pays. L'insécurité, la polémique, l'agacement et l'agressivité dans le débat public sont à la hausse sur un large front.

Toutefois, il convient de souligner que ces bouleversements ne peuvent pas être attribués simplement à l'afflux migratoire. Ils sont avant tout l'expression de problèmes plus profonds qui couvent depuis longtemps sous la surface de stabilité. Cependant, le débat sur les migrations les a mis en lumière et a contribué à leur intensification.

Approfondissement de la crise de la gauche

La gauche allemande existe. [4] Elle est active, discute, publie, organise des actions, est présente dans les luttes locales et les mouvements sociaux. Si l'on prend les résultats des élections comme indicateur, elle reste stable entre 8 % et 10 % depuis une décennie. Dans le même temps, les enquêtes montrent à maintes reprises que des segments croissants de la population sont de plus en plus insatisfaits des conditions sociales, économiques et politiques. L'incertitude et les craintes quant à l'avenir sont à la hausse. En fait, les grands défis écologiques, économiques, sociaux et politiques

exigent une gauche forte.

Cependant, la gauche allemande n'a pas encore été en mesure de saisir les opportunités découlant des bouleversements. Derrière la façade de la stabilité, se cachent différents processus de crise. Elle a du mal à faire face aux changements rapides du capitalisme, aux changements sociaux et mentaux dans la société et à la nouvelle confusion dans le système international. Elle est à la traîne par rapport à la dynamique du développement social et son orientation stratégique est opaque. Le résultat est un actionnisme de routine qui a longtemps masqué l'impuissance la fragmentation et la formation de camps.

L'afflux d'immigration est tombé dans cette situation en 2015. Il a brusquement aiguisé les contradictions à l'intérieur de la gauche, et surtout amené le Parti de gauche au bord de la division ouverte. Les lignes de front ont traversé la direction du parti. Un camp était dirigé par *Sahra Wagenknecht*, coprésidente du groupe parlementaire au Bundestag et la figure publique la plus en vue du parti. De l'autre côté, *Katja Kipping*, coprésidente du parti.

Le parti se compose de cinq ou six courants, qui sont aussi officiellement reconnus comme tels et formellement constitués. Mais le débat sur la migration a conduit à une polarisation binaire qui a parfois dégénéré en agressivité haineuse. D'une part, il y a eu une forte augmentation des comparaisons nazies et des accusations de racisme. D'autre part, les opposants respectifs ont été décrits comme des marionnettes du néolibéralisme. Les deux parties se réclament donc des valeurs fondamentales de gauche. Ainsi, chaque discussion est hautement chargée d'affects qui les conduisent inévitablement à la confrontation et à une dynamique sectaire.

Le conflit rayonnait vers la gauche entière, même s'il y prenait rarement des formes aussi dramatiques.

Actuellement, le conflit au sein du Parti de gauche s'est quelque peu calmé. La raison principale est les prochaines élections au niveau dans plusieurs *Länder*. Surtout à l'Est, dans le Brandebourg, en Saxe et la Thuringe, l'enjeu est énorme. Dans le Brandebourg, le parti et le SPD forment le gouvernement, en Thuringe même le Premier ministre vient du Parti de gauche. Dans les deux cas, il y a un risque de perdre la place au gouvernement et d'abandonner encore plus de voix à l'AfD.

Ce qui contribue également à une réduction des tensions est la diminution drastique du nombre de migrants. Dans un compromis à la fin de 2018, la position programmatique de base du parti a également été modifiée. Dans le programme adopté en 2011, il était encore dit : '*Nous exigeons des frontières ouvertes pour tous.*' [5] C'était la position initiale du camp de Kipping, qui est également représentée dans pas mal de secteurs de la gauche extra-parlementaire. Dans le contexte de l'afflux d'immigration de 2015 et 2016, le camp de Wagenknecht a critiqué cette position comme étant une utopie irréaliste, qui ne pouvait se réaliser dans les conditions d'une société de classes.

Plus qu'un conflit sur migration

Entre-temps, un compromis a été trouvé avec la formule selon laquelle on préconise une politique migratoire généreuse et humaine, exempte d'intérêts économiques utilitaristes, mais pourtant régulée par la politique. Le *no-border*, slogan du programme de 2011, n'est plus mentionné. Il n'est pas certain que ce compromis durera à long terme. Parce que les problèmes sous-jacents ne sont toujours pas résolus.

Parmi ces problèmes, il y a tout d'abord la question de la base sociale de la gauche. Les attitudes anti-immigrés se retrouvent à un degré supérieur dans des groupes subalternes de la population, parmi ceux qui se sentent menacés par la perte de leur statut social et qui ne se sentent pas reconnus par la politique. Par exemple, la proportion de membres des syndicats du DGB, qui votent pour l'AfD est significativement au-dessus de la moyenne. Ces trois phénomènes s'appliquent particulièrement aux Allemands de l'Est. Cela explique le grand succès de l'AfD d'une part, et les pertes de la gauche d'autre part dans les nouveaux Länder. Le camp de Wagenknecht veut regagner les anciens électeurs du parti, au moins en partie, et souligne que, surtout dans le domaine de

l'emploi précaire et du secteur des bas salaires, un grand nombre de migrants non qualifiés deviendraient un concurrent des travailleurs locaux.

Dans le camp de Kipping, on soutient que c'est du racisme que d'opposer les intérêts des travailleurs autochtones aux migrants, et que les attitudes anti-migrantes des salariés allemands doivent être combattues de manière offensive comme une forme de racisme. Cette argumentation est renforcée par le fait que les pertes électorales à l'Est sont en partie compensées par les profits des groupes jeunes et instruits dans les grandes villes de l'Ouest.

La controverse s'inscrit dans un cadre analytique qui observe depuis un certain temps déjà une division socio-structurelle des sociétés occidentales en secteurs soi-disant *communautaires* et *cosmopolites*. Au niveau de la stratégie politique, cela correspond à la différenciation en politiques *identitaires* d'un côté et de *politique sociale et de classe* de l'autre. *[6]*

Bien sûr, pour une stratégie de gauche, la conséquence évidente est de combiner les deux, ce qui est aussi ce qui est tenté. *Intersectionnalité* est ici un mot-clé. [7] Mais construire un concept théorique est une chose, sa réalisation pratique en est une autre. Surtout lorsque les liens avec le milieu communautaire ont déjà été rompus, la fracture culturelle est trop grande et une perte de confiance s'est produite depuis des années.

Pour sortir de la stagnation, Wagenknecht a fondé un mouvement extra-parlementaire – « *Aufstehen* » (« *debout* ») en septembre 2018. Plus de 150 000 sympathisants se sont connectés via Internet. Il s'inspire du mouvement britannique *Momentum*, qui a joué un rôle décisif dans la rupture du Parti travailliste avec le néolibéralisme. La direction du parti et de nombreux membres ont interprété cela comme une préparation à la fondation d'un nouveau parti. Cependant, jusqu'à présent, « *Aufstehen* » n'est devenu actif qu'à peine au-delà de la présence sur l'Internet.

Un autre terrain de conflit s'étend sur des thèmes tels que « *Heimat* » [8] *nation*, *état-nation*, *nationalisme, souveraineté* ou de l'autre coté *internationalisme*, *cosmopolitisme, européisme* ou *supranationalisme*. Cela touche également aux questions de la mondialisation et de l'intégration dans le cadre de l'UE. Ici, la gauche allemande occupe une position particulière par rapport à la gauche d'autres pays : sur l'arrière-fond de l'histoire allemande du XXe siècle, elle est particulièrement antinationale et se considère, inversement, comme particulièrement cosmopolite et internationaliste. Dans les débats sur la migration, le courant *no-border* fait donc explicitement référence à l'internationalisme de gauche. À l'inverse, l'AfD étant bien sûr nationaliste, beaucoup de gens craignent de renforcer l'extrême droite s'ils ne se positionnent pas contre les frontières en tant que telles, l'État-nation et la souveraineté. Cette attitude se reflète aussi dans le débat sur l'avenir de l'UE. Une majorité – pourtant en baisse – croit donc que le supranationalisme de l'UE est au fond un projet progressiste et préconise l'approfondissement de l'intégration.

Face à toutes ces questions complexes, il serait nécessaire de trouver des formes, des espaces et des méthodes qui permettraient de travailler les différences d'une manière productive pour éviter l'aiguisement des contradictions et un éclatement complet. Mais personne ne peut dire à l'heure actuelle si cela va réussir.

Notes

[1] Un bon compte rendu en anglais, accessible par internet se trouve dans :. « The Night Germany Lost Control », *Die Zeit*, n° 36/2016.

[2] Bundesamtes für Migration (2019) : Migrationsbericht 2016/2017 : Zentrale Ergebnisse. Nürnberg. p. 2

[3] A l'exception naturellement des années de la *Grande Guerre* et du fascisme, où aucune élection n'a eu lieu.

[4] Dans ce texte, la gauche n'est pas seulement comprise comme le *Parti de gauche* (*Die Linke*), mais aussi comme ces parties des syndicats, de la société civile organisée et des mouvements sociaux qui s'opposent aux politiques néolibérales. Cela inclut également les vestiges de l'aile gauche de la social-démocratie et de l'aile gauche des Verts, quoique largement marginalisés aujourd'hui.

[5] Programm der Partei DIE LINKE

[6] Un bon aperçu général sur ces conceptes : Merkel, Wolfgang (2016) : The Political Sociology of Cosmopolitanism and Communitarianism. Dans : WZB Mitteilungen, Heft 154, Décembre 2016. Berlin. Merkel (sans aucun rapport avec la chanceliére) est directeur du programme de recherche *Ruptures – cosmopolitisme, communitarisme et la démocratie* au Wissenschaftszentrum Berlin : https://www.wzb.eu/en/research/completed-research-programs/cosmopolitanism-and-communitarianism

[7] Voir aussi : Butler, Judith (2003) : *Das Unbehagen der Geschlechter*, Frankfurt/M.

[8] En français « *pays natal* » est proche de la signification allemande, sans la traduire complètement. Une dimension de *Heimat* est en effet la région dans laquelle on est né et où on a été formé comme enfant. Puisque l'Allemagne n'est devenue État-nation que très tard, les particularités régionales, les dialectes, etc., ont duré beaucoup plus longtemps qu'en France. *Heimat* joue donc un rôle plus important dans la psychologie collective. Mais le concept va au-delà du *pays natal* et peut prendre un sens plus large et plus abstrait. Par exemple, dans l'œuvre principale du philosophe marxiste Ernst Bloch, *Prinzip Hoffnung*, il établit un lien entre *Heimat* et l'utopie socialiste/communiste. L'œuvre finit par la phrase : *Heimat, c'est là où personne n'est encore allé.* L'abus du terme par les nazis l'a ensuite discrédité. En réaction à l'incertitude causée par la mondialisation néolibérale, le terme connaît une renaissance dans la société allemande et est devenu un terrain contesté dans le combat pour l'hégémonie.

Les discriminations racistes et la construction des frontières intérieures

samedi 9 février 2019, par Saïd Bouamama

Après de nombreuses décennies de négation, la question des discriminations racistes [1] est depuis près de deux décennies l'objet de nombreuses publications, théorisations et recherches [2]. Quelques constats et conclusions récurrents ressortent de ce progrès récent du savoir et de la recherche : les discriminations racistes existent, elles sont massives et systémiques, elles ont un impact particulièrement destructif pour les sujets qui les subissent, et elles ne se limitent plus aux « étrangers » ou « immigrés », mais s'étendent désormais à des citoyens de nationalité française, caractérisés par certains marqueurs « identitaires » (nom, couleur, religion, etc.). Après avoir apporté quelques précisions conceptuelles, nous nous pencherons sur l'ampleur du phénomène, son inscription dans l'histoire, sa fonction sociale et économique et enfin ses effets sur les victimes, mais aussi sur l'ensemble de notre société.

Les discriminations racistes comme racisme en acte

Les discriminations racistes sont, selon nous, un des aspects du racisme qui, en tant que phénomène plus global, comprend deux autres instances : l'idéologie et les préjugés. L'idéologie raciste a été formalisé comme suit par Albert Memmi il y a déjà plus de trois décennies : « le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de légitimer une agression ou un privilège [3] ». Nul besoin donc de différences réelles pour que le racisme existe. Nul besoin de postuler l'existence de « races » pour que l'idéologie raciste se déploie. En témoigne le processus de substitution du « racisme culturaliste » au « racisme biologique » après la Seconde Guerre mondiale et le discrédit qu'elle pose sur les politiques explicites de la « race ». « Le nouveau racisme [...] s'inscrit dans le cadre d'un « racisme sans races » [...], un racisme dont le thème dominant n'est pas l'hérédité biologique, mais l'irréductibilité des différences culturelles » résume le philosophe Étienne Balibar [4].

L'idéologie en tant que construction théorique produite par des « intellectuels » exprime des intérêts sociaux et économiques étroitement liés à un contexte historique : racisme biologique et esclavage, racisme culturaliste et décolonisation, islamophobie et mondialisation capitaliste, etc. Son champ d'influence dépasse de beaucoup le nombre de personnes qui y adhèrent explicitement. Par le biais de la seconde instance du racisme, les préjugés, elle étend largement sa sphère d'action. Or, ces préjugés historiquement datés « une fois intégrés à la personnalité de l'individu tendent à se maintenir, même si les conditions historiques qui leur ont donné naissance disparaissent » rappellent Patrice de Comarmond et Claude Duchet [5]. Idéologie et préjugés forment l'environnement des passages à l'acte racistes (violences, injures, etc.) dont une des formes essentielles est constituée des discriminations. Les discriminations racistes sont ainsi, selon nous, constituées des passages à l'acte racistes (conscients ou inconscients, explicites ou non, intentionnels ou non) se concrétisant par un traitement d'exception défavorable au porteur d'un marqueur d'identité socialement, politiquement et médiatiquement stigmatisé. Il était nécessaire de rappeler ces éléments de définitions pour ne pas cantonner, comme trop souvent encore, la lutte antiraciste au combat contre les idéologies racistes. De fait, c'est l'extension de l'égalité réelle (c'est-à-dire le recul des discriminations) qui fait reculer l'idéologie raciste, et non l'inverse. Comme pour toutes les questions sociales, nous retrouvons ici le vieux débat philosophique entre idéalisme et

matérialisme.

Le « retour de la race » ?

L'interdiction des statistiques dites « ethniques » a un effet de cécité évident sur la perception de l'ampleur et de la généralité des discriminations racistes. Elle constitue un frein non négligeable à leurs mesures directes ainsi qu'à leurs croisements avec d'autres facteurs (le genre ou la classe en particulier). Le caractère polémique du débat entre partisans et opposants de ces mal nommées « statistiques ethniques » est lui-même significatif d'un débat plus large portant sur l'universalisme et sa définition. « L'universalisme abstrait hérité de la révolution française qui s'exprimait dans l'affirmation que la « loi doit être la même pour tous » cède progressivement du terrain face à une conception plus exigeante de l'égalité qui ne se satisfait pas de l'égalité en droit [6] », rappelle la juriste Danièle Lochak. Alors que les partisans de ces statistiques insistent sur la nécessité de nommer et de mesurer le réel pour pouvoir agir sur lui dans le sens souhaitable de l'égalité, les opposants dénoncent la dangerosité de telles données en invoquant des épisodes du passé, tels que le fichier ethnique du régime pétainiste. La philosophe Élisabeth Badinter va même jusqu'à évoquer « un retour de la race [7] » à propos de ces statistiques. Si la question des prudences dans la construction des protocoles est à prendre au sérieux, elle ne peut cependant pas, selon nous, justifier un refus de voir et de savoir.

Cela étant dit, nous ne sommes pas, heureusement, entièrement impuissants dans l'objectivation des discriminations racistes. Nous disposons en premier lieu des statistiques concernant la nationalité comme première approche. Certes, ces discriminations ne touchent que les étrangers, mais elles ont un impact important sur leurs enfants ou descendants français et déterminent en partie non négligeable leurs trajectoires. « Au total, on estime que près d'un emploi disponible sur trois est soumis à une condition de nationalité. On relève pourtant de nombreuses contradictions dans cette situation qui n'est pas sans effet sur la dynamique de l'emploi des étrangers et sur leur intégration [8] » résument l'économiste Antoine Math et le sociologue Alexis Spire. Ces données datant de 1999 ont peu évolué en deux décennies, comme en témoignent les chiffres avancés par l'Observatoire des inégalités en 2017 (5,4 millions de postes de travail, soit un emploi sur cinq). Pour être légale, cette discrimination massive qui touche à la fois le secteur public et le secteur privé n'en est pas moins scandaleuse et illégitime. Elle est illégitime dans la mesure où ces interdits d'emploi sont justifiés par l'argument de la souveraineté nationale. Il suffit de parcourir la liste de ces emplois interdits, tant publics que privés, pour se rendre compte que nous sommes en présence d'une approche extensive à l'infini de la notion de « souveraineté nationale ».

Sans pouvoir, par manque de place, décrire l'ensemble des effets de ces discriminations légales, signalons-en néanmoins trois. Le premier est la restriction du champ des possibles pour ces étrangers, avec un effet induit de détermination pour leurs enfants. La discrimination liée à la nationalité se transmute en quelque sorte en inégalités de départ pour les enfants selon l'origine de leurs parents. Le second est qu'il pose le principe de la « préférence nationale » dans l'accès à l'emploi, et, ce faisant, tend à le banaliser dans les autres sphères de la vie sociale. Nicola Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, pouvait ainsi légitimer le débat sur la « préférence nationale » en matière des prestations en se basant sur le précédent des emplois interdits dans la fonction publique [9]. Enfin, cette discrimination légale tend à s'étendre à des citoyens français (les descendants de ces étrangers légalement discriminés) par le simple fait de la possession d'un marqueur identitaire commun (nom, couleur, apparence physique). Ils sont en quelque sorte perçus et traités en étrangers avec les discriminations qui accompagnent ce statut.

Le second outil disponible pour approcher les discriminations est le traitement des données de l'INSEE issues de l'enquête « Trajectoires et origines-enquête sur la diversité des populations en France » dite « TeO [10] ». Réalisée sur la base d'un échantillon de 22 000 personnes en 2008-2009, elle fut l'objet de nombreuses polémiques, significatives des obstacles

idéologiques freinant la connaissance des processus discriminatoires en France [11]. Comme le souligne les chercheurs de l'INED dans un article dans le journal *Libération*, « les discriminations racistes existent et résistent » et ne peuvent se réduire aux effets de l'appartenance de classe :

Trois types de réserves s'expriment communément dans les débats publics à propos du diagnostic de discrimination. La première réserve consiste à expliquer les écarts par origine par les seules inégalités sociales : l'échec scolaire plus marqué des descendants d'immigrés s'expliquerait essentiellement par la classe sociale de leurs parents et, par la suite, leur surchômage s'expliquerait par leur moindre niveau d'éducation. La deuxième réserve consiste à minorer la portée des déclarations de discrimination en considérant qu'elles relèvent d'une posture victimaire : les personnes qui se disent discriminées auraient tendance à surestimer le rôle de leur origine ou de leur apparence physique dans l'interprétation de leurs expériences négatives. La troisième réserve consiste à opposer au racisme vécu par les minorités visibles le racisme que subiraient les Blancs. Les résultats de l'enquête « Trajectoires et origines » (TeO) balaient ces trois réserves et montrent que l'on ne peut plus ignorer l'existence de discriminations racistes en France [12].

Depuis, une autre enquête du même type, réalisée en 2015 sur la région Île-de France est venue confirmer ces conclusions et souligne même une tendance à l'aggravation dont les causes possibles sont résumées comme suit : « Avec 58 % des personnes déclarant avoir souvent ou parfois connu une expérience de discrimination au cours de leur vie tous motifs confondus, l'incidence est bien plus élevée que les 17 % des enquêtés de TeO résidant en Île-de-France. Cette évolution provient d'une possible aggravation des discriminations, de la différence de durée d'exposition (toute la vie ou 5 ans seulement dans TeO) et de la progression de la prise de conscience des discriminations depuis 2008 [13]. »

Enfin, nous disposons d'une troisième source de connaissances sur les discriminations racistes par le biais des enquêtes par testing qui se sont multipliées ces dernières années dans les différentes sphères de la vie sociale (logement, loisir, santé, rapport à la police, etc.). Les deux plus importantes quantitativement sur la question de l'accès à l'emploi datent de 2008 et 2016 et convergent dans leurs conclusions. La première, réalisée par le Bureau international du travail, démontre que « près de 4 fois sur 5, un candidat à l'embauche d'origine hexagonale ancienne sera préféré à un candidat d'origine maghrébine ou noire-africaine [14] ». La seconde porte sur le recrutement dans quarante grandes entreprises qui « montrent une tendance à privilégier les candidatures portant des prénoms et noms à consonance « hexagonale » (supposées sans ascendance migratoire) aux candidatures à consonance « maghrébine » et ce, avec un écart significatif de 11 points (respectivement 47 et 3 6% de réponses favorables) [15] ».

La production de frontières intérieures

Nous avons volontairement privilégié dans les lignes précédentes les données concernant les discriminations liées à l'accès à l'emploi, en raison de leurs effets de détermination sur les trajectoires professionnelles (assignations à certains segments du marché du travail, à certains emplois, effets sur les progressions de carrière, etc.), elles-mêmes porteuses de conséquences sur les trajectoires de vie. Ces effets entrent cependant en interaction avec les discriminations dans les autres sphères de la vie sociale (discriminations au logement par exemple et ses effets d'assignations dans certains secteurs ; discriminations dans le champ de l'enseignement et de la formation, etc.) avec un effet en retour de renforcement des discriminations au travail. Ces différentes sphères d'exercice des discriminations racistes font en quelque sorte système.

Mais le terme de « système » doit, selon nous, s'entendre également dans un autre sens. Il est aussi le résultat d'une construction historique de longue durée de la gestion capitaliste de la main-d'œuvre d'une part, et de la gestion politique de la lutte des classes d'autre part. Face à la montée de l'organisation et des luttes du monde du travail, la classe dominante a mis en œuvre une segmentation

colorée du monde du travail en organisant l'assignation à certains secteurs et à certains emplois de la force de travail indigène à l'époque coloniale d'abord, de la force de travail immigrée ensuite, et de la force de travail des Français descendants d'immigrés enfin. Si la frontière entre les différents segments de la force de travail s'est déplacée de la frontière coloniale à la frontière nationale pour tendre à devenir aujourd'hui une « frontière intérieure [16] », la fonction économique et sociale de cette frontière reste la même. Elle est résumée comme suit par l'économiste Immanuel Wallerstein : « À un segment important de la force de travail, il [le racisme] justifie que soit attribuée une rémunération de loin inférieure à celle que le critère méritocratique pourrait jamais justifier [17]. » Le philosophe Étienne Balibar souligne pour sa part la fonction politique de la frontière, à savoir l'organisation d'une hiérarchisation entre travailleurs :

« Parler d'extension du racisme dans la classe ouvrière (ou à la classe ouvrière) ne doit pas nous inciter à sous-estimer, une fois de plus, les antécédents du phénomène et la profondeur de leurs racines. Chacun sait, pour en rester à l'exemple français, que la xénophobie chez les ouvriers n'y est pas une nouveauté, et qu'elle s'est exercée successivement contre les Italiens, les Polonais, les Juifs, les Arabes, etc. Elle n'est pas tant liée au simple fait de l'immigration structurelle et à la concurrence sur le marché du travail [...] qu'à la façon dont le patronat et l'État ont organisé la hiérarchisation des travailleurs réservant les emplois qualifiés et d'encadrement aux « Français » plus ou moins récents, et les emplois déqualifiés à la main-d'œuvre immigrée [...] Ainsi le racisme des ouvriers français était-il organiquement lié aux privilèges relatifs de la qualification, à la différence entre exploitation et surexploitation [18] ».

Rien de nouveau donc ? La réponse positive à cette question ferait fi de l'énorme régression sociale que constituent les politiques ultralibérales depuis plus de quatre décennies. En remettant en cause les éléments de stabilité de la vie ouvrière, en massifiant le chômage et la précarité et en supprimant les espoirs d'ascension sociale, ces politiques font voler en éclat le compromis social antérieur. Cet éclatement s'orientera-t-il par un accroissement de la frontière entre les différents segments du monde du travail ? Prendra-t-il au contraire le chemin d'une radicalisation des luttes communes à tous les segments du monde du travail ? Les deux tendances coexistent aujourd'hui. Soulignons cependant que la tendance à une scission accrue est, selon nous, un des facteurs incontournables expliquant la spécificité de l'immigration contemporaine. En effet, comme le souligne Balibar ci-dessus, toutes les immigrations antérieures ont subi des discriminations, mais nous sommes désormais en présence d'une discrimination raciste qui s'étend aux enfants français. Il y a en quelque sorte une transmission transgénérationnelle du stigmate xénophobe [19]. Certes, l'héritage colonial spécifie le rapport à cette immigration, mais le contexte économique et social le revivifie fortement en actualisant des représentations sociales et préjugés issus de ce passé.

Les effets destructifs des discriminations racistes

Le déplacement des frontières de la nationalité à l'origine et de l'extérieur à l'intérieur est lourd de conséquences pour les victimes de discriminations racistes. Certes, les étrangers victimes de discriminations subissent et ressentent également négativement les traitements d'exception que constituent les discriminations. Cependant, l'impact destructif est paradoxalement amoindri par l'effet de deux facteurs en interaction : ils ne s'estiment pas être chez eux d'une part, et cultivent l'espoir d'un retour au pays d'autre part. Pour leurs descendants ces deux facteurs ne sont plus opérationnels et cette situation leur fait ressentir un sentiment de déni de la légitimité de présence chez soi. Un des mots d'ordre de la marche pour l'égalité et contre le racisme était déjà significatif : « Français à part entière et non entièrement à part ». Nous manquons encore de recherches sur les effets psychologiques sur ces dénis de citoyenneté, ces rappels violents à l'origine, ces projets et rêves se brisant sur le traitement d'exception, etc. L'enquête citée ci-dessus pour l'Île-

de-France donne quelques indications insuffisantes mais significatives des « adaptations » permanentes que supposent l'existence de discriminations systémiques dans notre société :

« Au-delà des discriminations, l'enquête met au jour les formes plus discrètes ou anodines des désavantages auxquels sont confrontés les groupes minorisés. La nécessité d'en faire plus pour pouvoir obtenir ce qui est donné à d'autres, l'évitement de certains lieux, l'autocensure pour ne pas vivre l'échec provoqué par la discrimination ou les différentes stratégies de dissimulations volontaires (cacher sa religion ou son état de santé, changer volontairement de nom) ou imposées (se voir imposer un changement de patronyme). Ce sont par exemple 30 % des femmes qui considèrent qu'elles doivent en faire plus au cours de leur carrière en raison de leur sexe ou 32 % des musulmans qui pensent qu'ils doivent compenser le stigmate de leur religion pour accéder à l'emploi et 27 % des minorités visibles qui ont dû en faire plus à l'école en raison de leur origine [20] ».

De tels impacts sur les individus, inscrits de surcroît dans la longue durée, ne peuvent pas ne pas avoir d'effets sur les groupes d'appartenance, les identifications, le rapport aux autres et au politique, le sentiment collectif de négation et d'humiliation, etc. Ne commettons pas cependant l'erreur essentialiste. Les victimes de discriminations racistes ne constituent pas un groupe homogène et ne sont pas égales devant les impacts. Si, en fonction des ressources de l'environnement, ces effets peuvent se transformer en dynamique positive de contestation de l'injustice, ils peuvent aussi orienter certains vers des démarches d'autodestruction d'une part, et de nihilisme d'autre part.

Les discriminations racistes ne sont ni un phénomène marginal, ni une réalité en déclin, ni une épreuve sans conséquences. Elles constituent au contraire une des réalités systémiques de la gestion des classes du capitalisme mondialisé par le biais de l'instauration d'une hiérarchisation de la force de travail, une production et une reproduction de celle-ci ne pouvant pas de ce fait disparaître par le seul effet du temps, et une épreuve lourde de conséquences pour les individus et les groupes sociaux qui en sont victimes. La place marginale de la lutte contre les discriminations racistes (quand ce n'est pas le mutisme sur la question ou la dénonciation formelle, voire la négation) dans les agendas des organisations associatives, politiques et syndicales du monde du travail souligne le retard pris sur ce champ de lutte essentiel dans le contexte d'une société déstabilisée. De notre capacité à combler ce retard dépend une partie importante de la question pour l'instant sans réponse définitive : radicalisation des luttes communes à tous les segments du monde du travail ou clivage accru en son sein pour le plus grand bien de la classe dominante ? La lutte contre le racisme ne peut, on le saisit, encore plus aujourd'hui que par le passé, se bâtir sur une base morale et sur le seul champ idéologique. Elle ne peut prendre toute l'ampleur nécessaire que sur la base d'un antiracisme politique s'attaquant au racisme en acte constitué par les discriminations racistes.

Notes

[1] La nomination de notre objet est lui-même sujet à controverse. Certains parleront de « discriminations raciales », d'autres de « discriminations en fonction de l'origine », d'autres encore de « discriminations ethniques » et d'autres enfin de « discriminations racistes ». Nous choisissons cette dernière expression en raison du focus qu'elle met sur le résultat et/ou la production des discriminations. De même que les discriminations sexistes produisent socialement des rapports sociaux sexistes, les discriminations racistes produisent des rapports sociaux racistes.

[2] Sans être exhaustif les ouvrages suivants peuvent être conseillés : Véronique de Rudder-Paurd, Christian Poiret, François Vourc'h, *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve,* PUF, Paris, 2015 ; Sophie Body-Gendrot, Catherine Wihtol de Wenden, *Police et discriminations raciales, le tabou français, Editions de l'atelier,* Paris, 2003 ; Cris Beauchemin, Christelle Hamel, Patrick Simon, *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France,* INED, Paris, 2015 ; Pierre Tévanian, *Le racisme républicain ; réflexions sur le modèle français de discrimination,* Esprit frappeur, Paris, 2002 ; Saïd Bouamama, *Les discriminations racistes : une arme de division massive,* L'Harmattan, Paris, 2010 ; etc.

[3] Albert Memmi, *Le racisme,* Gallimard, Paris, 1982, p. 99.

[4] Étienne Balibar, Y-a-t-il un « néoracisme » ?, *in* Étienne Balibar, Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës,* La Découverte, Paris, 2018, p. 60.

[5] Claude Duchet et Patrice Comarmond, Introduction, in Claude Duchet et Patrice Comarmond, *Racisme et société,* Maspero, Paris, 1969, p. 10.

[6] Danièle Lochak, *Le droit et les paradoxes de l'universalité,* PUF, Paris, 2015, p. 7.

[7] Élisabeth Badinter, *Le retour de la race : contre les statistiques ethniques,* Aube, Paris, 2009.

[8] Antoine Math et Alexis Spire, *Des emplois réservés aux nationaux ? Dispositions légales et discriminations dans l'accès à l'emploi,* Droits des Etrangers – Informations sociales, n° 78, 1999, pp. 50-58.

[9] Il déclarait ainsi au *Monde* le 16 juin 1998 : « « *cela me choque d'autant moins que l'on discute tranquillement de la préférence nationale, qu'elle existe dans la fonction publique ».*

[10] Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France,* Ined-éditions, Paris, 2015.

[11] Accusée de constituer des catégories « ethno-raciales » l'enquête suscite une pétition de l'association « SOS Racisme » intitulée « Fiche pas mon pote » exigeant son interdiction.

[12] Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, « Les discriminations racistes existent et résistent », *Libération*,19 janvier 2016, consulté le 4 janvier 2018 à 8 h 10.

[13] Mireille Eberhardt et Patrick Simon, « Expérience et perception des discriminations en îles- de France », Observatoire Régional des discriminations et INED, Paris, 2017, p. 6.

[14] Éric Cediey et Fabrice Foroni, « Les discriminations à raison de « l'origine » dans les embauches en France. Une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du Bureau International du Travail », DARES/BIT, 2007, p. 70.

[15] Fabrice Foroni, Marie Ruault et Emmanuel Valat, « Discrimination à l'embauche selon « l'origine » : que nous apprend le testing auprès de grandes entreprises ? », DARES/ISM CORUM, Dares-analyses, n° 76, décembre 2016, p. 1.

[16] Nous empruntons le concept de « frontière intérieure » à Étienne Balibar, « Fichte et la frontière intérieure. À propos des discours à la nation allemande », *in Les cahiers de Fontenay*, n° 58-59, juin 1990, p. 57-83.

[17] Immanuel Wallerstein, « Universalisme, racisme, sexisme. Les tensions idéologiques du capitalisme », *in* Étienne Balibar, Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe, op. cit.*, p. 78.

[18] Étienne Balibar, « Racisme et crise », *in* Étienne Balibar, Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe, op. cit.*, p. 333.

[19] Pierre Tévanian et Saïd Bouamama, « Peut-on parler d'un racisme postcolonial ? », *in* Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire (dir.), *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours,* éditions du CNRS, Paris, 2008, pp. 651-663.

[20] Mireille Eberhardt et Patrick Simon, « Expérience et perception des discriminations en Île-de-France », Observatoire Régional des discriminations et INED, Paris, 2017, p. 9.

De la lutte contre les discriminations

samedi 9 février 2019, par Samy Johsua

La réalité des discriminations dans notre pays ne fait guère de doute. Et pourtant elles demeurent mal cernées et mal connues. La manière de lutter contre leurs effets délétères est loin de faire consensus, en plus du fait que les valeurs de référence pour cela sont elles-mêmes l'objet de débats vigoureux.

Dans cette contribution je me limiterai à l'une des ces discriminations souvent qualifiée « d'ethno-raciale ». En précisant, pour éviter tout faux débat, que de « races » humaines la biologie ne trouve pas trace. Il s'agit donc de la construction sociale correspondante. D'ailleurs, même le concept « d'ethnie » ne va pas de soi tant celle-ci est pour l'essentiel le résultat d'une construction historique. Mais, dans le cadre limité de cet article, je m'en tiendrai donc au terme « d'ethno-racial ».

L'étude de l'Ined, « Trajectoires et origines », même datant un peu, fait office de référence en la matière. Elle avance un résultat hyper massif : « *Ce sont ainsi plus de 90 % des résidents en France métropolitaine âgés de 18 à 50 ans qui considèrent que les discriminations à raison de l'origine ou de la couleur de la peau sont une réalité, et 55 % qu'elles se produisent souvent* ». Avec une telle base d'évidence, on se dit que la lutte contre celles-ci devrait faire quasiment l'unanimité. Mais on sait bien que ce n'est pas le cas !

Discriminations directes et indirectes

Déjà, il faut distinguer entre une « discrimination directe », repérable aux atteintes immédiates aux personnes en raison de leur origine, et la « discrimination indirecte », beaucoup plus délicate à cerner, puisqu'elle concerne les conséquences de pratiques qui ne sont pas censées discriminer et qui le font pourtant. On peut retenir le définition suivante : « *processus sociopolitique par lequel l'on traite en pratique différemment et inégalement les personnes vues comme membres de groupes moins légitimes ou de moindre qualité sociale et politique* » (Dhume et Hamdani, 2013).

Le contrôle au faciès est un exemple parlant du premier type. Les discriminations en ce qui concerne le travail sont elles aussi largement documentées. Un exemple pris parmi de nombreuses études : à diplôme et compétences égaux, l'inégalité de l'accès à l'emploi est la plus forte entre les hommes sans ascendances étrangères et les femmes avec des origines africaines ou du monde arabe : un écart de 21 points entre ces deux catégories !

Et, une fois dans la place, l'affaire n'est pas entendue. Jacques Toubon (2016), Défenseur des droits, avoue un « *terrible constat d'échec* » sur ce plan. 23,5 % des plaintes venant du privé, et 10 % de celles du public concernent « les origines » comme « *source de discrimination* ». Mais, dans ce cas comme dans tous les autres, Jacques Toubon confirme que la réponse pénale n'est pas à la hauteur, principalement à cause de la difficulté d'administration de la preuve. Et encore, la France a enfin comblé une partie de son retard en ce qui concerne ses bases juridiques. Il a fallu attendre 2008 pour la transposition en droit français d'une directive européenne concernant les positionnements « *apparemment neutres* », mais « *susceptibles d'entraîner un désavantage particulier* ».

La lutte contre les discriminations « indirectes » est donc plus délicate, même si on se doute qu'en réalité, si elles sont moins immédiatement scandaleuses, elles sont probablement de portée plus générale. Leur mise en évidence même ne va pas de soi. La plupart des normes majoritaires ne se donnent pas comme telles, mais comme des « allants de soi ». Elles apparaissent comme normes surtout en cas de

rupture desdites normes. C'est alors que l'on découvre que normes il y avait. Ainsi, le détour par la parole des concerné-e-s est inévitable sur le chemin de la mise en évidence des discriminations indirectes.

À mi-distance des discriminations ouvertement racistes (donc illégales, même si elles sont difficiles à prouver) et celles qui peuvent être tellement naturalisées qu'elles en deviennent invisibles, sauf à être mises sur la place publique et analysées comme telles, se trouve le cœur de la question. Celle des discriminations certes indirectes (dont même l'illégalité n'est pas toujours donnée dans l'état actuel du droit), mais qui se trouvent cristallisées dans des pratiques systématiques au centre du fonctionnement d'institutions étatiques, para-étatiques, publiques en général, voire dans l'emploi privé. On passe du plus évident, comme le contrôle au faciès, (évidemment illégal mais dont on ne trouvera pas de trace dans les consignes écrites de la police) à des cas plus masqués, comme le mode d'attribution de logements sociaux sur critères ethniques. Et certaines qui, en général, ne peuvent apparaître comme systématiques qu'après ce qu'on appelle une méthode des résidus. Une fois tenu compte de l'ensemble des critères qui pourraient aboutir à un traitement différent (d'âge, de classe, de genre, d'habitat, de niveau de qualification), il reste souvent « un résidu » qui ne se corrèle qu'à des critères ethniques. La conscience de ces mécanismes peut fort bien exister dans le personnel qui les anime (souvent, la répartition ethnique des logements sociaux obéit à des ordres précis, mais non écrits), parfois moins (le fonctionnement des conseils d'orientation scolaire est souvent critiqué en ce sens), dans tous les cas, ce sont des pratiques portées et ancrées dans des institutions. D'où le nom de *racisme institutionnel* qui leur correspond.

La vie pratique d'une personne discriminée peut ainsi se heurter au racisme direct (une personne se lève brusquement de son siège dans le métro quand une personne noire prend celui d'à côté) qui peut être d'une brutalité énorme, y compris physique dans les cas extrêmes. Mais ces cas demeurent relativement rares, y compris en conséquence des pratiques d'évitement que l'expérience impose au bout d'un moment. Comme l'autocensure s'installe quant à l'habillement des femmes selon les circonstances. Le racisme institutionnel, lui, est difficilement évitable sur ce mode, et occupe en conséquence une place bien plus importante en touchant en permanence l'ensemble des aspects de la vie.

Son existence saute parfois aux yeux, même à l'esprit le plus sceptique. Mais, en général, le passage par le vécu subjectif est indispensable pour l'atteindre. C'est une donnée générale, qu'a bien mise en évidence le mouvement des femmes. Ce sont elles qui peuvent donner leur véritable sens oppressif aux blagues douteuses, aux remarques sur le physique, à celles sur leur « nature » de femmes.

L'expérience auto-rapportée

Comment donc, sur la base d'auto-déclarations subjectives, est racontée la discrimination ?

L'enquête de l'IDED, « Trajectoires et origines » (2016) est l'une des plus conséquentes sur ce sujet. Voici quelques exemples.

L'étude distingue deux indicateurs, auto-déclarés l'un et l'autre. Le premier indicateur « *est construit à partir d'une question directe sur l'expérience d'une discrimination dans les cinq dernières années* ». Le second, dit « situationnel », « *combine un ensemble de situations observées dans l'éducation, l'emploi, la santé, le logement ou l'accès aux services* » et « *apporte une estimation bien supérieure à celle de l'indicateur précédent* ». Les résultats sont les suivants : « *Quel que soit l'indicateur retenu, ce sont en premier lieu les descendants de deux parents immigrés qui déclarent et rencontrent le plus de discriminations. L'indicateur d'expérience détache deux ensembles : les immigrés et les descendants de parents immigrés d'une part et la population majoritaire et les descendants de couple mixte d'autre part. La variation de l'indicateur de situation est en revanche décroissante des descendants de deux parents immigrés aux immigrés puis aux descendants de couple mixte et enfin à la population majoritaire* ».

Il faut ici rappeler qu'il s'agit d'une approche du «

sentiment de discrimination », c'est ce qui explique que les premiers descendants, revendiquant une égalité pleine et entière, ont une conscience plus aiguë que leurs parents des situations discriminatoires. Ainsi s'explique aussi que l'on n'observe pas de différences dans les déclarations selon les sexes, « *Si l'on considère l'importance attestée des inégalités entre hommes et femmes, cette équivalence doit s'interpréter comme une sous-déclaration. Le fait qu'elle se reconduise dans les situations concrètes listées dans le questionnaire montre une nouvelle fois que la domination masculine est plus légitimée dans la société, et de ce fait intériorisée par les hommes comme par les femmes, que ne le sont les inégalités ethno-raciales* ».

La distribution des indicateurs par origine détaillée souligne la forte hétérogénéité de l'expérience de la discrimination parmi les immigrés et leurs descendants. « *Près de la moitié des originaires d'Afrique subsaharienne se déclarent discriminés. Les originaires du Maghreb et des DOM connaissent également des niveaux de discrimination de deux à trois fois supérieurs à ceux observés pour la population majoritaire, quel que soit l'indicateur retenu. Les originaires de Turquie et d'Asie du Sud-Est apparaissent moins touchés. Les groupes d'origine européenne se situent à des niveaux proches de ceux observés pour la population majoritaire* ».

Enfin, l'enquête s'attache à mesurer le sentiment de discrimination lié à la religion. Moins d'un musulman revendiqué sur deux s'estime discriminé à ce titre (et 22 % des juifs, lesquels ne s'estiment discriminés qu'à ce titre d'antisémitisme). Mais, dit l'INED, c'est que la donnée « musulman » se mélange complètement, à la fois dans la population majoritaire et dans celle discriminée à celle de l'origine. « *La discrimination ethno-raciale, qui regroupe les motifs origine et couleur de peau, dépasse nettement tous les autres types de discrimination chez les immigrés et descendants de deux parents immigrés… Les musulmans, quant à eux, font davantage l'expérience de la discrimination religieuse, mais ils l'attribuent avant à tout à leur origine et non à leur religion ; celle-ci semble englober à la fois leur culture et leur religion ».*

Ainsi s'expliquent (un peu, peut-être) les débats qui déchirent la sphère progressiste sur la place ou non de l'islamophobie comme composante raciste. En réalité (si on s'en tient aux sentiments auto-rapportés), le « fait musulman » (qu'il soit assumé ou/et créé par les islamophobes, évolutif en tous les cas) se mêle inextricablement aux « origines » dans l'expérience de la discrimination.

Du subjectif et de l'objectif

Si le passage par « le vécu » est impératif pour magnifier les discriminations, il n'en reste pas moins subjectif. Et donne lieu, parfois, à de véritables confrontations avec des données plus objectivées. Il en est ainsi des discriminations dans le secteur éducatif. Il est facile de comprendre que, du fait du fonctionnement de la carte scolaire, une zone ghetto du point de vue habitat donnera des écoles ségréguées. Mais si on entre dans le détail et si l'avenir scolaire des populations issues de l'immigration est indéniablement moins brillant que celui de la population majoritaire, est-ce dû pour l'essentiel aux pratiques de discrimination ? Il s'agit, pour l'école, de l'institution où la discrimination « directe » est la moins ressentie. Mais l'indirecte est largement rapportée. Or il s'avère que la question éducative et celle de l'échec scolaire sont particulièrement bien documentées dans les études françaises, sous l'espèce des effets de l'inégalité sociale. L'article de M. Ichou (2015) étudie l'Angleterre et la France et insiste sur le rôle majeur des variables socio-économiques et scolaires : « *Dans les deux pays, et pour chaque groupe à divers degrés, la prise en compte des propriétés sociales des élèves et de leur famille telles que mesurées par les « variables de contrôle » réduit sensiblement l'écart scolaire avec les descendants de natifs. C'est un résultat bien connu qui est reproduit ici : le niveau d'éducation des parents, leur profession et les caractéristiques démographiques de la famille ont une influence forte sur les résultats scolaires des élèves et l'inégale distribution de ces propriétés entre descendants d'immigrés et descendants de natifs explique une grande partie des écarts scolaires entre les groupes* ». Reste à comprendre d'où vient, dans un

système formellement égalitaire comme le nôtre, un tel effet des places sociales. Pour certains, est surtout en cause l'accentuation continue des mêmes options didactiques au cours des réformes successives. Par exemple, la baisse des exigences adressées à des publics considérés comme culturellement déficitaires (sous prétexte d'adaptation). Ou/et (dans les enseignements traditionnels comme dans les « innovants ») la prédominance des « pédagogies invisibles », où les effets de connivence sont forts, et dont le sens et le contenu sont mal captés par les catégories populaires (Beitone et Hemdane, 2016 ; Johsua, 1996).

De quelques débats théoriques

Le débat sur ces questions prend souvent la forme d'une opposition entre modèles, « républicain » d'un côté, « communautaire » de l'autre. Le premier assurant en principe la centralité des individus indépendamment de leur communauté de départ. Le second permettant que la norme « majoritaire » souvent oppressive ne détruise pas la vitalité des normes « subalternes », ainsi que la nécessité de la lutte contre les discriminations elles-mêmes. Mais on ne sache pas que les discriminations soient substantiellement réduites dans un cas ou dans l'autre, même si les impasses rencontrées sont différentes. Plus généralement, il importe à mon sens de ne pas en rester à la fascination post-moderne de l'émiettement sans fin. Je me contente ici de renvoyer à Bensaïd (2007) *: « Suivant une 'logique de l'hégémonie', dans l'articulation entre antiracisme, antisexisme, anticapitalisme, les différents fronts sont censés s'épauler et se renforcer les uns les autres, pour construire une hégémonie… Une 'logique d'autonomie' (ou de différence) permettrait… à chaque lutte de maintenir sa spécificité, mais c'est au prix d'une nouvelle fermeture entre différents espaces qui tendent à se fermer les uns aux autres…*(ici il convient de souligner que l'on peut être discriminé dans un cadre, mais être soi-même oppresseur dans un autre). *Pris dans un sens stratégique, le concept d'hégémonie est irréductible à un inventaire ou à une somme d'antagonismes sociaux équivalents. Chez Gramsci, il est un principe de rassemblement des forces autour de la lutte de classes. L'articulation des contradictions autour des rapports de classes n'implique pas pour autant leur classement hiérarchique en contradictions principales et secondaires, pas plus que la subordination de mouvements sociaux autonomes (féministes, écologistes, culturels) à la centralité prolétarienne. (…) mais la construction de convergences dont le capital lui-même est le principe actif, le grand sujet unificateur. »*

En revenant au cadre français, on connaît certaines mesures qui seraient sans doute efficaces (le récépissé lors des contrôles, le CV anonyme…). Mais, même en restant dans le cadre historique donné en France, il découle déjà de l'exemple de l'éducation scolaire qu'une meilleure connaissance des discriminations effectives est nécessaire. Pour cela, sous peine de ne même pas savoir où les chercher, la parole et les luttes organisées des premiers concernés est absolument indispensable, et il n'y a pas lieu de s'offusquer si des dispositifs spéciaux permettant cette parole prennent place dans cette optique. Mais, si l'on veut aussi permettre une objectivation des données, alors il faut revenir sur l'interdiction des statistiques « ethniques » qui fait loi dans notre pays. Comment agir sur quelque chose que l'on s'interdit de connaître ? Le motif liant ce refus à la défense du modèle républicain (qui ne connaît en principe que des individus, pas des communautés) est fallacieux ici. Ce modèle admet des statistiques par lieu d'habitation (sans craindre que ce soit automatiquement lié à la revendication bretonnante, par exemple !). Et il permet de distinguer les sexes, sans que pour autant cela conduise à considérer la communauté nationale comme la seule juxtaposition de deux communautés sexuelles. Ces statistiques « ethniques » ne lèveront pas toutes les difficultés (elles n'y parviennent pas non plus dans les pays communautarisés), mais elles en sont la condition.

La deuxième question est celle souvent abordée du « racisme d'État ». Les discriminations s'inscrivent bien dans des pratiques systématiques et dans des institutions. Mais regrouper ceci dans « racisme d'État », c'est passer à côté de ces réalités parfois

disparates. Réservons « racisme d'État » à ce qui en relève. Car il existe aussi. Un exemple : les frontières mises au droit de vote pour les étrangers habitant sur notre sol sont bien « d'État ». Jamais, en fait, le suffrage, dans aucun pays, n'a vraiment été « universel », on le sait à propos des femmes naguère. Et le refus de l'accorder à tou-te-s les résident-e-s est de cet ordre. Mais ce que j'ai décrit ci-dessus relève d'autre chose, de ce qu'on peut regrouper sous l'appellation de « racisme structurel » ou « racisme institutionnel ».

Cette question serait purement théorique si elle ne jouxtait une autre, singulièrement importante. Celle qui oppose ce « racisme d'État » à « l'antiracisme à la papa ». Ou le racisme ouvert, de personne à personne, aux discriminations indirectes voire à un « racisme sans racistes » comme disent certains. Or, révoquer « l'antiracisme moral » est une catastrophe. « Le sens commun » dont parle Gramsci est une construction sociale (donc essentiellement venue d'en haut en général, mais aussi d'en bas), historiquement donnée, et manifestant des rapports de force solidifiés. C'est un élément majeur de l'hégémonie. Oui, celle-ci se matérialise dans, et s'appuie sur, des institutions et les pratiques qui leur sont liées. Mais aussi « culturellement », pourrait-on dire. D'une manière basique, « ce qui se fait », « ce qui se dit » légitimement (autrement dit, dans des rapports de force donnés, et à distinguer là de la légalité, de la loi) est décisif à la fois dans la vie courante de tout le monde et dans l'intériorisation éventuelle de la subalternité, comme au contraire des capacités « d'empowerment ». On le voit bien dans « ce qui se dit » sur et « ce qu'on dit aux » filles et garçons, dans la banalité quotidienne, et hors de tout sexisme institutionnel. Une société qui ne considère pas comme malséant de refuser de s'asseoir à côté d'une personne noire, qui ne relève pas comme « inappropriée » une remarque raciste est une société où « le bon sens » va de l'autre côté. Et rend difficile, voire impossible, tous les autres combats. On peut vomir « les bons sentiments » tant qu'on veut. Mais, quand ils sont réellement remplacés par « les mauvais », on mesure le désastre.

Comment se construit « le bon sens » antiraciste, unitaire inévitablement ? C'est, comme pour toutes les questions d'hégémonie, d'une horrible complexité. Mais ne surtout pas balayer d'un revers de main ce qui est le substrat de tous les autres combats. Et aurait-on abouti positivement, ce ne serait que le début, la condition, pour un combat systématique contre toutes les oppressions, y compris évidemment celles ancrées dans les institutions.

Références

- Beitone Alain et Hemdane Estelle (2016), « Lutter contre les discriminations ? Certes ! Et - contre les inégalités ? »
- Bensaïd Daniel (2007), « Front unique et hégémonie »
- Brinbaum Yael, Safi Mirna et Simon Patrick (2016), « Les discriminations en France : entre perception et expérience », Étude « Trajectoires et Origines ».
- Dhume Fabrice & Hamdani Khalid (2013), *Vers une politique française de l'égalité*, Rapport du groupe de travail « Mobilités sociales ». Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.
- Directive européenne sur les discriminations, n° 2000/43/CE du 29/06/2000.
- Ichou Mathieu (2015), « Origine migratoire et inégalités scolaires : étude longitudinale des résultats scolaires des descendants d'immigrés en France et en Angleterre », *Revue française de pédagogie*, n° 191, avril-mai-juin.
- Johsua Samy (1999), « La popularité de la notion de 'compétence' peut-elle se comprendre comme une réponse inadaptée à une difficulté didactique majeure ? », *Raisons éducatives,* 1-2, «

L'énigme de la compétence en éducation » 115- 128.

- Toubon J. (2016), « Les droits fondamentaux des étrangers ».

Pour une école et une société inclusives

samedi 9 février 2019, par Martine Boudet

La crise économique dans le cadre de l'Union européenne, les conflits armés et les migrations subséquentes sur les rives de la Méditerranée et dans le continent africain le démontrent tragiquement au quotidien : développement, démocratie et paix civile sont désormais en jeu à nos portes. La France, encore protégée par son statut international et ses acquis socio-politiques, vit elle-même une période de marasme et de désenchantement.

La crise des valeurs et repères scolaires et républicains

Les débats sur l'École sont révélateurs des difficultés à tracer une voie d'envergure et pérenne. [1] Si la gestion technocratique envahit trop souvent la sphère universitaire et scolaire, si, dans l'espace de la cité, un populisme réactionnaire et xénophobe accroît régulièrement ses parts de marché, c'est parce que le « logiciel » qui régit la communauté nationale est partiellement périmé. Symptomatique de cette fin de cycle, la perte d'intégrité morale et intellectuelle que subissent de nombreux professeur-e-s, pris-e-s dans les nasses de l'autoritarisme administratif et d'une violence juvénile, réactionnelle à l'égard des régressions et discriminations sur les terrains socio-économique et professionnel [2]. En témoigne la campagne « Pas de vague », le « me too des enseignant-e-s » sur les réseaux sociaux, qui a fait suite au braquage d'une professeure dans un établissement de Créteil, en octobre 2018 [3].

Dans cette période confuse, marquée en arrière-plan par la vague d'attentats en 2015 à Paris, la consigne sécuritaire est de mise tant à l'École que dans les ministères régaliens. Le dispositif d'éducation à la citoyenneté [4] mis en place sous le ministère de Najat Vallaud-Belkacem a promu la lutte contre la radicalisation et en faveur d'une laïcité défensive, dans les faits conservatrice de l'ordre socio-culturel existant. Suite à l'incident précité et aux réactions médiatiques qu'il entraîna, les ministres de la Justice, de l'Éducation nationale et de l'Intérieur, ont annoncé une série de mesures (le 26 octobre 2018).

En lieu et place de réponses en matière d'augmentation de postes, de dotations en personnel médico-social, d'aides aux associations de quartier..., c'est la « solution sécuritaire », dans les faits répressive, qui l'emporte : ouverture de centres éducatifs fermés, de « centres d'accueil de jour » potentiellement encadrés par des militaires ou des policiers, renforcement des équipes mobiles de sécurité (EMS)... Autant de mesures souvent inefficaces, voire contre-performantes pour la construction d'un climat serein, propice à l'émancipation individuelle et collective des élèves.

Un système scolaire de plus en plus inégalitaire

Il y a urgence à promouvoir une politique éducative plus inclusive, de nombreux signaux d'alarme étant au rouge, tels les rapports de l'OCDE sur la situation des publics scolaires issus de l'immigration. Ils développent une problématique récurrente depuis les émeutes juvéniles de 2005 :

« Le système éducatif français est l'un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. En effet, il ne parvient pas, en dépit des multiples réformes entreprises depuis des décennies, à instaurer l'égalité des chances pour tous les élèves, en particulier pour les enfants immigrés ou issus de l'immigration. (...)

- *Malgré une progression du niveau d'éducation de la population française sur le long terme, d'après le Programme international pour le suivi des acquis des*

élèves (PISA), la proportion de bons élèves en mathématiques (niveaux 5 et 6 dans l'enquête PISA 2012) ne progresse plus en France depuis 9 ans alors que la part des élèves peu performants (sous le niveau 2 dans l'enquête PISA 2012) est en augmentation de 6 points de pourcentage par rapport à 2003. Les résultats montrent également des écarts très importants entre la réussite scolaire des enfants les plus favorisés et les plus défavorisés.

- *En France, près de 28 % des jeunes adultes (âgés de 15 à 34 ans) y sont soit nés à l'étranger, soit issus d'au moins un parent immigré, ce qui est proche de la moyenne des pays de l'OCDE (27 %) et peu éloigné de la moyenne de l'Union européenne (24 %).*
- *La difficulté à intégrer les enfants issus de milieux défavorisés y est plus nette que dans la plupart des pays de l'OCDE et se traduit par de piètres résultats chez les enfants immigrés et issus de l'immigration qui sont surreprésentés dans ce groupe :*
    - *41 % des élèves immigrés éprouvent des difficultés de compréhension de l'écrit contre seulement 26 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.*
    - *Les enfants nés à l'étranger mais qui ont pu intégrer la maternelle en France ont à l'âge de 15 ans un avantage équivalent à plus de 3 années de scolarité comparé aux enfants entrés au même âge mais qui n'ont pas suivi cet enseignement.*
    - *Un quart des jeunes de 15-24 ans sortis du système scolaire sans diplôme sont des enfants d'immigrés nés en France (y compris les jeunes issus de couples mixtes), alors qu'ils représentent une personne sur cinq dans cette classe d'âge.*
- *Ces désavantages se traduisent plus tard par une plus grande difficulté pour les enfants d'immigrés à s'insérer sur le marché du travail et à s'intégrer socialement :*
    - *Moins de deux enfants d'immigrés sur trois (15-34 ans) sont en emploi contre près de 80 % pour les enfants de parents nés en France.*
    - *Près d'un million de jeunes âgés de 15 à 34 ans nés à l'étranger ou dont au moins un des deux parents est immigré ne sont ni employés, ni scolarisés, ni en formation.*
    - *30 % des ménages immigrés qui vivent en France se trouvent en situation de pauvreté relative, contre 13 % pour les autres ménages. » [5]*

Le *Panorama des inégalités scolaires d'origine territoriale en France* publié par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) en octobre 2018 [6] confirme cette analyse, pour l'Île-de-France notamment :

« Les inégalités scolaires d'origine territoriale sont peu explorées et demeurent taboues dans une République une et indivisible. Aussi, le Cnesco a conduit une évaluation très fine des disparités scolaires d'origine territoriale en Île-de-France en se fondant sur la plus petite unité géographie établie par l'Insee, appelée IRIS ou plus communément, quartier. Ce découpage permet de révéler des inégalités invisibles à des niveaux d'études territorialement plus agrégés (par exemple au niveau communal). Cette évaluation s'est appuyée sur un éclairage national des inégalités socio-spatiales à l'École. Elle révèle que dans des contextes socio-spatiaux et démographiques inégaux, l'Éducation nationale et les collectivités territoriales déploient des ressources (humaines, budgétaires, offre de formation...) qui s'avèrent très variables selon les territoires. Ces fortes inégalités de ressources éducatives se développent aux côtés de disparités importantes dans l'orientation et la réussite scolaire. »

Chiffres-clés

• *En Île-de-France,* **la part des enseignants de moins de 30 ans et la part des enseignants non titulaires varie du simple au triple** *entre les territoires parisiens et de banlieue favorisés et les territoires cumulant le plus de difficultés socio-économiques (Cnesco, 2018).*
• *En Île-de-France,* **les collèges situés sur les territoires les plus défavorisés ont en moyenne un taux de stabilité des enseignants dans l'établissement presque deux fois plus faible** *que les établissements localisés sur des zones plus favorisées (Cnesco, 2018).*
• *Au niveau national,* **la Seine-Saint-Denis se démarque largement des autres départements métropolitains** *en cumulant à la fois le plus fort taux d'enseignants de moins de 35 ans (53,4 %, contre 23,5 % en moyenne) et la part la plus faible d'enseignants présents dans l'établissement depuis plus de 5 ans (30,8 %, contre 50,9 % en moyenne) (Cnesco, 2018).*
• *Lorsque l'on considère uniquement les épreuves écrites 2017 du diplôme national du brevet (DNB), on constate que* **les taux de réussite dans les collèges publics varient, en Île-de-France, du simple au double selon le type de territoires** *(Cnesco, 2018)*

À ce sombre panorama, s'ajoute le dispositif mis en place en 2018 pour l'orientation des bacheliers, Parcoursup, censé remplacer le dispositif APB, tirage au sort jugé inéquitable. Celui-ci, comme la loi ORE/ « Orientation et réussite des étudiants », dont l'objectif déclaré est de réduire le taux d'échecs en première année, a fait l'objet d'un grand nombre de protestations d'étudiant-e-s, de lycéen-ne-s et d'enseignant-e-s, au nom du principe d'égalité face aux études [7].

Dans l'attribution désormais sélective des places à l'Université, y a-t-il des discriminations spécifiques des lycéens issus des quartiers populaires, en fonction du critère territorial ? Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (93) a lancé un appel à témoignages auprès des jeunes s'estimant lésés par cette plate-forme, dont les modes de fonctionnement sont opaques. Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a saisi la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal.

Les médias, miroir des expériences interculturelles et de laïcité ouverte (cas des docu-fictions)

Dans la perspective d'une éducation inclusive, l'émergence des médias et du numérique constitue un paramètre socio-éducatif non négligeable ; les publics scolaires, immergés dans une société multiculturelle, utilisent des modes d'expression largement médiatisés : musiques du monde, poésie chantée… Le « cinéma de la diversité » n'est pas en reste, favorisé par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) créée suite aux émeutes précitées des banlieues de 2005.

Dans la dernière décennie, des films, souvent plébiscités par le public et primés ont mis en scène la vie d'une classe, singulièrement des quartiers populaires *: L'Esquive, Entre les murs, La Journée de la jupe, Les Héritiers*.

• **L'Esquive***,* film d'Abdellatif Kechiche (2004). Plusieurs Césars lui sont décernés en 2005, dont ceux des meilleurs jeunes espoirs masculin et féminin, à des acteurs de la diversité, Osman Elkharraz et Sabrina Ouazani.
• **Entre les murs***,* film de Laurent Cantet (2008), soutenu par l'Acsé, palme d'or au festival de Cannes en 2008 ; adapté du roman éponyme de François Bégaudeau, professeur de Lettres (2006). Produit d'une collaboration entre France télévision et l'ACSE.
• **La Journée de la jupe***,* film de Jean-Paul Lilienfeld (2008), soutenu par l'Acsé, prix d'interprétation féminine décerné en 2010 (aux César) à Isabelle Adjani.
• **Les Héritiers,** film de Marie-Castille Mention-Schaar (2014), adapté de l'essai du lycéen Ahmed Dramé, *Nous sommes tous des exceptions* (Éd. Fayard, 2014).

La reconnaissance du public et les prix décernés

s'avèrent des signes tangibles de l'aspiration majoritaire à trouver sur les écrans un reflet plus juste et fidèle de la société française, plus proche de sa complexité. Des questions pertinentes y sont posées, concernant les différences et les relations à cultiver entre individualité (à l'occidentale) et collectivité (propre aux cultures du Sud), entre laïcité à la française et patrimoines religieux, en particulier musulman, entre parité homme-femme et sexo-séparatisme, entre moi et altérité, entre hétérosexualité et homosexualité…

Pour endiguer les décalages culturels et motiver leurs élèves issus de la diversité, les professeurs sont souvent amenés à jouer les équilibristes. Ces films et docu-fictions posent la question de la mixité socio-culturelle dans l'enseignement public : comment assumer la fonction de creuset républicain dans les collèges et lycées ? Ils témoignent de l'urgence d'une adaptation au nouveau contexte multiculturel et d'une laïcité ouverte, sachant que si la sinistrose scolaire est plus marquée dans les quartiers sensibles, la question de la transmission intergénérationnelle se pose de manière générale. Ils témoignent aussi de la créativité propre des quartiers populaires, fondée sur l'intelligence collective et le partage des meilleures expériences et valeurs communautaires. Ainsi, le dernier en date, *Les Héritiers* porte sur la participation d'une classe de seconde (au lycée Léon Blum de Créteil) à un concours national d'Histoire, sur la Résistance et la déportation des Juifs. À ces titres, ce sont des outils précieux pour la formation initiale et continue des enseignants.

Les déficits programmatiques (Education nationale)

Parmi les passifs de la dernière période, l'on peut noter :

En **Histoire** : l'abandon en classe de 5e de l'histoire des empires de l'Afrique pré-coloniale (réforme des collèges, 2015). L'histoire des migrations est remise en cause en 2018 (projet de réforme).

En Lettres modernes-Français : l'annulation de la programmation d'auteurs francophones en terminale littéraire il y a deux décennies. Enseignement de la littérature francophone non concrétisé (réforme de 2001 des lycées).

En arabe : recrutement au Capes réduit à zéro en 2014, et d'une manière générale à la portion congrue, ce qui réduit drastiquement les possibilités d'enseignement de cette discipline.

Un cas de progression stoppée dans l'indifférence, la programmation d'auteurs francophones en terminale littéraire : les derniers à être enseignés sont des auteurs de la Négritude, Aimé Césaire en 1994 (*Cahier d' un retour au pays natal* et le *Discours sur le colonialisme,* ces textes étant déprogrammés au bout d'un an pour non-conformité idéologique), et Léopold Sédar Senghor en 1996 (*Éthiopiques*). Quant à l'enseignement de l'arabe, déjà notoirement insuffisant au regard du nombre de locuteurs arabophones en France, le recrutement au concours de recrutement (Capes) a été réduit à zéro en 2014 [8]. De même que l'enseignement de l'arabe (en métropole) [9] et du créole (dans les territoires d'Outremer), celui de la littérature francophone, dont le principe a été acté pour les lycées par la réforme de 2001 sans véritable concrétisation, nécessite d'être plus largement promu [10].

L'involution actuelle du CSP/Conseil supérieur des programmes, créé par le ministre Vincent Peillon, témoigne de l'importance idéologique de ce paramètre, des contenus d'enseignement spécialement dans les matières linguistiques et littéraires, et dans celles qui relèvent des sciences sociales. La démission des présidents Michel Lusson et Sylvie Plane vise à protester contre le risque d'en faire une chambre d'enregistrement sous le ministère Blanquer, pendant que le Conseil scientifique, récemment créé et régi par le champ des neurosciences, tend à devenir dominant.

L'École, laboratoire d'une citoyenneté altéritaire

La loi sur la Refondation a mis en œuvre un enseignement moral et civique (EMC) dont les premiers degrés ont été rendus publics en juin 2015 [11]. Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a intégré certaines problématiques émergentes, comme le montre ce panorama pour le cycle 4 (qui correspond à la fin d'études au collège).

- *Médiation scolaire à partir d'une situation de tension dans une classe.*
- *Réflexions sur les différentes formes de racismes et de discriminations.*
- *Comprendre la diversité des sentiments d'appartenance civiques, sociaux, culturels, religieux.*
- *La francophonie.*
- *Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne...*

S'ils sont effectivement mis en application, il y a là des éléments d'une évolution possible, d'un mode de citoyenneté principalement individuel à une conscience collective renforcée, dans une École plus délibérément fédératrice. Des expériences novatrices existent dans ce sens, il reste à les médiatiser davantage. Un objectif souhaitable étant, en ces temps de crise systémique, d'articuler davantage les paramètres géopolitiques, socio-anthropologiques et des sciences de l'éducation, de manière à renouveler le 'logiciel' éducationnel et citoyen. Abdennour Bidar, chargé de mission pour ce nouvel enseignement, préconise de « *centrer la morale à l'École sur la culture de la fraternité et (...) (d') apprendre aux élèves à débattre sur les valeurs* » [12]

Cette démarche contribuerait à desserrer, au titre de troisième voie, le dialogue de sourds prévalant actuellement entre le champ pédagogique et celui des neurosciences. Un exemple réussi est celui du programme d'histoire qui, depuis le vote de la loi Taubira en 2001, intègre des cours sur la traite négrière et l'esclavage ; la recherche en histoire et sciences humaines est sollicitée également. Les humanités doivent se projeter aussi dans leur avenir, comme le montrent la création d'une option FLE-FLS au Capes de Lettres modernes [13], les rencontres du Réseau international Éducation et diversité (RIED), le colloque « Anthropologie pour tous » organisé par le lycée Le Corbusier d'Aubervilliers (2015), au contact des mythologies et des langues-cultures du monde, transmises dans les quartiers populaires et multi-ethniques [14].

Est à ce prix notamment le désamorçage des poussées nationalistes et djihadistes/radicales qui alimentent leur détestation mutuelle par médias interposés. Ce panorama interculturel a de quoi redonner des couleurs aux principes républicains, souvent condamnés jusque-là à un logiciel universaliste abstrait. C'était l'un des objectifs des rapports sur « la refondation de la politique d'intégration » rendus au premier Ministre Jean-Marc Ayrault en 2013 et malheureusement mis au placard : mettre à l'ordre du jour la déconstruction des processus de racialisation et de discrimination qui minent la société française, en sortant d'une approche « par le haut », centralisée, voire ethno-nationale de l'action publique, qui s'est révélée à la fois peu démocratique et inefficace [15]. Cela implique que l'École prenne en charge les cultures (historiques et de l'immigration) et permette le développement du plurilinguisme propre aux familles, pour qu'elles puissent vivre non plus une assimilation forcée et condescendante, qui peut être source de communautarismes réactionnels, mais une intégration différenciée.

Cette question a été également sous-estimée dans le débat sur la réforme des collèges en 2015, qui a pourtant mis l'accent sur l'importance des matières linguistiques (langues anciennes, régionales, allemand...) dans un contexte de mondialisation et de médiatisation accrues.

Une telle perspective oxygénerait les relations Nord-Sud dans la sphère francophone : un programme de recherche et d'enseignement dans le champ des sciences humaines et sociales – littérature comparée, anthropologie culturelle et de genre, sémiologie, ethno-linguistique, ethno-sociologie,

histoire des idées et des cultures, géo-politique, macro-économie, droit international… – permettrait de théoriser les évolutions à l'échelle du monde et dans l'Hexagone, et d'adapter, ce faisant, les projets tant géopolitiques que d'aide au co-développement [16]. Face au danger que représente l'essor d'une « économie de la connaissance » d'inspiration atlantiste et européiste et à base techno-scientiste, il serait bienvenu que l'espace français et, au-delà, francophone, s'engage sur la voie de cette démocratisation cognitive et culturelle.

L' anthropologie culturelle élément d'une éducation populaire actualisée

Un exemple de réussite dans cet ordre d'idées, les *Cultural studies* et les *Post colonial studies* au Royaume-Uni et aux États-Unis, à partir de cet autre standard qu'est le multiculturalisme anglo-saxon. Ce dont témoigne par exemple le Camerounais Achille Mbembe [17] qui parle, par comparaison, de risque de « provincialisation » de la pensée française, ou le sociologue Armand Mattelart. *[18]*

Au-delà des problématiques de diversité ethno-culturelle et d'inclusion des minorités visibles [19], divers objectifs peuvent être ceux d'une anthropologie élargie à la cité et au monde associatif : mieux comprendre, à l'aide d'une méthodologie comparatiste et contrastive, les différentes appartenances catégorielles, idéologiques, culturelles, spirituelles, comme autant de composantes de l'échiquier national et du monde à envisager dans leur complémentarité systémique ; mieux appréhender les limites de ses choix personnels et ceux d'autres, leurs effets pervers en cas d'adoption d'une optique exclusive ou unilatérale ; favoriser les médiations et reliances à même de désamorcer les conflits inhérents à la vie sociale et de reconstruire une pensée unifiante, du peuple et pour le peuple (« l'unité dans la diversité » via l'intersectionnalité). Sur ces bases réhabilitées à la base, les pouvoirs publics pourront davantage et mieux opérer les arbitrages, voire les rééquilibrages qui s'imposent sur les terrains éducatif et sociétal. En amont, cet enseignement nécessite une formation en bonne et due forme dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), de même que la constitution d'un réseau d'intervenants de ces différents domaines. Ainsi, la construction d'une culture socio-professionnelle commune passe par « la refondation de l'enseignement des humanités » [20].

Pour conclure, face à la technocratie à dominante économiste et à son « économie néolibérale de la connaissance », face également aux réactions identitaires de type nationaliste ou communautariste, il s'agit de redonner leurs titres de noblesse aux langues-cultures des peuples et communautés, dont celles des Suds. Celles-ci s'avérant comme des vecteurs d'un développement diversifié et à visage humain.

Notes

[1] Martine Boudet (coord.), *Urgence antiraciste – Pour une démocratie inclusive*, Ed du Croquant, 2017 ; Martine Boudet et Florence Saint-Luc (dir.), *Le système éducatif à l'heure de la société de la connaissance*, PUM, 2014).

[2] Blog « Alerte condition enseignante ».

[3] Éric Debarbieux, « Les enseignants sont trop isolés et pas assez soutenus par leur hiérarchie », dans Marlène Thomas, « Violences scolaires : Le sentiment d'abandon est totalement justifié », *Libération*, 26

octobre 2018.

[4] Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (site du ministère de l'Éducation nationale, 22 janvier 2015).

[5] OCDE/ Organisation de coopération et de développement économiques : organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres — des pays développés pour la plupart — ont en commun un système de démocratie libérale et une économie de marché.
Rapports OCDE (2015) « Vers un système d'éducation plus inclusif en France **? » et** « Trouver ses Marques. Les indicateurs de l'intégration des immigrés ». Voir aussi le Rapport PISA, « Equity in education », 23 octobre 2018. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves/PISA est une émanation de l'OCDE.

[6] CNESCO : institution française chargée d'une évaluation indépendante, créée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, du 8 juillet 2013. À noter que cet organisme est menacé de suppression par la nouvelle équipe ministérielle. En fait, « La France mérite une évaluation indépendante de son école ».

[7] Appel de la première Coordination nationale de l'éducation « Pour le retrait du Plan étudiants, de la plateforme Parcoursup et des projets de réforme du bac et du lycée » (27 janvier 2018).

[8] Joseph Dichy et Pierre-Louis Reymond, « Va-t-on rouvrir le Capes d'arabe ? » (Invités de Mediapart, 11 février 2014).

[9] Pierre Duquesne, « L' arabe, langue oubliée par l' éducation nationale », *L'Humanité*, 23 juin 2014. « M. Hamon, faites enseigner l'arabe par l'État » (pétition avaaz, juillet 2014).

[10] Christiane Chaulet-Achour, « Francophonies », dans Direction de l'enseignement scolaire, Perspectives actuelles de l' enseignement du français, CRDP, Versailles, 2001.

[11] Programme d'enseignement moral et civique (École élémentaire et collège) arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015.

[12] Abdennour Bidar, *Plaidoyer pour la fraternité*, p. 99 à 101 (Albin Michel, 2015).

[13] Isabelle Gruca, *Les enjeux de la création d'une option FLE au Capes de Lettres* (site de l'AFEF/Association française des enseignants de français).

[14] Marcel Detienne, site du lycée Le Corbusier d'Aubervilliers (équipe Thélème).

[15] Fabrice Dhume et Khalid Hamdani, « Vers une politique française de l'égalité » (Rapports sur la refondation de la politique d'intégration, 2013).

[16] Martine Boudet, « La Francophonie : quel programme ? » Chapitre 3, *Le système éducatif à l'heure de la société de la connaissance*, Presses universitaires du Mirail, 2014.

[17] Achille Mbembe, *Sortir de la grande nuit : Essai sur l'Afrique décolonisée*, La Découverte, 2010.

[18] Armand Mattelart, Erik Neveu, *Introduction aux Cultural Studies,* La Découverte, 2018.

[19] Claude Calame, « Anthropologie culturelle et sociale : Savoirs critiques et regards politiques en miroir », *Les Possibles*, n° 7, Été 2015.

[20] *Barbara Cassin et Florence Dupont, « Appel pour une refondation de l'enseignement des Humanités », Libération, 15 juin 2015.*

Éléments sur le mouvement social des Gilets jaunes

samedi 9 février 2019, par Conseil scientifique d'Attac France

Texte préparé par Jean-Marie Harribey à la suite d'une discussion

au sein du Conseil scientifique d'Attac France

À l'automne 2018 a surgi en France le mouvement social des Gilets jaunes, inédit par sa forme et son contenu. Il a pris au dépourvu un gouvernement totalement acquis aux dogmes néolibéraux et engagé dans des réformes exclusivement à l'avantage de la classe dominante et des riches. Il a également surpris l'ensemble des médias et des observateurs, ainsi que la plupart des chercheurs en sciences sociales et politiques. Et il a laissé quasiment sans voix les responsables des confédérations syndicales, les uns parce qu'ils sont depuis plusieurs décennies englués dans l'« accompagnement » des mutations néolibérales, les autres soit parce qu'ils sont très méfiants vis-à-vis des mouvements qui partent en dehors d'eux, ou parce qu'ils s'avèrent impuissants à inverser un rapport de force défavorable aux travailleurs.

Aussi, il est difficile de dresser pour l'instant un cadre d'analyse du mouvement des Gilets jaunes qui soit théoriquement satisfaisant et, stratégiquement, pouvant servir à définir une attitude et une orientation à son égard. On peut, *a priori*, convenir du contexte dans lequel ce mouvement a fait irruption. C'est celui d'une crise du capitalisme mondial de type structurel, systémique, c'est-à-dire mêlant de manière indissociable les facteurs économiques, sociaux, écologiques et politiques, tant au niveau mondial qu'aux différents échelons nationaux et continentaux. Le bilan de cette crise se résume en quelques mots qui traduisent autant de drames et de dangers : explosion des inégalités, de la précarité, du chômage, des dégradations écologiques, et restriction des droits sociaux et des services publics pour laisser le champ libre à la marchandisations des humains et de la nature. De ce fait, les politiques néolibérales, faites de cadeaux aux riches, d'austérité pour les travailleurs et tous les pauvres, et de financiarisation de la société, précipitent les peuples vers l'abîme.

Au-delà de ce contexte bien repéré aujourd'hui, comment comprendre le mouvement des Gilets jaunes ? Plusieurs angles de vue ont été proposés à chaud. Aucun n'est suffisant à lui seul et chacun laisse des questions en suspens. On essaie ici de les regrouper en trois catégories : la sociologie des Gilets jaunes ; leurs revendications ; le rapport des individus en lutte aux institutions et à la démocratie, avant de proposer une conclusion partielle et provisoire. [1]

1. La sociologie des Gilets jaunes

Ce premier point est pour l'instant insuffisamment documenté. On peut discerner toutefois un caractère populaire indéniable. Les Gilets jaunes sont constitués d'une partie des travailleurs salariés appauvris, mais aussi de travailleurs indépendants dont les conditions de revenu et de vie sont contraintes par leur position dominée par des entreprises dont ils sont sous-traitants, ou bien parce qu'ils sont directement menacés par la concurrence. Toutes les observations recueillies témoignent également de la présence de nombreuses femmes et de retraités. La forte présence des femmes est aussi liée à celle des employées. En revanche, la présence de membres du salariat stable et mieux payé est moindre.

Cela dit, plusieurs questions restent encore sans réponse. Cette sociologie populaire mais composite explique-t-elle que la première expression du mouvement fut dirigée contre les « taxes », les « charges », au risque de prendre une tournure anti-

impôts, du moins contradictoire, sinon poujadiste ? La maturation des revendications (voir plus loin) n'accrédite pas vraiment cette thèse.

Ce mouvement illustre-t-il la coupure théorisée par Christophe Guilly entre métropoles et périphéries, voire entre villes et zones rurales ? Le fait que l'occupation des ronds-points et les plus grandes manifestations (des samedis I à X) aient eu lieu relativement davantage dans les villes moyennes et petites ou autour d'elles pourrait appuyer cette idée. Celle-ci mettrait en évidence que la France des métropoles serait le lieu d'excellence des catégories sociales supérieures, tirant parti de la mondialisation, alors que les catégories populaires seraient reléguées en périphérie, au mieux dans des zones à l'habitat pavillonnaire. Cependant, l'analyse en termes de coupure métropoles/périphéries a été très critiquée. D'abord, la majorité des ouvriers et des employés vivent dans les villes (source INSEE). Et les deux tiers des personnes sous le seuil de pauvreté habitent dans les villes. (É. Charmes, S. Genevois, Enzo et X. Molénat, D. Béhar, H. Dang-Vu et A. Delpirou).

Toujours à propos de la sociologie du mouvement des Gilets jaunes, faut-il y voir le symptôme du déclassement des « classes moyennes » ? C'est la thèse la plus communément admise, aussi bien par les tenants de la coupure métropoles/périphéries que par la sociologie standard : la crise, la désindustrialisation, la mondialisation appauvriraient la plus grande partie de ces « classes moyennes » et mettraient fin à l'« ascenseur social ». Cette thèse peut être nuancée, sinon réfutée. Il y a une contradiction à définir le début des « classes moyennes » à 1265 € par mois (Observatoire des inégalités), c'est-à-dire à peine un peu au dessus du seuil de pauvreté, les classes populaires disparaissant alors presque entièrement, pour n'être plus que constituées que de très pauvres. Autrement dit, il est à craindre que le concept de classe(s) moyenne(s) serve à faire disparaître du paysage social les classes sociales définies par la lutte qui les oppose ; en particulier, est rayé de la carte théorique et politique le fait de vendre sa force de travail contre salaire. Enfin, le paradoxe est que des classes moyennes, dont la montée était considérée comme inexorable quelques années en arrière, se trouvent « rabaissées » dans des classes populaires dont on avait annoncé simultanément la disparition.

Une nouvelle question s'ensuit : est-ce la dilution des collectifs de travail due à la réorganisation néolibérale du travail et à l'éclatement national et international des lieux de production de valeur économique qui entraîne, selon certains observateurs, une baisse de la conflictualité dans les entreprises ? Selon eux, cette reconfiguration du travail obligerait à abandonner une analyse en termes de classes, et donc de lutte de classes. La période n'est plus où « l'imaginaire social porteur de 'lendemains qui chantent', le communisme ou le socialisme, lié organiquement au prolétariat, surdéterminait l'identité de classe des individus » (P. Khalfa). À l'encontre de cela, la preuve n'est pas faite que les luttes dans les entreprises, pour défensives qu'elles soient le plus souvent, sont inexistantes ou en nette régression. Au contraire, elles restent nombreuses dans les entreprises, mais elles sont disséminées et très peu médiatisées. Même si les formes d'exploitation et de domination ne se réduisent pas à celle du capital sur le travail (cf. dominations de genre, de culture…), toutes les enquêtes sur le travail montrent que celui-ci reste le lieu d'une exploitation et d'une souffrance, et donc de conflit, en même temps qu'un lieu de reconnaissance sociale très important. Toutefois, la conscience des inégalités et de la domination ne s'enracine plus seulement dans le rapport social de travail, mais beaucoup plus diffusément dans tous les aspects de la vie collective, tandis que l'expérience des inégalités s'individualise (F. Dubet).

En tout état de cause, il est vrai que le mouvement des Gilets jaunes a ciblé ses attaques contre le pouvoir d'État et le président de la République, tandis que le patronat et les actionnaires restaient hors de cause, sauf rares exceptions, faute de faire une distinction entre grandes entreprises multinationales et petites et moyennes entreprises. De même, le contrôle et la domination de la Commission européenne sur les politiques et budgets publics, et sur les services publics restaient pratiquement non évoqués.

2. Les revendications des Gilets jaunes

Il a été unanimement constaté la très rapide évolution et maturation des revendications exprimées par les Gilets jaunes. Parties du rejet de l'augmentation des taxes sur les carburants, les revendications se sont ensuite centrées sur quatre thèmes, déclinés incessamment sur les ronds-points et dans la rue : la critique des inégalités criantes ; l'exigence d'une fiscalité juste ; le besoin de services publics de proximité ; et un renouveau démocratique.

Loin d'être purement théoriques, ces revendications sont exprimées concrètement, notamment sur deux points de fixation : le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et le référendum d'initiative citoyenne (RIC).

Comparés à la soixantaine de milliards d'euros de dividendes distribués par les grandes entreprises aux actionnaires en 2018, les quelque 3 milliards d'euros d'ISF perdus pour le budget public pourraient sembler dérisoires. En réalité, la détermination avec laquelle la suppression de l'ISF est critiquée montre le caractère symbolique que représenterait son rétablissement face à l'amoncellement de cadeaux que le pouvoir macronien a accordés aux riches et aux entreprises, en argent ou bien en abaissement du droit du travail.

La proposition de RIC a gagné tous les ronds-points et manifestations. Elle exprime la distance de plus en plus critique avec les formes de ladite démocratie représentative. Et elle serait susceptible de permettre aux citoyens « non pas manipulés mais informés » de réinvestir la chose publique, la *res publica.* « Appliqué très largement, le RIC contribuera à un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (J. Testart) et « la montée du RIC au premier rang des exigences du mouvement montre donc une maturation politique remarquable, une prise de conscience à une échelle inédite de la nécessité d'un contrôle populaire direct sur les décisions politiques majeures » (T. Coutrot et Y. Sintomer). Un RIC sans réserves donc ? La nuance se précise : « La démocratie participative est préférable car, au niveau national, le fonctionnement par référendum a toutes les chances de renforcer ce que l'étude des sondages d'opinion a déjà montré : le poids des arguments idéologiques, la constitution d'opinions binaires, voire manichéennes, interdisant de penser la diversité et la complexité des choses, l'exacerbation des imaginaires, des peurs et des émotions, le manque d'informations (voire la sensibilité à la désinformation), toutes choses qui risqueraient fort d'écraser tout véritable débat sur leur passage. » (L. Mucchielli).

Par rapport aux revendications de type social (salaires, minimas sociaux, protection sociale, services publics, fiscalité), la proximité avec certains mots d'ordre traditionnels du monde du travail et des syndicats est très grande, à part la question de l'emploi et du chômage, largement absente des problèmes soulevés par les Gilets jaunes, ce qui n'est pas une mince affaire et qui a peut-être à voir avec la sociologie du mouvement. Mais cette relative proximité ne s'est pas traduite par un pas vers les organisations syndicales, et celles-ci ont en retour, pendant plusieurs semaines, adopté une attitude timide, sinon laissé transparaître une forte méfiance vis-à-vis d'un OVNI social. Cependant, les choses peuvent évoluer encore de manière positive. Ainsi, la CGT a commencé à voir le mouvement d'un œil plus compréhensif, tandis que des ébauches de coordination se manifestent du côté des Gilets jaunes : une « première 'assemblée des assemblées" des Gilets jaunes » a lancé un appel afin de donner la parole à la « Commune des communes », suite à celui de Commercy.

Il faut également noter un paradoxe saisissant. Pendant que les organisations syndicales commencent tout juste à prendre conscience de la question écologique, le mouvement des Gilets jaunes est né en refusant l'augmentation des taxes écologiques, tout en étant le premier mouvement ayant réussi à imposer dans le débat public l'idée que la transition écologique ne pouvait se faire sans le social. La crise du système productif capitaliste est ignorée par les Gilets jaunes, mais ce sont eux qui, de manière simple, font comprendre que le besoin de mobilité né de la dispersion des lieux de vie et de travail ne peut être satisfait que par un développement des transports collectifs.

Quelle hypothèse peut-on émettre pour expliquer pourquoi les revendications très nombreuses (au départ, plusieurs dizaines) se sont recentrées autour de quelques thématiques synthétiques ? Les lieux de rassemblement des Gilets jaunes, ronds-points et parkings de supermarchés, sont devenus au fil des jours des lieux de resocialisation contre la « désaffiliation » (R. Castel), de reconstruction d'un tissu social défait par le monde de la consommation individuelle de marchandises fétiches. Si les réseaux sociaux permettent de battre le rappel à manifester, ce sont les ronds-points qui ont comblé le manque contre lequel l'entre-soi des réseaux bien mal nommés sociaux ne peut rien. En quelques semaines, les ronds-points ont cessé de voir des individus tourner en rond au volant de leur véhicule pour devenir des lieux de parole.

3. Le rapport des Gilets jaunes aux institutions et à la démocratie

Le rapport que les Gilets jaunes ont exprimé avec le plus de véhémence, sinon de violence, vis-à-vis des institutions et de la démocratie représentative a sans doute quelque chose à voir avec la sociologie très composite du mouvement évoqué ci-dessus et les grandes revendications qu'il a posées. Plusieurs faits ou problèmes peuvent être mentionnés.

Le refus, au premier abord, de toute organisation structurée est-il le signe d'un appel à un renouveau de la démocratie ou la marque d'une croyance diffuse selon laquelle la société peut construire un projet collectif en additionnant des expressions individuelles ? Autrement dit, ces dernières peuvent-elles se passer de toute intermédiation ?

Le défaut de coordination, sinon le refus de son principe même, est le corollaire de l'extrême méfiance vis-à-vis des corps constitués : partis politiques, syndicats, institutions représentatives parlementaires, presse, critiqués en bloc pour leur supposée (mais souvent vérifiée) allégeance aux pouvoirs économiques et politiques. L'avantage de cette posture est de circonscrire le danger de voir le mouvement récupéré par les forces politiques d'extrême droite qui n'ont pas réussi à imposer leurs thèmes identitaires et xénophobes. Dans l'alternative identité *versus* égalité comme représentation sociale et politique dominante, le mythe du « grand remplacement » n'a pu prendre le pas. Le risque est de ne jamais aboutir à une quelconque médiation pourtant indispensable à un moment donné à tout mouvement social, sous peine de voir le pouvoir d'État reprendre peu à peu la main. Beaucoup de discussions sont menées pour savoir s'il y a un lien entre le mouvement des Gilets jaunes et la montée du « populisme ». L'erreur est sans doute de voir dans le mouvement des Gilets jaunes une reconstruction du peuple en sujet universel unique à la manière de Laclau et Mouffe. Mais il est vrai que, en maints endroits dans le monde et en Europe, la révolte gronde contre les pouvoirs établis, et, au-delà des mobilisations particulières à chaque pays, le mouvement des Gilets jaunes a eu un écho retentissant.

Le pouvoir d'État, n'ayant plus d'interlocuteur ni docile ni contestataire, est déstabilisé, au point qu'il est réduit à inventer un « grand débat national » dont les termes sont préconçus et les résultats déjà préemptés, tout en développant une répression policière comme jamais. En armant sa police d'armes potentiellement létales, le gouvernement accentue sa politique de répression des mouvements sociaux que l'on avait déjà constatée lors des mobilisations sociales antérieures. Il faut donc interpréter la politique néolibérale comme assez cohérente quand elle allie répression policière et instrumentalisation de la pauvreté pour discipliner les pauvres.

Même si les choses ne sont pas encore tranchées, il se dessine une participation aux rassemblements de « débat », sans que les formes et les contenus voulus par le gouvernement soient nécessairement respectés. Le doute est quand même permis qu'il en sorte quelque chose de positif dès lors que les réponses sont empreintes des formes de pensée qui ont accompagné la montée de la crise systémique : règne de la propriété, priorité à la finance, individualisme, productivisme, consumérisme, épuisement de la nature, climat… (B. Latour). Le balancement entre les particularismes et les nationalismes d'un côté et l'universel de l'autre reste

un problème.

4. Conclusion partielle et provisoire

En termes théoriques et heuristiques, ces différents angles de vue sont souvent complémentaires. Ils mettent en relief des paradoxes, sinon des contradictions qui ne sont pas encore surmontées, si tant est que ce soit possible :

- la transition sociale et la transition écologique sont intimement liées ; l'une ne peut aller sans l'autre et réciproquement ; en l'occurrence, pour la situation actuelle, cela signifie que la transition sociale ne peut être subordonnée à la transition écologique ;
- la réponse aux urgences n'est compatible avec les transformations de moyen et long terme que sous certaines conditions ; à cet égard, la réduction drastique des inégalités, ici et dans le monde entier, est décisive pour pouvoir articuler le temps court et le temps long ;
- les questions techniques sont toujours sociales et politiques ; le mouvement des Gilets jaunes rappelle, s'il en était besoin, que les solutions uniquement économiques (du type : on se contente d'augmenter les prix pour lutter contre l'emploi d'énergies fossiles) sont illusoires.

Sur le plan stratégique, les réponses restent à construire parce que :

- ni l'idéalisation, ni la condamnation du mouvement des Gilets jaunes ne sont convaincantes ; la participation des forces syndicales, politiques et associatives aux rassemblements locaux et aux assemblées est davantage prometteuse ;
- outre la participation jugée nécessaire à tous les échelons depuis le local jusqu'au national, il est indispensable de poursuivre le débat stratégique au sein de toutes les structures sociales et institutionnelles traditionnelles ; en particulier, parce que la solidarité avec la population la plus précarisée (banlieues, migrants…) et mal représentée par les Gilets jaunes représente un enjeu crucial ;
- le risque que les structures et institutions se situant sur le terrain de la confrontation sociale pour l'émancipation et la sortie du capitalisme et du productivisme soient mises largement, sinon définitivement, hors jeu, affaiblies par le néolibéralisme et supplantées par des formes d'action invertébrées, n'est pas négligeable ; le prix à payer d'une évanescence des structures d'intermédiation socio-politique serait lourd en termes de résurgence des thèmes identitaires ou de d'un développement d'un mouvement de type « Cinq étoiles » ;
- dans ce contexte, les nouvelles résistances en forme de désobéissance civile auront sans doute un rôle important, tant en termes de mobilisation que d'institutions d'intermédiation.

28 janvier 2019

Quelques repères bibliographiques sur le mouvement des Gilets jaunes et ses conséquences [2]

- Chloé Alexandre, Frédéric Gonthier, Tristan Guerra, Florent Gougou et Simon Persico, « Les valeurs politiques des 'gilets jaunes', Qui sont vraiment les 'gilets jaunes' ? Les résultats d'une étude sociologique », *Le Monde*, 27 et 28 janvier 2019
- Florence Aubenas, « La révolte des ronds-points, Journal de bord », *Le Monde*, 16 et 17 décembre 2018
- Étienne Balibar, « Gilets jaunes : le sens

du face à face », 13 décembre 2018
- Daniel Béhar, Hélène Dang Vu, Aurélien Delpirou, « France périphérique : le succès d'une illusion », 29 novembre 2018
- Collectif de chercheurs, « Gilets jaunes : une enquête pionnière sur la révolte des revenus modestes », *Le Monde*, 12 décembre 2018
- Thomas Coutrot et Yves Sintomer, « Pour un RIC vraiment citoyen », 8 janvier 2019
- Christophe Guilly, *La France périphérique, Comment on a sacrifié les classes populaires*, Flammarion, 2014
- Samuel Hayat, « Les Gilets jaunes, l'économie morale et le pouvoir », 5 décembre 2018
- Pierre Khalfa, « Gilets jaunes, réflexions sur le moment actuel », 19 décembre 2018
- Louis Maurin, « Classes sociales : la vraie-fausse fin des ouvriers », 31 mai 2018
- Laurent Mucchielli, « Le référendum d'initiative citoyenne : une fausse bonne idée ? », 9 janvier 2019
- Stefano Palombarini, « Les gilets jaunes, le néolibéralisme et la gauche », 21 décembre 2018
- Syllepse Éditions,« Des clés pour comprendre », 20 novembre 2018

Notes

[1] Ce texte a bénéficié des apports écrits d'Esther Jeffers, d'Évelyne Perrin et de Catherine Samary.

[2] Une bibliographie plus complète, actualisée régulièrement ici

La somme des colères fait-elle un mouvement social ?

samedi 9 février 2019, par François Dubet

1. L'irruption (ou l'éruption !) du mouvement des Gilets jaunes s'est produite au moment où toutes les luttes sociales échouaient à modifier le cours des politiques néolibérales. En quelques semaines à peine, il a fait reculer le pouvoir qui avait auparavant facilement imposé loi travail et réforme de la SNCF sans fléchir, malgré une mobilisation syndicale importante. Que signifient ce recul syndical et au contraire la montée de mouvements sans organisation structurée, sans référence au travail ni à l'histoire de celui-ci, sans aucun ancrage sociologique homogène ?

Le recul syndical en France est déjà ancien. Le taux de syndicalisation est extrêmement bas, concentré dans les grandes entreprises et les services publics, bien que les syndicats aient un rôle institutionnel important. La concurrence syndicale n'arrange rien et il est de plus en plus difficile de percevoir les conflits syndicaux comme des mouvements généraux engageant tous les salariés. À l'exception de la CFDT, les syndicats ont des stratégies strictement défensives qui peuvent apparaître à beaucoup comme des défenses de « privilèges », même si cette notion est ici plus que contestable. On combine alors la défense des acquis, qui sont de petites inégalités, et la rhétorique antisystème.

D'un autre côté, des colères s'accumulent sans avoir de représentations politiques et syndicales. Nous avons déjà connu le mouvement des Bonnets rouges, les mouvements étudiants sont très peu encadrés par les syndicats, les luttes écologiques prennent la forme de ZAD, les jeunes de banlieue font des émeutes et, dans tous les cas, c'est la violence et les risques qu'elle entraîne qui conduisent les gouvernements à céder. Les Gilets jaunes s'inscrivent dans cette tendance. En fait, aujourd'hui, la plupart des problèmes et des conflits sociaux échappent aux mécanismes de la représentation institutionnelle des conflits. Ce phénomène a été accentué par Internet, puisqu'il n'y a plus besoin d'une organisation pour agir ensemble. Certains s'en réjouissent parce qu'ils y voient un processus de radicalisation et de « convergence des luttes ». Mais on peut aussi en être inquiet car la somme de ces colères ne fait pas un mouvement.

Emmanuel Macron en a rajouté à cette évolution en dénonçant les corps intermédiaires, les syndicats et les élus locaux, pourtant capables de transformer les colères en revendications et, dans une certaine mesure, capables de canaliser la violence. Le voilà tenu de construire lui-même une consultation avec des interlocuteurs hétérogènes, portant des revendications contradictoires, et condamnant souvent leurs porte-parole comme des traîtres.

2. Serait-ce un effet des transformations du capitalisme : polarisation de la richesse, précarité à l'autre bout, indépendamment du statut de salarié ou d'indépendant ? Serait-ce une traduction du « nous » contre « eux », théorisé par Laclau et Mouffe, ou, au contraire, le « peuple » n'est pas un sujet universel univoque ?

Sur la première question, je ne crois pas que la polarisation de la richesse explique tout dans le cas français. Les hyper riches sont encore plus riches, mais très peu nombreux, relativement loin de la société, mais le pourcentage de pauvres a diminué et les écarts moyens d'inégalités ne bougent guère. Je sais qu'il n'est guère populaire de le dire, mais la France reste un pays relativement égalitaire, seuls les pays scandinaves le sont plus, et l'État-providence est encore efficace, puisque l'écart de revenus entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres passe de 7 à 4 après prélèvements et transferts sociaux. Il reste que, depuis 40 ans, les Français ont le sentiment que les inégalités « explosent », même dans les périodes où ce n'est pas le cas.

En revanche, les mutations du capitalisme ont

profondément transformé la nature et l'expérience des inégalités. Alors que les inégalités étaient inscrites dans un système de classes conférant aux individus des identités collectives et une fierté commune, des « consolations » et des espérances sociales, alors que les classes permettaient de « lire » la vie sociale et d'organiser la représentation politique, cette structure des inégalités a explosé. Alors que chaque individu pouvait être enchâssé dans sa classe, il est désormais traversé par plusieurs inégalités parfois peu congruentes entre elles : le revenus, le statut de l'emploi, le patrimoine, les diplômes, le sexe, les origines réelles ou supposées, le territoire habité, la situation conjugale… Les inégalités deviennent une expérience profondément individuelle et chacun se sent méprisé, par le Prince, mais aussi par tous les autres. Je suis d'ailleurs frappé par le poids du thème du mépris et de la revendication de respect manifesté par les Gilets jaunes qui parlent d'abord en tant qu'individus singuliers. Chacun se compare au plus près de lui-même plutôt qu'à une autre classe sociale et, bien évidemment, la multiplication de ces expériences singulières échappe à toute représentation politique, puisque celle-ci a été fondée sur le système des classes. De plus, le régime des classes sociales désignait un adversaire social, les patrons, les bourgeoisies, alors que maintenant on désigne le « système » qui est partout et nulle part, et parfois tous les autres, un peu mieux lotis ou bénéficiant indûment des « largesses » de l'État-providence. C'est sur ces bases-là que se déploie le discours populiste, qui essaie de surmonter la dispersion des inégalités sociales et le fractionnement des classes au nom de l'unité du peuple.

Ici, je dois réagir au nom de mes propres valeurs et de mon attachement aux principes de la démocratie représentative. Pour Laclau et Mouffe, la démocratie représentative participe de la domination sociale, comme la « démocratie bourgeoise » dans des périodes plus anciennes. Cette démocratie priverait le peuple de son pouvoir par la délégation et la représentation, elle fonctionnerait par des compromis effaçant les conflits, elle serait prisonnière du droit, y compris des droits de l'homme. Contre elle, il faudrait refonder le peuple uni, celui des travailleurs, celui la démocratie directe et celui de la nation. Par miracle, les inégalités internes à ce peuple seraient effacées par la guerre à l'oligarchie. Non seulement ce populisme fait l'apologie de la haine comme ressort de la mobilisation, mais il promeut le culte du chef qui synthétise la colère du peuple et son unité. Surtout, les populismes actuels ne disent pas grand-chose de ce qu'ils feront une fois au pouvoir, comme si la haine de l'oligarchie, des étrangers, de l'Europe, etc., faisait un programme politique. Je crois au contraire qu'il faut revenir à la politique, à la représentation des intérêts, à l'éthique de responsabilité. Mais force est de constater aujourd'hui que le léninisme est mort, que les partis social-démocrates s'effondrent, que les partis libéraux bourgeois s'épuisent, que les « petits blancs » votent pour des milliardaires, que l'on promet moins d'impôts et plus d'État-providence… Bref que l'on ne prend pas en charge le monde pour le transformer. Souvent, l'indignation tourne à vide alors que la vocation du politique est de la transformer en programmes et en action.

3. Si le rapport de classes ne structure plus les mouvements sociaux et leurs revendications, quelle capacité peuvent-ils avoir de peser sur le moyen et le long terme ? Parmi les nombreuses revendications jaillies de ce mouvement, aucune ne concerne le patronat. Toutes s'adressent à l'État. S'agit-il du retour de la question sociale hors du rapport salarial et est-ce le signe d'une conscience diffuse que l'État a une grande responsabilité dans l'affaiblissement des solidarités ? Ou bien faut-il y voir une prémisse d'« intersectionnalité », auquel cas se dessinerait une voie vers un rapprochement des luttes face aux multiples dominations et discriminations ? Dans ce cas, faudrait-il abandonner toute idée de hiérarchisation, de priorité quant aux choix sociaux collectifs ?

Pour ce que j'en vois, le peuple des Gilets jaunes est à la fois le peuple du parti communiste, les travailleurs exploités, et celui de Pierre Poujade, les « petits » volés pas l'État. Il est contre les riches et contre les fonctionnaires, il est contre l'État mais en exige plus de protection. Sa seule unité, c'est sa colère dans la mesure où il ne se sent pas représenté, et sa représentation n'est pas simple dans un système

d'inégalités multiples ou, pour le dire autrement, « intersectionnel ». La logique sociale est celle de l'éclatement et, si on ne fait rien, son horizon est, soit celle d'un pouvoir autoritaire, soit le face-à-face violent des technocraties libérales et des colères atomisées et parfois violentes.

Si on accepte l'idée que nous sommes confrontés à un nouveau régime d'inégalités, le problème central est celui de la construction d'une nouvelle offre politique et d'un renouvellement de la démocratie. Ceci suppose sans doute de redéfinir la constitution, de revoir le rôle de l'État et de la décentralisation, mais aussi de construire des politiques sociales universalistes, car le régime des inégalités multiples a été associé à la multiplication des politiques ciblées sur des problèmes et des inégalités singuliers qui ont considérablement affaibli les sentiments de solidarité. En effet, quand plus personne ne comprend les mécanismes de prélèvements et de transferts sociaux, chacun a le sentiment d'être grugé, y compris quand il ne l'est pas ; chacun peut penser que les inégalités sont en concurrence. Il faut aussi parler plus nettement de la question du travail, de sa stabilité et de sa qualité, alors que le problème de l'emploi a tout emporté. Or, à mes yeux et à ceux des enquêtes, le travail reste essentiel à la construction d'une bonne vie ; il offre un espace de relations et de reconnaissance, un sentiment d'utilité et de participation à la vie sociale, et une forme de réalisation de soi. Je n'imagine pas d'autres mécanismes de solidarité que ceux qui dérivent du travail, de ce que l'on donne et de ce que l'on reçoit à partir de son travail. Sans doute les très grandes inégalités posent un problème politique essentiel, car, avec la financiarisation, elles échappent au contrôle des États, mais du point de vue des individus, les « petites » inégalités des salaires et des conditions de travail sont tout aussi décisives.

Pour la gauche, la responsabilité et la tâche sont considérables, comme elles le furent à la fin du XIXe siècle, quand les gauches ont « inventé » le socialisme alors que la vie politique opposait les monarchistes aux républicains, les conservateurs aux libéraux, mais que le prolétariat industriel naissant n'entrait pas dans ces cadres idéologiques et politiques. Nous avons d'ailleurs connu des épisodes populistes dans ces années là.

4. Les enquêtes sociologiques réalisées sur le vif semblent montrer que les GJ ne sont pas le lumpenprolétariat, ni les jeunes des banlieues, mais plutôt les déclassés de ceux qui ont un emploi. Y a-t-il un lien entre tous ces révoltés ?

Vous avez raison, les banlieues sont loin de ce mouvement et je ne suis pas certain qu'elles y soient très populaires. Pour ce que l'on en sait, les Gilets jaunes ont peur du déclassement car ils savent que les positions sociales ne sont plus assurées comme elles pouvaient l'être dans le régime des classes. Mais, en même temps, la société française reste celle de la reproduction des inégalités. Nous sommes un des pays dans lequel l'impact de l'origine sociale sur les performances des élèves est un des plus élevés dans les pays de l'OCDE. Les individus peuvent avoir le sentiment d'être assignés à une position sociale sans que celle-ci leur donne une sécurité.

En ce sens, la France n'offre ni la sécurité des social-démocraties fortement syndiquées, ni l'ouverture, supposée souvent, des pays libéraux. De manière générale, la peur du déclassement excède de beaucoup le risque objectif de déclassement.

5. Dans le même temps que les GJ, les lycéens se sont mobilisés contre le Parcours-sup, contre la réforme des sections et des programmes. Les jeunes refusent-ils eux aussi les inégalités croissantes, au-delà de l'incertitude de l'avenir ? Dit autrement, les lycéens d'aujourd'hui sont-ils quelque part les enfants des GJ ? Si oui, n'y a-t-il pas un paradoxe dans le fait que, d'un côté, les GJ se sont mobilisés sans référence aux rapports sociaux, et, de l'autre, les inégalités scolaires reflètent et reproduisent largement les inégalités sociales ?

Il est vraisemblable que des lycéens ont saisi l'opportunité de se faire entendre à l'occasion du mouvement des Gilets jaunes. Très minoritaires, ils ont plutôt choisi la violence. Au-delà de cet épisode, les mouvements lycéens et étudiants reproduisent, au fil des années, la même logique. Devant chaque réforme, et je serais tenté de dire quelle qu'elle soit, des étudiants et des lycéens manifestent parce qu'ils

craignent d'être les laissés pour compte du changement. Quand on n'a pas confiance dans l'avenir, toute réforme est une menace, et une menace d'autant plus forte que les inégalités scolaires sont internes au système lui-même entre établissements, filières, formations, diplômes, langues rares et moins rares… Réformer, c'est toucher tous les équilibres et toutes les inégalités internes au système et, craignant de déchoir, chacun défend sa position.

Mais, d'un autre côté, ces mouvements ne mettent jamais en cause les inégalités telles qu'elles fonctionnent et souvent de manière scandaleuse. Ils ne contestent ni les classes préparatoires, ni les grandes écoles, ni les concours, ni la hiérarchie des filières du bac qui enferment les choix et les carrières. Parfois même, les étudiants des grandes écoles protestent contre la sélection à l'université qui garantit l'efficacité de leur propre élitisme. Si j'étais marxiste j'y verrais une ruse de l'histoire dans laquelle les plus privilégiés défendent leurs privilèges. Par ailleurs, plus de 60 % des lycéens ont choisi les formations sélectives, ils seraient beaucoup plus sans autocensure. En définitive, il existe une tension entre la peur collective d'être exclu et des choix sélectifs pour soi-même. Si demain un autre système remplace Parcoursup, qui a succédé à APB, il se heurtera aux mêmes colères. D'une certaine manière, ceci n'est pas sans rappeler certaines revendications du mouvement des Gilets jaunes qui refusent les taxes et les impôts mais qui veulent aussi plus de services publics et de protections.

Encore un fois, je vois dans le développement de ces contradictions la marque de la faiblesse des mouvements sociaux, des syndicats et de l'offre politique dont le rôle est de hiérarchiser les revendications et de les inscrire dans un programme d'action. À ce propos, les assauts de démagogie auxquels se sont laissé aller la plupart des leaders de l'opposition sont profondément déprimants. Et c'est la plus discrète durant ces dernières semaines, Marine Le Pen, qui en tirera vraisemblablement les plus grands bénéfices. C'est dire à quel point nous ne sommes pas sortis de cette crise.

6. Le président Macron a été la cible des slogans à cause du mépris pour les derniers de cordée qu'il semblait afficher. L'exigence de dignité exprimée par les GJ est-elle le lien qui se substitue aux anciennes solidarités de classe ? S'agit-il de l'expression du besoin de reconnaissance théorisé par Honneth ? Est-ce que les ronds-points ont été le lieu de construction de cette reconnaissance réciproque des individus qui s'y sont regroupés sans se connaître a priori ? Les réseaux sociaux électroniques ont mis les gens sur les ronds-points. Mais les ronds-points n'ont-ils pas, eux, (re)construit le lien social ?

Dans une société où l'expérience des inégalités s'individualise, le mépris est le dénominateur commun du sentiment d'injustice, chez les petits blancs qui votent Trump, chez les Italiens qui votent Salvini ou 5 étoiles, chez les Gilets jaunes, chez les tenants du Brexit, chez les populistes allemands et polonais ou pour toutes les minorités qui se sentent discriminées… En ce sens, la reconnaissance est essentielle. Mais, paradoxalement, la reconnaissance doit moins viser à reconnaître des singularités qu'à reconnaître ce que nous avons de commun afin que nos singularités soient reconnues sans être perçues comme des menaces. J'observe d'ailleurs que c'est la voie choisie par Honneth, qui devient de plus en plus durkheimien. La reconnaissance du commun est aussi un problème de justice, car le combat pour l'égalité suppose que je sois disposé à faire des sacrifices pour l'égalité des autres, pour ceux que je ne connais pas mais dont je me sens le semblable. Ce fut le rôle de la religion, puis de la conscience de classe et de la nation. Qu'est-ce qui peut aujourd'hui les remplacer ? Les interdépendances économiques, le travail, la responsabilité à l'égard de la planète, les droits humains… ? Certainement pas l'identité qui suppose toujours le rejet des autres.

Pour ce qui du mouvement des Gilets jaunes, il va de soi qu'il existe un bonheur de l'action collective tenant au passage du silence à la parole, de l'invisibilité à l'exposition dans les médias, et que la chaleur des luttes, sur les ronds-points comme dans les usines et les universités, crée des liens aujourd'hui et, demain, des nostalgies. Cependant, cette fraternité des luttes est plus une émotion, une illusion lyrique, que la définition d'un acteur qui reste

hétérogène dans ses conditions de vie et ses revendications. Elle ne nous dit pas quel nouveau principe de solidarité se dessine. Mais le mouvement sera long à s'éteindre complètement, parce que personne ne peut en déclarer la fin sans trahir, même quand des victoires ont été obtenues.

7. La philosophie (si l'on peut parler de philosophie…) néolibérale consiste à renvoyer la responsabilité du sort de chacun à soi. Chacun choisit, nous dit-on, de travailler ou de rester au chômage, de se couvrir par une mutuelle de santé ou une épargne-retraite complémentaires, etc. Chacun doit être entrepreneur de soi, la somme de tous devant aboutir à une start-up nation. N'est ce-pas ce que traduit au contraire le besoin de reconnaissance sociale, par définition venant des autres et des relations avec eux ?

Je ne suis pas totalement de votre avis. La philosophie qui promeut l'individu comme responsable et maître de lui-même n'est pas une invention du néolibéralisme. Elle lui est bien antérieure et elle est au cœur de toutes les luttes sociales depuis deux siècles : les droits politiques, le droit à un travail créatif, la liberté de conscience, le droit de mener sa vie procèdent de cet individualisme-là. D'ailleurs, alors même que nous combattons les dégâts du néolibéralisme, nous défendons le droit de croire ou de ne pas croire, de choisir sa sexualité, de recomposer des familles, d'affirmer la dignité de sa culture… Je ne crois pas que les droits de l'individu soient le cheval de Troie du néolibéralisme. Sur ce point, je me sépare de beaucoup de mes « collègues » intellectuels qui, étrangement, séduisent aujourd'hui l'extrême droite par la critique de l'individualisme, et l'extrême gauche par la critique du capitalisme débridé.

Il serait beaucoup plus facile de montrer comment le néolibéralisme économique menace en réalité les droits de l'individu qui a besoin de cadres sociaux pour s'épanouir. Il a besoin de sécurité sociale, de sécurité tout court, d'une égalité relativement forte, de la santé, d'une nature protégée, d'une éducation équitable et intelligente… Mais c'est au nom de l'individu que nous développons ces critiques et ces revendications, plus qu'au nom d'une société parfaite dont le projet n'a pas laissé que des bons souvenirs. La justice ne consiste pas à priver l'individu de ses responsabilités, mais à faire que ces responsabilités ne construisent pas un monde de vainqueurs et de vaincus et qu'elles ne se retournent pas contre les individus sous la forme de la culpabilité et du mépris de soi-même. Ce qui engendre à tous coups la haine des autres, notamment des plus faibles que soi, afin de restaurer une dignité perdue.

Entretien réalisé par Jean-Marie Harribey, 28 décembre 2018.

Couvrez ces classes qu'on ne saurait voir

samedi 9 février 2019, par Jean-Marie Harribey

La France de l'hiver 2018-2019 vit un moment social inédit. Les Gilets jaunes ont gagné rues, routes et ronds-points pour faire entendre une voix (des voix) qui, durant plusieurs décennies, avai(en)t été étouffée(s) sous les injonctions de mondialisation heureuse, de compétitivité, et sous le mépris d'élites économiques se gavant d'argent et de pouvoir. Le couvercle de la marmite a sauté et les Gilets jaunes ont pris au dépourvu un gouvernement imbu de lui-même, une presse fascinée par l'idéologie néolibérale et des experts économiques au discours perpétuellement univoque,appelant à surtout ne pas augmenter le Smic pendant que les hauts revenus s'envolent.

Mais, au-delà du brusque déchirement des voiles recouvrant une réalité sociale dégradée pour une masse croissante d'individus, c'est toute une représentation conceptuelle de cette réalité, installée progressivement pendant plus d'un siècle, qui se trouve mise à nu.

La société moyennisée… ?

Au début du XXe siècle, le sociologue Max Weber [1]diagnostiquait l'émergence d'une classe moyenne sous l'influence de la bureaucratisation et de la rationalisation des sociétés, ainsi que de la tertiairisation de l'économie qui s'annonçait. Dans son esprit, cela ne visait pas à abandonner le concept de classes sociales, car il définissait la situation de classe en fonction des capacités d'accéder à des biens ou des revenus sur le marché des biens et sur le marché du travail : le clivage le plus important restait celui qui oppose les propriétaires des moyens de production, qui ont la possibilité d'acheter de la force de travail, aux non-propriétaires. Mais il distinguait aussi des groupes de statut qui dépendaient du prestige social ou du rapport au pouvoir. Même si chaque ordre, économique, social ou politique, fonctionne selon une logique propre, les trois types d'échelle ne sont pas cependant sans rapports, selon Weber, car la fortune économique permet d'acquérir du prestige et du pouvoir, et le pouvoir permet de s'enrichir et de gagner du prestige.

L'utilisation qui a été faite de la notion de classe(s) moyenne(s) à partir de la deuxième moitié du XXe siècle jusqu'à aujourd'hui n'a pas grand-chose à voir avec l'analyse de Weber. Le développement économique a permis une amélioration générale du niveau de vie, mais ce phénomène a été confondu avec la disparition des classes sociales, et notamment avec la disparition du rapport de subordination liant le travailleur salarié à son employeur. En occultant cette subordination, le concept de classes sociales, définies par le rapport qu'elles entretiennent entre elles dans l'organisation socio-économique, devient inutile : le rapport opposant le prolétariat salarié au capital disparaît au profit de la mise en évidence d'une classe« moyenne » considérée isolément, en soi, sans rapport social, ce qui est un non-sens. Et l'emploi en alternance de classe moyenne au singulier ou de classes moyennes au pluriel témoigne de l'ambiguïté de la notion, sinon de sa vacuité.

… Ou la société prolétarisée ?

La crise du capitalisme et, pour la surmonter, la financiarisation de l'économie et les politiques d'austérité salariale ont ravagé le paysage social, condamné au chômage des millions de personnes en France et des dizaines de millions en Europe, et elles ont aggravé la pauvreté et les inégalités. Comment la sociologie la plus répandue interprète-t-elle cela ? En disant que la (les) classe(s) moyenne(s) est (sont) déchue(s), après avoir pendant tout le XXe siècle affirmé sa (leur) montée irréversible. Or, la

profondeur de la crise a fragilisé cette analyse, mise complètement à terre par l'irruption du mouvement des Gilets jaunes. Et un grand confusionnisme règne aujourd'hui sur les classes sociales.

L'opinion dominante est que « depuis les années 1950, les pays développés (...) ont constitué une 'civilisation de classes moyennes' dont nous voyons aujourd'hui le délitement » [2].Le géographe Christophe Guilly, rejoignant nombre de commentaires actuels, écrit pour sa part : « Les catégories populaires forment le socle de la classe moyenne ». Mais, plus loin : « La classe moyenne est en train de disparaître, à cause de la mondialisation et de la métropolisation, qui excluent les catégories populaires ». Ou encore :« Les 'gilets jaunes', les 'bonnets rouges', les mouvements populistes, Le Pen, Trump, le Brexit, c'est une sociologie. C'est l'ancienne classe moyenne majoritaire. (...) En l'occurrence des catégories populaires – des ouvriers, des employés, des indépendants, etc., qui ne sont plus intégrées économiquement, politiquement et culturellement. Comme l'était hier la classe moyenne. » [3]

Cette vision pose plusieurs problèmes. D'abord, il y a une assimilation de la classe moyenne aux catégories populaires ou inversement. De deux choses l'une : ou bien il y a quelque chose « en dessous » de la classe « moyenne-populaire », et qu'est-ce qu'il peut y avoir sociologiquement de plus mal loti que les classes populaires ? Ou bien il n'y a rien en dessous et c'est la notion de « moyenne » qui est vidée de sens.

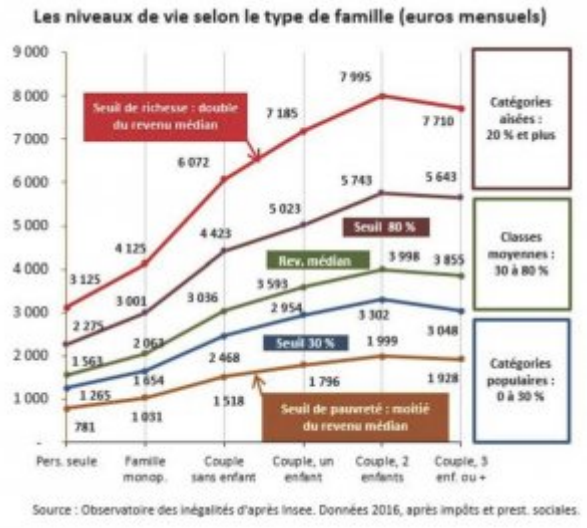

On voit l'usage politique qui est fait de ce confusionnisme. En prenant comme critère le revenu au lieu de la place dans les rapports de production, avec le Smic, on fait partie de la classe moyenne, il n'est donc pas besoin de l'augmenter ! Le tour de passe-passe est complet. Dans sa note de mars 2018, l'Observatoire des inégalités fait démarrer les classes moyennes à 1265 euros par mois de niveau de vie pour une personne seule. [4]À peine au-dessus du seuil de pauvreté, défini à 60 % du revenu médian (1026 € par mois pour une personne seule par rapport au revenu médian de 1710 €). [5]

Ensuite, l'INSEE dénombre, en France, des ouvriers et des employés qui représentent la moitié de la population active. Si on y ajoute une bonne part des catégories socio-professionnelles dites intermédiaires, dont les niveaux de qualification et de salaire sont faibles ou modestes, près des deux tiers de la population active forment les classes populaires au sens propre, c'est-à-dire, puisqu'elles sont contraintes de vendre leur force de travail à un faible niveau, prolétaires au sens premier du terme. Notons par exemple, que, parmi les 5,4 millions de fonctionnaires, il y en a 20 % qui sont de catégorie B et 45 % de catégorie C. D'ailleurs, Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités, conteste l'idée de la disparition des classes populaires et affirme que « la France est loin d'avoir été 'moyennisée' » [6].

Répartition de la population active par catégories socio-professionnelles

	1962	1975	1982	1985	1995	2005	2015
Agriculteurs exploitants	15,9	7,8	6,4	7,0	3,5	2,4	1,4
Artisans, commerçants,chefs d'entreprise	10,9	8,1	7,9	8,0	7,5	6,1	6,0
Cadres et professionsintellectuelles supérieures	4,7	7,2	8,2	8,5	12,5	15,6	16,0
Professions intermédiaires	11,0	16,0	17,0	21,1	22,4	23,1	24,7
Employés	18,4	23,5	26,9	25,4	27,8	29,3	28,5
Ouvriers	39,1	37,4	33,6	28,4	24,9	23,5	21,9
Autres	/	/	/	1,7	1,3	0,1	1,4
Ensemble	100,0	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources : INSEE,Recensements de la population de 1962 à 1982, Enquête emploi de 1985 à 2005 et « Structure de la population active (15-64 ans) par CSP en 2015 », 2017.

Fondamentalement, le concept de classe(s) moyenne(s) joue aujourd'hui un rôle particulier en sociologie. Il est de faire disparaître le prolétariat salarié, un concept trop dangereux pour l'idéologie dominante. Du même coup, disparaît aussi son vis-à-vis, la bourgeoisie qui maîtrise l'ensemble des moyens de produire les conditions matérielles et culturelles de vie. Il n'y a pratiquement plus que des « moyens » si l'on excepte les 1 % les plus riches. La subtilité (le subterfuge) consiste à distinguer la(les) classe(s) moyenne(s) inférieure(s) et la(les) classes moyenne(s) supérieure(s), dont logiquement il devrait résulter entre ces deux catégories au moins une classe moyenne… moyenne ! Tout cela entretient l'illusion d'une« petite bourgeoisie » [7]qui croit pouvoir accéder aux positions dominantes en essayant de singer celles-ci.

Ce qui a été pris pour une disparition du prolétariat salarié et des fractions les plus exploitées et dominées de celui-ci est en réalité un éclatement de ce prolétariat salarié, qui résulte de la transformation profonde du travail, de ses conditions, de son organisation, de sa répartition dans les secteurs de l'économie et à travers les territoires (d'un point de vue national et mondial). Le plus souvent, la montée du phénomène d'ubérisation est interprétée comme allant vers une croissance du travail indépendant et donc une réduction du salariat. En réalité, il s'agit d'un renouvellement des formes d'exploitation et de domination reproduisant le statut de subordination du travailleur à son employeur, même sous le couvert de sous-traitance.

Éclatement du prolétariat salarié dont la division est renforcée par les multiples atteintes portées à l'encontre du droit du travail, des droits sociaux, des services publics, en bref à l'encontre de ce qui pouvait « faire société », malgré la reproduction des inégalités et les rapports de force souvent défavorables à la plupart des travailleurs.

Faut-il voir dans les évolutions du travail, de ses formes, de sa localisation, de sa répartition entre industrie et services, sous l'influence de la mondialisation et de la révolution technique, des raisons d'abandonner une sociologie des classes sociales en opposition ? À l'encontre de certaines thèses ayant eu du succès au cours des années récentes, nous pensons que le travail vivant n'a pas perdu sa centralité, ni comme unique producteur de valeur, ni comme l'un des éléments de reconnaissance sociale. [8]

La contradiction de la classification diluant les classes populaires dans une ou des classes moyennes apparaît lorsque ses théoriciens diagnostiquent tout de même une « lutte de classes ». Comment une lutte de classes pourrait-elle exister alors qu'il n'y a plus qu'une moyenne ou des moyennes ? Lutte entre qui et qui, puisque le concept de classe est dialectique, c'est-à-dire qu'une classe ne se conçoit que par rapport à une autre ? On devine la réponse à cette objection : la (les) classe(s) moyenne(s) s'étiole(nt), disparaî(issen)t dans le(s) populaire(s). Autrement dit, premier temps : le(s) populaire(s) se fond(ent) dans le(s) moyenne(s) ; second temps : le(s) moyenne(s) se fond(ent) dans le(s) populaire(s). Tout cela n'a pas grand sens et témoigne d'une myopie historique, croyant discerner le mouvement de long terme dans les soubresauts contingents. Et, en se focalisant sur la(les) classe(s) moyenne(s), on a confondu l'augmentation générale du niveau de vie, de l'éducation, de la santé, due au développement économique et social général et progressif, avec la disparition des classes sociales.

Un contresens historique

Il est courant d'entendre ou de lire que la (les) classe(s) moyenne(s) a (ont) été le soubassement de la démocratie. Est-ce bien sérieux ? Tous les progrès de la démocratie depuis deux siècles ont été apportés par les luttes sociales, principalement les luttes ouvrières, dans des périodes historiques bouleversées par les révolutions, les guerres et les crises. Est-ce(sont-ce) la(les) classe(s) moyenne(s) qui a(ont) peu à peu imposé la République ? Non, il a fallu tout le XIXe siècle pour que celle-ci soit définitivement installée, un siècle émaillé par la Restauration, deux empires, plusieurs coups d'État, les révolutions de 1830, 1848, 1871. Un siècle dans lequel la(les) classe(s) moyenne(s) n'a(ont) joué aucun rôle puisqu'elle(s) n'existai(en)t pas, tandis

que la bourgeoisie montante hésitait à s'affranchir clairement des anciens cadres politique et institutionnel, et s'appuyait sur les tenants de la propriété foncière et les masses paysannes pour réprimer dans le sang toutes les révoltes ouvrières, avant de consentir à la République.

Est-ce(sont-ce) la(les) classe(s) moyenne(s) qui ont imposé la construction d'une protection sociale, un système de santé collectif et un système de retraites hors de la contrainte de rentabilité du capital ? Nullement. Ces systèmes sont nés de conquêtes sociales ou par crainte de révoltes plus fortes (par exemple, création par Bismarck d'un premier régime de retraites en Allemagne).

Est-ce(sont-ce) la(les) classe(s) moyenne(s) qui ont imposé la reconnaissance du droit de grève en 1864, de l'existence de syndicats en 1884 et du fait syndical dans l'entreprise en 1968 ? Est-ce(sont-ce) la(les) classe(s) moyenne(s) qui ont pensé l'instauration de l'impôt « en fonction des capacités de chacun » en 1789, et plus tard de l'impôt progressif sur le revenu ? Poser ces questions, c'est y répondre par la négative.

Est-ce(sont-ce) la(les) classe(s) moyenne(s) qui ont fait barrage en France aux émeutes fascistes de février 1934 qui voulaient prendre d'assaut l'Assemblée nationale ? Pas du tout, ce sont essentiellement les forces syndicales (CGT et CGTU à l'époque). Inversement, dans les pays où le fascisme a triomphé en Europe dans l'entre-deux-guerres (Allemagne, Italie, Espagne), c'est grâce au ralliement des couches sociales intermédiaires, voire populaires, qui étaient minées par la crise, ou dont la propriété leur paraissait menacée.

Enfin, une étude actuelle portant sur les États-Unis et les pays européens fait apparaître que ce seraient les individus ayant des opinions politiques« centristes » qui seraient les plus hostiles à la démocratie et non pas les « extrémistes ». [9]Deux réserves toutefois par rapport à cette étude : d'abord, on ne sait pas s'il s'agit d'un fait conjoncturel ou durable ; ensuite, les catégorisations politiques ne sont sans doute pas identiques des deux côtés de l'Atlantique.

Il apparaît donc, tant sur le plan théorique qu'historique, que le concept de classe(s) moyenne(s) est vraiment mal assuré, pour comprendre le passé et aussi le présent. Aujourd'hui, il ne permet pas de rendre compte de la transformation radicale subie par les sociétés car impulsée par la dynamique du capitalisme néolibéral. Les Gilets jaunes traduisent sans doute l'aspect contradictoire de cette radicalité : une compréhension diffuse mais de plus en plus précise de l'impossibilité de vivre dans un monde où le moindre espace de visibilité sociale est obstrué, et, en même temps, un aveuglement total sur la cause profonde du déracinement social puisque le phare est mis sur l'État et son gouvernement, laissant dans l'ombre le patronat, les actionnaires et tous les détenteurs du pouvoir économique et financier.

Le renvoi de la résolution de tous les problèmes sociaux à l'échelle individuelle (chacun décide d'occuper un emploi ou pas en traversant la rue ou en restant sur le bord, d'optimiser son parcours de formation en calculant ses coûts et bénéfices, de partir en retraite quand il le souhaite, etc.) a produit une révolte, mais une révolte en partie dévertébrée, non pas parce que les classes sociales ont disparu, mais parce que la classe dominée a subi, et subit, depuis plus de quatre décennies, une défaite cuisante. Défaite dont la difficulté des syndicats, en France mais aussi ailleurs, à ériger un contrefort face aux attaques antisociales, est un signe, moins d'une disparition des classes, d'une disparition de la classe prolétaire salariale, que d'un émiettement de celle-ci parce que les lieux et les moments de la constitution de son existence socio-culturelle (sa conscience disait-on autrefois) ont été progressivement dissous. Les centres commerciaux en périphérie des villes, avec leur étalage de boutiques alléchantes, ne sont pas des lieux « sociaux », ce ne sont que des lieux où l'on remplit des chariots de marchandises, de fétiches dirait Marx.

La prétendue disparition des classes en sociologie a son corollaire en politique : le clivage gauche/droite aurait disparu. Là encore, il s'agit d'une confusion entre, d'un côté, un clivage mettant aux prises une politique favorable aux classes populaires et une politique favorable aux classes bourgeoises, et, de l'autre, un clivage partisan, au vu du ralliement des

partis dits de gauche aux dogmes libéraux des partis ouvertement de droite. La prétendue disparition des classes a aussi son corollaire en économie néoclassique : le travail ne serait pas l'unique producteur de valeur économique et le mythe de la fécondité du capital se répand. [10]

La sociologie est un sport de combat, disait Bourdieu. La sociologie de la(les) classe(s) moyenne(s) fait disparaître les combattants. Sauf qu'il y en a qui gagnent le combat…Comme le rapport capital/travail est désormais passé sous silence, il n'y a plus que du capital auquel tout se réduit : du matériel au social, au symbolique et à la nature. C'est ici que la sociologie et l'économie bien-pensantes se rejoignent pour faire disparaître de la vue les classes sociales et le travail. Une anthologie d'épistémologie hypocrite qui rappelle le Tartuffe de Molière : « Couvrez ce sein que je ne saurais voir ».

Notes

[1] Max Weber,*La domination*(Ensemble de textes reprenant l'ouvre inachevée*Économie et société, Fondements de la sociologie compréhensive*, édition préparée par Yves Sintomer), Paris, La Découverte, 2014.

[2] Louis Chauvel, « Le malaise des classes moyennes représente une menace pour la démocratie »,*Le Monde*, 13 décembre 2016. Voir aussi« Les espoirs envolés des classes moyennes », *Le Monde*, 9 et 10 décembre 2018.

[3] Christophe Guilly, « Les gilets jaunes témoignent d'un conflit de classes »,*La Vie*, 22 novembre 2018.Voir aussi*La France périphérique, Comment on a sacrifié les clases populaires*, Paris, Flammarion, 2014 ;*No society, La fin de la classe moyenne occidentale*, Paris, Flammarion, 2018.

[4] Observatoire des inégalités, « Riches, pauvres et classes moyennes : comment se situer ? », 2 mars 2018.

[5] Pour une critique du seuil de pauvreté défini à 50 % du revenu médian, tel que le prône l'Observatoire des inégalités, « Rapport sur la pauvreté en France », octobre 2018, voir Didier Gelot, « Changer la mesure de la pauvreté : une fausse bonne idée », 23 octobre 2018.

[6] Louis Maurin, « Classes sociales : la vraie-fausse fin des ouvriers », 31 mai 2018, https://www.alternatives-economiques.fr/classes-sociales-vraie-fausse-fin-ouvriers/00084676

[7] Voir Alain Accardo,*Le petit bourgeois gentilhomme, Sur les prétentions hégémoniques des classes moyennes*, Marseille, Agone, 2009.

[8] Jean-Marie Harribey, « La centralité du travail vivant »,*Les Possibles*, n° 14, Été 2017. Voir aussi Thomas Coutrot,*Libérer le travail, Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer*, Paris, Seuil, 2018 ; Alexis Cukier,*Le travail démocratique*, Paris, PUF, Actuel Marx confrontation, 2018.Voir aussi Dominique Méda et Patricia Vendramin,*Réinventer le travail*, Paris, PUF, 2013.

[9] David Adler, « Centrists are the most hostile to democracy, not extremists »,*The New York Times*, 23 mai

2018.

[10] Voir Jean-Marie Harribey,*La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013.

Débats

Ele não

samedi 9 février 2019, par Jacques Cossart

C'est par ce cri, teinté d'effroi, qu'un très grand nombre de manifestants, et plus encore de manifestantes, s'étaient mobilisés, sur de très nombreuses places brésiliennes, pour tenter de s'opposer à l'élection de Bolsonaro en lançant ce puissant impératif « Non, pas lui ».
Malgré cet élan, le 1er janvier 2019, la fonction de président de la République du Brésil a été transmise de Michel Temer, englué dans de très lourdes affaires de corruption et qui a dirigé ce que plusieurs considèrent comme un complot aboutissant à la destitution de la Présidente Dilma Rousseff, à Jair Bolsonaro.

Le personnage avait intégré l'armée comme parachutiste sous la dictature, puis, après une dizaine d'années, en a été renvoyé pour une vulgaire manifestation de potache ; il restera cependant, depuis 1988, officier subalterne de réserve. Enfant en 1964, il n'est évidemment pour rien dans le coup d'État militaire qui prend le pouvoir et le conserve jusqu'en 1985. Les militaires ont pu s'installer ainsi avec l'appui, largement documenté aujourd'hui, de la CIA états-unienne, notamment dans le cadre de la sinistre opération Condor [1], sous la présidence de Lyndon Johnson ; mais aussi avec l'appui d'une grande partie de la presse brésilienne, dont le déjà célèbre *O Globo.* Ont évidemment apporté leur total appui les puissants latifundiaires, ceux qui détiennent les terres [2], auxquels s'est jointe la bourgeoisie industrielle qui s'était développée à la fin des années 1950, avant qu'une des nombreuses crises n'entraîne une baisse de la croissance économique et une très forte inflation conduisant, tout naturellement, cette bourgeoisie à se jeter dans les bras des militaires.

Quelques aspects du Brésil

Pour observer la population brésilienne – 207 millions en 2017 selon l'institut statistique du pays, répertoriés selon la couleur de peau déclarée – il faut se souvenir du passé colonial, des immigrations et des profondes inégalités [3] auxquelles elle fait face. Aujourd'hui, le Brésil est le premier pays producteur mondial de canne à sucre et de café, mais aussi parmi les premiers producteurs de coton et de tabac. Leur culture remonte à la colonisation portugaise au XVIe siècle, qui n'a pu se mettre en place et prospérer qu'en raison de l'usage massif d'esclaves noirs, razziés en Afrique par les colons portugais et débarqués principalement à Rio. Si l'esclavage a été aboli à la toute fin de XIXe siècle, la population noire est restée, a participé au métissage et à la culture brésilienne que l'on retrouve aujourd'hui, en particulier dans le *Nordeste*, avec, par exemple, le « candomblé » et la « capoeira » qui accompagnent toutes les fêtes. Il n'est pas rare de lire ou entendre que le racisme n'existe pas au Brésil ; s'il ne se présente pas sous la forme monstrueuse rencontrée aux États-Unis, son existence réelle est cependant bien présente. On ne croisera pas de femme blanche qui soit employée de maison, pas davantage d'homme blanc chauffeur ou jardinier. La discrimination est, d'abord, sociale. L'institut statistique brésilien ne dénombre pas plus de six millions d'emplois domestiques, c'est beaucoup moins que ce que laisse supposer l'observation quotidienne où vous rencontrez tout foyer de la classe moyenne et de la bourgeoisie bien entendu, employant au moins une personne.

Ces six millions de personnes, ou plus peut-être, vivent, du nord au sud du pays, dans des conditions particulières qui façonnent la vie quotidienne et participent incontestablement à la sociologie et la pensée brésiliennes. Si on peut entendre une riche maîtresse de maison réprimander vertement son employée ayant présenté des œufs jugés « inélégants », une grande partie de ce personnel est considérée comme faisant, plus ou moins, partie de la famille

avec les caractéristiques accompagnant ce comportement « paternaliste ». La personne est, la plupart du temps, logée sur place dans la petite chambre que comportent toutes, ou à peu près, les habitations. La plupart du temps elle n'est pas maltraitée mais ne doit guère, tout au long de la semaine, compter son temps. Elle est affiliée à la Sécurité sociale – laquelle s'est dégradée lourdement avec Temer et ne sera certainement guère promue par le ministre de l'économie, Paulo Guedes [4] ancien élève de Milton Friedman – souvent, les très coûteux soins de santé sont pris en charge par la famille qui l'emploie.

Mais, comme on le verra plus loin, bien au-delà de ce que sont les rémunérations – basses et ressenties comme telles – ce sont les inégalités particulièrement agressives qui pèsent lourdement. On s'en rend compte aisément en se penchant sur les données relatives aux inégalités dans le monde, calculées par l'équipe animée par Thomas Piketty. On notera que, tout au long des années 2000, l % des plus aisés accaparait plus du quart du revenu national, et, pour les 10 % de la population la plus riche, il s'agissait de plus de 55 %. Sur la même période, les 50 % du bas devaient se contenter de 12 à 13 % de ce même revenu national. Plus grave, peut-être, eu égard au devenir politique, la « classe moyenne », définie dans les données statistiques évoquées ici, comme celle qui, au Brésil en ce début du XXIe siècle, dispose de 40 % du revenu national, se situe à peu près au même niveau que les 1 % les plus riches. Sans doute, ces données, telles que présentées dans le graphique ci-dessous, sont établies avant impôt ce qui, malheureusement au Brésil, ne change pas grand-chose si ce n'est accentuer encore les ressentiments, tant le sentiment, et la réalité, d'injustice fiscale sont profonds ; l'impôt indirect a la part belle. Cette « classe moyenne » voudrait sans doute se voir traitée comme les 10 % les plus favorisés et redoute plus encore de se voir « ravalée » au sort des 50 %.

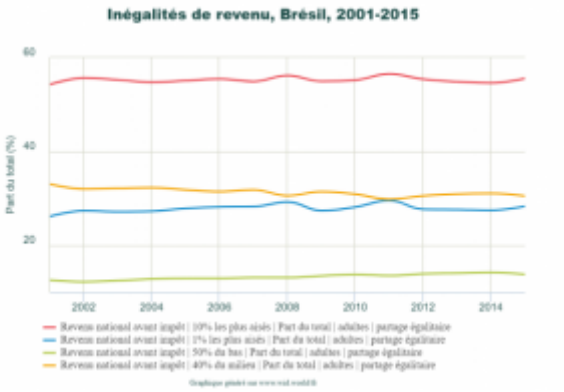

On reproduit ci-après, le tableau, toujours établi par *World inéquality dattabase* (WID), indiquant pour la période 2001-2015, puis, à l'intérieur de celle-ci, les périodes 2001-2007 et 2007- 2015, la part de la croissance acquise par le pourcentage de la population indiqué en ligne. On voit ainsi que, sur les 15 années examinées, quelque 200 000 individus – sur plus de 200 millions – se sont accaparé près de 3 % des fruits de la croissance globale.

Comment imaginer qu'un pays où 10 % d'une population captent plus de 8 % du revenu national, sans que la fiscalité y change grand-chose, puisse ne pas provoquer la violence et le rejet politique constatés au Brésil aujourd'hui ?

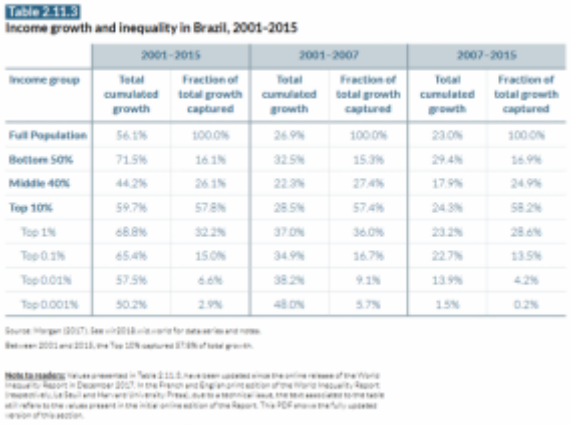

Table 2.11.3
Income growth and inequality in Brazil, 2001-2015

	2001-2015		2001-2007		2007-2015	
Income group	Total cumulated growth	Fraction of total growth captured	Total cumulated growth	Fraction of total growth captured	Total cumulated growth	Fraction of total growth captured
Full Population	56.1%	100.0%	26.9%	100.0%	23.0%	100.0%
Bottom 50%	71.5%	16.1%	32.5%	15.3%	29.4%	16.9%
Middle 40%	44.2%	26.1%	22.3%	27.4%	17.9%	24.9%
Top 10%	59.7%	57.8%	28.5%	57.4%	24.3%	58.2%
Top 1%	68.8%	32.2%	37.0%	36.0%	23.2%	28.6%
Top 0.1%	65.4%	15.0%	34.9%	16.7%	22.7%	13.5%
Top 0.01%	57.5%	6.6%	38.2%	9.1%	13.9%	4.2%
Top 0.001%	50.2%	2.9%	48.0%	5.7%	1.5%	0.2%

Source: Morgan (2017). See wid.world for data series and notes.
Between 2001 and 2015, the Top 10% captured 57.8% of total growth.

Note to readers: Values presented in Table 2.11.3 have been updated since the online release of the World Inequality Report in December 2017. In the French and English print edition of the World Inequality Report (respectively, Le Seuil and Harvard University Press), due to a technical issue, the text associated to the table still refers to the values present in the initial online edition of the Report. This PDF shows the fully updated version of this section.

Les élections d'octobre 2018

C'est sur cette toile de fond que s'est déroulée l'élection présidentielle d'octobre 2018. Dans ce pays, où le vote est obligatoire, quelque 25 millions d'électeurs n'ont pas pris part au scrutin, 116 millions se sont exprimés au second tour dont 45 %

pour le candidat du PT, Fernando Haddad, et 55 % pour son adversaire ; près de 10 % des bulletins ont été déclarés blancs ou nuls. Toutes les enquêtes menées avant que Lula n'ait été incarcéré, et même après, le mettaient en tête ; ainsi, en août 2018, alors qu'il était en prison depuis avril, il était toujours au double de Bosonaro. Ce n'est que le 1er septembre, à un mois du scrutin, que la candidature de Lula a été invalidée et que son colistier, Haddad, a été lancé officiellement dans la campagne. On ne se livrera pas ici à l'analyse des handicaps qu'un tel calendrier lui imposait, ni du choix tardif du PT ayant débouché sur cet enchaînement. On sait cependant que si Lula constituait la bête noire de la bourgeoisie et d'une partie de la classe moyenne, l'homme de la *Bolsa familia* jouissait d'une forte popularité dans la population. Il faut dire que, après deux échecs, son irruption à la présidence de la République en 2002 avec 61 % des voix, et sa réélection en 2006 avec le même score, avait profondément secoué le Brésil et stupéfié le monde. En 2010, Inácio Lula da Silva enregistre toujours des taux de popularité de l'ordre de 75 %. Comment alors imaginer les résultats de l'élection d'octobre 2018 ?

Beaucoup d'analystes, particulièrement des économistes proches du PT, estiment que le péché originel était commis dès lors que le premier gouvernement Lula, en 2003, avait accepté la *médecine* du FMI, le ministre qu'il avait alors nommé aux finances, Monsieur Palloci membre du PT et partisan convaincu des avantages de l'économie de marché, justifiait la décision présidentielle, sans ciller en proclamant même, « on ne change pas de remède en cours de traitement » ! Lourde erreur de départ ou non, dès les premières années, à l'exception notoire du fameux *Fome Zero*, axe central de l'action de Lula – totalement justifié au demeurant mais ne touchant malheureusement pas au cadre structurel responsable des profondes inégalités – ne s'inscrit pas dans une démarche socialiste. Dans le courant des deux dernières années de ses mandat, en 2001 et 2002, son prédécesseur, Fernando Henrique Cardoso, avait conclu deux concours pour un total de 45 milliards de dollars avec le FMI du Consensus de Washington le plus étroit ; au lendemain de son élection, Lula déclare qu'il respectera, à la lettre, les prescriptions imposées, aussi bien logiquement s'ensuivent, pour y parvenir, plusieurs graves mesures qui, si elles sont louées par les institutions internationales, heurtent bon nombre d'électeurs : mise en œuvre d'un programme d'austérité budgétaire particulièrement dur ; profonde réforme du secteur public notamment en matière de retraites, lesquelles seront alignées sur celles du secteur privé beaucoup moins favorables aux retraités ; ajournement de la réforme agraire mais autorisation, pour satisfaire les grands propriétaires terriens, du soja transgénique [5].

Les services publics sont en très mauvais état, notamment les hôpitaux et les écoles dont la qualité ne cesse de se dégrader ; ils ne s'étaient améliorés ni avec Lula ni avec Dilma Rousseff. Conséquence, les pauvres vont dans les écoles et centres de soins publics, mais la bourgeoisie et la classe moyenne ont recours au secteur privé, cher mais très florissant. Un exemple pris à Recife, dont l'agglomération dans le *Nordeste* compte près de 4 millions d'habitants, un couple – elle chirurgienne, lui cadre dirigeant – avec deux enfants et employant deux personnes, consacre pour l'enseignement des deux filles et l'assurance santé pour la famille et les deux employées de maison, près de 40 % de ses revenus ; il est parfaitement représentatif de la manière dont vivent ses amis, ils habitent un appartement loué, le taux de l'emprunt qu'il devrait contracter pour l'acquérir, serait supérieur à 12 % l'an. Ce couple tout comme le frère avocat, bien que non militants du PT, ont voté, au deuxième tour de la présidentielle, pour Fernando Haddad comme la majorité des habitants des dix États du *Nordeste.*

Qu'attendaient les Brésiliens de la présidentielle de 2018 ?

Lors du congrès fondateur du PT en 1980 – la dictature devait encore durer cinq ans – les espoirs étaient immenses mais très divers ; à la mesure sans doute de l'hétérogénéité des participants. Autour de militants syndicaux de l'industrie, se retrouvaient des militants contre la dictature, des communistes, des militants chrétiens, y compris des clercs et plusieurs

évêques, des militants de la réforme agraire, des étudiants, des intellectuels de gauche, c'est-à-dire un très riche mais très divers creuset. Aucune de ces composantes n'envisageait de promouvoir, dans l'immédiat, un système politique, il s'agissait à l'époque, seulement si on ose écrire, de mettre fin à la dictature ; elles allaient devoir d'ailleurs attendre encore plus de vingt ans avant de pouvoir, en 2004, fêter une victoire d'étape. C'est peut-être à partir de là que se sont accumulées les incompréhensions, les attentes déçues, les rancœurs et même quelques trahisons plus ou moins lourdes.

Outre des dispositions destinées à sortir le Brésil de l'économie rentière capitaliste, qu'attendaient les militants du PT ? Ils voulaient, en urgence primordiale, que soient éradiquées de la société brésilienne la corruption et la violence ; ils partageaient cette exigence avec la très grande partie de la population. C'était, et c'est, une exigence de l'ensemble du pays.

En 2017, les autorités ont recensé plus de 63 000 homicides. La violence envahit les villes évidemment, notamment Rio et Sao Paulo ; elle est présente partout, dans les favelas comme dans les immeubles de la classe moyenne où les dispositifs de sécurité sont omniprésents. L'immeuble le plus haut, comme le plus petit bâtiment, est gardé jour et nuit. Il n'est plus une seule ville où, de nuit, sur recommandation quasi officielle, plusieurs feux de circulation ne sont pas respectés, tant s'arrêter représente un danger. Sortir, de jour comme de nuit, vous expose à des consignes de sécurité présentées comme indispensables.

Mais les zones rurales ne sont pas épargnées. Là, il s'agit d'assassinats perpétrés par les hommes de main des propriétaires terriens qui veillent à ce que la réforme agraire reste bien lettre morte. La Commission pastorale (CPT) et le Mouvement des sans-terre (MST) ont recensé, ces dernières années, près de 2 000 meurtres [6]. Mais les meurtriers d'aujourd'hui ne sont pas les très populaires *cangaçeiros* de la fin du XIXe siècle et du XXe au *Nordeste,* ils sont armés et payés par les latifundiaires dont la superficie qu'ils se sont appropriée a, selon la CPT, quadruplé depuis les violents conflits de 1985. Le MST dénonce un climat de totale impunité. Évoquer ces données avec qui connaît bien cette question et à qui on demande « la situation s'est-elle améliorée avec Lula ? », la réponse est unanimement « elle s'est dégradée ».

Cette exigence de voir mettre fin à la violence omniprésente a incontestablement constitué un ressort du vote Bolsonaro. Pensez, un militaire qui en 2016 déclarait que « l'erreur de la dictature [instaurée en 1964] fut de torturer et non de tuer » allait mettre bon ordre à cette *chienlit* ! Il est vrai qu'à côté des 3 200 tués par le régime de Pinochet au Chili, les 400 morts officiellement reconnus au Brésil, ou les 11 000 disparus [7] dans le Chili du sinistre Videla, peuvent paraître anecdotiques.

Dans le monde des laissés-pour-compte [8], la violence est devenue une mode d'expression courant. D'où ces laissés-pour-compte peuvent-ils donc bien venir au Brésil ? Il suffit de jeter un œil au tableau 2.11.3 ci-dessus. Pendant les 15 premières années du XXIe siècle, plus de 100 millions de Brésiliens n'ont eu droit qu'à 16 % de la croissance, pendant qu'à peine 200 000 ultras-riches ont réussi à en ingurgiter 3 %. Ces 100 millions ne vivent pas tous dans les favelas qui, selon l'institut statistique, en compteraient quelque 12 millions [9]. Plus de 80 % de la population vivent en zones urbaines où on trouve ces favelas mais aussi, de plus en plus loin des centres-villes, de nombreuses habitations précaires sans véritable urbanisation. À Recife, dans le Nordeste, Santa Amaro, petite favela de pas même 30 000 personnes, bâtie au niveau de la mer, les choses n'ont guère changé depuis 1972, les égouts n'existent toujours pas, le chômage est toujours là, mais pas les écoles ni les centres de soins, on y voit les mêmes enfants errer dans les rues. Pour les soins, il suffit d'aller à l'hôpital public surchargé, dont les équipements se dégradent d'année en année… Si, quelque chose bouleverse l'environnement audiovisuel, de nombreux puissants haut-parleurs diffusent en permanence la *bonne parole* évangélique relayée par les pentecôtistes et autres adeptes de l'Église universelle. Tous sont néanmoins en concurrence parce qu'il faut de l'argent pour tout cela. Il y a près de 50 ans, c'était l'Église catholique qui était là et, très majoritairement, luttait contre la

dictature ! Il faut dire qu'à l'époque, beaucoup en son sein, vivaient en symbiose avec la population. Jean-Paul II n'arriverait qu'en 1978, et n'avait pas encore pu détruire la théologie de la libération, ce qui a, incontestablement, constitué le grand œuvre de son pontificat !

Pauvreté et violence

La pauvreté au Brésil et les profondes inégalités sont anciennes. Ainsi, on remarque dans [10] « Perspective monde » (Université de Sherbrooke) qui recense les données chiffrées mondiales depuis 1945, que le coefficient de Gini qui avait atteint 0,63 en 1989 s'était, bien modestement, amélioré à 0,53 en 1993, pour se retrouver à ce même niveau élevé en 2013 – le Brésil se situe ainsi dans la dizaine de pays les plus inégalitaires dans le monde au premier rang desquels l'Afrique du Sud, à l'opposé de la Norvège ou de la Finlande qui sont autour de 0,27 –. On a vu précédemment comment se traduisait cette inégalité. Pourtant, le PIB du pays, calculé par WID en euros constants 2005, a été presque triplé depuis les années 1950. Normal, si on veut distribuer aux *premiers de cordée* (les 0,1% de la population, voir tableau ci-dessus), 15 % de la croissance, il faut bien que la moitié de la population ne s'en partage à peu près que la même chose (16 %). Pendant les années Lula-Rousseff (2004-2014), on estime à 30 millions le nombre de Brésiliens sortis de l'extrême pauvreté ; en 2016, 3 millions avaient un revenu mensuel inférieur à 140 réaux, avec un salaire minimum qui s'élevait à 880 réaux [11] R$ par mois ; sans compter le chômage passé de 4 % en 2004 à 13 % aujourd'hui.

Toutes les statistiques, brésiliennes et internationales, montrent que le pays est, dramatiquement, celui où se commet le plus grand nombre de meurtres et qu'il se classe parmi les tout premiers si on rapporte le nombre de ceux-ci à celui du nombre d'habitants. Il semble bien aussi que ce sont les jeunes qui, dans ces sinistres statistiques, paient le plus lourd tribut : l'UNESCO indique qu'il s'agit de plus de la moitié. L'OMS décomptait, en 2015, 22 morts par balle pour 100 000 habitants, mais plus de 47 chez les jeunes, avec une forte prévalence dans les quartiers pauvres des grandes villes. Évidemment, la drogue joue un rôle de premier plan ; la pauvreté est sans doute le facteur le plus important de « l'entrée » en drogue, en même temps qu'elle fait espérer des gains inaccessibles autrement. Le cycle pauvreté/violence est enclenché. Dès lors, les pires solutions – dont tous les experts de ces questions démontrent la totale inefficacité – sont, au contraire, proclamées les meilleures par l'ex-capitaine élu à la présidence du Brésil. C'est aussi ce que professe, et met en œuvre, le président des Philippines.

La mise en scène, tous azimuts, des rodéos policiers ultra-violents, dans les favelas, censés lutter contre les trafiquants de la drogue, ne change rien au trafic puisque les chefs mafieux très riches et protégés par certains politiques sont très rarement arrêtés, les images de quelques-uns sont, elles, destinées à la propagande gouvernementale. Ce sont les petits consommateurs-distributeurs qui le sont. Comment imaginer que l'ultra-violence – d'État de surcroît – subie en ces occasions puisse ne pas participer au développement de celle-ci ?

On se trouve au Brésil de la fin des années 2010 face à la dénonciation des *classes dangereuses* incriminées en France à la fin des années 1950 par l'historien Louis Chevalier, qui prétendait montrer que les *classes laborieuses* présentaient un fort taux de criminalité. Bien entendu, pour les gens bien, il fallait les combattre et s'en méfier ; comme le chantait Brel *Faut vous dire, Monsieur/Que chez ces gens-là/On n´cause pas, Monsieur/On n´cause pas, on compte !* Les pauvres, eux, survivent et meurent. Le taux de mortalité infantile, qui avait baissé depuis les années 1960, remonte depuis 2015 ; on peut craindre que ce soient les favelas qui aient provoqué cette rupture… Salauds de pauvres, comme on disait en France dans ces années-là !

Les pauvres, acteurs et victimes de la violence

Incontestablement, les pauvres commettent meurtres et violences dont eux-mêmes sont les

premières victimes. Alors, les supprimer ? On peut se demander si ce n'est pas là la pensée des forces de police dans ces actions toujours plus violentes. En 2016, le Brésil a enregistré, par rapport à 2015, une augmentation du nombre de meurtres de 29,9/100 000 habitants ; dont une proportion élevée de Noirs. L'ONG brésilienne *Forum brasileiro de segurença publica* donne les statistiques suivantes pour 2016 : augmentation de 26,8 % du nombre de tués par la police, dont 99 % sont des hommes, 82 % des jeunes de moins de 29 ans et 76 % des Noirs [12]. L'ONU considère qu'à partir d'un nombre de tués par la police de 10/100 000 habitants, le pays est considéré comme victime de violence endémique !

À cette ambiance de violence, réelle mais davantage encore ressentie, s'ajoute la corruption que tout Brésilien perçoit comme une pratique généralisée des responsables politiques à tous niveaux et qu'il vit quotidiennement. C'est dans cet environnement que la droite, largement servie par beaucoup d'organes de presse et par les églises évangéliques, a réussi un *coup de maître* d'abord avec la destitution de Dilma Rousseff, puis l'incarcération de Lula : réseaux sociaux aidant, une part importante de la population s'est mise à considérer que c'était la parfaite réalité, corruption et violence partout, aucun parti n'y échappe. L'urgence sociale à laquelle avait, en partie, répondu le PT devenait une urgence répressive. Il faut dire que la période 2003-2016 (de la première élection de Lula à la destitution de Dilma Rousseff) s'est inscrite, du point de vue de la pratique politique, dans la longue *tradition* arrangements-corruption. La constitution brésilienne qui, dans un régime présidentiel, organise un vote totalement proportionnel, tant pour les 513 députés que pour les 81 sénateurs, favorise de nombreuses turpitudes, encouragées par la corruption. Lula da Silva, par exemple, pour faire passer la *Bolsa familia,* aurait eu recours à des « achats » de votes. À cet égard, on doit noter que, en septembre 2018 au cours de la campagne présidentielle, Fernando Haddad, candidat du PT, avait annoncé que, s'il était élu, il n'accorderait pas de grâce présidentielle à l'ancien président. La Chambre élue en même temps que Bolsonaro compte 30 partis disposant d'au moins un député. Le PT en a 56 et le PSL (Bolsonaro), 52. Les six autres partis qui viennent ensuite ont ensemble, 200 députés dont seulement 32 pour le PSB annoncé socialiste, à peu près autant que le PRB se réclamant ouvertement de l'Église universelle. Dans une chambre à ce point éclatée, tous les partis s'arrangent – y compris par la corruption – à rassembler le maximum de voix ; le PT s'est prêté à cette pratique, malheureusement pour la suite. L'affaire du *mensalão*, ces mensualités distribuées, en 2005, par le PT à des parlementaires, avait donné lieu à un déchaînement de la presse ; comment s'en étonner ? Par ailleurs, le caractère fédéral de l'État renforce la difficulté de parvenir à une majorité.

Un Brésilien – pourtant favorable au PT – disait, lors de la campagne, pour décrire le contexte politique : « Si vous acceptez de monter à bord d'un véhicule qui, de l'extérieur déjà, répand une odeur pestilentielle, ne vous étonnez pas, si vous y entrez, d'être sali ». Pétrobras [13] est la plus importante entreprise brésilienne. De ce fait, et dans l'ambiance délétère de la corruption, elle est, avec d'autres comme le géant du BTP et de nombreux autres secteurs, Odebrecht, l'objet de poursuites judiciaires, notamment dans le cadre de l'opération *Lava Jato*. De très nombreux responsables politiques, de tous niveaux et, semble-t-il, de tous partis, sont impliqués.

Dès lors, un ancien militaire, partisan de la dictature, quasi totalement inconnu quelques mois plus tôt, devenait le sauveur désirable dans le cadre, en outre d'une lutte des classes profondément entretenue ; pensez, les domestiques par exemple, se trouvaient promues au rang de n'importe quels travailleurs ! Se répandait dans l'opinion l'idée que *mieux valait un raciste qu'un voleur,* oubliant ainsi beaucoup des *talents* dudit raciste ! Adieu Lula, donné quelques semaines auparavant, par tous les analystes et tous les sondages, largement vainqueur ; vive Bolsonaro qu'aucune de ses prises de position politique ne semble perturber ses électeurs, pas davantage que la violence ignominieuse [14] qu'il pratique à profusion.

Comment le Brésil en est-il arrivé là ?

Les questions économiques n'ont guère tenu le haut du pavé au cours de la campagne électorale

présidentielle Sous les mandats Lula-Rousseff, la croissance – en partie grâce aux exportations – a été continue, puis elle ralentit dès la fin de 2013 et le pays entre en récession en 2015. Mais les avancées pour la population avaient été réelles, bien que les inégalités soient toujours restées considérables ; la Banque mondiale estime que si 11 % de la population vivaient sous le seuil de pauvreté à l'arrivée du PT, ce taux était tombé, grâce en partie à la *Bolsa familia*, au dessous de 3 % en 2014. Soutenant quelque peu la fierté nationale, le pays, au plan international, avait le vent en poupe. Les riches se tenaient cois ; il faut dire qu'ils détenaient une part importante de la dette publique, tant au niveau fédéral qu'à celui des États, en grande partie parce que les intérêts servis sont élevés, supérieurs à 13 % l'an [15]. Les gens du pouvoir affichaient une désinvolture dont la morgue n'avait plus la moindre retenue depuis l'arrivée de Michel Temer ; toutefois, c'est Lula et le PT qui cristallisèrent – malheureusement à bon droit, bien qu'ils ne fussent pas en la matière, tant s'en faut, les premiers de la classe – la majeure partie de toutes les rancœurs.

L'arrivée de l'extrême droite au Brésil, n'est pas survenue dans un ciel serein. Depuis 2015, les crises diverses se sont surajoutées à la récession économique [16] : une grave crise sociale – Michel Temer, le *tombeur* de Dilma Rousseff est, en 2016 avec le fameux amendement constitutionnel (PEC-55) adopté par le Sénat, parvenu à imposer un plafond radical [17] des dépenses publiques sociales et d'éducation pour les vingt années à venir, plongeant le pays dans un ultralibéralisme extravagant –, une crise politique (tous les partis sont délégitimés), une crise juridique (politisation des instances judiciaires jusqu'à la Cour suprême), une crise de la sécurité publique, déjà évoquée. Cette accumulation de reculs a conduit à ce que 57 millions de Brésiliennes et Brésiliens considèrent que Bolsonaro était le seul en faveur de qui ils pouvaient voter. Haddad [18], malgré une remontée au cours de la campagne, a obtenu 10 millions de voix de moins que l'homme de l'extrême droite ; aux yeux de beaucoup, il restait le successeur, voire la marionnette, de Lula présenté, comble de l'ironie, par une majorité de la presse et tous les candidats, à l'exception de Griro Gomes (PDT), comme un redoutable extrémiste ! Il faut ajouter, comme rappelé précédemment, que, malgré un vote obligatoire, quelque 25 millions de personnes n'ont pas jugé utile d'aller voter, ce qui ne milite guère en faveur d'un fort sursaut citoyen – en tout cas insuffisant – pour barrer la route à l'extrême droite. Incontestablement, une fraction de ces 57 millions a transformé la dictature militaire en ce que plusieurs analystes ont qualifié d'utopie seule à même d'amener sécurité, prospérité et stabilité ; sans compter, comme déjà mentionné, la débauche de propagande évangélique à travers notamment les réseaux sociaux. Si l'admirateur de la dictature militaire n'aura sans doute aucune difficulté à s'entendre avec son ministre des affaires étrangères, Ernesto Aranja, pour qui le réchauffement climatique n'est que « propagande gauchiste », ni avec Tereza Cristina, sa ministre de l'agriculture, qui ne jure que pesticides et autres semblables progrès, comment, en revanche, cet ultra-nationaliste va-t-il tolérer son *super-ministre* ultralibéral, Paulo Guedes, réputé ne pas supporter la moindre contradiction. Toutefois, l'immense majorité de la population n'a rien à attendre de salvateur de cet attelage, brinquebalant ou non.

Jacques Cossart est membre du Conseil scientifique d'Attac. [19]

Notes

[1] Au début des années 1970, la CIA a organisé et soutenu de nombreux assassinats politiques dans plusieurs pays d'Amérique du Sud, notamment au Chili, en Argentine et au Brésil.

[2] Le courageux Mouvement des sans-terre (MST), qui a subi de nombreux assassinats, a certes permis à près d'un million de familles de cultiver, à travers les *assentamentos* quelque 85 millions d'hectares, pour autant, il n'a pas permis une véritable réforme agraire. Aujourd'hui encore, les trois quarts des paysans disposent d'à peine 12 % des terres pendant que moins de 1 % des grands propriétaires terriens en possèdent le tiers.

[3] Le Brésil figure parmi les pays les plus inégalitaires du monde. Son coefficient de Gini (0 signifiant une égalité parfaite et 1 une inégalité totale) est toujours, malgré la *Bolsa familia* ayant sorti des millions de familles de la faim, supérieur à 0,50, comme l'Afrique du Sud, autre grand pays particulièrement inégalitaire. Les pays du Nord de l'Europe se trouvent autour de 0,26.

[4] Il contrôlera l'économie, les finances, la planification, l'industrie et le commerce extérieur.

[5] Cette politique a « réussi », aujourd'hui, le Brésil est, derrière les États-Unis, le second producteur mondial de soja, transgénique pour la quasi-totalité. On sait les conséquences lourdement néfastes, du point de vue social et environnemental, de cette culture, notamment quant à la déforestation amazonienne.

[6] La CPT a recensé, pour la seule année 2016, 76 assassinats.

[7] Pendant des décennies, les *Folles* de la Place de Mai à Buenos Aires, ont manifesté en réclamant leurs enfants disparus.

[8] Dans les rapports sur le développement humain établis par le PNUD, apparaissent trois indicateurs rendant compte des inégalités : un indice mesurant le rapport entre de revenus entre les 20 % les plus élevés et les 20 % les plus bas ; il s'établissait en 2016 à 15,5 (France : 5,3) ; l'indice de Palma, lui, mesure le rapport entre les 10 % du haut avec les 40 % du bas, au Brésil, il s'établissait à 3,5 (France : 1,5) et l'indice de Gini déjà mentionné, de 0,51 (France : 0,33).

[9] Rio de Janeiro compte plusieurs centaines de favelas dont plusieurs surplombent la célèbre et *idyllique* Copacabana et où s'entassent plus d'un million de personnes.

[10] Il semble établi que toutes ces Églises réclament, et obtiennent, de leurs ouailles, 10 % de leurs revenus.

[11] En 2018, le salaire minimum est de 954 R$, 1 litre de lait coûte 2,20 R$, 1 litre d'huile d'olive, 27, 00 R$, 1kg de patates douces, 5,50 R$, 1kg d'ignames, 6,50 R$.

[12] Selon les déclarations des intéressés lors des recensements, le Brésil compterait notamment 48 % de Blancs (soit la minorité, ce qui correspond à l'impression visuelle, renforcée dans certains quartiers et villes), 43 % de Métis et seulement 7 % de Noirs.

[13] La Compagnie pétrolière publique, dont Dilma Rousseff a été présidente pendant sept ans, fait partie des grands producteurs mondiaux de pétrole avec, en 2017, 140 millions de tonnes/an (Arabie saoudite 560, Russie 550, Koweït 140) est la première compagnie brésilienne par son chiffre d'affaires et constitue donc une

puissance financières considérable.

[14] Il avait osé déclarer à la députée Maria do Rosario qu'elle était *trop moche* pour qu'il la viole.

[15] Les détenteurs de capitaux, quand ils ne placent pas à l'extérieur, préfèrent acquérir de la dette plutôt que d'investir dans le pays ; ainsi, en 2017, la formation brute de capital fixe (FBCF)s'élevait à 16 % du PIB, pendant qu'elle s'établissait à 25 % en moyenne pour les BRICS et même 42 % en Chine.

[16] Notamment, récession, crise monétaire avec dévaluation, austérité, chômage.

[17] Qui, sans surprise, pèsera lourdement sur les plus pauvres en augmentant encore les inégalités et le chômage à travers, notamment, une augmentation des impôts indirects qui constituent la part la plus importante de la fiscalité brésilienne.

[18] Vu par une partie de l'électorat comme le candidat du PT, donc de la corruption.

[19] L'auteur de cet article est très attaché au Brésil où il séjourne régulièrement depuis 1972. Son frère, Henri Cossart, y est arrivé en 1964 comme prêtre ouvrier, sous l'autorité de Dom Helder Camara ; il a participé, depuis Recife alors qu'il travaillait à la Cosinor, la plus importante sidérurgie du *Nordeste*, à la création du syndicat des métallurgistes dont Lula sera président en 1975. Comme militant, il a contribué au lancement, sous la dictature, du syndicat des travailleuses domestiques. Il s'est marié avec une Carioca avec qui il a fondé une famille qui a donné à l'auteur de cet article des nièces, neveux et petites-nièces brésiliens qui travaillent et habitent à Recife.

Bolsonaro président : comment en est-on arrivé là ?

samedi 9 février 2019, par Janette Habel

Cinquante-sept millions de Brésiliens ont élu un apprenti dictateur président de la première puissance régionale latino-américaine. Un juge, Sergio Moro, grand pourfendeur de la corruption, célébré pour son « indépendance » et sa « probité » a accepté sans hésitation le poste de ministre de la justice et de la sécurité publique que lui a proposé le nouveau président favorable à la torture, à la peine de mort, à la généralisation du port d'armes, et qui profère des insultes sexistes, homophobes et racistes.

Depuis 2014, Sergio Moro a enquêté de façon très sélective sur le Parti des travailleurs (PT) et ses présidents successifs, Lula et Dilma Rousseff, avec l'appui des plus grands médias, en particulier *O Globo,* premier média brésilien et acteur majeur de l'opération *Lava Jato* (que l'on peut traduire par lavage express ou opération karcher), une chaîne de télévision regardée quotidiennement par 185 millions de personnes. Personne ne relève alors les abus de pouvoir du « petit juge » de première instance. En effet, un juge de la Cour d'appel de Porto Alegre, Rogério Favreto, avait ordonné, le 8 juillet 2018, la libération de Lula, incarcéré à Curitiba. L'ancien président brésilien et cofondateur du PT avait été condamné début avril à une peine de 12 ans de prison pour corruption, une accusation contestée. Cette décision de mise en liberté provisoire faisait suite à une demande d'*habeas corpus* déposée par trois députés du PT. Mais, dès l'annonce de l'ordonnance, le juge Sergio Moro, qui avait condamné Lula en première instance, avait interrompu ses vacances pour demander à la police fédérale de ne pas appliquer la décision et de garder Lula en prison.

Cette opération judiciaire de grande ampleur cachait une offensive politique. La composition du gouvernement Bolsonaro est révélatrice : le ministre de l'économie Paulo Guedes est un économiste néolibéral, un « Chicago Boy » adepte de Friedrich von Hayek et de Milton Friedman, un fervent partisan des privatisations, de la réduction des dépenses publiques et du nombre de fonctionnaires, de la réforme du système des retraites. Cette accélération de l'agenda libéral – déjà engagée sous Michel Temer, président non élu qui a succédé à Dilma Rousseff après sa destitution – est soutenue par les milieux d'affaires. La très libérale revue *The Economist* rappelle que Paulo Guedes fut professeur à l'Université du Chili dans les années 1980, lorsque le doyen de la Faculté d'économie était le directeur du budget du général Pinochet. Jair Bolsonaro lui-même est un fan de l'ancien dictateur chilien. « *Il a fait ce qu'il fallait faire* » avait-il déclaré en 2015. Il a annoncé son intention de « *faire le ménage* », et promis de laisser « *Lula moisir en prison* ». Sont visés le Mouvement des Sans terre (MST), les ONG, des militants politiques de la gauche et du PT entre autres. Bolsonaro l'a promis « *Les marginaux rouges seront bannis de notre patrie* ». Quant au vice-président Hamilton Mourao, c'est un général à la retraite qui a dénoncé « *l'indolence des Indiens et la roublardise des Noirs* ». C'est cette présidence et ce gouvernement qui ont bénéficié de l'appui immédiat du plus important des journaux d'affaires américains, le *Wall Street Journal.*

La combinaison d'un régime politique autoritaire et d'une économie de marché « sans entraves » n'est pas nouvelle en Amérique latine. La dictature brésilienne saluée par Bolsonaro s'est achevée en 1985, il y a trois décennies. Les Brésiliens l'auraient-ils oublié ? Les nouvelles générations n'ont pas connu la dictature. Pendant près de 15 ans, elles ont vécu sous le régime politique du PT. La présidence de Lula avait permis une élévation importante du niveau de vie, des conquêtes sociales spectaculaires : 40 millions de Brésiliens étaient sortis de la grande pauvreté grâce notamment à la très forte augmentation du salaire minimum et à la *Bolsa Familia*, une allocation accordée aux pauvres en

échange de la scolarisation et de la vaccination des enfants. Mais ces acquis sociaux n'ont pas été accompagnés de transformations structurelles. Aujourd'hui, ils sont menacés par la grave récession qui frappe le pays, « *une crise économique phénoménale, l'une des plus graves depuis les années 1930* » selon l'économiste Pierre Salama.

Le PT s'est peu à peu institutionnalisé, il est devenu un parti d'élus, partie prenante des pratiques clientélistes. Au fil des ans, de nombreux dirigeants politiques et syndicaux ont bénéficié d'une promotion qui a favorisé la formation d'une nouvelle bureaucratie publique. Elle s'est construite avec ses privilèges et ses réseaux en défendant le consensus social. En 2015, Marco Aurelio Garcia, ancien conseiller international de la présidence aujourd'hui disparu, avait averti : « Nous avons perdu le contact avec la société, nous avons arrêté de réfléchir, et nous nous sommes bureaucratisés ».

Élue en 2010, Dilma Rousseff s'est heurtée à une conjoncture économique internationale beaucoup plus défavorable que celle dont avait bénéficié Lula. Elle avait opté pour ce que l'hebdomadaire brésilien *Veja* avait nommé « un choc capitaliste », des privatisations de ports, d'autoroutes, d'aéroports, de voies ferrées, à l'opposé de ce qu'elle avait défendu lors de sa campagne présidentielle. Dans une interview au *Financial Times* (3/10/2012), elle avait déclaré que « *le coût du travail était trop élevé* » de même « *que le taux d'imposition* ». Face à une grande grève de fonctionnaires, elle avait refusé de céder à leurs revendications. Elle leur avait finalement accordé 15,8 % d'augmentation sur 3 ans (les syndicats réclamaient des hausses de 40 à 50 %) ; à l'inverse, trois corps de l'armée brésilienne avaient obtenu 30 % d'augmentation de leur solde. Cette politique d'austérité l'avait fragilisée, suscitant les critiques des mouvements sociaux. En juin 2013, des manifestations regroupant des centaines de milliers de jeunes, protestant contre l'augmentation du ticket de bus et mobilisés pour obtenir davantage de moyens pour la santé et l'éducation, avaient parcouru les rues de Sao Paulo, de Rio de Janeiro, de la capitale Brasilia, critiquant la politique d'austérité. Les manifestants contestaient aussi les sommes engagées dans la préparation de la Coupe du monde de football de 2014 et des jeux olympiques de 2016 : au total, environ 50 milliards de réaux, soit 17 milliards d'euros.

La gauche brésilienne paye aussi l'absence de réforme d'un système politique gangréné par le clientélisme, dont 33 partis politiques se partagent les prébendes (le qualificatif de parti politique mériterait d'être discuté). Le rejet des partis traditionnels atteint aussi les partis de droite, ce dont témoigne notamment l'effondrement du score de Geraldo Alckmin, candidat de droite du PSDB, qui n'a recueilli que 5 % des voix au premier tour de la présidentielle. Lors du deuxième tour, Bolsonaro a obtenu 57 millions des voix, le candidat du PT, Haddad, 47 millions. Mais 40 millions d'électeurs n'ont pas pris part au vote, ou bien ont voté blanc ou nul. Comment expliquer ce résultat alors que la droite avait été battue électoralement à quatre reprises par le PT (en 2002, 2006, 2010, 2014) ?

À la démoralisation des électeurs de gauche provoquée par les politiques d'austérité, il faut ajouter l'écœurement de l'électorat face à la corruption. Le dégoût suscité par des pratiques parlementaires plus que douteuses, également pratiquées par le Parti des travailleurs, le financement privé des campagnes électorales, l'achat des votes de parlementaires par le versement d'une prime mensuelle, le « *mensalao* », le système des pots de vin organisé avec la firme pétrolière PETROBRAS ont contribué à la désaffection de nombreux secteurs populaires. Usé politiquement, le PT s'est affaibli, d'où les limites des réactions sociales lors de la destitution de Dilma Rousseff par un coup d'État institutionnel. L'autre raison tient à l'insécurité : 64 000 homicides par an, soit environ 180 assassinats de victimes civiles par jour ! La violence urbaine a explosé, le crime organisé aussi, aggravés par l'intervention de l'armée dans les *favelas*. Parmi les assassinats politiques récents, on note celui de Marielle Franco, conseillère municipale noire du PSOL, tuée à bout portant dans sa voiture. Dernier pays latino-américain à avoir aboli l'esclavage en 1888, le Brésil est l'un des pays les plus inégalitaires du monde.

La stratégie de l'oligarchie brésilienne rejoint celle de

l'administration nord-américaine testée depuis 2009 au Honduras, au Paraguay, au Brésil, en Équateur. L'heure n'est plus (pour l'instant) aux coups d'État militaires, au débarquement des Marines. La mise en œuvre d'une politique dite de *soft power*, la judiciarisation des dirigeants progressistes, leur destitution parlementaire légale, profitant parfois de leurs faiblesses ou de leurs erreurs, se poursuivent sur le continent latino-américain. L'opération *Lava Jato*, qui a abouti au coup d'État institutionnel contre Dilma Rousseff, puis à sa destitution en 2016, a été minutieusement préparée et orientée contre le PT, elle visait en premier lieu à rendre Lula inéligible lors de l'élection présidentielle d'octobre 2018. Élue démocratiquement, Dilma Rousseff n'a encouru aucune accusation de corruption personnelle, à la différence d'autres membres du gouvernement et du président Michel Temer, lui-même, gravement mis en cause mais qui ont échappé à la vindicte judiciaire de l'ancien juge devenu ministre. Certains secteurs de la gauche brésilienne ont cru bon d'approuver l'opération « Lava Jato », ils n'ont pas compris qu'il s'agissait d'une judiciarisation manipulée. Ils risquent maintenant d'en être les victimes.

Dès 2013, l'ancien responsable du PT, Valter Pomar le constatait : *« Il y a plusieurs façons d'accroître le niveau de vie des gens. Ce que nous avons fait au Brésil, c'est augmenter la consommation… Il aurait été plus efficace de construire des services publics. Mais il aurait fallu augmenter les impôts et donc affronter la bourgeoisie. Une voie incompatible avec la stratégie de conciliation adoptée par Lula, puis par Dilma » [1]*. Ce faisant, la direction du PT a désespéré le peuple qui l'avait élue. Quand le vin n'est pas tiré il devient vinaigre… L'analyse des erreurs commises par le PT ne doit pas être un obstacle à la nécessaire solidarité envers ses militants. Lula est emprisonné pour 12 ans. Il faut exiger sa libération ainsi que sa protection.

Notes

[1] *Manière de voir*, n° 131, octobre-novembre 2013.

La science économique, cette fourmi de dix-huit mètres…

samedi 9 février 2019, par Renato Di Ruzza

Tous les enfants le savent depuis le cours préparatoire, quand ils apprennent cette poésie de Robert Desnos : une fourmi de dix-huit mètres, ça n'existe pas, ça n'existe pas… Comment comprendre alors que la plupart des citoyens, des journalistes, des commentateurs, voire des « sachants » ou « savants », croient que « la science économique », ça existe, ça existe…

L'objet de cet article est d'essayer, encore une fois, de les convaincre qu'ils se trompent, et qu'« on » les trompe : « la science économique » est une fourmi de dix-huit mètres, monstrueuse donc, qui parle « latin et javanais » avec « un chapeau sur la tête », mais qui met le doute (« et pourquoi pas ? »). Tentons de dire pourquoi cela ne peut pas exister.

Pendant de nombreuses années, j'ai commencé mon cours d'économie politique en Master d'ergologie par une référence à deux ouvrages.

Le premier a été écrit par John Kenneth Galbraith à plus de 95 ans. Économiste américain sérieux, connu et reconnu par les économistes du monde entier, professeur à la prestigieuse université de Harvard, il a occupé les plus hautes fonctions académiques, comme celle de président de *l'American Economic Association*, et assuré des missions politiques importantes, puisqu'il fut conseiller du président Kennedy et ambassadeur en Inde. Son petit essai a été immédiatement traduit en français, sous un titre évocateur : *Les Mensonges de l'économie* (Grasset, Paris, 2004). S'appuyant sur une longue expérience, il se propose d'y montrer « *comment, sur la base des pressions financières et des modes du moment, la théorie et les systèmes économiques et politiques en général cultivent leur propre version de la vérité. Une version qui n'entretient aucune relation nécessaire avec le réel. Personne n'est particulièrement coupable : on préfère, et de loin, penser ce qui arrange chacun. C'est un phénomène dont doivent avoir conscience tous ceux qui ont appris l'économie, qui sont aujourd'hui étudiants ou qui s'intéressent à la vie économique et politique. (…) La plupart des auteurs de ces 'mensonges' que j'entends démasquer ici ne sont pas volontairement au service de ces intérêts. Ils ne se rendent pas compte qu'on façonne leurs idées, qu'ils se font avoir* ». Bien que toute sa vie fût réglée à l'aune de la bienséance universitaire et du langage diplomatique, Galbraith n'hésite pas, dans ce petit ouvrage, à dire ce qu'il pense : que l'abandon du concept de capitalisme pour désigner le monde contemporain au bénéfice de celui d'économie de marché, notion « *creuse, fausse, insipide et mièvre* », est une « *escroquerie* », « *pas tout à fait innocente* », née du « *désir de se protéger du passé* », du « *bilan peu reluisant du pouvoir des capitalistes* », de « *l'héritage de Marx, d'Engels et de leurs disciples fervents et exceptionnellement persuasifs* » ; bref, que l'économie est « *une discipline complaisante* » [1].

S'ils sont également célèbres, Albert Uderzo et René Goscinny ne sont ni économistes, ni sérieux, et ce qu'ils écrivent n'est pas enseigné dans les facultés de sciences économiques. Mais il ne leur a pas fallu une longue expérience académique et des responsabilités respectables pour parvenir aux mêmes conclusions que Galbraith. Il suffit pour s'en convaincre de lire *Obélix et compagnie*, bande dessinée parue en 1976. Cet épisode retrace l'histoire de l'introduction, dans le village gaulois, de la monnaie, du marché et du salariat, par un « économiste » romain qui achète les menhirs fabriqués par Obélix. Les « explications » que l'« économiste » donne à Obélix pour que ce dernier se conduise comme souhaité sont elles aussi des « mensonges » : si les prix du menhir montent, « *c'est à cause de l'offre et de la demande…le marché…enfin,*

c'est compliqué, mais les prix montent tout le temps » ; il y a cependant un risque de baisse : « *si tu ne peux pas augmenter la production, l'offre ne pouvant satisfaire la demande, ça risque de faire chuter les cours* ». Ce qu'Obélix, qui doit convaincre ses amis du village de travailler pour lui, traduit par : « *les prix volent avec le marché et j'offre la demande, c'est drôlement compliqué* », « *si la demande offrée de la production satisfaite, j'en fais pas assez, alors ça va faire chuter les sesterces dans la cour* », et il interroge un interlocuteur pour savoir si « *l'offre demandée a encore fait sauter les prix en l'air depuis le marché d'hier* ». Même constat que Galbraith donc : des « mensonges économiques » sont dits plus ou moins innocemment dans l'unique objectif de satisfaire des intérêts particuliers : semer la zizanie (d'autres diraient introduire la lutte des classes) dans le village gaulois pour le Romain, et ainsi réduire sa capacité de résistance à l'envahisseur, devenir « l'homme le plus riche » et donc « le plus important » du village pour Obélix.

Au moment où ces lignes sont écrites, des salariés luttent contre la fermeture de leur usine, pour leur pouvoir d'achat, et, avec d'autres, vêtus de jaune, protestent contre le mépris dont ils sont l'objet de la part des « sachants » qui croient que, en expliquant « pédagogiquement », ils vont convaincre. Ces travailleurs ne comprennent pas très bien. Pourtant, « on » leur a assez répété que « la contrainte extérieure est très dure », que « la concurrence internationale est impitoyable », que « l'emploi est fragile », que « l'économie est convalescente », que « l'inflation est sournoise », que « la compétitivité de la France est trop faible », que « le coût salarial français est trop fort », que « la durée du travail est trop courte », que « la protection sociale est trop ruineuse », que « la reprise est pour bientôt, mais en attendant… », que « la rigueur est de rigueur », qu'il y a « trop de rigidités et qu'il faut flexibiliser pour s'adapter »…. Malgré toutes ces explications, ils ne comprennent pas. Bien sûr, en même temps, ils apprennent que « les entreprises font de plus en plus de profits », que « les entreprises du CAC 40 ont distribué 57 milliards de dividendes à leurs actionnaires », que « l'euro montre la bonne santé » de l'économie européenne, ce qui favorise les entreprises qui exportent en dehors de la « zone euro », que « la croissance repart », … que « le bout du tunnel approche… ». Ce n'est pas étonnant qu'ils ne comprennent pas. En fait, la raison de cette incompréhension est simple : ces salariés ne connaissent rien aux « dures lois de l'économie », que seuls quelques spécialistes sont à même de maîtriser. En un mot, ils ne sont pas compétents dans la chose économique, et il ne leur reste qu'à faire confiance à ceux qui savent.

Voilà rapidement tracée l'idéologie technocratique qui est diffusée à longueur de journée par les radios, les télévisions et la quasi-totalité de la presse écrite. Bien peu de commentateurs posent les questions les plus triviales qui méritent d'être posées : que savent au juste ceux qui savent ? d'où tiennent-ils leurs savoirs ? d'où viennent ces savoirs ? où les ont-ils appris ? qu'ont-ils appris exactement ? Autrement dit, la « science économique » aurait-elle acquis un degré de rigueur tel que les êtres humains pourraient être partagés en deux catégories : ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?

Ce sont là des questions sociétales importantes, sinon essentielles, qui posent inévitablement des problèmes épistémologiques redoutables : que sont exactement nos « connaissances » en économie, et, pour aller un peu plus loin, peut-il exister des « connaissances scientifiques » dans ce domaine ?

Il faut de ce point de vue reconnaître que les économistes n'ont jamais été avares de questionnements sur ces questions épistémologiques. Il suffit de remarquer le nombre de manuels qui commencent par un chapitre intitulé « Objet et méthode de l'économie politique », ou encore le foisonnement d'ouvrages et d'articles portant sur l'histoire de la pensée économique, comme si le discours de la discipline trouvait une sorte de légitimité dans ces références à son passé et à sa rigueur (ce dont n'ont pas forcément besoin les sciences de la nature, comme le soulignait Canguilhem [2]). Mais cela recouvre aussi une autre réalité, que Serge Latouche [3] a bien mise en évidence : pour l'essentiel, les sciences sociales consistent en une interrogation sur la nature même du social et sur les conditions de sa connaissabilité.

C'est particulièrement clair pour ce qui concerne le projet marxien : il se définit à la fois comme une « critique de l'économie politique » et comme une « application » à l'histoire du matérialisme dialectique, c'est-à-dire par un double point de vue épistémologique. C'est un peu moins clair et un peu moins connu, mais non moins vrai, pour les autres projets théoriques (Léon Walras prétendait « mécaniser » la science économique, Alfred Marshall la « biologiser », et John Maynard Keynes la « psychologiser »). Toute la tradition de ce type de réflexion en économie politique est de situer cette discipline par rapport aux sciences reconnues, notamment celles de la nature ou celles dites « dures » : d'un côté, l'économie politique voudrait leur ressembler, elle voudrait être « vraiment scientifique », et elle cherche à en reprendre les concepts et les méthodes (mathématisation, expérimentation) ; d'un autre côté, elle sent bien la différence, et cherche à la faire apparaître dans des difficultés qui tiendraient à l'interdépendance des phénomènes sociaux qui complexifie l'analyse, à la nature du temps, dont l'irréversibilité interdirait l'expérimentation, à sa « jeunesse », etc.

Mais en substance, la réponse des économistes (et pas seulement ceux du *mainstream*) est naturellement de se faire reconnaître comme participant à l'élaboration d'une « science dure », et que l'on trouve dans le titre d'un colloque tenu à Paris en 1992, « L'économie devient-elle une science dure ? » [4].

Il faut prendre à la lettre comme point de départ ce qu'écrivent Antoine d'Autume et Jean Cartelier (deux économistes très différents, voire opposés en termes d'approche théorique) dans l'introduction à l'ouvrage qui retrace les Actes du colloque : « *les exigences de rigueur logique et de soumission aux faits fournissent des principes généraux qui ne peuvent guère être discutés* ». C'est sur ces deux aspects, non discutables donc (rigueur logique des théories économiques et soumission de ces théories aux faits), qu'il est possible de donner quelques exemples qui montrent la difficulté qu'il y a à considérer que l'économie politique pourrait être une science « comme les autres ». Ainsi que le souligne Bernard Walliser, « *souvent cataloguée comme la plus dure des sciences molles ou la plus molle des sciences dures, l'économie s'éloigne des canons usuels de toutes les autres disciplines pour se situer dans un ailleurs* » [5].

La cohérence logique : quand la fourmi se mord la queue

Le questionnement portant sur « la cohérence interne des théories » est aussi ancien que l'économie politique : Marx critiquait Smith et Ricardo sur ce terrain, Böhm-Bawerk mettait au jour, à la fin du XIXe siècle, les incohérences de Marx, Boukharine au début du XXe siècle s'attaquait à l'école autrichienne ; et l'ambiance intellectuelle régnant parmi les économistes durant les années 1970 était profondément marquée par cette « critique interne ». Foisonnaient à cette époque les démonstrations de l'incohérence de la théorie néoclassique du capital et de la répartition, ou de la théorie marxienne de la transformation des valeurs en prix de production, sans pour autant que les néoclassiques cessent d'être néoclassiques et les marxistes marxistes. La forme de l'examen de la cohérence logique des théories économiques a néanmoins profondément changé au cours du dernier tiers du XIXe siècle : la volonté de faire de l'économie politique une « science » au même titre que les « sciences dures » a abouti à la mathématisation de cette discipline.

On considère habituellement que c'est Jevons qui a initié l'introduction des mathématiques en économie (même si Cournot s'interrogeait dès 1838 pour savoir dans quelle mesure les outils mathématiques permettent de comprendre l'économie et la philosophie) [6]. Mais c'est indéniablement Walras qui formalise, voire sacralise, cette démarche intellectuelle avec son modèle d'équilibre économique général, faisant éclore ainsi éclore la « science économique ». Il entreprend de créer une « économie pure », qui s'inscrirait dans la lignée de l'astronomie newtonienne, et il annonce son projet sans la moindre ambiguïté : « *Il est à présent bien certain que l'économie politique est, comme l'astronomie, comme la mécanique, une science à la fois expérimentale et rationnelle [...]. Le XXe siècle, qui*

n'est pas loin, sentira le besoin, même en France, de remettre les sciences sociales aux mains d'hommes d'une culture générale, habitués à manier à la fois l'induction et la déduction, le raisonnement et l'expérience. Alors l'économique mathématique prendra son rang à côté de l'astronomie et de la mécanique mathématiques ; et, ce jour-là aussi, justice nous sera rendue » [7].

Cette mathématisation de l'économie politique ne cessera de se renforcer tout au long du XXe siècle, et son examen conduit à deux constatations : d'une part, « ressembler à la physique » (pour aller vite) aurait dû conduire les partisans de la mathématisation à s'interroger sur le fait de savoir par quel miracle les mathématiques, pur produit du cerveau humain, pourraient décrire ou expliquer la réalité ; d'autre part, si cette mathématisation a indubitablement permis quelques progrès dans la cohérence logique des théories, elle a abouti en même temps à mettre en évidence des incohérences irréductibles.

Je ne m'attarderai pas sur le premier constat. Son thème fait depuis des siècles et des siècles l'objet de discussions ininterrompues, y compris chez les physiciens [8]. Il faut néanmoins rappeler la position de Keynes à ce propos. Dans *La théorie générale*, il n'a pratiquement pas utilisé les mathématiques pour étayer ses démonstrations. Il n'y a qu'au chapitre 20, première section, qu'elles sont présentes de façon conséquente, et il prévient le lecteur dans une note de bas de page qui accompagne le titre de ce chapitre : « *Ceux qui (à juste titre) craignent l'algèbre, peuvent sauter la première section du chapitre sans perdre grand-chose* ». Et il précise, à un autre endroit : « *Les méthodes pseudo mathématiques (...) qui donnent une figuration symbolique d'un système d'analyse économique ont le grave défaut de supposer expressément l'indépendance rigoureuse des facteurs dont elles traitent et de perdre leur force et leur autorité lorsque cette hypothèse n'est pas valable. Dans le raisonnement ordinaire, où nous n'avançons pas les yeux fermés mais où, au contraire, nous savons à tout moment ce que nous faisons et ce que les mots signifient, nous pouvons garder derrière la tête les réserves nécessaires (...). Trop de récentes économies mathématiques ne sont que pures spéculations ; aussi imprécises que leurs hypothèses initiales, elles permettent aux auteurs d'oublier dans le dédale des symboles vains et prétentieux les complexités et les interdépendances du monde réel* ». La rhétorique qu'utilise Keynes dans son ouvrage confirme totalement ce principe. Des expressions telles que « peu s'en faut », « à peu près », « en partie », « principalement mais pas complètement », « en première approximation », « tendanciellement », etc. inondent le texte. Le « flou » des relations qui constituent *La théorie générale* reflète chez Keynes la prise en compte de l'impossibilité d'établir une théorisation logique d'un système économique dans lequel les processus extra-économiques (politiques, conventionnels, et surtout psychologiques) tiennent une place prédominante.

Le second constat est d'une certaine manière plus jouissif. En effet, comme je l'ai déjà dit, l'utilisation des outils mathématiques a permis de mettre en évidence les incohérences logiques des principales théories économiques, ce qui « normalement », c'est-à-dire à l'image des sciences de la nature, devrait conduire immédiatement à leur rejet. De nombreuses démonstrations en ont été apportées [9] que j'ai résumées, seul ou avec d'autres, sous des formes simples, dans plusieurs publications [10]. Je ne peux évidemment pas les reproduire dans cet article, et je me contenterai de deux exemples : le premier concerne la fameuse « loi de baisse tendancielle du taus général de profit » de Marx, le second la conception des prix dans une économie de marché.

C'est dans le chapitre 13 du *Capital* (livre III, tome 6 aux Éditions sociales) que Marx énonce « la loi » de baisse du taux de profit général (avant d'en analyser les « contre-tendances » au chapitre 14 et « le fonctionnement contradictoire » au chapitre 15, lesquels chapitres ne sont pas en discussion ici). Le principe en est relativement bien connu : le « progrès technique », que les capitalistes sont obligés d'introduire dans les processus de production pour participer à la concurrence, se traduit par l'élimination du travail vivant relativement au travail mort (moyens et objets de travail) ; toutes choses étant égales par ailleurs, cette hausse de la « composition organique du capital » conduit inévitablement à une baisse du taux de profit général.

Ce « toutes choses étant égales par ailleurs » est évidemment une hypothèse importante pour la démonstration mathématique. Marx dit lui-même, y compris dans le chapitre 13, et *a fortiori* dans les deux suivants, que tout évolue simultanément : c'est ainsi, par exemple, que le « progrès technique », en même temps qu'il conduit à une diminution du travail vivant relativement au travail mort, augmente la productivité du travail, fait diminuer la valeur des « biens de consommation » et donc fait diminuer la valeur de la force de travail et augmenter le taux d'exploitation. Au total, le jugement que l'on peut porter sur cette loi établie pas Marx ne saurait se réduire à la seule logique mathématique du chapitre 13, mais doit tenir compte de l'ensemble des trois chapitres qui en traitent. Tout le problème est de savoir si cette élimination relative du travail vivant conduit bien à ce résultat. Un modèle très simple permet de démontrer qu'il n'en est rien. Cependant, au-delà d'un problème de cohérence mathématique, cette loi a largement démontré sa puissance d'explication des crises que traversent les économies capitalistes.

Soit une économie à un seul bien, le blé par exemple ; dans cette économie, pour récolter 1 quintal (q) de blé, il faut en semer 0,6 q et utiliser un travailleur pendant un an ; pour vivre un an, le travailleur doit manger 0,2 q de blé. Si nous appelons m la valeur (travail) d'1 q de blé, le capital constant c est la valeur des semences 0,6m, le capital variable v est la valeur de la nourriture du travailleur 0,2m (valeur de la force de travail), et la plus-value s est la différence entre la quantité de travail fournie par le travailleur pendant un an et la valeur de sa force de travail ; si nous posons comme étant égale à l'unité cette quantité de travail fournie, s = 1 – 0,2m. Dans cet exemple chiffré, la composition organique du capital (c/v) est égale à 3 et le taux de plus-value (s/v) à (1 – 0,2m)/0,2m. Comme il est possible de calculer m avec la formule m = 0,6m + 0,2m + (1 – 0,2m) (m est égal à 2,5), le taux de profit est facilement calculable et égal à 25%.

On peut généraliser cette formulation en appelant a la quantité semée de blé pour obtenir une quantité donnée de produit que l'on pose comme égale à l'unité, q la consommation du travailleur par unité de travail fournie, et t la quantité de travail fournie. Ces quantités constituent les données du modèle (les paramètres). Nous obtenons comme équations

$m = am + t$(1)

ou encore

$m = am + mqt + (t - mqt)$(2)

où

$am = c$

$mqt = v$

$t - mqt = s$

le taux de profit r s'écrit

$r = s / c + v$

soit

$r = (t - mqt) / am + mqt$(3)

De (1) nous tirons

$m = t / (1 - a)$

en remplaçant dans (3), nous obtenons, après simplifications

$r = (1 - a - qt) / (a + qt)$(4)

Faisons maintenant l'hypothèse, comme Marx, que des « progrès techniques » conduisent à l'élimination progressive du travail vivant, ce qui, dans le modèle, se traduit par une diminution de t, toutes choses restant égales par ailleurs. L'équation (4) montre trivialement que le numérateur augmente et le dénominateur diminue, et donc que le taux de profit augmente. Autrement dit, la « démonstration » de Marx, selon laquelle l'élimination relative du travail vivant conduit à une baisse du taux de profit (et qui repose sur l'idée que la « source » de la plus-value se tarit progressivement) est purement et simplement fausse.

Voilà un premier exemple d'incohérence : la démonstration que Marx utilise pour « démontrer » la loi de baisse du taux de profit général est erronée,

erreur qui résulte d'une formalisation défectueuse qui le conduit à « oublier », à « négliger », ou à « sous-estimer » le fait qu'une diminution relative du travail vivant dans les processus de production a pour conséquence immédiate une baisse de la valeur de toutes les marchandises, y compris la force de travail. L'équation (4) montre d'ailleurs que si le travail était totalement éliminé (on fait tendre t vers 0), le taux de profit tendrait asymptotiquement vers un maximum (1-a) / a, ce qui signifie, en outre et en substance, que le taux de profit dépend uniquement du surproduit et non de la plus-value.

Le fait que le marché ait des fonctions régulatrices n'est que rarement discuté dans la littérature économique. Habituellement, la « régulation par le marché » est présentée de façon très simple : celui-ci envoie aux divers agents économiques (entreprises, ménages, institutions financières, pouvoirs publics) des signaux qui sont autant d'informations à partir desquelles ils modifient leur comportement selon une rationalité préétablie. C'est dans cette relation informationnelle que résideraient les processus autorégulateurs, puisque, grâce à elle, chaque agent serait capable de juger ses propres actions et de les modifier le cas échéant pour qu'elles deviennent compatibles avec les actions des autres agents, cette compatibilité étant accomplie dans la situation d'équilibre entre les offres et les demandes pour tous les biens et services existant dans le système économique.

À la base de ce raisonnement, se trouve l'idée selon laquelle le marché est régulateur dès lors qu'il fait apparaître les phénomènes de rareté et d'abondance relatives. Si, pour un prix donné, l'offre d'un bien est supérieure à sa demande, alors ce bien sera considéré comme abondant, et son prix diminuera, entraînant normalement une baisse de l'offre et une augmentation de la demande. Si, à l'inverse, pour un prix donné, la demande d'un bien est supérieure à son offre, alors ce bien sera considéré comme rare, et son prix augmentera, entraînant normalement une baisse de la demande et une hausse de l'offre ; le prix d'un bien atteint son niveau d'équilibre lorsqu'il assure l'égalité entre l'offre et la demande, le bien en question n'étant alors ni rare ni abondant, et c'est ce prix qui est censé être « indicateur de rareté ».

Comme cela se comprend aisément, la notion de rareté, ou d'abondance, n'a, dans ce cadre d'analyse, strictement rien à voir avec un quelconque état de nature : un bien n'a pas pour caractéristique intrinsèque d'être rare, il n'est rare, lorsqu'il l'est, que pour un prix donné. Considérer les prix déterminés par le marché comme des prix indicateurs de rareté est par conséquent trompeur puisque, lorsque le prix d'un bien atteint son niveau d'équilibre, ce bien n'est ni rare ni abondant. Ce qui est indicateur de rareté, c'est le sens de variation du prix : à la hausse si le bien est « rare », à la baisse s'il est « abondant ».

Cette manière de raconter les choses constitue le cœur de la théorie néoclassique. Mais cela ne lui est cependant pas spécifique : comment raconter autrement qu'en faisant intervenir le jeu de l'offre et de la demande les processus qui conduisent à l'égalité sectorielle des taux de profit dans la théorie classico-marxienne des prix de production ? C'est pourtant ce « cœur » qui s'effondre dès que l'on examine un tant soit peu attentivement les réquisits logiques mobilisés par un tel raisonnement. Et c'est cet effondrement qui devrait interdire aux économistes de faire référence à la notion de marché.

En effet, pour qu'il y ait « marché », il faut une offre, une demande, un prix, et il faut que l'offre, la demande et le prix « se comportent » tel qu'indiqué *supra*. Autrement dit, il faut une offre qui soit une fonction croissante du prix, une demande qui soit fonction décroissante du même prix, et un prix flexible qui augmente quand la demande est supérieure à l'offre et qui baisse quand l'offre est supérieure à la demande. Tous ces réquisits sont logiquement contestables.

Commençons par le plus trivial. Que peut bien vouloir dire, dans une économie où existent plus de deux biens, la phrase « le prix d'un bien baisse (ou augmente) » ? Tout prix est un rapport d'échange entre deux quantités de biens. Par conséquent, parler du prix du bien A, c'est définir la quantité de bien B qui s'échange contre une unité du bien A ; et dire que le prix du bien A baisse (augmente), c'est dire que la quantité de bien B qui s'échange contre une unité du bien A baisse (augmente). Notons en passant que

lorsque le prix du bien A baisse (augmente), cela signifie *ipso facto* que le prix du bien B augmente (baisse). C'est simple. Mais ça se complique dès qu'il y a trois biens. En effet, dans ce cas, le bien A a au moins deux prix (en fait, il en a une infinité qui s'expriment en « quantités de paniers » constitués de x unités de bien B et y unités de bien C, x et y pouvant prendre n'importe quelle valeur comprise entre zéro et l'infini) : l'un exprimé en quantité de bien B, l'autre exprimé en quantité de bien C. Et affirmer, sans autre précision, que le prix du bien A baisse ne peut avoir d'autre signification qu'il baisse aussi bien lorsqu'il est exprimé en bien B que lorsqu'il est exprimé en bien C. Si, par hasard, il baissait lorsqu'il est exprimé en bien B et augmentait lorsqu'il est exprimé en bien C, son sens de variation serait proprement indéterminé. Inutile de décrire la tête des offreurs et des demandeurs du bien A lorsqu'ils doivent modifier leur comportement au vu des signaux envoyés par le marché ! C'est pourtant la situation « normale » d'un « marché » dans une économie où existent un grand nombre de biens : au mieux, il y a un bien et un seul dont le prix augmente (par rapport donc à tous les autres biens), et un bien et un seul dont le prix baisse (par rapport donc à tous les autres biens) ; tous les autres prix ont un sens de variation indéterminé ! On croit résoudre cette difficulté en exprimant tous les prix en termes de l'un des biens, qui sert alors de numéraire. Mais cela ne résout strictement rien puisque, théoriquement, le choix du numéraire est arbitraire, et que par conséquent changer de numéraire pourrait faire changer le sens de variation des prix. On comprend pourquoi la tradition classique s'est acharnée sur la question de « l'étalon invariable des valeurs » (de David Ricardo à Sraffa, en passant par Marx avec sa « branche de composition organique moyenne », Cournot avec sa « valeur absolue », Marshall et Walras avec leur « monnaie d'or avec billion d'argent régulateur ») ; et on mesure les conséquences de l'échec de cette quête.

Ces deux exemples n'ont pas d'autre prétention que d'illustrer les difficultés de la « science économique » dans toutes ses composantes théoriques à respecter l'exigence de cohérence ou de rigueur logique dont parlent Cartelier et D'Autume.

Le cas de *La Théorie générale* de Keynes mérite cependant d'être traité à part. Explicitement, pour la plupart d'entre elles (le chapitre IV est de ce point de vue exemplaire), Keynes adopte une vision qui exclut toutes les incohérences : courte période, car il ne peut rien dire sur les variations des quantités de capital, anticipation de la rentabilité, car il ne peut rien dire sur le taux de profit réalisé, rejet de l'hypothèse de nomenclature, car il ne peut rien dire sur les prix relatifs, ce qui le conduit à ne retenir pour seul instrument de mesure des grandeurs économiques l'unité monétaire (ou l'unité de travail, mais encore faut-il remarquer que l'unité de travail n'est qu'un dérivé de l'unité monétaire) et à considérer une « unité de temps » très particulière, qui exclut toute vision dynamique. À partir de là, *La Théorie générale* ne souffre d'aucune contradiction interne, et se présente selon une structure logique implacable : elle repose en effet sur un ensemble de définitions non ambiguës, et les hypothèses, en nombre somme toute très faible, ne viennent qu'après. Aucune hypothèse en effet n'est nécessaire pour définir parfaitement le revenu, la consommation, l'épargne et l'investissement, qui constituent les fondements de *La Théorie générale* : c'est dans ce cadre, et donc par définition, que l'épargne est toujours égale à l'investissement, et c'est parce que cette égalité est toujours vraie, puisqu'elle l'est par définition, que le revenu est contraint par la demande effective. Si l'on admet, comme Keynes, que l'investissement réalisé par les entrepreneurs ne dépend pas du montant de l'épargne, alors on est obligé d'admettre qu'à chaque montant de l'investissement correspond un montant du revenu, et un seul, celui qui engendre un montant d'épargne équivalent (pour des habitudes de consommation données, ce qui entre dans la définition de la courte période). Ce « principe » n'a rien à voir avec une quelconque vision en termes d'équilibre : il découle directement et logiquement des définitions adoptées par Keynes, et il est dès lors compréhensible qu'il prenne tant de soin et de temps à réfuter les autres définitions en leur reprochant et en démontrant leurs ambiguïtés et leurs incohérences. Il reste cependant un point qui me paraît faible chez Keynes. C'est la manière dont il traite de l'amortissement par l'intermédiaire de sa fameuse définition du « coût d'usage » : « *le coût*

d'usage est la diminution de valeur subie par l'équipement du fait de son utilisation par rapport à celle qu'il aurait subie s'il n'avait pas servi compte tenu d'une part du coût de l'entretien et des améliorations qu'il y aurait eu avantage à effectuer et d'autre part des achats faits aux autres entrepreneurs ». Définition tellement alambiquée que Keynes lui consacre un appendice, et finit par dire que le mieux est de se référer aux savoirs des comptables et autres agents des impôts [11] !

La soumission aux faits : quand la fourmi reste en l'air

La seconde exigence émise par Cartelier et D'Autume (qui ne saurait « être discutée ») pour que la « science économique » devienne une « science dure » comme la physique est la « soumission aux faits ». Prise à la lettre, cette expression pourrait faire sourire, car aucune des grandes théories de la physique ne s'est « soumise » aux « faits ». On pourrait même avancer le contraire : les théories physiques se sont soumis les faits, c'est-à-dire ont construit leur compréhensibilité [12]. Je considérerai par conséquent que cette « soumission aux faits » pose la questions des rapports que peuvent entretenir les théories économiques avec les « faits » qu'elles prétendent expliquer, c'est-à-dire avec la réalité économique.

Le « couplage théorie-réalité » effectué par les économistes se fonde sur deux postulats qui ne sont que très rarement discutés :

- la « réalité économique », faite de faits (les prix, la production, les salaires, les taux de change, etc.), est là ; il suffit de la regarder pour la voir, au besoin avec quelques lunettes plus ou moins sophistiquées qui permettent de la mesurer et de la mettre en statistiques ;
- ce que dit cette « réalité » peut être comparé à ce que dit la théorie, pour la confirmer ou la réfuter, ou encore la nuancer ; c'est ce qui permet d'effectuer des « tests économétriques », mais aussi de critiquer « l'irréalisme » des hypothèses de telle ou telle théorie.

Quelques remarques s'imposent sur ce sujet.

- Il n'est jamais simple de « voir » la réalité économique. On sait à peu près quel est le prix du super 95 aujourd'hui dans une station-service particulière ; mais que sait-on du prix du super 95 en France aujourd'hui, et plus généralement des prix en France aujourd'hui ? Il est possible de donner des kyrielles d'exemples pour montrer que nous ne savons que fort peu de choses sur la réalité économique, non seulement par manque de moyens pour la voir, mais surtout parce que l'opacité, voire le secret, en sont des attributs essentiels. Dès lors, imaginer qu'on puisse tirer de cette méconnaissance des éléments à comparer avec les éléments de connaissance fournis par les théories économiques confine à l'absurde.
- Par principe, des « faits » ne peuvent pas être comparés à des énoncés théoriques. On ne peut comparer que ce qui est comparable, c'est-à-dire « commensurable », c'est-à-dire encore « ayant une substance commune » ou « étant de même nature ». Or, un énoncé théorique propose un élément de savoir ou de connaissance plus ou moins conceptualisé et plus ou moins abstrait qui, peu ou prou, ressemble à une « loi », par exemple en économie : « si la composition organique du capital augmente, alors le taux de profit diminue » ou « si la demande d'un bien augmente, son prix augmente ». Prétendre comparer des « faits » à ces énoncés théoriques revient implicitement à faire l'hypothèse qu'il y aurait des savoirs dans ces faits,

dont la nature les rendrait immédiatement comparables aux savoirs proposés par ces énoncés. Toute la tradition épistémologique française, au moins depuis Gaston Bachelard, montre au contraire que, avant de pouvoir être « comparés » aux énoncés théoriques par la voie du protocole expérimental, les « faits » sont nécessairement « traduits » en « langage » théorique, et que ce n'est qu'à cette condition que le couplage « théorie-réalité » et le « dialogue expérimental » (Ilya Prigogine et Isabelle Stengers [13]) peuvent avoir lieu et prendre sens.

- Est-ce que la comparaison ou la soumission est un couplage ? Quel est le dispositif qui « accouple » ? Ces questions ne sont bien entendu jamais posées par les économistes. Le « couplage scientifique » est une « ré-adhérence », une « reconnexion » (Schwartz), un « arraisonnement » (Bachelard), un « dialogue », un « accouplement ». Malgré le flou de ces concepts, on sent bien intuitivement qu'ils sont autrement plus forts, et plus exigeants, que les notions de « comparaison » ou de « soumission ». Non seulement ils exigent cette « traduction » dont il vient d'être question, mais en outre ils exigent d'être pensés dans un dispositif conceptuel précis : tout processus expérimental est en lui-même une activité théorique et abstraite particulière ; c'est la théorie qui dit comment elle doit être « expérimentée », qui donne les conditions de son éventuelle réfutation ou de son éventuelle validation, qui ordonne la réalité en spécifiant ce qu'il faut abstraire d'elle pour en extraire uniquement ce qui est « arraisonnable ». C'est toute la différence entre le scientifique des scientifiques et l'empirisme des économistes.
- Enfin, est-on sûr qu'il existe une réalité qui soit proprement, voire spécifiquement, économique et dont la science économique aurait à rendre compte ou à construire la compréhensibilité ? Contentons-nous de poser la question, en rappelant toutefois les réponses négatives qu'y apportent Maurice Godelier [14], Serge Latouche [15], ou encore Michel Foucault [16], et les difficultés qu'il y a à la penser comme réalité préalable, indépendante et séparable des théories économiques qui sont censées en fournir l'explication [17].

Quand bien même passerions-nous outre toutes ces questions, il est possible d'illustrer en quelques exemples toutes les ambiguïtés qui portent sur des éléments de « la réalité économique » aussi apparemment évidents que le taux de croissance d'une économie et le chômage.

Les problèmes de mesure traversent toute l'histoire de l'économie politique. Ils se situent à plusieurs niveaux d'abstraction et impactent les fondements mêmes des diverses théories économiques. Il y a en effet des mesures qui paraissent impossibles : on ne sait pas mesurer une quantité de travail, alors que toute la théorie classico-marxienne de la valeur des marchandises repose sur la quantité de travail qui est nécessaire à leur production ; on ne sait pas mesurer le capital qui entre dans la fonction de production de la théorie néoclassique, ce qui a donné lieu à l'une des plus belles polémiques qui a duré vingt-cinq ans entre les néoclassiques de Cambridge (États-Unis) et les postkeynésiens de Cambridge (Royaume-Uni) ; on ne sait pas mesurer l'amortissement autrement qu'en se réfugiant derrière les normes fiscales (lesquelles n'ont que peu à voir avec l'analyse économique), alors que cette mesure est essentielle à la définition du taux de profit et du revenu.

Deux « curiosités » peuvent illustrer les ambiguïtés de la mesure des grandeurs « réelles » dans le domaine économique. La première tient au fait que les grandeurs économiques sont des grandeurs qui

s'expriment en prix, et que la manipulation théorique des prix est quelque chose de délicat. La seconde est plus concrète et montre l'importance des conventions arbitraires dans certaines mesures.

La mesure du taux de croissance

Dans son ouvrage *Moi et les autres [18]*, Albert Jacquard donne l'exemple suivant : En 1981, il a acheté chez son libraire 20 livres de poche à 10 francs l'unité et 20 livres d'art à 100 francs l'unité, ce qui fait une dépense totale de 2200 francs. En 1982, les prix ont changé, le livre de poche est passé à 15 francs et le livre d'art à 90 francs ; il a acheté 60 livres de poche et 15 livres d'art, soit une dépense totale de 2250 francs. Un des problèmes que se posent les économistes, dit-il, est de déterminer, dans l'augmentation de la dépense (50 francs), quelle est la part qui revient aux variations des quantités de livres achetés, et quelle est la part qui revient aux variations des prix unitaires. La réponse qu'ils donnent semble facile :

- si les prix étaient restés constants à leur niveau de 1981, en 1982 la dépense aurait été de 2100 francs ; le changement dans les quantités de livres achetés a donc entraîné une diminution de la dépense de 100 francs ;
- si les quantités achetées avaient été en 1982 les mêmes qu'en 1981, la dépense aurait été de 2100 francs ; le changement des prix a donc entraîné une diminution de la dépense de 100 francs.
  Ainsi, agissant séparément, chacune des variations (des prix et des quantités) aurait entraîné une diminution de la dépense, et pourtant, ensemble, elles ont entraîné une augmentation. Jacquard en conclut que la question posée est absurde (quelle est la part due aux variations des quantités et la part due aux variations des prix ?), et que la réponse, quelle que soit la technique de calcul utilisée, ne peut qu'être absurde.
  C'est pourtant ainsi qu'en substance sont calculés les taux de croissance des économies contemporaines, qui servent entre autres de base aux modèles économétriques qui comparent les théories et les « faits » et à la politique économique.

C'est bien connu, le choix de l'année de base est essentiel : selon l'année de base choisie, les taux de croissance sont très différents, pouvant éventuellement logiquement, pour une même période, changer de signe ! En fait, il n'y a aucune raison de croire qu'existe un « bon choix ». Il n'y a pas par conséquent « un » « taux de croissance de l'économie » qui soit calculable et mesurable, représentant quelque chose qui pourrait s'assimiler à « la croissance réelle », susceptible d'être confronté à ce que disent les modèles théoriques. Les chiffres obtenus ne peuvent même pas être considérés comme des « approximations », puisqu'ils ne sont approximation de rien. C'est ce que disent, depuis longtemps, les statisticiens lorsqu'ils affirment, s'adressant aux économistes : « *donnez-nous le choix de l'année de base et nous vous calculerons le taux de croissance que vous voulez* ».

Cette « curiosité » n'est pas sans importance dans la « vie réelle ». Il y a eu un changement d'année de base dans les mesures opérées par l'Insee : on est passé de la base 2000 à la base 2005, et ce changement de base a naturellement eu des effets sur les mesures des taux de croissance. À titre d'exemple, le PIB de 2008 s'établit à 1948,5 milliards d'euros en base 2000, et à 1933,2 milliards d'euros en base 2005, soit une différence de - 0,8 %. Quand on sait que le taux de croissance « officiel » du PIB en 2008 a été mesuré à 0,3 %, on est semble-t-il autorisé à douter de la pertinence de ce chiffre et de cette mesure !

La mesure du chômage

La deuxième curiosité a trait à la mesure du chômage. Il convient d'emblée de remarquer que cette mesure a une histoire qui doit nous faire réfléchir. On trouve cette histoire dans l'ouvrage de Nicolas Baverez, Robert Salais et Bénédicte Reynaud-Cressent [19].

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la notion de chômage n'existe ni en tant que catégorie statistique, ni en tant que concept économique. Ce n'est qu'à la fin de ce siècle que la convergence des questions relatives à la différenciation de certaines positions dans l'espace social et à leur repérage met le chômage à l'ordre du jour. En 1891, lors du recensement, la catégorie de chômeur n'existe toujours pas : la plupart des individus « sans travail » étaient classés dans leur profession habituelle ; les autres étaient classés avec les « sans profession » comme les saltimbanques, les bohémiens, les vagabonds et les filles publiques. D'une certaine façon, le chômage n'existe pas comme objet d'étude ou d'analyse, seul existe le problème, à résoudre, du vagabondage et de la mendicité. Ce n'est qu'à partir du recensement de 1896 qu'un certain nombre de règles seront progressivement établies, permettant de cerner le concept de chômage : il se définit comme une suspension temporaire de travail dans l'établissement, étant entendu par exemple que cette suspension doit être d'une durée minimum (rien en 1896, un « certain nombre de jours » en 1901, huit jours de 1906 à 1936), que le chômeur doit avoir moins de 65 ans (1896 et 1901), que le maximum de durée de suspension est fixé à un an (1896 et 1901). L'existence de questions dans le recensement relatives aux causes du chômage permet de compléter cette définition, mais aussi de mettre en évidence les incertitudes conceptuelles auxquelles elle renvoie. Il existe, en effet, selon le questionnaire du recensement de 1896, trois causes de chômage : la maladie ou l'invalidité, la morte saison « ordinaire », et le manque « accidentel » d'ouvrage. Dans les autres recensements, le chômage apparaîtra comme relevant essentiellement de la responsabilité professionnelle de l'employeur. Mais, et cela mérite d'être noté, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, pour être chômeur, il faut être employé ou ouvrier (les autres catégories socio-professionnelles sont exclues du chômage), et le fait que l'une des causes recensées puisse encore être la maladie montre que la notion de chômage ne se dégage pas encore de son sens ancien de suspension du travail (le chômage est le non-travail pendant une durée déterminée).

Ce n'est donc que relativement récemment que le concept de chômage, lequel permet évidemment sa mesure, s'est stabilisé. Retenons ici la définition qu'en donne le Bureau international du travail. Pour être recensé comme chômeur, il faut remplir cinq conditions ou cinq critères :

- ne pas travailler, c'est-à-dire ne pas avoir d'emploi ;
- avoir cherché un emploi pendant les 4 semaines avant le recensement ou avant l'enquête ;
- le faire de manière active ;
- vouloir travailler ;
- être immédiatement disponible (dans un délai d'un mois).

Il se trouve que, le 9 novembre 2005, dans sa rubrique « Économie », le quotidien *Le Monde* publie une interview de Tito Boeri, professeur d'économie à l'université Bocconi de Milan, au sujet de la question de la mesure du chômage. Il dit des choses fort intéressantes : « *La modification, y compris à la marge, de l'un ou l'autre de ces* (critères) *peut entraîner des variations importantes. Trois économistes de la Banque d'Italie ont étudié quelles seraient les répercussions si, pour le critère numéro 2, la norme demandait une recherche d'emploi pendant les cinq semaines (au lieu de quatre) précédant le recensement. En France, le nombre de chômeurs augmenterait de presque 20 % !* ». (Rappelons au passage que le nombre de chômeurs au sens du BIT en France en 2004 était d'environ 2,3 millions, et que le changement marginal dont parle Boeri le ferait augmenter de 430 000 !). Il est évident que des critères sont nécessaires pour définir statistiquement ce qu'est un chômeur et ainsi mesurer le chômage, et on peut penser que si les critères restent stables, les statistiques donneront une tendance significative de son évolution. La question qui se pose est que le choix de ces critères est parfaitement arbitraire, dans le sens où ce ne sont pas des considérations d'ordre théorique qui les justifient : pourquoi quatre semaines et pas cinq ou trois ou huit ? Et on peut craindre (mais je ne connais pas de démonstration probante à ce sujet) que des changements de critères modifient non seulement les grandeurs, mais également le sens de leur

évolution. En tout état de cause, nous devons nous poser la question de ce qu'est le chômage « réel », c'est-à-dire celui qui pourrait être comparé à ce que dit la théorie économique.

Il n'y aura pas de conclusion, sinon pour dire que ces deux « curiosités » illustrent la difficulté de l'économie politique à se présenter comme une « science quantitative », voire comme une « science » tout court. On aimerait croire que ce que disait Joan Robinson, il y a une quarantaine d'années, dans son ouvrage *Les Hérésies économiques* soit maintenant dépassé : « *La situation présente de l'enseignement de la théorie économique est insatisfaisante, pour ne pas dire honteuse* » [20]. Mais des doutes sont permis.

Il est possible qu'une méthodologie qui s'est développée récemment en science économique ait tenu compte de ces difficultés, à la fois de l'ordre de la cohérence logique et du rapport entre la théorie et les faits, et présente une réorientation vers les « sciences expérimentales » qui sont au fond moins « dures » que les « sciences dures » : vérifier, « en laboratoire » comme la psychologie, ou « sur le terrain » comme on ne sait pas trop qui ou quoi, si les comportements des agents économiques sont conformes à la rationalité, comme le prétend la théorie dominante. Ce n'est plus la mathématisation qui prévaut, mais la « reproductibilité » de l'expérience ou de l'expérimentation. À l'évidence, les résultats concernant la rationalité des agents interdisent pratiquement toute mise en mathématiques, et éloignent la « science économique » des sciences dures. Au fond, ces résultats redécouvrent ce que les philosophes nous ont enseigné depuis longtemps : le comportement des êtres humains, y compris naturellement dans la sphère économique, est dicté par des débats de normes et/ou de valeurs, voire par des émotions, qui ne sauraient se réduire à un simple calcul « rationnel ».

Au total, s'il s'agit de s'interroger pour savoir si l'économie politique pourrait énoncer des « vérités scientifiques », au sens où les « sciences dures » énoncent des « vérités scientifiques », la réponse est clairement négative. Ni la cohérence logique des théories, ni le couplage aux faits ne supportent la comparaison. Autrement dit, si nous n'avons comme seule image de la science (comme mode de production de connaissances sur le monde) que celle que nous livrent les sciences « dures », la science économique n'est pas une science.

Par contre, si nous pensons qu'il n'y a pas qu'un seul mode de production de connaissances sur le monde, que celui mis en œuvre par le « modèle dur » n'est que l'un d'entre eux, si nous admettons que l'économie politique, malgré ses incohérences logiques, malgré ses difficultés à définir son objet, nous fournit des interprétations du monde social, nous met en mesure d'agir sur lui, de le maîtriser, voire de le transformer, alors la réponse est plus nuancée. Il est possible, en effet, de définir un mode de production de connaissances spécifique aux activités humaines et qui paraît mieux adapté au monde économique. Fondé sur le dialogue des savoirs, sur la prise en compte notamment des savoirs que les protagonistes des activités économiques investissent dans leurs pratiques, ce mode de production « ergologique » produit des connaissances qui peuvent être qualifiées de « scientifiques », dans la mesure où elles sont le résultat à la fois d'une construction conceptuelle et d'une validation (ou d'une réfutation) par l'ensemble de ce qui autrefois avait été désigné par le terme de « communauté scientifique élargie » [21]. Autrement dit encore, si les économistes veulent copier le modèle des sciences dures, ils ne feront que de la mauvaise copie. Si, au contraire, ils acceptent de considérer qu'il y a une autre façon de faire, s'ils acceptent de quitter leur position d'experts en extériorité par rapport aux activités économiques et sociales, s'ils acceptent de confronter leurs propres savoirs à ceux de ce qu'il est convenu d'appeler les « agents économiques » (chefs d'entreprises, salariés, consommateurs, chômeurs, organisations syndicales, etc.), alors il est envisageable que la question ne soit même plus posée.

Notes

[1] Cette entrée en matière me permettait de signaler à l'époque quelques autres ouvrages aux titres évocateurs (la liste s'est évidemment allongée depuis) :

Bellier-Michel S., *Modes et légendes au pays du management*, Vuibert, Paris, 1997.

Bonnafous A., *Le siècle des ténèbres de l'économie*, Economica, Paris, 1989.

Forrester V., *L'horreur économique*, Fayard, Paris, 1996.

Lebaron F., *La croyance économique ; les économistes entre science et politique*, Le Seuil, Paris, 2000.

Marazzi C., *La place des chaussettes ; le tournant linguistique de l'économie et ses conséquences politiques*, L'Eclat, Paris, 1994.

Musolino M., *L'imposture économique ; bêtises et illusions d'une science au pouvoir*, Textuel, Paris, 1997.

Sapir J., *Les trous noirs de la science économique ; essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*, Albin Michel, Paris, 2000.

Todd E., *L'illusion économique ; essai sur la stagnation des sociétés développées*, Gallimard, Paris, 1998.

[2] Si les scientifiques deviennent « *occasionnellement historiens des sciences, c'est pour des raisons étrangères aux réquisits intrinsèques de leurs recherches* », G. Canguilhem, *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences*, Vrin, Paris, 1970.

[3] S. Latouche, *Le procès de la science sociale*, Anthropos, Paris, 1984.

[4] Les Actes en ont été publiés sous la direction de A. d'Autume et J. Cartelier sous ce même titre, Economica, Paris, 1995 ; à l'opposé de ce genre de « consensus », on peut signaler le rigorisme de deux économistes orthodoxes qui ont publié un ouvrage-pamphlet dans lequel ils prétendent que la science économique est devenue depuis une trentaine d'années une « science expérimentale » : P. Cahuc et A. Zylberberg, *Le négationnisme économique et comment s'en débarrasser*, Flammarion, Paris, 2016.

[5] B. Walliser, *L'intelligence de l'économie*, Odile Jacob, Paris, 1994.

[6] Il est inutile ici de reprendre cette histoire, mais il semble toutefois que cette démarche qui consiste à utiliser les mathématiques en économie politique soit une marque de la pensée scientiste de la fin du XIXe siècle ; rappelons par exemple que Marx a largement utilisé les outils mathématiques dans *Le Capital*, même si c'était sous une forme chiffrée et le plus souvent illustrative (cf. par exemple les schémas de reproduction simple et élargie, ou encore le passage des valeurs aux prix de production).

[7] L. Walras, *Eléments d'économie politique pure ou Théorie de la richesse sociale* (1874), Pichon et Durand-

Auzias, Paris, 2e édition, 1926.

[8] J'ai retracé les « sous-produits » de ces discussions dans le domaine de l'économie politique dans ma thèse *Essai sur l'histoire de la théorie de l'équilibre économique général*, Université de Grenoble, 1976.

[9] La liste des références serait extrêmement longue et inutile ici ; je ne peux pas cependant ne pas citer des travaux comme ceux de Piero Sraffa (*Production de marchandises par des marchandises ; prélude à une critique de la théorie économique* (1960), Dunod, Paris, 1970), de Pierangelo Garegnani (*Le capital dans les théories de la répartition* (1960), Presses universitaires de Grenoble, 1980), et concernant la France, ceux par exemple de Bernard Guerrien (travaux disponibles sur son site personnel). Plus récemment, l'ensemble de ces démonstrations concernant l'incohérence logique de la théorie dominante, c'est-à-dire néoclassique, a été repris par Steve Keen (*L'imposture économique*, Éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2014) ; on peut lire à ce sujet l'excellent compte rendu qu'en fait Jean Gadrey dans la *Revue française de socio-économie*, 2014-2, n° 14.

[10] À titre d'exemples : F. Catz, R. Di Ruzza, « Taux d'intérêt, investissement et épargne dans la théorie néo-classique », *Economie appliquée*, 1991, n° 2 ; R. Di Ruzza (avec la collaboration de J. Halevi), *De l'économie politique à l'ergologie*, éditions L'Harmattan, série Krisis, Paris, 2004 ; R. Di Ruzza, J. Halevi, « How to look at economics critically : some suggestions », in Edward Fullbrook (éd.), *A Guide to : What's Wrong with Economics*, Anthem Press, London, 2004 ; R. Di Ruzza, « La science économique est-elle une science ? », *Ergologia*, 2009, n° 2.

[11] Il convient de considérer, dit-il, « *comme revenu net* (hors amortissement donc, RDR) *tout ce que ces commissaires* (les commissaires de l'impôt sur le revenu, RDR) *à la lumière de leur expérience jugent devoir être traité comme tel. Leur jurisprudence peut être considérée en effet comme le résultat des recherches les plus attentives et les plus étendues dont on dispose pour savoir ce que dans la pratique on considère habituellement comme le revenu net* »

[12] J'en donnais déjà quelques exemples dans *Éléments d'épistémologie pour économistes ; la dernière instance et son ombre*, Presses universitaires de Grenoble, 1988 ; j'ai ajouté quelques considérations complémentaires dans un ouvrage à paraître, *Agir humain et production de connaissances ; épistémologie et ergologie* (en collaboration avec Yves Schwartz).

[13] I. Prigogine & I. Stengers, *La nouvelle alliance ; métamorphose de la science*, Gallimard, Paris, 1979.

[14] M. Godelier, *L'idéel et le matériel. Pensées, économies, sociétés*, Fayard, Paris, 1984.

[15] S. Latouche, *Le procès de la science sociale*, Anthropos, Paris, 1984.

[16] M. Foucault, *Les mots et les choses*, Gallimard, Paris, 1969.

[17] cf. sur ces questions R. Di Ruzza, *La dernière instance et son ombre ; éléments d'épistémologie pour économistes*, op. cit ; et R. Di Ruzza et J. Halevi, *De l'économie politique à l'ergologie,* op. cit.

[18] A. Jacquard, *Moi et les autres*, Le Seuil, Paris, 1983.

[19] N. Baverez, R. Salais et B. Reynaud-Cressent, *L'invention du chômage ; histoire d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Presses universitaires de France, Paris, 1986 ; je reprends dans l'alinéa suivant le résumé que j'en faisais dans *Éléments d'épistémologie pour économistes, op. cit.*

[20] J. Robinson, *Les hérésies économiques*, Calmann-Lévy, Paris, 1972.

[21] I. Oddone, A. Re, G. Briante, *Redécouvrir l'expérience ouvrière*, Messidor - Editions Sociales, Paris, 1981.

L'émergence d'un libéralisme disciplinaire : Compte rendu du livre de Grégoire Chamayou, La société ingouvernable

samedi 9 février 2019, par Michel Cabannes

Grégoire Chamayou, agrégé de philosophie et chercheur au CNRS, publie *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire* (Paris, La Fabrique, 2018), un ouvrage important sur l'histoire philosophique du néolibéralisme. La trajectoire néolibérale plonge ses racines dans la « crise de gouvernabilité » des années 1960-1970 (André Gorz, 1988 ; Michel Foucault, 2004). Les milieux conservateurs, qui y voyaient le signe d'une « société ingouvernable », ont lancé une contre-offensive théorique et pratique, préparée dans les années 1970 et déployée dans les années 1980, afin de discipliner les individus et les États et de les soumettre à la logique du marché. *« L'État providence comme base matérielle de l'hégémonie, l'intervention publique comme mode de régulation sociale, la démocratie représentative comme dialectique de la société civile et de l'État : tout cela allait devoir être remis à plat »* (p. 212).

L'auteur analyse d'abord de façon détaillée la mutation néolibérale au niveau des entreprises. Il apporte des informations précieuses sur la contre-offensive sociale au sein des firmes, sur les fondements de la révolution managériale néolibérale, sur la diversité des projets de rénovation de la gestion et sur les tactiques des firmes pour éviter les réglementations publiques. Il présente une enquête historico-philosophique sur l'évolution de la pensée managériale dominante dans les milieux dirigeants. C'est un travail très documenté basé sur des sources multiples puisées surtout aux États-Unis (ouvrages, entretiens, comptes rendus de réunions, communications internes).

L'auteur explore ensuite l'émergence du « libéralisme autoritaire » au plan politique, plus rapidement mais de manière convaincante. Ce concept associe le libéralisme économique et l'autoritarisme politique. L'expression fut utilisée initialement pour qualifier le projet de Karl Schmitt durant l'entre-deux-guerres. Cela implique un État contraint au plan économique et contraignant au plan social, les deux aspects se conjuguant pour imposer la logique du marché à la société.

Le néolibéralisme en entreprise : contre-offensive sociale et managériale

Grégoire Chamayou analyse le contre-mouvement organisé en riposte aux revendications sociales croissantes, aux dérives managériales, aux mobilisations écologistes et aux réglementations sociales et environnementales des années 1970.

- *La contre-offensive pour l'insécurité économique et sociale*

La contre-offensive sociale visait à en finir avec l'effervescence des années 1960-1970. Les intellectuels liés aux milieux d'affaires craignaient la destruction à terme du système de libre entreprise et jugeaient la combativité ouvrière responsable de la hausse du coût du travail et de la chute du taux de profit. Certains dirigeants, notamment chez Ford, déploraient « un affaiblissement général de la tolérance à la frustration » chez les employés (p. 25).

Parmi les stratégies envisageables pour discipliner les salariés, on a écarté l'intensification de la discipline, qui risquait de provoquer une révolte ouverte, et le recours à des formes de participation des salariés, qui pouvait se révéler dangereux. On a choisi de laisser jouer à plein l'insécurité économique

au dehors de l'entreprise, pour obtenir la soumission au pouvoir disciplinaire au dedans. En plus de la montée du chômage au début des années 1980, le démantèlement des amortisseurs sociaux devait servir à raviver les vieilles peurs de la précarité. Une guerre aux syndicats a été menée par de grandes entreprises utilisant des « unions busters » (« flingueurs de syndicats ») et organisant des séminaires pour leurs managers (« Les syndicats : comment les éviter, les vaincre, s'en débarrasser »). Le dirigeant syndical Douglas Fraser déclarait lucidement en 1978 : *« Les dirigeants de la communauté du business ont aujourd'hui choisi à quelques rares exceptions près de mener dans ce pays une guerre de classe unilatérale, une guerre contre les travailleurs, contre les chômeurs, les pauvres, les minorités (...). Aux États-Unis, les dirigeants de l'industrie, du commerce et de la finance ont rompu et rejeté le pacte fragile, non écrit, qui a sous-tendu une ère à présent révolue de croissance et de progrès »* (p. 32).

La révolution managériale a établi de son côté l'hégémonie de la valeur actionnariale. Les néolibéraux critiquaient l'autonomisation des managers, la séparation de la propriété et du contrôle. Les théories de la valeur actionnariale ont justifié un changement de cap. On a choisi de discipliner les managers en réalignant leur gestion sur les intérêts des actionnaires. Cela passait d'abord par des incitations financières (systèmes de compensation incitatifs, stock options). Cela passait aussi par la contrainte des marchés financiers : la théorie de la firme axée sur le contrôle des managers par les marchés boursiers (Henry Manne, 1965) justifiait la dérégulation pour maximiser l'effet disciplinaire, faciliter les rachats hostiles et les fusions-acquisitions conduisant à des restructurations et des licenciements massifs.

Cette rupture sociale et managériale a produit un basculement au détriment des salariés. *« La classe ouvrière américaine, dans ses fractions les plus organisées, les plus syndiquées, celles qui s'étaient montrées la plus remuantes dans la décennie précédente, fut laminée. Combinée à la récession et aux effets de la concurrence internationale, la discipline économique imposée par les marchés boursiers fut bien plus efficace en la matière que tous les « unions busters » réunis »* (p.6 1). L'auteur considère également que ce grand tournant a influencé la psychologie des nouvelles générations : *« Les générations qui sont nées après 1973, celles qui ont grandi à l'ère de la « crise » perpétuelle (...) ont réappris à avoir peur. Un retournement historique qui pourrait aussi se lire comme une sorte de psychothérapie de groupe, une rééducation de masse à la « tolérance à la frustration »* (p. 30).

- *Le libéralisme pragmatique du monde des entreprises*

L'auteur montre que la bataille culturelle menée face aux contestations externes a été pragmatique, différenciée en fonction des objectifs et des situations. Les conceptions des finalités de l'entreprise ont été contrastées, depuis l'objectif unique du profit (M. Friedman) jusqu'à la responsabilité sociale de l'entreprise. « *Le paradoxe, c'est qu'au moment même où les théories néolibérales de la firme nient les rapports de pouvoir et rejettent en bloc la notion de responsabilité sociale des entreprises, les conseillers de ces mêmes entreprises font tout le contraire* » (p. 137). La « théorie des parties prenantes » a tenté une synthèse combinant un aspect éthique et un aspect stratégique. Les firmes utilisent des tactiques différenciées face aux contestataires (coopération avec les réalistes, dialogue avec les idéalistes, isolement des radicaux, ralliement des opportunistes). Elles recourent volontiers au dialogue comme stratégie de pouvoir, à cause de ses multiples fonctions (renseignement, cantonnement, diversion, cooptation, disqualification, légitimation). Elles développent de plus en plus des stratégies d'anticipation du « management des problèmes. »

Les milieux d'affaires ont contesté les réglementations protectrices des salariés, des consommateurs et de l'environnement des années 1960-1970. Ils ont cherché à promouvoir tous les substituts possibles à la réglementation publique contraignante. La « soft law » a été l'instrument majeur d'une stratégie d'évitement de la régulation. Les codes de conduite des firmes multinationales ont servi d'armes défensives ou offensives contre les

régulations. L'approche coûts-bénéfices a été utilisée pour contester l'intérêt de certaines normes. Le « néolibéralisme éthique » a préconisé la responsabilisation pour éviter la régulation, faisant des choix individuels une alternative à l'action politique.

L'auteur souligne le caractère composite du contre-mouvement. *« Notre ère est néolibérale certes, mais d'un néolibéralisme bâtard, ensemble éclectique et par bien des aspects contradictoire, dont les synthèses étranges ne s'éclairent que par l'histoire des conflits qui ont marqué sa formation »* (p. 10). La théorie économique et la pensée stratégique de l'entreprise divergent, car la gouvernance néolibérale d'entreprise crée des dégâts sociaux et environnementaux suscitant des contestations auxquelles le management doit répondre par des stratégies *ad hoc*. Toutefois, la portée de cette diversité ne doit pas être majorée car « libéralisme pragmatique », au niveau surtout des discours, n'empêche pas la poursuite du renforcement de l'hégémonie actionnariale dans la réalité.

Le libéralisme autoritaire de l'État : économie libre et démocratie contrainte

Grégoire Chamayou montre dans un second temps qu'au niveau de l'État, les intellectuels conservateurs ont formulé des analyses et à des prescriptions qui rejoignent des conceptions plus anciennes relevant du « libéralisme autoritaire ».

- *Les origines du libéralisme autoritaire*

Les intellectuels proches du monde économique ont préconisé des limites à la démocratie pour résoudre la crise de gouvernabilité, « détrôner la politique » et faire prévaloir le marché. Le rapport pour la Commission trilatérale sur la crise de la démocratie (S. Huntington, M. Crozier et Wanatuki J., 1975) a mis en cause les excès de la démocratie. Les multiples revendications auraient surchargé le système politique, étendu ses fonctions et sapé son autorité. *« La crise de gouvernabilité de la démocratie se manifestait non par un repli mais par un expansionnisme de l'activité gouvernementale »* (p. 206). Les gouvernants étaient jugés trop perméables aux groupes de pression ; l'État keynésien et les mouvements sociaux alimentaient une inflation des attentes sociales. S. Huntington préconisait la modération de la démocratie et pronostiquait un tournant autoritaire (S. Huntington, 1974). Pour les conservateurs, la « crise de gouvernementalité » était liée aux défauts de la démocratie-providence générant l'extension des budgets publics. Pour l'École des choix publics, la démocratie représentative, vue comme un marché politique, poussaient à la croissance de la dépense publique. Ces idées se trouvaient déjà au début des années 1940 chez F. Hayek (*La route de la servitude,* 1944), L. Von Mises (*Le gouvernement omnipotent,* (1944) et J. Schumpeter (*Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942).

D'après G. Chamayou, l'origine de cette approche se situe chez Karl Schmitt, dont la critique de la dérive de la démocratie a inspiré Hayek (F. Hayek, 1979). Pour Schmitt, la démocratie conduit de « l'État neutre » à « l'État total » intervenant dans tous les domaines de la vie (Jean-Pierre Faye, 2013). L'État pluraliste devient « État total », non pas par puissance mais par faiblesse, car il est sommé de répondre aux multiples exigences de la société Dans son discours au patronat allemand de 1932, Schmitt préconisait un État fort, puissant au plan militaire et médiatique, et respectueux de la liberté des entreprises. Le juriste social-démocrate Hermann Heller (1933) vit dans ce discours l'invention du « libéralisme autoritaire », libéral au plan économique et autoritaire au plan social. C'est un État fort *« contre les revendications démocratiques de redistribution sociale, mais faible dans sa relation au marché »* (Wolfgang Streek, 2015).

Le « libéralisme autoritaire », que l'auteur définit seulement dans la conclusion, comporte deux aspects : l'aspect libéral, qui implique une délimitation sévère de la sphère de l'État en matière économique, et l'aspect autoritaire, qui implique un État fort pour se délester des pressions populaires en restreignant les moyens de pression sur les choix publics. C'est en quelque sorte un État fort pour une économie libre.

- *Les déclinaisons du libéralisme autoritaire*

L'option d'une dictature politique n'est envisagée, à titre d'ailleurs provisoire, que par certains néolibéraux, comme Friedman et Hayek (qui ont soutenu Pinochet au Chili), pour lesquels la liberté économique est impérative, alors que la liberté politique est optionnelle. *« Personnellement, je préfère un dictateur libéral à un gouvernement démocratique sans libéralisme »* (F. Hayek, Entretien à *El Mercurio*, 12 avril 1981).

L'option d'une constitution limitant la marge de manœuvre des gouvernements en matière économique est plébiscitée par de nombreux néolibéraux (dont F. Hayek et P. Buchanan). Les restrictions de la liberté d'action des gouvernements par des normes (ex. fiscalité, dépenses, équilibre budgétaire) pour empêcher les politiques discrétionnaires, se retrouvent dans les traités de l'Union européenne.

L'option de la « micropolitique », préconisée par le groupe de Saint Andrew en Écosse, contourne les oppositions en évitant un choc frontal. Cette méthode politique fait en sorte que des micro-choix individuels travaillent involontairement à créer un ordre social que les individus n'auraient sans doute pas choisi globalement. La privatisation d'un service le fait sortir du monde politique pour le placer dans le monde économique, où il est assujetti à des disciplines de marché plus fortes que la régulation par la loi. La dérivation de la demande vers le secteur privé évite de frustrer les demandes politiques et résout le problème de la surcharge de la demande. La privatisation produit un ré-ordonnancement des revendications dans la société. Cette « politique du capricorne » (ainsi qualifiée par l'auteur) est efficace. *« Une fois la libéralisation actée, ce sont les individus eux-mêmes par leurs micro-choix de consommateurs qui deviennent les moteurs du changement »* (p. 234)

L'option de la contrainte exercée par la pression des marchés sur les politiques publiques est en apparence la moins autoritaire. Elle est devenue possible avec la mondialisation, la dérégulation financière et le recours croissant des États aux financements privés. *« Le marché fournit (...) un principe très efficace de limitation du pouvoir, parce qu'il constitue une instance de régulation qui échappe à la prise des différents agents »* (B. Manin, 1984). Pour le néolibéralisme, le marché, comme principe d'ordre, fournit ainsi la solution globale à la crise de gouvernabilité.

Au total, Grégoire Chamayou fait doublement progresser la connaissance du néolibéralisme, un sujet faisant souvent l'objet de confusions surtout à propos du rôle de l'État. D'une part, il apporte de nombreuses informations sur les caractéristiques de la contre-offensive sociale et managériale néolibérale au niveau des entreprises, en soulignant ses lignes de force, son pragmatisme et sa diversité. D'autre part, au niveau de l'État, il retrouve le concept de « libéralisme autoritaire » dont il retrace la généalogie et explicite la logique : la cohérence entre le libéralisme économique et un « État fort » pour discipliner l'ordre social.

Bibliographie

Chamayou G., 2018, *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La Fabrique.

Crozier M., Huntington S. et Wanatuki J., 1975, *The crisis of democracy, Report of the governability of democracies to the Trilateral Commission*, New York University Press.

Gorz A., 1988, *Métamorphose du travail, Quête de sens, Critique de la raison économique,* Paris, Galilée.

Faye J.-P., 2013, *L'État total selon Karl Schmitt, Ou comment la narration engendre des monstres*, Paris, Germina.

Foucault M., 2004, *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard/Seuil.

Hayek F., 1979, *Droit, législation et liberté*, vol 3, *L'ordre politique d'un people libre*, Paris, PUF.

Heller H., 1933, « Autoritarer liberalismus », *Die Neue Rundschau*, vol. 44.

Huntington S., 1974, « Postindustrial politics : how benign will it be ?, » *Comparative Politics,* vol 6, 2, janvier.

Manin B., 1984, « Les deux libéralismes : marchés et contre-pouvoirs », *Intervention,* n° 9, mai-juillet.

Manne H., 1965, « Mergers and the market of corporate control », *The Journal of political economy,* vol 73, 2, avril.

Streeck W., 2015, « Heller, Schmitt and the euro », *European law journal*, vol. 21, 3, mai.

À la naissance du capitalisme, il y eut l'expansion commerciale et coloniale

samedi 9 février 2019, par Jean-Marie Harribey

Sur le livre d'Alain Bihr,Le premier âge du capitalisme (1415-1763)

Comment le capitalisme est-il né et quelles sont les conditions qui ont permis son développement général à partir du XVIIIe siècle ? Marx avait le premier exploré ces conditions. Il avait forgé le concept d'*accumulation primitive*. Dans le Livre I du *Capital*, il indique que, « au fond du système capitaliste, il y a d'abord *la séparation radicale du producteur d'avec les moyens de production* » [1]. Puis, « les différentes méthodes d'accumulation primitive que l'ère capitaliste fait éclore se partagent d'abord, par ordre plus ou moins chronologique, entre le Portugal, l'Espagne, la Hollande, la France et l'Angleterre, jusqu'à ce que celle-ci les combine toutes au dernier tiers du XVIIe dans un ensemble systématique, embrassant à la fois le régime colonial, le crédit public, la finance moderne et le système protectionniste » [2]

Alain Bihr s'attache, dans une somme magistrale, à analyser minutieusement cette fresque historique qui s'étale, selon lui, du début du XVesiècle aux deux tiers du XVIIIe. *Le premier âge du capitalisme (1415-1763), L'expansion européenne* (Pages 2, Syllepse, 2018, 696 pages) est le premier tome d'une trilogie dont la suite est prévue en 2019. La thèse principale de l'auteur est que la mondialisation n'est pas la conséquence du développement du capitalisme, mais qu'elle en est la condition historiquement première.

Dès les premières pages, Bihr crédite Marx d'avoir montré que l'accumulation primitive du capital « n'a rien à voir avec la fable libérale, décalque de *La cigale et la fourmi* de Jean de La Fontaine », mais « s'est au contraire produite à la faveur d'un processus d'expropriation dont la violence est le moteur principal » (p. 21). Bihr date le début de cette ère avec un point de repère : 1415, qui correspond à l'arrivée des Portugais dans le port de Ceuta, situé sur la côte nord de l'Afrique, à la frontière du Maroc. Démarre ainsi la première expansion commerciale et coloniale européenne, dominée alors par le Portugal et l'Espagne. Cette domination des deux États ibériques sera supplantée progressivement par celle de l'Angleterre et de la Hollande à partir du XVIIe siècle.

S'ouvre donc, au XVe siècle, et surtout après la « découverte » des Amériques, la conquête de territoires dans lesquels les colonisateurs vont puiser sans retenue ressources (métaux précieux, bois, terres…) et main-d'œuvre réduite au servage et à l'esclavage quand elle n'est pas exterminée par les armes ou les maladies importées. De cette période, Bihr retient une idée forte qui a des conséquences théoriques importantes. Cette première accumulation de capital entre des mains privées ne peut se faire qu'avec le soutien des États. Ainsi, des premières compagnies, quasiment aux allures de mondiales, se constituent : l'anglaise *East India Company* et la néerlandaise *Vereenigde Oostindische Compagnie* reçoivent de leurs États un monopole :« C'est pourquoi on les dénomme couramment '*compagnies à privilège*' ou '*compagnies privilégiées*' ou encore '*compagnies à monopole*'. Elles obtiennent de surcroît, le cas échéant, de leur souverain, comme condition supplémentaire de leur expansion commerciale, le droit de prendre possession et de coloniser des territoires dans les zones qui constituent leur apanage, y compris celui d'y exercer des fonctions régaliennes : y battre monnaie, y rendre la justice, y nouer des alliances et même y faire la guerre. Chacune d'elles possède ainsi, éventuellement, ses propres troupes. Elles constituent alors des sortes de vassaux de leurs

États respectifs, une charte venant fixer leurs privilèges mais aussi leurs obligations à son [leur] égard. » (p. 87-88). « Les compagnies à privilège ont constitué la forme la plus concentrée du capital marchand au cours des temps modernes. C'est qu'elles réunissent ces deux fonctions essentielles de l'accumulation du capital commercial dans les formations précapitalistes que sont le commerce lointain et le monopole. » (p. 89).

Alain Bihr raconte par le menu que cette accumulation du capital marchand s'est faite par tous les moyens, sur terre et sur mer, les brigandages et le piratage étant des pratiques courantes de la lutte que se livraient les États européens pour conquérir l'hégémonie : à ce compte-là, c'est l'Angleterre qui gagna largement contre la France.

À partir du XVIIe siècle, deux activités économiques vont avoir une grande importance sur l'évolution de la colonisation : d'abord, les plantations de canne à sucre, surtout dans les Antilles, puis celles de coton. En effet, « pour trafiquer avec les colonies hispano-américaines, les colonies anglaises d'Amérique du nord ou simplement entre elles, il faut que les Antilles aient elles-mêmes quelques produits à fournir. » (p. 209). « La plantation sucrière va devenir, à partir de la fin du 17e siècle, l'équivalent antillais de l'*hacienda* ou de l'*estancia* mexicaine ou péruvienne ou de la *fazenda* brésilienne, soit la déclinaison locale de cette agriculture latifundiaire fondée sur l'exploitation d'un travail servile à des fin de valorisation d'un capital agraire et marchand, à laquelle l'expansion commerciale et coloniale de l'Europe aura partout donné naissance au cours des temps modernes. » (p. 215). Comme les planteurs de sucre « français » prennent au début le pas sur les planteurs « anglais », comment réagit la puissance anglaise, future championne du libre-échange ? Par le protectionnisme (le *Molasses Act* en 1733, suivi du *Sugar Act* en 1764).

L'auteur montre alors l'importance grandissante de l'esclavage : « C'est essentiellement pour les besoins des plantations, et en tout premier lieu celles de canne à sucre, que les Antilles ont été la destination et le lieu de sacrifice de quelque trois millions d'esclaves au cours de la seconde moitié des temps modernes. » (p. 221).

Comment comprendre que l'Amérique du Nord deviendra plus tard la première puissance ? Parce qu'elle eut « la chance d'être pauvre » (p. 231). En attendant, la colonisation européenne va « encercler » l'Afrique, par le développement de comptoirs commerciaux, points d'appui pour entreprendre un gigantesquement déplacement d'esclaves vers les Amériques. Le tristement célèbre commerce triangulaire pouvait commencer. « Les atouts de l'Afrique sont de deux sortes. La première tient à un ensemble de facteurs naturels. [...] La seconde catégorie d'atouts dont jouit l'Afrique face aux Européens est d'ordre culturel. » (p.322). Mais son « sous-développement relatif en fait aussi une proie facile » (p. 323). « Si les colonies américaines se sont trouvées spécialisées par l'Europe dans la production de matières premières bon marché, l'Afrique pour sa part va se trouver vouée à la production de main-d'œuvre servile qui rendra possible la spécialisation américaine. » (p. 381).

Les Européens eurent plus de difficulté à pénétrer en Asie : « Nulle chevauchée conquérante du type de celle de Cortés au Mexique ou de Pizarro au Pérou n'est envisageable en Asie. [...] C'est qu'ils [les Européens] n'ont pas grand-chose à vendre aux différents sociétés asiatiques. Aussi n'est-ce le plus souvent que par la force que les Européens s'introduisent dans ces circuits [commerciaux asiatiques], non pas pour y écouler des marchandises européennes mais dans une simple fonction d'intermédiaires commerçant des produits indigènes, en lieu et place des marchands indigènes évincés. »(p. 421). C'est l'occasion pour Bihr de revisiter le concept de mode de production asiatique, qui faisait des communes rurales des « bastions du conservatisme sous toutes ses formes » (p. 426). L'agriculture dépend de la construction de barrages, que seul un pouvoir extérieur aux communes peut exécuter, et dont il tire sa légitimité. « Dans de telles conditions, aucune forme d'appropriation privée de la terre ne peut se développer. » (p. 428). Et donc « le développement de l'échange marchand se trouve nécessairement limité, voire quelquefois simplement impossible. » (p. 428). Le surproduit est alors accaparé par le souverain ou ses représentants

locaux, et « c'est donc essentiellement en relation avec l'État et sous son contrôle qu'un capital privé peut voir le jour » (p. 429), mais qui reste confiné dans les villes frontières, seules en relation avec le commerce lointain.

Les Indes seront le théâtre des affrontements franco-anglais. Très divisé, le sous-continent indien connaissait déjà des formes de développement, notamment dans l'artisanat textile, ce qui « permet de comprendre l'intérêt que les marchands européens lui portèrent dès leur arrivée en Asie. Elle explique de surcroît les obstacles auxquels ils se heurteront mais aussi les opportunités dont ils pourront se saisir dans leurs tentatives pour y pénétrer. Elle explique enfin l'âpreté des luttes entre les différents pouvoirs indigènes, auxquelles se mêleront les Européens, lorsque sonnera l'heure de la relève d'un Empire moghol entré en décadence et qu'il s'agira de s'en disputer la dépouille. » (p. 624).

La naissance de ce que Bihr appelle le « protocapitalisme » au cours de trois siècles et demi, mettant aux prises l'Europe et trois autres continents, présente plusieurs traits généraux. « Elle a tantôt conjugué tantôt alterné une expansion commerciale et une expansion coloniale. » (p. 665). Les formes et les résultats de l'expansion européenne protocapitaliste ont dépendu de l'état des sociétés rencontrées.« Quelle qu'en ait été la forme dominante, l'expansion européenne a, en troisième lieu, néanmoins altéré les formations sociales qu'elle a atteintes, bien qu'à des degrés divers. » (p. 666). C'est le début de la « périphérisation des formations extra-européennes par les formations ouest-européennes » (p. 667), c'est-à-dire « non seulement la mise sous tutelle (politique et idéologique) des premières par les secondes mais, plus profondément, plus radicalement, leur restructuration interne sur le plan économique, la réorganisation de leurs rapports de production de manière à faire correspondre les formations non européennes aux exigences (nécessités et besoins) du développement protocapitaliste, du parachèvement des rapports capitalistes de production, en Europe occidentale. » (p. 667). Ainsi se réalise « l'interconnexion entre ces trois continents par l'intermédiaire de l'Europe occidentale ». (p. 668). Voilà donc la mondialisation comme prémices du capitalisme et non pas comme conséquence de celui-ci.

Avec ce livre, Alain Bihr a écrit une véritable encyclopédie très documentée du protocapitalisme, qui s'achève selon lui en 1763, année marquant la fin de la guerre de Sept ans.Tout au long des histoires particulières qu'il raconte, il dessine une théorisation de la naissance du capitalisme. Bien sûr, il n'est pas le premier à s'être attelé à cette tâche. Mais il se distancie de certains de ses prédécesseurs, notamment Braudel et Wallerstein. En effet, pour lui, c'est par le biais de l'expansion commerciale et coloniale européenne, conduite par des marchands soutenus par les États, qu'a pu s'opérer, en Europe, la transition entre le féodalisme et le capitalisme.

Un seul regret dans ce livre. Il est tellement grand et dense qu'une bibliographie serait nécessaire à la fin. Elle nous est promise pour le troisième tome, mais l'ampleur de ce premier l'exigerait d'ores et déjà. De même, le lecteur qui voudrait retrouver une information précise dans l'abondance des faits rapportés aimerait bien un index. On a hâte d'avoir les deux suivants... [3]

Notes

[1] K. Marx,*Le Capital*, Livre I, 1867, dans*Œuvres*,Paris, Gallimard, La Pléiade, tome I, 1965, p. 1169.

[2] K. Marx,*op. cit.*,p. 1213.

[3] En attendant, le lecteur peut compléter sa lecture par l'entretien qu'Alain Bihr a accordé à Galaad Wilgos, « La mondialisation a permis de donner naissance au capitalisme »,*LeComptoir*,20 septembre 2018.

Rendez-vous raté d'un « décryptage lumineux »

samedi 9 février 2019, par Gilles Rotillon

Daniel Cohen est un économiste réputé. Professeur à l'École normale supérieure, conseiller multi-cartes, c'est aussi un auteur à succès qui publie régulièrement des livres pour le grand public, où il tente de brosser à grands traits l'évolution de nos sociétés. Son dernier livre, *Il faut dire que les temps ont changé*, sous-titré *Chronique (fiévreuse) d'une mutation qui inquiète* (Albin Michel, 2018), se propose, si l'on en croit la quatrième de couverture, de décrypter en iconoclaste d'une façon lumineuse des événements dont le sens nous échappe parfois. C'est dire l'ambition du propos, à laquelle il faut rapporter la réussite du livre.

Et c'est peu de dire également combien cette réussite n'est pas au rendez-vous. Certes, on peut être impressionné au premier abord par l'abondance des auteurs mobilisés pour brosser ce panorama des cinquante dernières années, mais, en réalité, ces références omniprésentes ne sont utilisées que comme des arguments d'autorité. Si Lacan (ou tout autre auteur cité) le dit c'est que ça doit être vrai, ne citerait-on que quelques lignes de lui. Car c'est un des premiers constats qui frappe à la lecture, les auteurs cités ne sont utilisés que pour quelques phrases, tirées le plus souvent de leur contexte et exhibées comme preuves de ce que Daniel Cohen annonce. Il ne s'agit donc pas de proposer une théorie explicative, construite sur des concepts bien identifiés et articulés entre eux de manière cohérente pour comprendre les cinquante dernières années, mais de tisser un discours sans principes, qui a l'apparence de la rigueur sans en avoir la substance.

Cette impression se renforce quand on voit quels mots sont utilisés pour effectuer le « décryptage » annoncé. Dès la première page, la société est « avancée », puis « postindustrielle » (p. 11) pour être enfin qualifiée de « digitale » (p. 16). Un peu plus loin (p. 53), elle sera « postmatérialiste » et « numérique » vers la fin du livre (pp. 191, 215), toutes ces qualifications n'étant pas définies précisément et pouvant ouvrir à toutes sortes d'interprétations. On apprend aussi que la « société », quelle que soit la manière dont on la désigne, est caractérisée par un « irrésistible besoin de croissance » (p. 13) et que cette « soif inextinguible de croissance » (p. 225) n'est toujours pas étanchée. Cette personnalisation de la société (p. 25 est même pointée la « schizophrénie du monde industriel ») est donnée comme un fait et n'a sans doute rien à voir avec la reprise en main des actionnaires sur la gestion des entreprises depuis les années 1980, notée page 97. Si la « société » a sa propre personnalité, il n'en existe pas moins des agents caractérisés tout aussi sommairement et sans principe, comme les consommateurs, les producteurs, les jeunes, les vieux, l'homme moderne, et, pour terminer ce nouveau stade de l'évolution humaine, « *l'homo digitalis* », qui, si on prend au sérieux ce qui en est dit page 229, est « un être hybride de chair et d'algorithmes qui oblige à repenser l'idée d'humanité qui le sous-tend ». On avait appris dans un de ses précédents livres que *l'homo œconomicus* était un prophète égaré, on comprend ici la raison de la fièvre qui a pris Daniel Cohen en écrivant ces profondes pensées.

On chercherait aussi en vain la moindre analyse un peu poussée d'un quelconque événement ayant marqué ces cinquante dernières années. À la place, on a une succession de citations d'auteurs censés se compléter. Ainsi, Baudrillard (inspiré par Barthes, un auteur connu de plus ne fait pas de mal) est convoqué pour parler de la société de consommation, pour ensuite en appeler à Hirschman pour un « correctif essentiel » (pp. 25-26) et conclure que l'effondrement qu'ils avaient flairé allait mettre cinquante ans à être compris, c'est-à-dire dans la conclusion du livre de Daniel Cohen ! Parfois c'est même le renoncement total à la moindre tentative de compréhension. Par exemple, dans un des derniers chapitres du livre, *Deux mondes possibles*, il s'interroge sur l'avenir du

travail humain dans le monde numérisé. Question évidemment essentielle à laquelle il se garde bien de répondre, utilisant Acemoglu et Restrepo pour dire que rien ne garantit que le processus de numérisation soit favorable au travail, ensuite pour affirmer qu'il est possible de penser (certes !) que l'intelligence artificielle et le *Big Data* peuvent ouvrir des complémentarités nouvelles entre la machine et l'homme, génératrices d'emplois, tout en renvoyant à « la société » (toujours cette personnalisation) la responsabilité d'imaginer ces nouvelles complémentarités et finalement conclure que s'il est « évidemment primordial de s'inquiéter du devenir du travail » on est dans l'incertitude.

Ce renoncement à l'analyse prend parfois des allures caricaturales, comme page 57, où il « explique » que la gauche au pouvoir est devenue la gestionnaire de la crise industrielle « à son corps défendant », François Mitterrand devant « se résoudre à abandonner la sidérurgie » malgré ses promesses. On ne peut que renvoyer le lecteur au petit livre de Bruno Amable et Stefano Palombarini, *L'illusion du bloc bourgeois*, s'il veut lire une analyse (qu'il n'est pas obligé de partager mais qui a le mérite d'être rationnelle) sérieuse et argumentée de la prétendue fatalité qui a conduit la gauche au pouvoir à renier ses promesses. Ou encore, pour prendre un autre exemple, quand il remarque page 33 qu'il a fallu attendre les années 1970 pour que la libération des femmes devienne une question centrale, il n'en donne aucune explication, sinon l'oubli des femmes de Mai 68 ! Après la personnalisation de la société, on a celle d'une tranche d'histoire, mais toujours pas d'analyse de ce fait majeur, qu'il n'est pourtant pas si difficile de relier à l'entrée en masse des femmes sur le marché du travail et aux transformations que cela a induit dans la construction de leurs personnalités. On renverra ici aux analyses de Lucien Sève dans « *L'homme ?* » qui prennent plus de 500 pages (et qu'on peut aussi discuter mais qui sont un peu plus argumentées que celles que nous propose Daniel Cohen). Enfin, pour ne pas trop tirer sur l'ambulance, on arrêtera avec un dernier exemple (on n'en finirait pas de donner des exemples de cette incapacité à fournir des analyses cohérentes) : on apprend page 222 que « l'idéal d'une société postmatérialiste avait émergé durant les années soixante » (pourquoi à ce moment ? pour quelles raisons ?) mais qu'il a « reculé sous le coup de la crise et de l'insécurité financière qu'elle a provoquée ». Mais qui a provoqué la crise, on n'en saura rien ?

Le livre se conclut en apothéose sur ce qui est censé donner du sens aux cinquante dernières années, à savoir cette irruption de l'*homo digitalis* dans la nouvelle société numérique. La tâche à venir est exaltante et nous fournit un « magnifique programme » qui est de « réinventer une critique sociale et artiste qui ouvre une brèche dans la manière dont le nouvel impératif de croissance est en train de reconstruire nos vies » car « nous ne pouvons pas laisser la technique, et le réseau de pouvoirs dont elle est traversée, décider sans médiations des formes de la vie qu'il nous est donné de vivre ». Cette fois-ci, c'est la technique qui acquiert une personnalité (inquiétante, et on s'étonne de ne pas voir citer Heidegger, ça aurait fait chic) et qui, si on n'y prend pas garde, va satisfaire l'impératif de croissance, caractéristique naturelle de notre société moderne. Quelle hauteur de vue !

Quitte à personnaliser, on aurait aimé entendre parler de conflits d'intérêts entre groupes sociaux, d'actionnaires, de chômeurs, de salariés, d'entrepreneurs, de financiers et d'élus. Le décryptage aurait sûrement été plus lumineux que celui qui nous a été hâtivement annoncé ! Heureusement, il existe des auteurs plus sérieux que Daniel Cohen qui ne cherchent pas à épater les médias, mais analysent sérieusement les évolutions en cours. Outre ceux qu'on a mentionnés plus haut, on peut citer Pierre-Noël Giraud avec *Le commerce des promesses* et *L'homme inutile*, ou encore Anselm Jappe avec *La société autophage*. Il ne s'agit pas d'être d'accord avec toutes leurs thèses, mais de s'enrichir dans des débats argumentés et non d'aligner les citations sans suite à la manière de Daniel Cohen.

Mais en fait, cette accumulation de citations sans principe n'est pas si étonnante quand on connaît le positionnement de Daniel Cohen, soucieux de ne fâcher personne. Sa thèse annonçait déjà cette propension à se couvrir d'autorités imposantes, tout

en se gardant de s'engager. Elle était ainsi dédiée à Jeffrey Sachs, qui l'avait introduit à la théorie néoclassique et à Suzanne de Brunhoff qui lui avait appris à s'en méfier. Néoclassique et marxiste, ou plutôt juste ce qu'il faut des deux pour ne paraître inféodé à un camp, il ne faisait que commencer à se positionner dans le champ économique. Ce refus de l'engagement se retrouve dans les titres de ses trois derniers livres. En 2009, il nous offre *La prospérité du vice, une introduction (inquiète) à l'économie*, en 2012, c'est *L'homo œconomicus, prophète (égaré) des temps nouveaux* et, dernièrement, c'est cette *« chronique (fiévreuse) d'une mutation qui inquiète »*. On comprend que ces parenthèses servent de signal au lecteur pour lui indiquer que l'auteur ne prend pas l'économie de manière dogmatique, elle l'inquiète, qu'il voit les écueils de la rationalité néoclassique avec son *homo œconomicus* égaré et que la mutation en cours qu'il « décrypte lumineusement » est porteuse de nuages inquiétants. Bref, l'expert se couvre avec ceinture et bretelles, sans doute une réminiscence des analyses qu'il proposait quelques mois avant la crise de 2008 pour dire que tout allait bien ! Finalement, l'important, c'est de garder son statut d'expert et de professeur, tout en continuant à vendre des livres dont on peut annoncer sans grand risque qu'ils ne feront de mal à personne. Et, de ce point de vue, il faut rendre hommage à Daniel Cohen, il y réussit très bien !

Attac et la démocratie : retour sur les textes fondateurs

samedi 9 février 2019, par Patrick Braibant

« *Il est formé* [...] *une association* [...] *qui a pour objet de produire et communiquer de l'information, ainsi que de promouvoir et mener des actions de tous ordres en vue de la reconquête, par les* citoyens*, du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle dans l'ensemble du monde* ».

Cet extrait (toujours en vigueur) de l'article 1 des statuts votés en 1998, qui définit l'objet d'Attac *et donc ce qui lui fait obligation*, désigne la démocratie comme l'unique horizon de l'activité de l'association naissante. Mais il ne fait pas que cela.

D'une part, il circonscrit la question démocratique autour d'un *enjeu* très précis : celui du pouvoir devant détenir la prévalence dans la mise en forme et le « gouvernement » de « *tous les aspects de la vie* » en société, *pouvoir d'institution* (ou *instituant*) des diverses composantes de l'existence sociale. D'autre part, il place cette question sur le terrain de la conflictualité : ce pouvoir d'institution ne peut échoir aux « *citoyens* » (= ne peut se définir comme démocratie) que moyennant un affrontement avec la « *sphère financière* ». Affrontement qui doit prendre la forme d'une « *reconquête* ».
Mais les choses ne sont pas aussi simples : l'article 1 est rédigé de telle sorte que s'enchevêtrent et se télescopent en lui deux manières de considérer cette « reconquête », lesquelles véhiculent deux conceptions très différenciées de la démocratie et proposent deux séries de tâches démocratiques où la place et le rôle potentiels d'Attac ne sont pas du tout les mêmes. Il en ressort une indécision quant à ce que devrait être le rapport de l'association à la question démocratique, quant à la manière de la prendre en charge, voire quant à la pertinence ou non de la prendre en charge. Indécision qui n'est pas restée confinée aux seuls textes fondateurs, mais semble accompagner et « travailler » plus ou moins ouvertement, plus ou moins profondément, l'association depuis vingt ans.

1) L'article 1 des statuts fait se télescoper deux conceptions de la « *reconquête* » et de la démocratie

Le nœud du problème se concentre dans ce très bref énoncé qui expose la raison d'être même d'Attac : contribuer à « *la reconquête, par les citoyens, du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie...* ». Ce que « *les citoyens* » (aidés par Attac) auraient à « reconquérir » serait le pouvoir qu'ils sont censés faire disparaître ! De deux choses l'une : ou bien c'est vraiment de ce pouvoir-là, le pouvoir « exercé » par la finance, dont « *les citoyens* » reconquérants ont à s'emparer, et on ne voit pas bien ce qu'ils pourraient en faire ; ou bien il s'agit d'y *mettre fin* mais cela ne peut se faire qu'en le remplaçant par autre chose et *le verbe adéquat n'est pas « reconquérir » mais « substituer ».* Par exemple, substituer le pouvoir *des* « *citoyens* » au pouvoir *de* la « *sphère financière* », puisque l'article 1 n'évoque aucun autre acteur que ces deux-là.

Cet énoncé, plus que hasardeux, au cœur de l'article définissant l'objet d'Attac déclare superposables deux manières de se rapporter au pouvoir qui ne le sont aucunement, « conquérir le pouvoir » et « exercer la pouvoir » :

- L'expression « *reconquête du pouvoir* », qui ouvre l'énoncé, est une *métaphore topographique* : elle fait du pouvoir un «

lieu » à *occuper*. Un « lieu » dont il faut chasser l'actuel occupant en vue de l'occuper ou réoccuper soi-même. Soit un dispositif à trois éléments qui, appliqué au contexte de l'article 1, serait le suivant : d'une part, deux forces agissantes concurrentes, « *la sphère financière* » et « *les citoyens* », et, d'autre part, une entité « pouvoir » *distincte* de ces deux forces et dont ces dernières se disputent *l'occupation* en un jeu de conquêtes / reconquêtes successives. Dans ce scénario, le « lieu »-pouvoir convoité existe *en dehors* de chacun des deux protagonistes et est déjà là *avant* leur conflit, lui préexiste. Cette extériorité et cette antériorité du « lieu » sont la condition même de ce scénario en termes d'occupation / réoccupation.

- Or, à peine l'article 1 a-t-il semblé placer l'enjeu sur ce terrain topographique qu'il l'abandonne aussitôt en affirmant que la « *sphère financière* », *non pas occupe* le pouvoir, mais l'*« exerce »* ! À partir de cet instant, ce pouvoir ne peut plus être assimilé à un « lieu » et n'est donc plus à « reconquérir » : « exercer un lieu », cela n'a aucun sens. L'expression « exercer le pouvoir » fait sens à la condition expresse que le pouvoir ne soit justement pas conçu comme un « lieu » c'est-à-dire comme une entité extérieure / antérieure. Le verbe exercer « internalise » le pouvoir dans le sujet « exerçant ». « *Le pouvoir que la sphère financière exerce* », ce n'est en rien un lieu « extérieur » à elle, qu'elle « occupe » et dont « *les citoyens* » lui contestent l'occupation. C'est au contraire le pouvoir qui *émane d'elle*, à nul autre pareil, qui se spécifie comme pouvoir *de* la « *sphère financière* ». C'est *son* pouvoir, le pouvoir qu'elle a façonné et qui n'existe que comme pouvoir *de* la finance. Dans ce registre de « l'exercice », il est évident que l'objectif des « *citoyens* » n'est pas de « reconquérir » ce type spécifique de pouvoir qu'est le pouvoir de la finance, mais de le *remplacer* par *un autre type spécifique* de pouvoir : *leur* pouvoir *de* « *citoyens* » ou démocratie, ayant ses propres déterminations. Ce n'est plus un dispositif topographique à trois termes, mais un s*cénario « substitutif » à deux termes* : pouvoir *des* « citoyens » ou démocratie *versus* pouvoir *de* la « *sphère financière* ». *Pouvoir contre pouvoir*. Il ne s'agit plus de déloger un adversaire d'un « lieu » qu'il occupe pour l'occuper soi-même mais de *substituer* un type de pouvoir à un autre type.

Voilà qui change complètement le rapport entre « pouvoir » et « reconquête ». Ce rapport n'est plus d'extériorité (reconquérir un « lieu » déjà là, préexistant) mais de stricte intériorité : pour « *les citoyens* » l'objet de la « *reconquête* », ce n'est plus un autre pouvoir *mais le leur propre*. Désormais, la « *reconquête* » est le processus même de *constitution de ce pouvoir spécifique* qu'est la démocratie et *dont chaque avancée sera mise en recul* du pouvoir de la finance. Dans cette perspective, on ne peut conserver l'idée et le terme de « *reconquête »* qu'à condition de les sortir du topographique*.* « *Reconquête* » ne doit plus désigner l'acte de captation d'un « lieu »-pouvoir préexistant, mais renvoyer au *processus d'auto-construction d'un pouvoir* doté d'une *double dimension instituante et destituante.* Pouvoir instituant, pouvoir de mise en forme selon ses critères propres des divers « *aspects de la vie* » sociale et, simultanément, pouvoir destituant du pouvoir ayant actuellement la primauté dans cette mise en forme. Il ne s'agit plus de « *reconquête par les citoyens du pouvoir que la sphère financière exerce* », mais d'*auto-construction d'un pouvoir propre des citoyens, condition et réalisation de la reconquête qui défera le pouvoir qu'exerce la sphère financière sur tous les aspects de la vie…*

En entremêlant comme il le fait le « topographique » et le « substitutif », l'article 1 entremêle identiquement deux conceptions parfaitement hétérogènes de la démocratie :

- Dans le cas du schéma « topographique », la démocratie résulte nécessairement de la « conversion démocratique » d'un pouvoir *déjà existant*. La démocratie sera le « lieu »-pouvoir réoccupé/reconquis par « *les citoyens* » une fois que ceux-ci l'auront « mis aux normes » démocratiques. Dans ce schéma, il n'y a pas de « pouvoir du peuple » (ou des « *citoyens* ») *spécifique* résultant d'un processus d'auto-construction *spécifique*, mais seulement « démocratisation » d'un pouvoir *déjà là,* possédant nécessairement ses propres caractéristiques et n'ayant donc, en tant que tel, originairement, aucune accointance particulière avec le démocratique.

- Dans le scénario « substitutif », la démocratie est au contraire un type de pouvoir *sui generis*, irréductible à tout autre, qui se constitue dans, par et pour l'opposition à un ou plusieurs autres pouvoirs *sui generis*. Le « pouvoir des ''*citoyens*'' », ne peut s'instituer *que* dans, et par le fait même de, sa confrontation au pouvoir de la « *sphère financière* ». La destitution du second n'a lieu qu'à raison des progrès de l'institution du premier et celle-ci n'advient que par celle-là. Ici, *la démocratie ne se pose qu'en s'opposant*. Elle ne se fait affirmative d'elle-même qu'en désignant un-des opposé-s à combattre et en le-les constituant comme tel-s. Ses significations distinctives affirment toujours le propre du démocratique, de telle sorte que se trouve défini par là-même le propre de l'anti-démocratique et donc ce qui doit être combattu. Par exemple, l'*égal ne se pose qu'en posant un inégal à affronter*. C'est uniquement par l'affirmation de l'égalité que certains rapports sociaux présentés comme ordre naturel et intangible des choses ou comme expression non discutable du « cercle de la Raison » (par exemple par le TINA thatchérien) peuvent être d'un même mouvement 1) *requalifiés / déqualifiés* (« recréés ») comme rapports de domination, 2) *rendus à leur contingence* car sortis de la *clôture du sens* qui les faisait paraître indiscutables et 3) déclarés « éligibles » à la disparation et au remplacement. *Et c'est pour autant qu'il existe de tels rapports ainsi requalifiables / déqualifiables qu'il est question de démocratie.* La démocratie n'existe jamais « en soi » mais toujours dans la relation à un négatif *qu'elle construit comme tel pour se construire elle-même*. Relation qui l'inscrit nativement mais aussi définitivement dans l'élément de la conflictualité : la démocratie n'en finit jamais avec les multiples occurrences de la domination, de l'exclusion, de la clôture du sens, avec leur renaissance sous mille visages anciens ou nouveaux. Aussi ne peut-elle perdurer que de la relance incessante de sa dialectique instituante / destituante. C'est en ce sens-là, strictement « substitutif », que le recours au terme « *reconquête* » peut se justifier. *Dans ce sens-là*, la « *reconquête* » apparaît comme la *condition d'existence même de la démocratie*, sa condition *permanente.*

Selon que l'on tire la lecture de l'article 1 vers le « topographique » ou au contraire vers le « substitutif », ce sont des appréhensions radicalement différentes de ce qu'il faut entendre par démocratie qui se présentent. Et l'on pressent identiquement que sont des tâches démocratiques fort dissemblables qui se profilent, y compris pour Attac.

Or, toutes ces possibilités divergentes cohabitent au sein d'un même énoncé, celui définissant l'objet de l'association en ouverture de sa « loi constitutionnelle » interne. Il faut donc s'y arrêter un peu et tenter de trouver une explication à cette cohabitation-là, en ce lieu-là.

2) Le pouvoir d'État, objet caché de la « *reconquête* » ?

Pourquoi ce mélange paradoxal (pour ne pas dire incohérent) du « topographique » et du « substitutif » au sein de la phrase définissant l'objet d'Attac ? Pourquoi l'article 1 affirme -t-il que la tâche des « *citoyens* » (et, avec eux, d'Attac) est de « reconquérir » le pouvoir exercé par la finance alors qu'à l'évidence il s'agit de remplacer ce pouvoir par un autre. Pourquoi les auteurs de l'article ne se sont-ils pas placés clairement sur le terrain substitutif ? Pourquoi leur recours à cette métaphore topographique de la « reconquête », alors qu'elle n'a d'autre effet que de brouiller le sens du texte qui énonce la raison d'être d'Attac ? Une question se pose immédiatement : dans une optique pleinement topographique, quel serait *le vrai* « lieu » (pouvoir) à « *reconquérir* », à « réoccuper » ? Il n'est évidemment jamais nommé dans l'article 1 puisque le terme « *reconquête* » y est appliqué à une cible qui n'est pas la bonne. Pourtant, il est difficile de croire que sa présence est sans signification et résulte d'une simple erreur d'attention des auteurs de l'article. Il faut plutôt se demander s'il n'y aurait pas, dans les énoncés fondateurs d'Attac, la présence d'un *pouvoir vraiment pensable en termes topographiques*, d'un pouvoir vraiment à « reconquérir ».

On fait donc l'hypothèse que la métaphore topographique attachée au mot « reconquête » serait là pour ménager sa place *à un troisième larron* venant s'ajouter au « *pouvoir que la sphère financière exerce* » et à l'éventuel « pouvoir qu'exercent ''*les citoyens'''* » de la lecture « substitutive ». Un troisième pouvoir qui pourrait, mieux que tout autre, se prêter à cette métaphore, *au point qu'il n'y aurait même pas besoin de le nommer* explicitement, tant il est spontanément associé à l'idée du pouvoir comme « lieu ». Ce pourrait bien être le *pouvoir d'État*, ce pouvoir dont tant d'expressions de la langue courante l'expriment topographiquement sans avoir besoin de préciser, sauf exceptions qu'il faut dûment mentionner, qu'il s'agit de lui : conquérir *le* pouvoir, occuper *le* pouvoir mais aussi accéder *au* pouvoir, quitter *le* pouvoir, revenir *au* pouvoir, chasser ou être chassé *du* pouvoir, etc. L'argument principal en faveur de cette « présence cachée » du pouvoir d'État se trouve dans l'autre texte fondateur d'Attac : la Plate-forme de 1998 rédigée par les créateurs de l'association. Lorsque ce document procède à la montée en généralité des raisons de la création d'Attac, il accole, et tend ainsi à faire très fortement consonner, deux objectifs, le premier typiquement « topographique » et le second pleinement « étatique » : « *la reconquête des espaces perdus par la démocratie au profit de la sphère financière* », puis, tout aussitôt, « *s'opposer à tout nouvel abandon de souveraineté des États au prétexte du 'droit' des investisseurs et des marchands* » [1]. Il est ici très nettement suggéré que le pouvoir spécifiquement étatique, la souveraineté, est l'un de ces « *espaces perdus* » mentionnés juste avant et donc, à ce titre, l'un des enjeux centraux de la « *reconquête* ». Celle-ci, lue topographiquement, *aurait ainsi trouvé son vrai « lieu »*.

Si l'on accepte cette hypothèse, on se trouve dans une configuration où le topographique et le substitutif s'articulent, mais où *le premier est la condition et la réalisation même du second.* Le substitutif consiste ici dans le fait que le pouvoir d'État redevenu souverain (re)prendra la place de la finance en tant que pouvoir de mise en forme des divers « *aspects de la vie* » sociale. Mais sous une condition préalable et par un moyen « topographiques » : la (re-)conquête puis l'occupation par « *les citoyens* » de ce pouvoir d'État sont *posées comme purement et simplement identiques à un recouvrement par l'État de sa pleine souveraineté* et, *ipso facto*, à une mise sur le reculoir du pouvoir de la finance. Le topographique se fait immédiatement substitutif. Dans cette hypothèse, tel serait le « véritable » objet d'Attac naissante : informer et agir en vue de la « *reconquête, par les citoyens, du pouvoir souverain des États dont le retour en force sera seul*

susceptible de défaire le pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie... ».

Mais une question surgit aussitôt : dans ce nouvel énoncé, *où se situe au juste* la démocratie *en tant que pouvoir d'un type déterminé* devant se substituer au pouvoir *de* la finance ? Est-ce qu'exercer le pouvoir souverain de l'État, quand ce sont « *les citoyens* » qui le font, c'est exercer le « pouvoir du peuple », c'est la démocratie ? Le second exercice peut-il se confondre avec, *et se réaliser par*, le premier ? Dans la lutte contre le pouvoir de la finance, peut-on se soustraire à la tâche de construire un « pouvoir du peuple » comme pouvoir *spécifique* et la remplacer par cette autre tâche tenue pour *identique* : rendre « *les citoyens* », l'universalité des membres du corps politique étatique, titulaires du pouvoir souverain de l'État ? Ce qui serait conforme à la logique de toute lecture de la « *reconquête* » en termes topographiques, laquelle conduit à définir la démocratie comme résultat de la conversion (démocratique) d'un pouvoir *déjà existant* (voir § 1). Ou, au contraire, ne faut-il pas voir dans le pouvoir d'État un *type* de pouvoir *sui generis* qu'on ne saurait jamais confondre avec aucun autre, ni avec le pouvoir de la « *sphère financière* », ni avec le « pouvoir du peuple » ? Même si, pour ceux-ci, réorienter l'action du pouvoir d'État vers leurs propres fins et réorienter les modalités de son exercice selon leurs propres critères, s'avère une nécessité. Même si, donc, prendre de quelque manière le contrôle du pouvoir d'État et l'approprier, autant que faire se peut, à leurs impératifs respectifs leur apparaît indispensable. *Mais sans jamais se confondre avec lui*.

Dans les limites du présent texte, on ne s'engagera pas dans une discussion de ces questions, évidemment décisives quant à la définition même de la démocratie et quant aux buts et aux formes de toute activité politique faisant de la démocratie son horizon. On ne le fera pas parce qu'on peut supposer que s'il devait y avoir un jour débat approfondi dans Attac sur son rapport à la problématique démocratique, ce serait notamment autour de ces interrogations-là qu'il se cristalliserait. Aussi n'est-il pas question de le trancher par avance. Par contre, il est possible de voir que ce sont bien ces questions qui traversent, du fait de leur polysémie, les énoncés définissant l'objet d'Attac.

3) Indécision quant au rapport d'Attac à la question démocratique.

On arrive au cœur du problème proprement politique que pose la possibilité d'une double lecture des textes fondateurs : en 1998, ceux-ci ne fournissaient pas une orientation claire quant au rapport d'Attac à la question démocratique, et il n'est pas certain que ce rapport ait été véritablement éclairci depuis lors.

Outre la différence sur la nature même de la démocratie (voir ci-dessus et § 1) ces deux lectures se distinguent sur deux points décisifs ayant trait aux tâches démocratiques à entreprendre : le *degré d'urgence* de la question démocratique *en tant que question pratique*, en tant que question devant porter sur des *actions et réalisations* dans l'effectivité sociale ; le *type d'acteurs* devant prendre en charge cette dimension pratique (Attac étant ici directement concernée).

- Privilégier la lecture topographique de la « *reconquête* », comme « réoccupation » d'un pouvoir déjà existant, selon toute vraisemblance le pouvoir d'État, c'est *différer le traitement pratique* de la question démocratique : puisque le pouvoir d'État préexiste à la reconquête, on ne peut le transformer *qu'après* l'avoir « pris ». Ce n'est que *postérieurement à* cette « prise » qu'il sera possible de réorganiser concrètement ses modes d'exercice et réorienter ses finalités dans un sens démocratique. La question démocratique ne devient question *pratique* que sous cette double forme : *question d'après* (d'après l'accession au pouvoir d'État) et *question d'État* (question portant d'abord sur la transformation du pouvoir d'État, traitée depuis, et par le pouvoir d'État, parce que *la démocratie est*

censée consister d'abord en une certaine forme du pouvoir d'État). Dans ce schéma, la tâche *pratique* de l'ici et maintenant, celle qui passe avant tout le reste, *c'est l'accession au « lieu » (déjà existant) du pouvoir*. Or cette tâche exige des organisations spécialement dédiées (et donc adaptées) à la prise du pouvoir d'État et à son exercice. Si bien que la prise en charge de la question démocratique tend inévitablement à se déporter vers ces organisations-là. Ici, on ne voit pas qu'Attac, en tant qu'organisation ne briguant nullement le pouvoir d'État, ait à se préoccuper particulièrement de la tâche démocratique *ainsi conçue*. Dès lors, il paraît logique que sa participation à la « *reconquête* » s'oriente de manière privilégiée vers d'autres activités, telles l'analyse et la critique du pouvoir de la finance ainsi que la résistance à ses agissements, plutôt que vers la définition et la mise en forme du pouvoir à lui opposer. Mais cela se fait au prix d'un paradoxe intrigant : à sa naissance, Attac s'est donné un objet à finalité exclusivement démocratique, mais participer à la prise en charge de la question démocratique *comme telle* ne lui incomberait nullement et devrait être laissé à d'autres. Ses membres n'auraient pas à se demander : « puisque nos textes fondateurs affirment que *la démocratie est cela même qui donne sens à notre action*, *à quoi reconnaît-on le démocratique ? En quoi consiste-t-il ? Pourquoi et comment se constitue-t-il ? Quel rôle Attac a-t-elle à y jouer ?* ».

- La lecture « substitutive » conduit à des conclusions rigoureusement inverses : la question de la nature, des formes, des conditions d'advenue du démocratique est la question même de la « *reconquête* ». Et elle est *immédiatement* question *pratique* puisqu'elle n'est affectée d'aucun préalable, telle la « prise » d'un pouvoir déjà existant : elle est donc *distincte* de la question du pouvoir d'État, de sa conquête et de son exercice. Elle prime comme question portant sur la constitution *ici et maintenant* d'un pouvoir spécifique, irréductible à tout autre, se distinguant par ses visées, sujets, modes d'exercice propres, dont la construction est la condition même du recul du pouvoir adverse dans « *tous les aspects de la vie* ». Un champ d'action où les organisations visant la conquête et l'exercice du pouvoir d'État *ne bénéficient d'aucune prédisposition particulière* ni, encore moins, d'*aucun privilège* à l'investir préférentiellement.

Cette lecture enrichit possiblement l'objet d'Attac d'une troisième composante par rapport à la lecture topographique : l'analyse et la critique du pouvoir de la finance, la résistance à telle ou telle de ses manifestations demeurent tout aussi indispensables, mais *elles ne prennent sens que de s'articuler et participer en acte* à la promotion, la consolidation, l'extension de toutes les alternatives qui consistent en des formes de « pouvoir du peuple ». En des formes de (re)prise en mains, par des assujettis à l'hégémonie de la « *sphère financière* », des conditions régissant telle ou telle composante de leur existence sociale : travailler, consommer, être partie prenante d'écosystèmes de plus en plus mis à mal, être citoyen d'un corps politique local, national, supranational, être habitant d'un quartier, être utilisateur de la monnaie, être épargnant, informer/s'informer, être usager des services publics, etc. À titre d'exemple de mise en application de cette perspective « substitutive », on pourrait estimer qu'une des priorités d'Attac consisterait en sa pleine implication, sous des formes à déterminer, dans la montée en puissance du mouvement des communs qui se constate un peu partout.

Cependant, cette perspective n'élude nullement la question de l'accession au pouvoir d'État. À partir d'elle, on peut parfaitement considérer que cette accession répond à des nécessités de la « *reconquête* », que celle-ci ne saurait ignorer, et offre des possibilités d'action dont elle ne saurait se priver. Par contre,*elle en redistribue les termes* puisqu'elle *en inverse la perspective* : non plus considérer la « prise » du pouvoir d'État comme la condition *sine qua non*, le préalable absolu et le seul « lieu » possible de mise en œuvre de toute transformation, et en particulier de toute transformation démocratique, mais l'appréhender comme un moment et un point d'appui d'un processus, *déjà commencé* au sein de la société, de constitution d'une puissance populaire s'appropriant la (re)définition, et sa mise en application, *selon ses critères propres,* des conditions régissant son existence. Constitution posée comme le ce *en fonction de quoi et* le ce *au service de quoi* doivent se réfléchir et s'opérer tant l'accession au pouvoir d'État que son exercice. En fonction et au service, donc, d'une démocratie conçue comme *agir d'auto-émancipation activable partout où l'égalité, son universalité, la discutabilité de tout ordre social, sont opposables à la domination, à l'exclusion, à la clôture du sens et sont susceptibles d'une activité instituante les inscrivant dans le « fonctionnement » de telle ou telle composante de la vie en société*.

Le fait que les textes fondateurs rendent possibles des lectures si différentes de la « *reconquête* » et, plus encore, le fait que ces lectures se chevauchent au sein des mêmes énoncés ont probablement contribué à ce qu'Attac n'ait jamais vraiment mis au clair son rapport à la question démocratique. D'où le caractère fluctuant, indécis, de ce rapport jusqu'à aujourd'hui. Il serait trop long de retracer ici l'histoire de la prise en charge de la thématique démocratique par l'association depuis sa naissance voici vingt ans. On se contentera de signaler, à titre d'indice, les va-et-vient de la période 2013-2018.

Les deux rapports d'orientations votés par les AG de 2013 et 2016 ont placé explicitement la question démocratique au rang des grandes priorités d'Attac. Avec des formules apparemment sans équivoque telles que *« Mettre la démocratie au poste de commande »* ou *« La démocratie et l'égalité au cœur de notre action »*. Pourtant, de cette reconnaissance spectaculaire dans les textes à sa traduction dans les actes, le pas n'a pu être franchi. En témoigne, par exemple, le sort de l'initiative « *Démocratie réelle* » lancée par le CA à la fin de 2014. Sous ce label, il s'agissait de créer des groupes de travail ouverts à tous les adhérents en vue d'« *organiser l'élaboration d'Attac sur la question démocratique* » autour de quatre thèmes : contrôle des élus, formes de démocratie directe, tirage au sort, processus instituant. Or, cette initiative, qui attira jusqu'à 160 personnes sur sa liste électronique, tourna court au bout de quelques mois.

Pendant ces années, le thème de la démocratie *déclaré* prioritaire ne l'est jamais devenu dans les orientations *effectives* ni dans les actions et les pratiques, où la nouveauté a consisté en l'assomption de la désobéissance civile comme forme de résistance venant enrichir « l'identité » d'Attac. On ne discutera aucunement des éventuelles responsabilités de tel ou tel dans ce décalage persistant du dire et du faire. On fera plutôt l'hypothèse d'une difficulté collective à affronter, voire à simplement identifier, ce qui semble l'enjeu véritable : s'approprier la thématique démocratique en *l'appropriant à ce qu'est Attac et à ce que fait Attac.* Et non pas en la considérant comme une question décontextualisée et indifférenciée, se posant (et donc traitable) de la même manière partout et toujours, et qui semble alors soit écrasante de par son immensité, soit tellement « évidente » de par sa transversalité à tous les enjeux qu'il n'y n'aurait pas besoin de la prendre en charge *spécifiquement, d'en définir les tenants et aboutissants propres à une organisation comme Attac*. D'où le parti pris inverse adopté ici de partir exclusivement des énoncés qui définissent l'objet propre d'Attac, de tenter de les expliciter, d'identifier les options qu'ils recèlent, et de s'y tenir.

La création d'une Commission démocratie rattachée au CA, lors de l'AG 2016, par adoption d'un amendement présenté par plusieurs adhérents, n'a pas inversé la tendance. En effet, le projet de rapport d'orientation pour la mandature 2019-2021 [2] tire d'une manière assez rude, mais finalement peu surprenante, la conséquence de cette disjonction

entre le dire et le faire. En ne retenant pas la démocratie (ni les « alternatives ») dans la liste des « *espaces de travail prioritaires* », il procède à une mise en accord des textes et des actes : à quoi bon la mise en exergue de la question démocratique dans les premiers si elle n'est pas suivie d'effet dans les seconds. Ce choix fait plutôt signe vers une lecture topographique de la « *reconquête* » qui tend à laisser à d'autres le soin de traiter pour elle-même la thématique démocratique et à placer Attac dans le paradoxe relevé plus haut : avoir donné à son activité une finalité éminemment démocratique tout en se tenant à l'écart d'une réflexion propre sur la démocratie et d'un agir qui la concrétise. Or, il semble que les textes fondateurs recèlent la possibilité d'un autre rapport à la question démocratique. En particulier l'article 1 qui, en tant que partie prenante des statuts énonce, insistons-y, *ce qui fait obligation* à Attac. Mais il l'énonce, on l'a vu, d'une manière telle que des lectures fortement contradictoires peuvent en être faites. Textes ambivalents, polysémiques, paradoxaux, prêtant donc à débat. Précisément parce qu'ils nous plongent, de par leur ambiguïté même, au cœur de la question principielle, tout sauf simple et lisse : *que faut-il entendre par démocratie quand on est une organisation de transformation sociale ?* Or, c'est bien sur cette question et sur le choix, implicite ou explicite, des réponses à lui apporter que se joue le rapport d'Attac à la thématique démocratique. Encore faut-il la poser et reconnaître qu'elle accompagne plus ou moins souterrainement l'association depuis que ses textes fondateurs lui ont donné, *comme ils l'ont fait,* son objet.

Notes

[1] Dans son paragraphe final, la Plate-forme donne à Attac naissante quatre objets *précis* d'« *information* » et d'« *agir en commun* » : « *entraver la spéculation internationale*, [...] *taxer les revenus du capital*, [...] *sanctionner les paradis fiscaux*, [...] *empêcher la généralisation des fonds de pension.* ». Puis elle poursuit en présentant la « *reconquête* » comme la *montée en généralité* de ces quatre objets spécifiques, comme leur appartenance à *un seul et même objet global à deux dimensions* : « *et, d'une manière générale,* [...] *reconquérir les espaces perdus par la démocratie* [...] *s'opposer à tout nouvel abandon de souveraineté des États...* ».

[2] Page 13. Ce document classe la démocratie et les alternatives parmi « *les autres* » espaces de travail, déclarés « *importants* » mais non prioritaires.

Revue des revues

Revue des revues

samedi 9 février 2019, par Jacques Cossart

La France se « débat » avec les Gilets jaunes, le Royaume-Uni est plongé dans un profond désordre brexitien, l'Italie a viré à l'extrême droite, plusieurs pays d'Europe centrale également, le Brésil, pire encore, le Venezuela est dans le chaos, Israël surenchérit à droite si c'était encore possible, les massacres continuent en Syrie, Érythrée, Éthiopie et au Mali. Tout va bien donc ! Pendant ce temps, le déni climatique gagne du terrain et les profits financiers aussi. Le monde tel qu'il va est raconté au travers de ces deux derniers points.

Financer ce machin, en plus !

Dans le cadre de la suppression, par l'actuel président des États-Unis, de la *Global climate change initiative* créée en 2010 par le Président Obama pour regrouper toutes les interventions états-uniennes en matière de climat, les deux millions de dollars accordés chaque année par Washington au fonctionnement du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(GIEC) seront supprimés dès 2019. Cependant, on peut être rassuré, il va lire, a-t-il déclaré, le rapport spécial du GIEC de 967 pages, dont 269 d'annexes et références, après qu'il aura pu vérifier « quels groupes l'ont rédigé ». Un de ses conseillers lui indiquera peut-être que ce sont plusieurs milliers d'études scientifiques sur lesquelles s'appuie ledit rapport, qui a été rédigé par une centaine d'experts de tous pays et approuvé par les 195 États membres du GIEC – à l'exception de protestations de l'Arabie saoudite, experte il est vrai en matière de préservation du climat, et précisément, des États-Unis – gageons que Monsieur Trump aura une lecture très attentive. On sait aussi que le capitaine brésilien laudateur des 21 années de dictature imposées à son pays à partir de 1964 a annoncé que le Brésil quitterait l'accord de Paris sur le climat.

Il y a 400 ans, nous rappelle-t-on en ce moment, s'entamait la guerre de Trente Ans. Elle allait, selon les historiens, provoquer dans la zone ravagée au milieu de l'Europe la mort d'au moins le tiers de la population de l'époque, qui il est vrai ne comptait guère plus, au plan mondial, qu'un demi-milliard d'être humains. Combien des quelque onze milliards à la fin de ce siècle seront-ils menacés dans leur vie ou dans leur santé ?Combien, d'ici là, d'espèces vivantes auront-elles été détruites, la moitié de celles qui existent aujourd'hui ? De combien le niveau des mers se sera-t-il élevé, un mètre ? Combien, si on suit les recommandations du GIEC indiquant que le rejet de CO_2 dans l'atmosphère devrait être diminué de moitié d'ici 2050, sera-t-il comparé aux 40 milliards de tonnes annuelles d'aujourd'hui ? Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses questions abordées par les experts réclamant une augmentation maximale de 1,5° par rapport aux niveaux préindustriels.

Dans sa fable à propos des deux mulets, La Fontaine nous avertissait *Quand le malheur ne serait bon/Qu'à mettre un sot à la raison/Toujours serait-ce à juste cause/Qu'on le dit bon à quelque chose*. Quelques siècles plus tard, il semble bien, par exemple, que l'arrogance, nimbée d'une pseudo-science, des climato-sceptiques a été mise sous le boisseau, en tout cas les tribunes leur sont comptées. Il faut dire que des chefs d'État leur ont soufflé la vedette. La revue *Les Possibles* rend compte régulièrement des travaux du GIEC et des analyses qu'ils suscitent ; par exemple, dans les derniers numéros, « Le niveau monte », « Que faut-il donc pour que les gouvernements comprennent ? » Ou encore, « Alors, cette pause dans le réchauffement ? »

Le rapport spécial du GIEC étudiant comment limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C comparé à la période préindustrielle a été publié le 8 octobre 2018. Il constitue la première étape d'un minutieux travail

qui devrait conduire, dans le courant de l'année 2022, à la publication du sixième Rapport d'évaluation ; d'ici là, sept autres études suivront celle publiée le 8 octobre. Il semble que les discussions entre les représentants des 195 États aient été ardues. Quand on sait que l'unanimité est exigée pour un texte qui touche au cœur du système capitaliste, on imagine aisément les crispations ! Pourtant, les manifestations climatiques les plus inquiétantes sont de plus en plus nombreuses, largement perçues et documentées : records de température, pluies diluviennes ou sécheresse, ouragans, concentration de CO_2 [1] dans l'atmosphère, etc.

Ce sont les pays les plus vulnérables qui avaient demandé, lors des Accords de Paris en 2015, de poursuivre les recherches pour que soit documentée la nécessité de maintenir le réchauffement « largement en dessous des 2° C ». Le résultat est ce rapport spécial. La liste de quelques-uns des dégâts de ce « petit » demi-degré obtenu ou franchi est impressionnante : 1° C de différence mesuré lors des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes ; risque plus élevé de pluies torrentielles dans les latitudes élevées de l'hémisphère Nord ; perte de rendements pour les cultures céréalières, particulièrement en Afrique et en Amérique du Sud ; perte de la moitié de l'habitat naturel pour 8 % des vertébrés, contre 4 % à 1,5° C, pour les insectes ce sont 6 % et 18 % et pour les plantes il s'agit de 8 % et 16 % ; à 1,5 °C la perte des récifs coralliens est estimée entre 70 % et 90 % alors qu'à 2 °C, ce sont 99 % qui disparaîtront ; en 2100, l'élévation du niveau de la mer atteindrait de 26 centimètres à 77 centimètres avec un demi-degré en addition, ce sont 10 centimètres de plus mettant en péril dix millions d'êtres humains supplémentaires ; la réduction annuelle de la pêche est évaluée à 1,5 million de tonnes dans l'hypothèse 1,5 °C et 3 millions de tonnes à 2 °C ; enfin pour la banquise de l'Arctique, le risque de fonte totale en été passerait de centenaire à décennal.

À fin 2018, l'augmentation moyenne de température depuis le début de l'ère industrielle est de 1 °C ; il s'ensuit que, pour rester dans l'objectif indispensable de 1,5 °C, il faudra s'inscrire dans une augmentation maximum de 0,5 °C d'ici la fin de ce siècle. Pour y parvenir, tous les experts s'accordent sur la nécessité de réduire, d'ici 2030, toutes choses égales par ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre de 45 %. Mais, pour ne pas compromettre la croissance – le message caché étant préserver le capitalisme – sur l'air du « la science a la solution », on entend de plus en plus que, après tout, ce qui compte c'est la quantité de CO_2 présente dans l'atmosphère, ce qui est exact ; aussi, nous dit-on, il suffit de capter l'excédent de gaz carbonique ; les sols et les forêts savent faire, il faudra alors que ce CO_2 soit non seulement capté, mais encore stocké. Quid dans ce cas des productions agricoles dans le cadre d'une gestion intensive et industrialisée, qui engendrent des superficies très importantes et requièrent des intrants à l'origine d'une part importante des GES ? Pourtant, elles ne nourrissent qu'à peine 30 % de la population [2].

Mais alors, devant de telles évidences meurtrières, que font les « responsables » mondiaux ? Rien ! On se souvient que, dans le cadre de l'Accord de Paris signé par 180 États, ceux-ci s'étaient engagés à communiquer leurs promesses précises spécifiant les mesures qu'ils adoptaient pour assurer, d'ici à 2050, un « développement à faibles émissions de gaz à effet de serre ». Seuls, aujourd'hui, neuf d'entre eux ont fait état de leurs engagements. Plusieurs études rendent compte de ce triple constat ; on pourra notamment lire une communication publiée le 29 octobre 2018 par le *Centre for Climate change Economics and Policy*, qui mesure l'écart entre les engagements pris et les politiques réelles adoptées. En revanche, ce sont quelque 500 milliards de dollars de subventions annuelles que les États accordent généreusement aux producteurs de pétrole, gaz et charbon, alors qu'il faudrait pratiquement avoir tout éradiqué. Ce n'est pas grave, puisqu'au rythme actuel d'émissions, le franchissement de ce fameux 1,5 °C pourrait être réalisé dès 2030 ! Que dirait Keynes aujourd'hui, lui qui il y a près de 90 ans voyait l'amour de l'argent comme « un état morbide plutôt répugnant, l'une de ces inclinations à demi criminelles et à demi pathologiques dont on confie le soin en frissonnant aux spécialistes des maladies mentales [3] » ? Sans doute, les propriétaires du capital ne sont-ils pas les seuls responsables de la dégradation anthropique de l'environnement, mais de

nombreuses études montrent que le capitalisme en est un puissant initiateur et un robuste accélérateur. On pourra se reporter à *Financing climate futures*, une synthèse commune de l'OCDE, des Nations unies et de la Banque mondiale, publiée le 25 septembre 2018, qui annonce le document normalement communiqué lors de la COP 24 en décembre 2018. Les auteurs identifient six domaines d'intervention pour que la finance suive un cours vertueux … Sans action déterminée des citoyens, il nous resterait à rêver ! Il faut, nous disent en effet les auteurs :

- Adopter, partout dans le monde, des budgets ayant supprimé toute subvention en faveur des énergies fossiles aussi bien pour l'extraction que pour leur exploitation [4].
- Reformater le système financier de manière à le rendre compatible avec les risques de long terme du climat et ses opportunités.
- Libérer l'innovation en matière de technologies, d'institutions et de modes opératoires.
- Repenser les financements du développement [5] .
- Planifier des infrastructures à faible émission de carbone.
- Bâtir des centres urbains à faible émission de carbone.

  Pour l'heure, les experts du GIEC ont établi plusieurs données qui, si elles ne sont pas prises en compte immédiatement, semblent bien devoir compromettre le devenir de l'humanité. Les émissions anthropiques de CO_2 doivent, d'ici 2030, avoir diminué de 45 % par rapport à celles constatées en 2010 ; à peine un peu plus d'une décennie pour y parvenir ! Faute d'accord en décembre 2018 pour réviser en conséquence celui adopté à Paris en 2015, on enregistrera un réchauffement pouvant aller jusqu'à 3 °C en 2100. Pour parvenir à cet indispensable nouvel engagement, il faut convenir, aujourd'hui, d'investissements publics mondiaux qui se chiffrent en milliers de milliards de dollars – jusqu'à 4 000 milliards de dollars – soit quelque 3 % à 5 % du produit brut mondial [6]. Rassurons-nous cependant, il s'agit seulement du double des dépenses militaires mondiales de 2017 ! Chacun sait, en effet, que de telles sommes n'empêchent pas de célébrer depuis plus d'un siècle la *Der des Ders*. Comme l'indique l'historien israélien Yuval Noah Harari [7], le monde du XXIe siècle est supposé beaucoup moins dangereux que les précédents dans la mesure où les désastres, nombreux et lourds, sont parfaitement prévisibles parce que provoqués par les hommes. Rassurant !

On remarque, par exemple, que le dernier rapport 2018 de la FAO, paru sous un timbre commun avec l'OMS, a sous-titré son étude *Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition.* On y lira « nous devons agir rapidement et à une plus grande échelle […] face à la variabilité du climat et aux extrêmes climatiques ». {}

L'Organisation internationale des migrations (IOM-OIM) indique dans son rapport 2018 que le nombre de migrants dans le monde s'élevait en 2015 à 244 millions d'êtres humains (3,3 % de la population mondiale), ils étaient 153 millions en 1990 (2,9 % de la population mondiale). Mais, au-delà de ces migrations de nature politique, économique, sociale et humaine, dont on peut craindre que, dans le proche avenir, elles n'aillent pas diminuant, la dégradation environnementale va ajouter des migrations dites climatiques, notamment en raison de l'élévation du niveau des océans [8], laquelle pourrait aller jusqu'à deux mètres d'ici la fin de ce siècle. En outre, à ces migrations internationales, vont s'ajouter des déplacements intraétatiques [9] que la banque mondiale chiffre à 140 millions d'ici 2050.

On se souvient que la COP 21, en 2015, fixait à 2 °C

l'augmentation de la température à ne pas dépasser par rapport à la période préindustrielle ; nous en avons déjà « consommé », la moitié, 1 °C ! Or, les contributions volontaires – dont on a vu la détermination des États à leur sujet – conduisent, à la fin de ce siècle, à une augmentation de 3,2 °C. Rassurons-nous, on trouvera bien des économistes qui nous peaufineront les modèles nécessaires pour comparer le coût des programmes de réductions mis en œuvre à celui des nuisances ainsi évitées. Facile, il suffit de donner un prix à une vie humaine ! Rassurants, lesdits économistes nous diront que la disparition de l'espèce humaine n'est pas acceptable ; il faut donc se placer en deçà. La disparition du Bangladesh, en raison de la montée des eaux ? Ça se calcule ! Wiliam Nordhaus, économiste états-unien réputé mondialement pour sa théorie des choix publics, a conçu un modèle qui porte son nom [10] ; on peut donc dormir tranquille.

Ainsi, un réchauffement à plus de 3 °C est, d'ici 2030, en marche avec toutes les conséquences désastreuses abondamment décrites et précisément documentées par le GIEC. Devant l'impéritie des gouvernements poussés par le capitalisme accumulateur, certains disent que l'objectif est inatteignable, il faut donc, selon eux, retrancher du CO_2 de l'atmosphère, puisque les activités humaines, elles, vont continuer à en ajouter. La température va, en conséquence, dépasser, temporairement, mais la science trouvera la parade ; par exemple la géoingénierie limitera l'entrée de l'énergie solaire dans l'atmosphère ! Ces bonimenteurs ont-ils lu les exposés des experts ou ne les ont-ils pas compris ? Font-ils semblant de ne pas entendre que le système climatique terrestre est au bord de l'irréversible ? Le GIEC laisse un espoir d'éviter l'abîme à la condition expresse d'une transition immédiate sans précédent. Comment faire sans buter sur ce plafond de verre solidement installé par le système que Keynes, en 1930, décrivait si justement comme rappelé précédemment ?

Les publications scientifiques quant à la responsabilité du CO_2 dans le réchauffement climatique sont anciennes. Dès 1965, le président états-unien, Lyndon Johnson, recevait de son comité scientifique un rapport [11] montrant que l'accumulation de CO_2 dans l'atmosphère aboutirait à une augmentation de la température sur la planète. En 1979, sous la présidence Carter, est transmis à la Maison-Blanche, le rapport Charney, scientifique reconnu. On pouvait y lire qu'un doublement de la concentration du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, entraînerait une hausse des températures comprise entre 1,5 et 4,5 °C ! Que c'est-il passé depuis cette date ? Selon les données de la Banque mondiale, en 1979, les émissions s'établissaient à plus de 19 milliards de tonnes ; en 2014, il s'agissait de plus de 36 milliards de tonnes et, selon les observations mondiales, si les émissions avaient cessé de croître après 2014, elles sont reparties à la hausse en 2017. À l'époque du rapport Charney, il aurait été encore possible de modifier cette course folle ; était-ce déjà la dernière chance ? N'allez pas penser que ce serait « l'amour de l'argent » condamné par Keynes qui en serait le moteur ! Mais plus on s'approche de l'irréversible, plus apparaissent des olibrius présentant *la* solution. Celle avancée par Monsieur Van Beurden, président de Shell [12], a tout pour plaire : plantons des forêts ! Une équipe scientifique publie le 10 octobre dans *Nature* une étude énumérant les nombreuses difficultés pour atteindre le niveau requis pour absorber la quantité voulue de CO_2, ainsi que le financement de l'investissement nécessaire ; gageons que les pétroliers mondiaux, conscients qu'il sont qu'ils accumulent ces profits en faisant disparaître une ressource naturelle finie qui ne devrait pouvoir être considérée que comme un bien public mondial [13], ne devraient pouvoir que s'incliner devant la publication de *Nature Climate Change* du 19 novembre 2018. Après avoir passé au crible 3 300 études scientifiques publiées depuis 1980, 24 scientifiques avertissent : large menace pour la santé pour la moitié de la population humaine d'ici à 2100.

C'est extra !

Cette touffe de noir Jésus/Qui ruisselle dans son berceau/Comme un nageur qu'on n'attend plus. C'est ce que chantait le poète Léo Ferré en 1969 dans *C'est extra* !

N'est pas poète de la dimension de Ferré qui veut. En revanche, même si les propriétaires du capital proclament, comme Monsieur Macron, que la théorie du ruissellement n'existe pas, pour eux, ça ruisselle abondement ; on pourrait plutôt parler de torrent ! Vous savez, il faut des profits qui sont la source de l'investissement, le fameux « théorème » inventé en 1974 par le chancelier allemand Schmidt, « les profits d'aujourd'hui sont les investissements [14] de demain et les emplois d'après-demain »

Faut dire que ces gens-là ont accès à de nombreuses sources pour satisfaire leur soif inextinguible : rémunérations multiples pour lesquelles on sait rester entre soi [15], fraude ou optimisation fiscale – même technique mais, elle, légale –, paradis fiscaux, prix de transfert consistant pour l'entreprise à facturer les fournitures aux filiales à un prix qui fera apparaître les activités les plus bénéficiaires dans des pays à faible fiscalité [16] ou, tout simplement, dans des paradis fiscaux, etc. Les 25 plus grandes banques européennes, nous dit une rapport OXFAM, auraient enregistré en 2015, 26 % de leurs bénéfices, soit 25 milliards d'euros, dans des paradis fiscaux ; on apprend aussi que 59 % de celles qui travaillent aux États-Unis sont enregistrées dans l'État du Delaware où, pour peu que les activités comptabilisées aient été réalisées hors de cet État (0,5 % du PIB états-unien), le bénéfice déclaré n'est pas imposé.

On reproduit ci-dessous un graphique présenté par le quotidien *Les Échos*, à partir des données de Vernimmen.

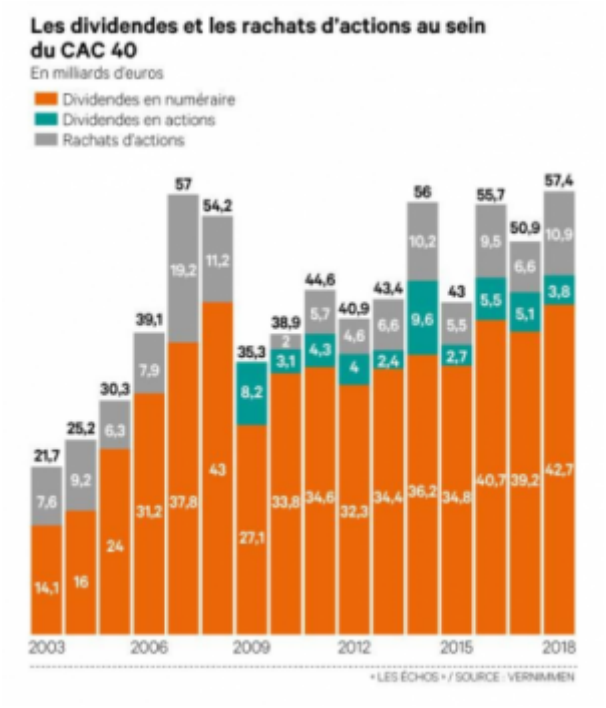

On observera qu'en 2018, la distribution globale, au sein des entreprises du CAC 40, a retrouvé la bonne santé d'avant la crise de 2008/2009. Tout juste remarque-t-on une préférence marquée pour le numéraire ; les propriétaires du capital s'en sont peut-être tout simplement tenus à l'aphorisme déjà largement utilisé avant l'apparition du capitalisme financiarisé : *un tiens vaut mieux que deux tu l'auras* ! Après tout, une crise est si vite venue.

Au niveau mondial, le *Janus Henderson [17] global dividend index* (JHGDI) étudie, à partir des données portant sur les dividendes versés par les compagnies présentant les 1 200 plus grosses capitalisations boursières au niveau international (qui comptent 90 % des dividendes versés dans le monde). La vingtième édition a été publiée le 30 septembre 2018. En 2017, le total des dividendes versés s'est élevé à 1 252 milliards de dollars. On y relève que les dividendes distribués au troisième trimestre 2018 ont augmenté de plus de 5 % (354 milliards de dollars) par rapport au troisième trimestre 2017. Prenant l'année 2009 comme référence, le JHGDI est calculé dans cette vingtième édition à 184,4. N'exagérons-rien, pas même le double en neuf ans ; sur la même période, le SMIC, en France, est passé de 8,82 €/l'heure à 9,88 ; mais quoi, comme l'indiquait Monsieur Macron, parmi ces gens-là, surtout parmi les femmes, « il y en a qui sont, pour beaucoup,

illettrées ». Non seulement elles sont pauvres, mais elles sont ignares. Selon l'INSEE, les dépenses d'éducation ont crû de 1,9 % en euros constants pendant qu'il s'agissait de 1,8 % pour le PIB. Les chiffres du total des dividendes distribué sur toute l'année 2018 ne sont pas encore publiés lors de la rédaction de cet article, mais on peut d'ores et déjà être rassuré, le montant sera supérieur aux 1 252 milliards apparaissant pour 2017 sur le tableau reproduit ci-dessous et extrait de cette vingtième édition. Simplement, pour indiquer des ordres de grandeur, on peut noter que ces dividendes versés en 2017 représentaient un montant supérieur à celui du PIB de la sixième économie de la planète, la France, et à peu près équivalent à celui du Mexique, qui compte 125 millions d'habitants. On nous expliquera sans doute que, grâce au ruissellement que ne vont pas manquer de provoquer ces dividendes, les Mexicains ne seront plus contraints de risquer leur vie à tenter de franchir une frontière que Monsieur Trump s'ingénie à rendre infranchissable.

Dividendes annuels par région en milliards de dollars US

Région	2014	% change	2015	% change	2016	% change	2017	% change	Q3 2017	% change	Q3 2018	% change
Pays émergents	136,6	-9%	112,3	-18%	87,9	-22%	103,4	18%	50,1	50%	56,3	18,4%
Europe hors Royaume-Uni	237,5	14%	213,4	-10%	223,2	5%	225,0	1%	11,3	-0,6%	18,0	10,4%
Japon	58,0	8%	52,8	-9%	64,7	23%	70,0	8%	4,8	-22%	5,2	8,8%
Amérique du Nord	382,9	15%	441,2	12%	445,0	1%	475,7	7%	116,7	10,2%	130,2	8,8%
Asie - Pacifique hors Japon	120,9	4%	113,8	-6%	117,5	3%	141,5	20%	74,8	36,2%	68,2	-8,8%
Royaume-Uni	133,3	32%	96,3	-22%	93,0	-3%	96,7	3%	33,3	14,4%	33,3	3,0%
Total	1 051,2	11%	1 029,3	-2%	1 009,6	-0%	1 111,5	8%	299,8	15,0%	344,4	5,1%
Hors 1,206 premiers	130,4	9%	130,6	0%	130,9	0%	141,0	8%	37,9	15,0%	39,9	5,1%
Total général	1 181,6	11%	1 159,9	-2%	1 140,5	-0%	1 252,5	8%	337,8	15,0%	384,2	5,1%

Décidément, c'est extra ! Mais enfin, vous n'allez quand même pas prétendre que ces extravagances morbides, pour reprendre le mot de Keynes, auraient quelque chose à voir avec la marche habituelle, *normale,* du capitalisme ! La Banque mondiale publie le 8 janvier 2019 *Global economic prospects*, où elle y fait part de ses remarques et analyses sur l'état du monde, en commençant par avertir que la croissance moyenne globale devrait ralentir. La fille aînée de Bretton Woods a fait de grands progrès depuis qu'elle a renié, et souvent savamment critiqué, le consensus de Washington ; las, malgré ses engagements contre les dérèglements environnementaux, elle reste profondément ancrée dans cette sorte de pensée religieuse résumée dans un *hors la croissance point de salut* [18] . Dans le rapport paru en janvier 2019, c'est sa vice-présidente, en charge de l'expertise de la Banque, qui déclare : « en raison de l'assombrissement des perspectives économiques mondiales, il sera primordial de renforcer la planification de mesures d'urgence [...] et donner un coup de fouet à la croissance ». D'accord pour les mesures d'urgence, mais le « coup de fouet » sans autres précisions, c'est un peu court, non ? Il est vrai que, un an plus tôt, dans le plan d'action de l'institution de Washington *Action plan on climate change*, on pouvait lire : « les mesures de lutte contre le changement climatique offrent de véritables possibilités pour parvenir à un développement mondial durable et relancer la croissance économique ». Ladite croissance pourrait donc s'appliquer à lutter contre le fléau vital menaçant l'humanité.

À quoi donc pourrait bien servir la *science* économique si ce n'est à assurer les êtres humains de vivre dans des conditions optimales ? Selon les données de la Banque, la population mondiale s'élevait, en 2017, à 7,5 milliards, elle avait produit, 80 000 milliards [19] de dollars exprimés en dollars constants 2010. La même année, un milliard de personnes vivaient dans les pays les moins avancés (PMA) [20], ces PMA avaient « bénéficié » d'un PIB d'un peu plus de 920 millions de dollars courants. On peut calculer qu'ils représentaient, en 2017, plus de 12 % de la population mondiale mais, par pudeur, on ne fera pas l'évaluation quant au rapport entre le PIB des 47 pays concernés cette même année, comparé aux 80 000 milliards mondiaux. Aragon, il y a près de 70 ans, cruel, interrogeait *Est-ce ainsi que les hommes vivent [21]*.

Dans son rapport 2019 qu'elle sous-titre par cet euphorique, *Les cieux s'assombrissent*, la Banque se montre préoccupée par la charge de la dette pesant sur les pays en voie des développement (PVD). Cette préoccupation confine même à l'angoisse quand on examine le graphique F figurant à la page 23 de l'étude et reproduit ci-dessous. Les auteurs montrent l'évolution en cinq ans seulement du poids de cette dette, sur les PMA. Celui qu'ils jugent comme conduisant les pays *en détresse* de ce point de vue (en rouge sur le graphique), a triplé. Ainsi, la vulnérabilité de ces pays a, ces dernières années, considérablement augmenté. Il convient de rapprocher cette observation d'une autre qui démontre combien il ne pourrait en être autrement.

On apprend que ces PMA pèsent environ 30 % du PIB de celui de tous les pays en voie de développement – celui-ci représentant un peu plus du tiers du produit brut mondial –, et que 70 % de l'emploi y ressortit du secteur informel. On sait ce que cela veut dire, d'abord pour la population qui vit dans ces conditions, mais aussi pour la fiscalité des États touchés où le secteur public sera affecté d'autant, aggravant encore ainsi la situation des plus défavorisés [22].

Mais d'où viennent donc ces fonds qu'ont pu emprunter ces PVD ? Des marchés financiers [23] bien entendu ; depuis des années ils regorgent de liquidités, qu'ils sont prêts à mettre à la disposition de ces pays, à taux bas peut-être, mais qui sont acceptés pour simplement remplacer des ressources pérennes en diminution constante. De surcroît, le cours des matières premières – très fluctuant sur la longue période au demeurant – qui avait augmenté au début des années 2000 a fortement décru par la suite.

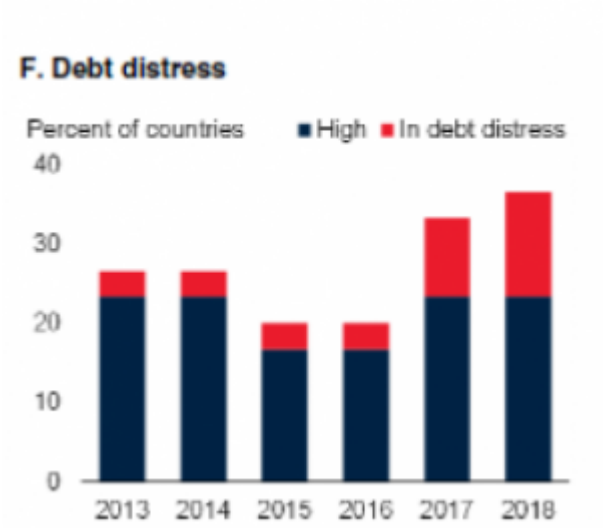

Peut-être, certains tenteront de se rassurer en rappelant que *Lehman Brothers* n'existant plus, le risque aurait disparu avec elle ! Ce serait vouloir nommer un coupable et le condamner pour que son élimination emporte avec lui tous les péchés du monde. Quel que soit l'animal choisi, ce pauvre bouc émissaire est terriblement pratique. Pratique, peut-être pour que les pécheurs de tous poils soient épargnés mais, ainsi, laissant en place ce qui conduira à la prochaine catastrophe. Nul besoin de la Bible pour inventer un nouveau Veau d'or, le capitalisme en fournit un parfait, en outre, il sait le briquer pour qu'il puisse, perpétuellement, briller. Sa dernière métamorphose est sans doute ce merveilleux capitalisme financier. Quand donc une bulle éclate-t-elle ? Inutile de convoquer quelque devin que ce soit, c'est très simple, quand les spéculateurs cessent de croire que ce sur quoi ils spéculent peut encore grimper. Évidemment, ce peut être aussi soudain qu'imprévisible. Signalons aux anxieux que l'indice géré par *Standard & Poor's* à partir de 500 grandes sociétés cotées sur les bourses états-uniennes, le S&P 500, a augmenté de 343 % depuis 2010. Qui, croyez-vous, paiera quand tous ces croyants, cachés derrière leurs savants algorithmes, cesseront, en une nanoseconde, d'allumer leurs cierges ?

Notes

[1] La concentration de CO_2 a dépassé 411 ppm (parties par million) mesurée à l'observatoire de Hawaï, pas loin du double de ce qui est connu depuis des millions d'années.

[2] Une étude publiée en novembre 2017 dans *Nature communications*, démontre qu'une agriculture entièrement biologique pourrait nourrir 9 milliards d'êtres humains en 2050.

[3] J.M. Keynes, *Lettre à nos petits-enfants*, Paris, LLL, 2017.

[4] Selon le *World energy outlook*, les subventions publiques, bien qu'en diminution, se sont encore élevées en 2016 à plus de plus de 260 milliards de dollars, dont 110 au sein de l'Union européenne.

[5] Rappelons qu'en 1970, un engagement international avait été pris pour que l'aide publique au développement (APD) atteigne dans les trois années qui suivaient, 0,7 % du PIB des pays développés ; 48 ans plus tard, en 2017, l'OCDE chiffrait l'APD totale à 0,31 %.

[6] Lire, en particulier *Comment financer la transition écologique*, Jean-Marie Harribey.

[7] Yuval Noah Harari, *Homo deus*, Paris, Albin Michel, 2017.

[8] Robert DeConto, David Pollard, *Contribution of Antarctica to past and future sea-level rise*, Nature, volume 531, pages 591–597.

[9] Banque mondiale Groundswell, mars 2018.

[10] Michel Husson, « Le modèle de Nordhaus, ou le climat en équations ».

[11] Le rapport s'appuyait sur les travaux de Charles Keeling, largement connu dans la communauté scientifique pour ses mesures, dès 1958, du dioxyde de carbone dans l'atmosphère. La *Keeling Curve* montre l'augmentation de la teneur de CO_2 dans l'atmosphère.

[12] La compagnie a réalisé, en 2017, un chiffre d'affaires de 305 milliards de dollars et un bénéfice de 13 milliards, soit quelque trois fois celui de 2016.

[13] « Les biens publics mondiaux, sauvetage du capitalisme ou révolution ? »

[14] Selon les calculs d'Alternatives économiques à partir des données de l'INSEE, le ratio revenus distribués/formation brute de capital fixe (FBCF) a varié de 1980 à 0,4 à 1,4 en 2016 en passant par 3 ;5 en 2009.

[15] Depuis la crise de 2008, les entreprises du CAC 40 ont réparti leurs bénéfices officiels à raison de 67 % en dividendes aux actionnaires, 27 % en investissement dans l'entreprise et 5 % pour les salariés de l'entreprise ; comme on le voit, les déclamations du président de la République française en faveur du réinvestissement sont … fondées. De surcroît, un petit nombre d'individus truste les postes d'administrateurs de ces compagnies.

[16] Selon l'Observatoire des multinationales, les entreprises du CAC 40 ont déclaré disposer en 2017 de plus de 16 000 filiales dans divers pays dans le monde, dont on estime que plus de 15 % sont des paradis fiscaux.

[17] Le *Janus capital group* est une société financière états-unienne créée en 1969 ; elle gère 380 milliards de dollars en 2018.

[18] La sentence « hors de l'Église, point de salut » remonte à la Bible et a été psalmodiée, sous des formes diverses, par de nombreux papes catholiques jusqu'à Pie XII.

[19] En 1960 le PIB était estimé à quelque 11 000 $ constants 2010.

[20] En anglais désormais, *Low income countries* LIC.

[21] Poème figurant dans *Le roman inachevé* de Louis Aragon en 1956, mis en musique et interprété par plus d'une douzaine d'interprètes femmes et homme, notamment, en 1961, Léo Ferré.

[22] Si la Banque mondiale estime que 10% de la population mondiale vivait, en 2015, avec moins de 1,90 $ PPA 2011, il s'agissait, par exemple, de 21 % pour le Brésil avant la Bolsa Familia et, en 2015, 57 % en Zambie ou 49 % au Togo.

[23] Alimentés, notamment, par les fameux produits dérivés (OTC) dont les montants se chiffrent de manière faramineuse, même s'il s'agit de la *valeur notionnelle* qui ajoute encore au risque spéculatif. La BRI indique à fin 2018 un montant de quelque 595 000 milliards de dollars en augmentation de plus de 20 % en deux ans.

Numéro 19-Hiver 2019

samedi 9 février 2019

À l'attention des lecteurs, note sur le statut de la revue Les Possibles

La revue Les Possibles a maintenant quatre ans d'âge et sa diffusion progresse régulièrement. Nous rappelons qu'elle fut créée à l'initiative du Conseil scientifique d'Attac pour être un lieu de débat théorique sur la nécessaire transformation de la société, aujourd'hui minée par le capitalisme néolibéral. Dès lors, ouverte à toutes les personnes qui s'inscrivent dans cette perspective, elle est indépendante de l'association Attac, le contenu des articles est de la responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas l'association. La diversité des sujets, des auteurs et des disciplines témoigne de la volonté de garantir le pluralisme des idées. Le choix des thèmes et le respect des règles du débat scientifique et démocratique sont assurés par un comité éditorial dont la composition figure à la fin du sommaire.
Le comité éditorial

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Wilfried

Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Francoise Clement, Pierre Concialdi, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur ce site : http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.